

**Page 19**

**Bulletin  
des doctorants  
et jeunes chercheurs  
du Centre d'Histoire  
du XIX<sup>e</sup> siècle**

**N°4-5/PRINTEMPS 2016**

**DOCTORIALES**  
**VARIA**  
**Autorité & Dissidence**

### **Comité d'organisation des doctoriales :**

Pierre-Marie Delpu  
Arthur Hérisson  
Clémence Pillot  
Aïcha Salmon

### **Comité de lecture :**

Claire-Lise Gaillard  
Antoine Guichard  
Arthur Hérisson  
Sébastien Moreau  
Guillaume Périssol  
Clémence Pillot  
Aïcha Salmon

**Secrétariat de rédaction :** Sophie Lhermitte

**En couverture :** Odilon Redon, *La Tentation de saint Antoine*, 1<sup>ère</sup> série, planche IX.

# **Page 19**

**Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs  
du Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle**

## **Doctoriales Varia**



# Sommaire

## Doctoriales

### Autorité et dissidence

- 09 • Comprendre la dissidence : les Basques et les Catalans de France, soutiens du carlisme ?  
Alexandre DUPONT
- 21 • Le Pape ou l'Empereur ? L'attitude des catholiques français face aux autorités spirituelle et temporelle au moment de l'unification italienne (1859-1861)  
Arthur HÉRISSON
- 33 • Publier les mémoires personnels : autour du pèlerinage politique d'une garibaldienne russe à Caprera (1872)  
Daria ERMOLAEVA

## Varia

- 47 • L'individu dans le processus de réforme de l'institution policière. François Rousset et la recherche d'une meilleure police criminelle (1800-1835)  
Amos FRAPPA
- 63 • « L'État instituteur » : François Guizot et son *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France (1816-1836)*  
Lívia Beatriz DA CONCEIÇÃO
- 75 • Un scientifique en guerre : Solly Zuckerman et les bombardements sur la France, printemps 1944  
Jean-Charles FOUCRIER
- 89 • John Malcolm et Thomas Bugeaud, acteurs et idéologues de l'impérialisme du premier XIX<sup>e</sup> siècle: deux styles de colonisation ?  
Delphine GRENEZ
- 103 • Ce que la comptabilité nous apprend sur la pharmacie asilaire. Asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, 1880-1906  
Floride MAHIEU

- 117** • Un administrateur incontrôlable ? Le vicomte Jules Ferrand, sous-préfet et préfet de la Restauration (1782-1849)  
Pierre MICHON
  
- 133** • À l'ombre des grands accélérateurs. Physiciens, chimistes et écriture de soi après 1945  
Pierre VERSCHUEREN
  
- 149** • Présentation des auteurs

# **Doctoriales**





# Comprendre la dissidence : les Basques et les Catalans de France, soutiens du carlisme ?

Alexandre DUPONT

À l'automne 1874, le ministère de l'Intérieur français envoie sur la frontière franco-espagnole un agent chargé de la parcourir d'ouest en est pour couper court aux attaques du gouvernement espagnol contre le manque de surveillance supposé du gouvernement français<sup>1</sup>. Le moment est particulièrement délicat pour les relations franco-espagnoles. L'Espagne, engagée dans un processus révolutionnaire et démocratique depuis le renversement de la reine Isabelle II en 1868, connaît à partir de 1872 une guerre civile qui oppose le gouvernement régulier à une insurrection contre-révolutionnaire dans les provinces basques et en Catalogne. Les carlistes, rassemblés autour de leur chef, le prétendant don Carlos, profitent de la situation géographique de leurs bastions pour faire du sud de la France une véritable base arrière de leur mouvement<sup>2</sup>. À Paris, le régime républicain né de la guerre de 1870-1871 peine à s'affirmer face à un Parlement dominé par les monarchistes, et survit fragilement sous la tutelle de l'Ordre Moral de Mac Mahon. La coïncidence est trop frappante : les ministres du maréchal Serrano attribuent les facilités que trouve le carlisme dans les départements pyrénéens au laxisme d'un pouvoir conservateur heureux de voir un régime révolutionnaire trembler sur ses bases<sup>3</sup>.

Soucieux de prouver qu'il n'est pour rien dans l'aide que reçoivent les carlistes sur son territoire, le gouvernement français envoie donc un agent chargé de rendre compte de la situation et d'attester de la fermeté des mesures prises pour lutter contre le soutien au carlisme. Tout en s'acquittant consciencieusement de sa tâche et en soulignant la disparition de ce soutien, l'agent du ministère ne peut s'empêcher, par instants, de révéler la véritable nature de la situation, bien moins rassurante. Une remarque, en particulier, assemble les différents

1. Voir le rapport produit par cet agent et les lettres envoyées à ses responsables dans Archives Nationales (AN) F<sup>7</sup> 12576.

2. DUPONT Alexandre « Entre exil et emprisonnement, l'originale expérience des carlistes en France (1868-1876) » dans BEAUPRÉ Nicolas et RANCE Karine (dir.), *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre et déportés (1789-1918)*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, à paraître.

3. Malgré des erreurs d'analyse, on peut consulter l'ouvrage important de Julio Salom : SALOM Julio, *España en la Europa de Bismarck. La política exterior de Cánovas 1871-1881*, Madrid, CSIC, 1967.

aspects du problème qui fera l'objet de cette réflexion :

Le gouvernement actuel de l'Espagne plus que personne devrait comprendre les difficultés qu'on éprouve à garder, surtout contre d'intrépides contrebandiers, une frontière si étendue et si peu facile à contrôler, alors que les populations limitrophes se sont toujours entendues et s'entendent encore et que les intérêts conspirent avec les sympathies pour déjouer la vigilance la plus inquiète, sans compter que des libéraux mêmes ne voyant que le gain s'associaient avec les carlistes<sup>4</sup>.

L'envoyé du ministère attribue à l'intérêt bien compris des populations frontalières et à l'ancienneté de leurs relations avec les Espagnols l'aide qu'elles apportent aux carlistes. Cette aide prendrait les formes classiques de la dissidence socio-politique étudiées dans cette région par Jean-François Soulet dans une thèse qui faisait de ce concept un élément central d'interprétation<sup>5</sup>. Face à cette dissidence et à l'espace dans lequel elle s'exprime, remarque l'agent, le travail de contrôle et de répression du gouvernement et de ses forces de l'ordre est, inévitablement, rendu difficile.

Ces différents éléments incitent à dégager plusieurs axes de réflexion. On constate tout d'abord une disjonction, si l'on s'en tient aux catégories classiques de l'histoire politique, entre des pratiques qui relèvent du banditisme social – au premier rang desquelles la contrebande – et celles relevant d'un objectif politique plus « classique », c'est-à-dire du combat pour faire triompher l'idéologie contre-révolutionnaire. Il s'agit non seulement de voir comment coexistent ces régimes de la dissidence, mais d'interroger la pertinence d'une telle distinction. Ensuite, l'agent du ministère fait preuve d'une certaine finesse lorsqu'il attribue cette dissidence et ce soutien au carlisme de la part des populations frontalières à un intérêt économique et à une solidarité transfrontalière traditionnels. Il se démarque ainsi du discours habituellement produit par les autorités et propose de cette dissidence une analyse pluri-factorielle qui sera complétée par une analyse des processus qui se développent à plusieurs échelles et qui affectent la société pyrénéenne dans la seconde moitié du siècle. L'État, enfin, est considéré dans ce court extrait comme le dépositaire de la légalité et de l'autorité, qu'il s'efforce de faire appliquer sur son territoire malgré d'importantes difficultés. Cette observation recouvre la réalité d'une opposition entre populations pyrénéennes et État central qui est au cœur de l'analyse de Jean-François Soulet. Pour autant, l'observation multiscalaire des processus d'accommodement et de négociations entre les uns et les autres, notamment à l'échelon local, permet de sortir d'une vision uniquement agonistique des rapports entre autorité et dissidence et, peut-être, de repenser le rapport entre ces deux entités comme n'étant pas seulement un rapport de subordination.

4. AN F<sup>7</sup> 12576.

5. SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Eché, 1987.

## Dissidence politique, dissidence sociale ?

Comprendre les raisons de la dissidence qui se manifeste parmi les populations pyrénéennes à l'égard de l'État français pendant la guerre carliste suppose de partir des pratiques d'opposition qui s'observent effectivement à la frontière et de voir combien c'est le registre même de ces pratiques qui les rend apparemment difficiles à appréhender.

Pour une part, ces pratiques relèvent de formes proches du banditisme social étudié par Eric J. Hobsbawm<sup>6</sup>. Contrebande, passage clandestin d'hommes d'un côté et de l'autre de la frontière, protection accordée à tel ou tel carliste réfugié sur le sol français et poursuivi par les forces de l'ordre sont autant d'actions menées par les populations frontalières. Ces formes de la dissidence ne sont pas nouvelles et puisent leurs racines dans l'époque moderne<sup>7</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le phénomène ne disparaît pas même si Jean-François Soulet indique que le milieu du siècle constitue un tournant, le renforcement des contrôles et de la répression de l'État mettant peu à peu sous l'éteignoir les diverses formes de la dissidence pyrénéenne. Cela n'empêche pas Pierre Larousse de considérer, encore à la fin des années 1860, l'Espagne comme le lieu privilégié de la contrebande<sup>8</sup>.

Si l'on s'arrête sur cette pratique assez paradigmatique de ce qu'Hobsbawm décrivait comme le banditisme social, force est de constater que la dissidence pyrénéenne est d'une grande aide pour les carlistes. Le gouvernement de Thiers, concerné au premier chef par l'évolution de la situation en Espagne, prend en effet dès le mois de mars 1873 la décision d'interdire toute exportation vers l'Espagne d'armes, de munitions ou de produits nécessaires à leur fabrication<sup>9</sup>. Ce décret s'inscrit dans une volonté de prévenir toute contamination du territoire français par la guerre carliste, qui passe aussi par le renforcement des troupes chargées de surveiller la frontière et, dans le cas de la contrebande, des corps de douanes présents dans les départements pyrénéens<sup>10</sup>. Dès lors, la contrebande devient une ressource nécessaire pour les carlistes : leur implantation géographique fait que le passage d'armes par la frontière franco-espagnole est la solution la plus viable pour s'approvisionner et poursuivre le combat. Les rapports comme les récits s'accordent à dire que la contrebande est un fait généralisé que les forces de l'ordre ne parviennent qu'à grand-peine à juguler. Le contrôle par les carlistes de toute une partie de la frontière à l'ouest de la chaîne pyrénéenne – où ils

6. HOBBSAWM Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1963 ; HOBBSAWM Eric J., *Les bandits*, Paris, Maspero, 1972 [1969].

7. Le cas de la contrebande a notamment fait l'objet de plusieurs études locales qui montrent que le fonctionnement économique et social des territoires frontaliers entre France et Espagne dépendaient en partie de ces pratiques commerciales clandestines. BOURQUIN Marie-Hélène et HEPP Emmanuel, *Aspects de la contrebande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1969 ; BÉQUET Paul, *Contrebande et contrebandiers*, Paris, PUF, 1972 [1959].

8. LAROUSSE Pierre, « Contrebande » dans *Grand Dictionnaire Universel Larousse*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1874, t. 5, p. 3. Ce jugement est, bien entendu, lié également aux représentations de l'Espagne dans l'imaginaire français de l'époque.

9. Archives du Ministère des Affaires Étrangères (AMAE) – 18 MD 354, Ministre de la Guerre au ministre des Affaires Étrangères, 18 mars 1873.

10. Voir notamment Archivo Histórico Nacional – Archivo del Ministerio de Asuntos Exteriores (AHN – AMAE) H 1519, Rapport du 4 mai 1872.

installent des douanes<sup>11</sup> – ne fait que compliquer les choses puisque la frontière n'est plus surveillée que d'un seul côté. Il est difficile de rendre compte de l'ampleur globale du phénomène ; néanmoins, quelques indices laissent penser à un trafic permanent. Ainsi, en juillet 1874, le préfet des Basses-Pyrénées fait parvenir au ministre un relevé de tous les passages de bateaux chargés d'armes sur la Bidassoa. Sur ce seul secteur, en un an, ce sont deux passages qui se sont effectués chaque semaine<sup>12</sup>.

Dans le même temps, les populations des départements pyrénéens recourent également à des registres de l'action politique plus conformes à ce que l'historiographie sur la politisation au XIX<sup>e</sup> siècle a défini comme relevant du politique. Les formes de protestations, parfois violentes, qui sont utilisées par les habitants de la frontière signalent leur parfaite compréhension des codes de l'espace politique tel qu'il s'est défini peu à peu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle comme le champ au sein duquel la légitimité de l'autorité trouvait sa garantie.

La dissidence pyrénéenne prend donc également des formes politiques au sens classique du terme. Elles visent à contester, sur le terrain même de l'autorité, la définition des normes, l'attitude adoptée par les gouvernements français successifs face à la guerre carliste. Cette attitude se traduit, dans les faits, par un soutien au gouvernement de Madrid, notamment par des livraisons d'armes, malgré le décret de mars 1873<sup>13</sup>.

La ville de Saint-Jean-de-Luz, dans les Basses-Pyrénées, apparaît dans les sources comme un foyer de contestation très important. Surtout, les Luziens emploient un très large éventail d'actions pour défendre les carlistes et dénoncer l'attitude de Paris. Par deux fois, le maire Vincent Barjonnet est mis à contribution, sous la pression de ses administrés, et envoie des courriers aux autorités, et même au président de la République, pour exiger que cesse la répression contre les Espagnols résidant dans le département<sup>14</sup>. On verra combien les autorités locales jouent un rôle clé dans les rapports entre autorité centrale et dissidence. Les événements ne se limitent pourtant pas à ces démarches transactionnelles. La population saisit aussi des occasions de manifester ouvertement son soutien à la cause légitimiste en Espagne. En mai 1875, le consul d'Espagne à Bayonne signale ainsi que des groupes de jeunes gens parcourent les rues de Saint-Jean-de-Luz en chantant la gloire de Carlos et Marguerite<sup>15</sup>. Un an auparavant, le passage par la ville d'un convoi de soldats carlistes blessés avait conduit à des affrontements entre habitants et forces de l'ordre, les premiers cherchant à porter secours et nourriture aux blessés<sup>16</sup>. Cette violence qui resurgit épisodiquement se traduit aussi symboliquement puisqu'à deux reprises, en mai 1872 et en mars 1875, le vice-consulat de la ville est la cible d'inconnus qui en souillent l'écusson, occasionnant des complications diplomatiques pour le gouvernement français<sup>17</sup>.

11. BREA Antonio, *Campaña del norte de 1873 a 1876*, Barcelona, Biblioteca Popular Carlista, 1897, p. 493.

12. AN F<sup>7</sup> 12931 – Nadaillac à François de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur, 23 juillet 1874.

13. Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) 1 M 2162 – dossier « Relevé d'autorisations de transit ou d'exportation à destination d'Espagne délivrées par les soins du Bureau de la Correspondance Générale du 12 avril 1873 au 12 août 1875 ».

14. *L'Union*, 4 mai 1872 ; AN F<sup>7</sup> 12576 – Lettre du 14 avril 1873.

15. AHN – AMAE H. 1833, despacho 162.

16. *El Cuartel Real*, 24 et 30 mai 1874.

17. AHN – AMAE H 1833, despachos 44, 45 et 51 ; AHN – AMAE H 1520, despacho 171.

Le passage en revue rapide de ces pratiques souligne bien l'opposition des populations pyrénéennes à l'État dans les années 1870. Appuyant une insurrection combattue par un gouvernement que Paris soutient tout au long de la guerre, les habitants de la frontière s'installent dans la dissidence, l'emploi du terme étant d'ailleurs traditionnel dans l'historiographie sur les Pyrénées du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut modaliser toutefois cette appréciation en soulignant que cette dissidence et sa diffusion au sein de la population est particulièrement difficile à quantifier, même si un certain nombre de rapports des autorités locales soulignent la relative popularité de cette attitude<sup>18</sup>.

L'examen de ces pratiques révèle pourtant une dichotomie entre deux registres d'action qui peut expliquer la difficulté d'interpréter cette dissidence. En effet, entre des manifestations résolument pro-carlistes et la poursuite de pratiques illégales traditionnelles qui s'incarnent en l'espèce dans l'appui à une insurrection politique, le lien n'est pas évident ; il ne semble tenir que par l'opposition à la position de l'autorité étatique et par le fait que, objectivement, il s'agit dans les deux cas d'un soutien au carlisme. Or on peut penser que c'est précisément cette dichotomie qui empêche d'interpréter correctement cette dissidence. Autrement dit, en considérant qu'il n'y a pas, en quelque sorte, deux mouvements parallèles, mais bien un seul mouvement qui emprunte à des registres divers, on se met en situation de mieux comprendre ce qui se joue dans cette dissidence.

## **Interpréter une dissidence : pour une approche multifactorielle**

Les discours portés sur cette dissidence par les autorités sont d'une importance capitale ; ils expliquent en partie la réponse qu'elles y apportent. En outre, ils constituent un biais d'appréhension de cette dissidence, en en présentant une vision essentialisante. Il convient donc de déconstruire ces discours.

De fait, l'immense majorité des discours officiels sur la dissidence pyrénéenne recourt à une explication identitaire de cet appui au carlisme. Il est intéressant de souligner que ces discours peuvent présenter une telle explication parce que, dans les faits, ce soutien se concentre autour du Pays basque et de la Catalogne. Le fait est particulièrement frappant dans le cas des Basses-Pyrénées, divisées entre Béarn et Pays basque, et où l'immense majorité des soutiens recensés au carlisme se situent dans la partie basque du département.

On entre ici dans le cœur de l'argumentation des autorités pour interpréter cette dissidence. Confrontées à un mouvement qu'elles ne parviennent pas à comprendre,

18. AHN – AMAE H 1519, Lettre du 6 juillet 1873 ; AMAE – 18 MD 355, Lettre du 28 août 1873.

elles font appel à une interprétation identitaire du phénomène qui fait de ce soutien la conséquence d'une unité « raciale » transfrontalière des Basques et des Catalans. Basques et Catalans de France soutiendraient les carlistes parce que leurs frères espagnols le font aussi. Ce discours est sous-tendu par des considérations sur les similitudes linguistiques, religieuses voire sur les vellétés indépendantistes de ces populations, au point que le consul de France à Saint-Sébastien adresse, juste après la guerre, ce conseil au ministre des Affaires Étrangères :

Peut-être serait-il prudent de franciser davantage nos Basques du Département des Basses-Pyrénées qui pour la plupart ne parlent pas le français, mais seulement le basque et quelquefois l'espagnol et dont toutes les sympathies sont toujours étroitement liées à celles de *leurs frères de race* d'Espagne<sup>19</sup>.

14

Cette interprétation identitaire n'est pas satisfaisante<sup>20</sup>. Postuler le soutien automatique des frontaliers français aux carlistes par une unité fondée sur l'identité conduit à simplifier à l'extrême les processus observés. D'ailleurs, ces discours sont tenus plus volontiers par l'autorité centrale que par les autorités locales qui présentent un discours plus complexe. Il est particulièrement instructif de retrouver les mêmes figures discursives sur l'unité linguistique, le catholicisme, le conservatisme ou l'indépendantisme des frontaliers dans les discours des partisans légitimistes du carlisme, qui les reprennent de manière positive dans la mesure où ils permettent de naturaliser l'option politique qu'ils défendent<sup>21</sup>.

Cette présentation des faits, qui feraient des Basques et des Catalans des contre-révolutionnaires « par essence », n'est pas beaucoup plus satisfaisante. Elle se trouve immédiatement démentie par l'observation des résultats électoraux dans les Basses-Pyrénées et dans les Pyrénées-Orientales aux élections législatives de 1871, qui avaient constitué un triomphe inespéré pour les légitimistes. Rien de tel dans les deux départements qui nous intéressent où gagnent, dans les Basses-Pyrénées, une liste rassemblant des modérés et, dans les Pyrénées-Orientales, une liste franchement républicaine menée par les frères Arago. S'il est vrai par ailleurs que les Pyrénées-Orientales sont une terre de survivance d'un légitimisme populaire fortement implanté et que le Pays basque se caractérise, pour sa part, par un catholicisme conservateur fort au XIX<sup>e</sup> siècle, ces éléments n'épuisent pas l'explication de la dissidence pyrénéenne des années 1870.

Il semble donc que ni l'explication identitaire ni l'explication politique ne suffisent à comprendre cette dissidence. L'absence quasi-totale de discours produits par les acteurs de cette dissidence eux-mêmes constitue, à coup sûr, une difficulté. Pourtant, en s'appuyant sur les quelques éléments qui nous sont parvenus ainsi que sur les interprétations proposées par un certain nombre d'agents de l'État au contact de ces populations, il apparaît que les mobiles socio-économiques ne sont pas à négliger.

19. AN F<sup>7</sup> 12477 – Rapport du Baron de Chambaud, consul de France à St-Sébastien, au Ministre de l'Intérieur, M. de Marcère, 29 septembre 1876.

20. BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'« identité » » dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p. 66-85.

21. Voir par exemple sur les Catalans KIRKPATRICK DE CLOSEBURN Edward, *Souvenirs de la dernière guerre carliste (1872-1876)*, Paris, A. Picard et fils, 1909, p. 79-81, et sur les Basques LAMOTHE Alexandre (de), *La Fille du bandit, scènes et mœurs de l'Espagne contemporaine*, Paris, C. Blériot, 1873, p. 561-563.

C'est ainsi que le conseil municipal de Saint-Jean-de-Luz, dans sa lettre au préfet pour protester contre les internements d'Espagnols, s'inquiète : « les familles espagnoles commencent à arriver dans nos contrées, soit pour jouir de notre climat, soit pour leur agrément, soit pour raison de santé, et les ordres d'internement en masse (...) ne sauraient que porter à notre population un tort matériel très grave »<sup>22</sup>.

L'observation du contexte socio-économique dans lequel se déclare la guerre carliste permet, à bien des égards, d'expliquer le soutien au carlisme de la part des populations frontalières. D'abord, la région se caractérise, depuis des siècles, par une organisation transfrontalière qui conduit les habitants des deux côtés de la frontière à se connaître et à se côtoyer, à traverser régulièrement la frontière et à développer des échanges de tous types<sup>23</sup>. D'ailleurs, les remarques des autorités centrales sur la proximité culturelle et linguistique des populations des deux côtés de la frontière retrouvent, en cela, une pertinence puisqu'elles sont une pièce d'un dispositif permettant d'expliquer la dissidence.

Cette socialisation transfrontalière se poursuit, voire se renforce, avec la guerre, non seulement parce que les carlistes font de la France un refuge, mais encore parce que beaucoup d'habitants des provinces en guerre viennent en France pour échapper aux combats<sup>24</sup>. Or, la politique sévère mise en place par le gouvernement français, qui prévoit l'internement de tous les Espagnols<sup>25</sup> choque des frontaliers qui, même sans soutenir le carlisme, en viennent à se défier des mesures prises par les autorités.

La guerre éclate par ailleurs à un moment où les États espagnol et français tentent de renforcer leur contrôle sur la frontière. Ainsi, en 1868, un traité signé à Bayonne met fin au bornage de la frontière franco-espagnole, en fixant une séparation qui était restée jusqu'alors très théorique<sup>26</sup>. Le corollaire de cet accord est le renforcement de la lutte contre des pratiques commerciales illégales endémiques, au premier titre desquels la contrebande. Ainsi, en 1870, éclate une polémique lorsque les douanes espagnoles décident d'interdire l'importation en Espagne de marchandises non déclarées par les conducteurs de voitures transfrontalières, à la grande colère et à l'inquiétude de ces derniers<sup>27</sup>. La guerre éclate donc dans un contexte de remise en cause de l'organisation socio-économique transfrontalière de la région qui place les populations dans une situation de vulnérabilité.

Il se trouve que l'assise territoriale acquise par le carlisme dès 1873, notamment sur le front basque, favorise la contrebande et plus largement constitue une aubaine économique pour la région. Les carlistes s'approvisionnent auprès des commerçants des départements pyrénéens qui, pour certains, en viennent à faire une bonne part de leur chiffre d'affaires grâce à la guerre<sup>28</sup>. Dans une région marquée par la prégnance

22. *L'Union*, 4 mai 1872.

23. SOULET Jean-François, *Les Pyrénées... op. cit.*, vol. 1, p. 67-73.

24. AHN – AMAE H 1519, rapport du 4 mai 1872, « Instruction sommaire pour les chefs de détachement sur la frontière », article 10.

25. Voir par exemple ADPyOr 4 M 398 – Arrêté préfectoral, 25 mai 1872.

26. *Tratados de España. Documentos internacionales del reinado de Doña Isabel desde 1842 a 1868*, Madrid, impronta de Miguel Ginesta, 1869, p. 448-470.

27. Arxiu Històric de Girona, D 176 – Legajo 38.

28. BRAH – Fondo Piralá, legajo 6870, « Compte et emploi des sommes reçues par Mr J. Dubrocq, en qualité de Trésorier de l'armée Carliste de la Navarre et des Provinces Basques ».

des structures communautaires<sup>29</sup>, on comprend comment a pu se diffuser l'idée que le carlisme était bénéfique pour l'ensemble des frontaliers.

N'y a-t-il dès lors dans l'attitude des frontaliers qu'un intérêt bien compris qui les pousse à soutenir par intérêt personnel une insurrection qui assure leurs revenus ? Ce serait à nouveau dépolitiser l'idée même de dissidence et la ramener à une résistance désespérée à la marche du « progrès »<sup>30</sup>. Or, on peut considérer différemment les processus à l'œuvre pendant la guerre et expliquer les phénomènes observés en défendant l'idée qu'ils s'inscrivent dans le cadre plus large d'un combat politique des populations frontalières pour sauvegarder l'organisation socio-économique de leur région. Le carlisme serait alors apparu comme le véhicule ponctuel et utile de revendications politiques propres à ces populations, d'autant plus qu'il paraissait, en partie, en mesure de les satisfaire du côté espagnol.

Le recours à une explication multifactorielle de la dissidence des habitants de la frontière à l'occasion de la guerre carliste, parce qu'elle mêle éléments politiques, culturels, économiques et sociaux, permet de proposer un tableau complexe de cette réalité sociale dont les formes relèvent aussi de cette diversité. Plutôt que de la considérer comme une simple résistance, l'analyser en terme de revendications politiques originales permet de prendre au sérieux un mouvement qui a eu suffisamment d'assise pour forcer les autorités à négocier avec lui, notamment grâce au truchement décisif des autorités locales.

## **Des intermédiaires entre autorité et dissidence**

La réinsertion de la dissidence dans une relation dialectique avec l'autorité permet, pour finir, de nuancer la dimension conflictuelle de cette relation. Il est clair que l'objectif principal que s'assignent les autorités de l'État à l'égard de cette dissidence est de la circonvenir. Cette répression s'inscrit dans une action plus large qui vise à empêcher le carlisme de profiter du territoire français et des complicités qu'il y possède. La lutte contre le carlisme, qui est en bonne part une opération de maintien de l'ordre, ne saurait être détachée du triple contexte dans lequel elle s'inscrit. D'abord, elle est nécessaire à l'amélioration des relations diplomatiques entre France et Espagne, sérieusement dégradées par le soutien au carlisme qui se manifeste en France<sup>31</sup>. Ensuite, elle est le garant d'une réinsertion de la France dans un concert européen dont elle est sortie marginalisée après 1870 ; le soutien de l'Allemagne aux gouvernements de Madrid et son hostilité au carlisme incitent la France à s'aligner sur ses positions pour échapper à l'isolement diplomatique<sup>32</sup>. Enfin, dans un moment où les espoirs de restauration des

29. Voir IMIZCOZ BEUNZA José María (ed.), *Casa, familia y sociedad. País Vasco, España y América, siglos XV-XIX*, Bilbao, Universidad del País Vasco, Servicio Editorial, 2004.

30. Notre démarche est ici proche de l'analyse du luddisme proposée dans THOMPSON Edward Palmer, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 [1963].

31. Le point d'orgue de ces tensions diplomatiques est le mémorandum qu'adresse l'ambassadeur d'Espagne en France au gouvernement français en octobre 1874. Voir AN F<sup>7</sup> 12576.

32. SALOM Julio, *España en la Europa... op. cit.*, p. 87 sq.



légitimistes français sont toujours vifs, une victoire de don Carlos en Espagne serait de mauvais augure pour l'avenir du régime en France<sup>33</sup>. Ces éléments conduisent à considérer différemment la dissidence pyrénéenne et lui donnent une importance sur la scène politique et diplomatique française que l'on ne supposerait pas nécessairement sans prendre en compte le contexte global dans lequel elle s'inscrit. Cette variation d'échelle permet de mieux saisir la portée réelle de cette dissidence et d'expliquer qu'elle se trouve, si ce n'est dans un rapport d'égalité avec les autorités de l'État, en tout cas en mesure de négocier et d'obtenir quelque satisfaction.

Bien sûr, l'État dispose d'une capacité de répression indéniable face aux manifestations de la dissidence. Pour reprendre le cas de la contrebande, la lutte contre le passage d'armes, malgré toutes ses difficultés, se fait de plus en plus efficace tout au long de la guerre, au point qu'il est possible de soutenir que la défaite des carlistes en 1876 est, pour partie, due à un assèchement important des filières de contrebande qui a privé les carlistes des moyens de mener la guerre. L'appel de don Carlos aux légitimistes français, en décembre 1875, à lui fournir plusieurs millions de cartouches pour poursuivre le combat<sup>34</sup>, en est une preuve.

De leur côté, les populations pyrénéennes ne sont pas complètement démunies face à l'État. Leur situation géographique, sur les marges du territoire et adossée à une frontière, les avantage dans la mesure où l'État n'y dispose pas des mêmes moyens pour faire appliquer la loi. L'autorité se trouve en partie impuissante à empêcher les pratiques illégales. Les raisons en sont multiples qui vont des limitations législatives à la répression à l'insuffisante connaissance du terrain, en passant par la résistance passive d'une large part de la population peu encline à seconder l'action de l'État et prompte, au contraire, à protéger les membres de la communauté. Le préfet des Basses-Pyrénées, le marquis de Nadaillac, résume parfaitement cette relative impuissance lorsqu'il écrit au ministre de l'Intérieur, au sujet des passages de voyageurs clandestins entre France et Espagne sur la Bidassoa :

Vous voudrez bien remarquer, Monsieur le Ministre, la difficulté de notre tâche. En effet, un voyageur s'embarque le soir en plein territoire carliste, descend la rivière sur une barque espagnole, *que nous n'avons pas le droit de visiter*, et vient, en quelques coups de rames, à quai sur notre territoire, dans une maison particulière où nous n'avons pas le droit de pénétrer après le coucher et le lever du soleil. Qu'y pouvons-nous faire<sup>35</sup> ?

Dès lors, la dissidence possède des moyens de négociation et d'accommodement avec l'autorité. Elle se constitue en sujet politique qui n'est pas seulement subordonné à l'État. Certes, il convient de ne pas exagérer ses marges de manœuvre, mais l'attitude d'un certain nombre de fonctionnaires locaux à l'égard de la dissidence souligne combien, au-delà des déclarations d'intention, l'application de l'autorité à un territoire en dissidence est subordonnée à des processus de transaction.

33. Cette perspective fait l'objet d'une riche littérature contre-révolutionnaire en France.

34. Biblioteca de la Real Academia de la Historia (BRAH) – Fondo Piralá, legajo 6900, « Carta de D. Carlos y de Caserta al Comité carlista de Bayona pidiendo recursos para hacer frente al numeroso ejército que se les iba encima ».

35. Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP) B<sup>A</sup> 1675 – « Don Alphonse Charles de Bourbon », lettre du marquis de Nadaillac au ministre de l'Intérieur, 16 août 1874.

On peut en examiner deux exemples dans les premiers mois de la guerre. Au mois de mai, le préfet des Pyrénées-Orientales indique aux fonctionnaires sous ses ordres qu'il faudra désormais que les Espagnols désireux de venir en France soient munis d'un passeport. Il reçoit alors une lettre très détaillée du commissaire spécial d'une petite ville de la frontière, Bourg-Madame. Joseph-Laurent Agel explique au préfet que la mesure est impossible à mettre en place dans une région où les échanges entre Français et Espagnols sont constants, les liens de famille nombreux et l'économie locale dépendante de ces circulations. Il préconise une grande souplesse dans l'application des mesures, pour éviter de « susciter dans un pays jusqu'à présent tranquille, des mécontentements qui, à un moment donné, pourraient se traduire par des actes ; car, c'est la conviction de tous ici que ces mesures ne sont prises que sur les sollicitations du Gouvernement espagnol »<sup>36</sup>. Le rôle de pivot joué par ce commissaire entre autorité et dissidence est évident : tout en se montrant prêt à appliquer les directives de l'État qui l'emploie, il incite à la prudence ce dernier pour ne pas alimenter un mécontentement qui naîtrait de l'application rigoureuse de ces directives. Les résultats de l'initiative d'Agel ne nous sont pas parvenus. Deux mois plus tard, les protestations des habitants de Saint-Jean-de-Luz contre la politique d'internement systématique des Espagnols, secondées par celles de la ville de Bayonne, trouvent quant à elles une oreille attentive auprès du préfet qui en réfère à sa hiérarchie. Ces différentes protestations insistent toutes sur les risques que fait courir une telle politique à l'industrie du tourisme dans le département, qui repose pour beaucoup sur la venue d'Espagnols. Ayant fait valoir ces raisons au ministre, Nadaillac se voit autorisé à adoucir les mesures contre les Espagnols et à n'interner que les hommes convaincus de participation à l'insurrection carliste, d'autant plus que le mouvement initié en avril a échoué au Pays basque. Dès le lendemain, Nadaillac s'empresse de transmettre la nouvelle au maire de Biarritz en insistant sur son caractère confidentiel et sur les avantages qu'il faut en attendre concernant le tourisme<sup>37</sup>.

On peut conclure de ces quelques exemples que la dissidence pyrénéenne parvient à se constituer en interlocuteur politique de l'autorité étatique, grâce à l'intervention décisive de fonctionnaires locaux. Ceux-ci sont en effet conscients des limites de l'action publique et des risques pour l'ordre public d'une application de mesures trop opposées aux acteurs locaux. En cela, on peut clore cette analyse d'une part sur le fait que la dissidence n'est pas une simple résistance à l'autorité, mais qu'elle est porteuse d'un projet politique alternatif et original qu'elle parvient à faire valoir par différents moyens, prouvant par là qu'en cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le politique n'est pas cantonné à la seule sphère de la politique. D'autre part, l'exemple de cette dissidence pyrénéenne au temps de la guerre carliste reflète la complexité des motivations, des stratégies et des pratiques des acteurs et des groupes, et permet une réflexion sur la construction sociale de l'autorité et de ses contestations qui débouche sur un tableau enrichi du monde social.

36. AHN – AMAE H 2014, despachos 23 et 25.

37. Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, BIARRITZ 218.

## **Bibliographie :**

BRUNET Michel, *Le Roussillon. Une société contre l'État, 1780-1820*, Toulouse, Éché-  
Publications Université Toulouse-Le Mirail, 1986.

CANAL Jordi, *El carlismo*, Madrid, Alianza Editorial, 2000.

HOBBSAWM Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard,  
1963.

HOBBSAWM Eric J., *Les bandits*, Paris, Maspero, 1972 [1969].

IMIZCOZ BEUNZA José María (ed.), *Casa, familia y sociedad. País Vasco, España y  
América, siglos XV-XIX*, Bilbao, Universidad del País Vasco, Servicio Editorial, 2004.

KARILA-COHEN Pierre (dir.), « Faire autorité dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Le  
Mouvement Social*, 224, 2008, p. 3-122.

MCPHEE Peter, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852 :  
classes sociales, culture et politique*, Perpignan, Les Publications de l'Olivier, 1995.

SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Éché, 1987.

THOMPSON Edward Palmer, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil,  
2012 [1963].



Portrait de Pie IX

# Le Pape ou l'Empereur ?

## L'attitude des catholiques français face aux autorités spirituelle et temporelle au moment de l'unification italienne (1859-1861)

Arthur Hérisson

21

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les affaires italiennes se sont régulièrement retrouvées au centre des préoccupations de l'Europe. Si les chancelleries discutèrent à plusieurs reprises de la situation politique de la péninsule et des moyens de remédier aux difficultés qu'elle causait<sup>1</sup>, cette question ne resta toutefois pas confinée aux hautes sphères de la diplomatie européenne. Dans tout le continent en effet, journaux et brochures témoignaient de l'intérêt porté par les populations à ce que l'on appelait alors la « question italienne ». La France était sans doute, avec le Royaume-Uni<sup>2</sup>, l'un des pays où cet intérêt se manifestait le plus fortement<sup>3</sup>, et ce pour plusieurs raisons. À un interventionnisme traditionnel du pays dans les affaires de la péninsule, dont les racines remontaient au XVI<sup>e</sup> siècle, s'ajoutait la sympathie des Français pour un peuple voisin, que l'on allait parfois jusqu'à qualifier de « frère »<sup>4</sup>. Sous le Second Empire, cette attention s'accrut encore. L'étroit contrôle de la presse par le régime encourageait en effet les journaux à délaisser quelque peu les affaires intérieures, sur lesquelles ils ne pouvaient s'exprimer qu'avec prudence, pour commenter davantage la situation extérieure, sur laquelle leur liberté d'expression était bien plus grande.

À partir de 1859, cet intérêt s'accrut encore davantage. La guerre contre l'Autriche puis les différents événements qui amenèrent à l'unification de la péninsule autour du Piémont placèrent durablement l'Italie parmi les principaux sujets de préoccupation des Français, et ce d'autant plus qu'une telle unification s'était largement produite aux dépens des Etats du pape.

1. Lors du congrès de Paris de 1856, réuni au lendemain de la guerre de Crimée, la question italienne fut ainsi placée au centre des discussions le temps d'une séance, le 8 avril.

2. B. ACCHIN Elena, *Italofilia. Opinione pubblica britannica e Risorgimento italiano 1847-1864*, Rome, Carocci, 2014.

3. PÉCOUT Gilles, « L'unité des Italiens de 1849 à 1870 : une histoire française ? » dans *Napoléon III et l'Italie. Naissance d'une nation 1848-1870. Catalogue de l'exposition du Musée de l'Armée*, Paris, Nicolas Chaudun, 2011, p. 29-45.

4. Sur la fraternité comme catégorie politique, on pourra se reporter à : BERTRAND Gilles, BRICE Catherine et MONTÈGRE Gilles, *Fraternité. Pour une histoire politique du concept*, Les cahiers du CHRIPA, n°20, Grenoble, 2012.

Les catholiques français<sup>5</sup> se trouvèrent dès lors tirillés entre le respect qu'ils devaient à deux autorités, dont les objectifs s'avéraient de plus en plus contradictoires au fur et à mesure que se poursuivait l'unification de la péninsule. Si leur statut de sujets français leur imposait l'obéissance à l'autorité temporelle, c'est-à-dire au pouvoir politique, les catholiques tendaient cependant à se montrer de plus en plus préoccupés par les protestations de l'autorité spirituelle, c'est-à-dire de l'Église, et en premier lieu du pape, contre les événements italiens.

Parce que le pouvoir temporel de la papauté était très largement considéré comme la condition nécessaire de l'indépendance du pape en tant que chef spirituel, la méfiance des catholiques français à l'égard du régime impérial grandit assez rapidement au point de se transformer parfois en une franche hostilité chez certains. Une telle hostilité se traduit par une situation de dissidence, dont l'importance ne doit pas être négligée puisqu'il s'agissait du premier mouvement d'opposition politique d'envergure nationale qu'ait connu le Second Empire.

Ce mouvement d'opposition d'une large partie des catholiques français à la politique italienne de Napoléon III fut tout d'abord une dissidence au sens étymologique du terme, c'est-à-dire une séparation : alors qu'ils avaient compté jusque-là parmi les principaux soutiens du régime, les catholiques prirent progressivement leur distance à son égard.

Si l'on se reporte au sens premier du terme de « dissidence », c'est-à-dire à son sens religieux, celui-ci a d'abord été employé pour désigner un conflit avec l'autorité ne menant cependant pas jusqu'à la rupture formelle avec celle-ci (ce que désigne le terme de schisme)<sup>6</sup>. L'un des intérêts de ce terme tient donc dans son élasticité relative, qui permet, dans le contexte qui nous occupe, de renvoyer à des positions et actions très diverses, plus ou moins ouvertement hostiles au gouvernement, qui vont de l'usage de sous-entendus défavorables à la mobilisation active contre sa politique italienne.

Pour étudier cette entrée en dissidence d'une partie des catholiques français, dont nous n'envisagerons ici que la phase la plus aiguë (janvier 1859 – mars 1861), nous centrerons notre analyse sur trois de ses principales caractéristiques. Il importe tout d'abord de rendre compte de la périodisation de ce mouvement. L'analyse d'un conflit, quel qu'il soit, oblige en effet à prendre en considération son épaisseur temporelle, de manière à comprendre les raisons qui l'ont conduit à prendre certaines formes plutôt que d'autres. L'entrée en dissidence des catholiques français fut ainsi un processus lent, caractérisé par des phases où l'hostilité à l'égard du régime impérial se renforça, d'autres au contraire où l'apaisement sembla prévaloir, d'autres encore qui furent des temps de transition voyant les acteurs impliqués ainsi que les formes de leur mobilisation changer. Le deuxième sujet qui nous intéressera renvoie justement à la question des

5. Précisons d'emblée ce que nous entendons par « catholiques français ». Il ne s'agit pas ici de prendre une telle expression dans son sens le plus large (l'ensemble des baptisés) car le groupe étudié serait bien trop important pour posséder une véritable cohérence. Notre attention se porte donc exclusivement sur les personnes qui se réclament du catholicisme dans la sphère publique et justifient – au moins en partie – leurs opinions et leurs prises de position publiques par l'appartenance au catholicisme et la croyance aux dogmes qui le caractérisent.

Le groupe étudié comprend ainsi aussi bien des membres des classes supérieures de la société, capables d'utiliser des moyens variés pour faire aboutir leurs revendications (presse, brochures, lutte parlementaire, etc.) que des membres des couches sociales les moins élevées.

6. PETTINAROLI Laura, « Autorité et dissidence. Le champ religieux sous tension » dans *Histoire@politique*, 18, 2012/3, p. 1-2.

formes de la mobilisation des catholiques, et plus précisément à la diversité du répertoire d'action qu'ils adoptèrent. Enfin, nous concluons en montrant en quoi ces années 1859-1861 ont eu une importance non négligeable sur la politisation des catholiques, et notamment des masses<sup>7</sup>. Leur entrée en dissidence, comme tout conflit, a en effet été un moment d'engagement, plus ou moins intense, dans les affaires politiques, envisagées à une échelle non seulement nationale mais également internationale.

## Le basculement dans la dissidence

La naissance puis le renforcement de l'opposition catholique à la politique de Napoléon III est un processus lent et complexe. De janvier 1859 à la proclamation du royaume d'Italie le 17 mars 1861, il est possible de distinguer quatre phases principales, dont la chronologie est très largement dépendante de celle des événements italiens<sup>8</sup>.

Une première phase commence en janvier 1859, lorsque la presse française rapporte quelques mots adressés par Napoléon III à l'ambassadeur d'Autriche laissant craindre une future guerre entre les deux pays, et prend fin avec l'armistice de Villafranca, qui met un terme à la guerre d'Italie le 12 juillet. La période est dominée par les rumeurs de conflit puis la guerre, qui oppose la France et le Piémont à l'Autriche. Une telle guerre suscite la méfiance de la plupart des catholiques français – et notamment du clergé – pour deux raisons. D'une part, ceux-ci s'émeuvent de voir leur pays s'allier au Piémont, dont ils dénonçaient régulièrement depuis le début des années 1850 la politique anticléricale<sup>9</sup> et les ambitions en Italie, dans une guerre contre l'Autriche, puissance catholique dont le prestige était sorti renforcé par la signature en 1855 d'un concordat avec le Saint-Siège. D'autre part, malgré les assurances données par le gouvernement impérial, la guerre risquait de déstabiliser le pouvoir temporel du pape, en faisant s'affronter à ses frontières ses deux puissances protectrices<sup>10</sup>.

Si la guerre d'Italie marquait ainsi très clairement un changement dans l'attitude de la plupart des catholiques français à l'égard du régime impérial, ceux-ci n'exprimèrent toutefois pas encore ouvertement leur hostilité à celui-ci<sup>11</sup>. Ce ne fut en effet que très rarement, généralement dans des régions marquées par une assez forte présence des

7. Les travaux historiques sur la politisation doivent bien entendu énormément à Maurice Agulhon et au processus de « descente de la politique vers les masses » qu'il a décrit à propos de la Provence. Si un tel modèle a pu être par la suite l'objet de nombreuses nuances de la part d'historiens plus soucieux de mettre davantage en avant le rôle des conditions locales, il n'en garde pas moins un grand intérêt.

Sur la question plus précise de la politisation des catholiques, on pourra se reporter notamment à DELOYE Yves, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholiques français et le vote (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2006.

8. Pour une description plus détaillée des événements, on se reportera à l'irremplaçable thèse de Jean Maurain : MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Alcan, 1930.

9. Cette politique est notamment marquée par la loi Siccardi de 1850, qui abolit les tribunaux ecclésiastiques et certaines immunités dont bénéficiaient les églises, et par la loi Rattazzi de 1855, qui prévoit la suppression des corporations religieuses non actives et la confiscation des biens des couvents et corporations de contemplatifs. Voir PECOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 126-128.

10. Depuis 1849, la France maintenait en effet un corps d'occupation à Rome pour protéger le pouvoir temporel du pape. L'Autriche, quant à elle, occupait le Nord de ces États.

11. Il faut d'ailleurs rappeler que les Français, à l'exception des républicains, s'étaient montrés très largement défavorables à la guerre d'Italie et que ce ne fut que la nouvelle des premières victoires qui fit basculer l'opinion publique dans le sens d'un soutien à la politique impériale.

légitimistes, que cette méfiance put prendre la forme d'une véritable dissidence envers le régime.

En mettant fin de manière inattendue à la guerre, l'armistice de Villafranca ouvre une nouvelle phase dans les relations entre les catholiques français et le régime impérial. La fin des combats est en effet considérée avec enthousiasme. Dans *L'Univers*, le principal journal catholique du pays, Louis Veuillot se plaît à noter que l'armistice signe la défaite de la Révolution, dont les attentes ne seront pas satisfaites<sup>12</sup>. Un retour à l'ordre est prévu en Italie, et l'on espère que les Romagnes<sup>13</sup> seront rendues au Pape.

Il apparaît cependant bien vite que Napoléon III n'a pas l'intention de recourir à la force pour permettre le retour des souverains d'Italie centrale sur leurs trônes ou pour rendre à Pie IX ses provinces insurgées. L'automne 1859 est dès lors marqué par une prise de distance plus importante des catholiques, et notamment des évêques et de la presse, dont témoigne la publication à l'automne par la quasi-totalité des évêques français de mandements sur les affaires d'Italie, dont les journaux catholiques rendent largement compte jusqu'à ce que le gouvernement ne le leur interdise.

À cette époque, la critique de la politique impériale reste cependant encore bien mesurée. Plutôt que de s'attaquer directement à la France, on préfère bien souvent dénoncer le rôle du Piémont. C'est en réalité la publication à la fin de l'année 1859 de la brochure *Le Pape et le Congrès*, brochure anonyme mais dont tout le monde sait très vite qu'elle reflète la pensée de l'empereur, qui précipite l'entrée en dissidence de nombre de catholiques français. La brochure invite en effet le pape à non seulement abandonner les Romagnes, mais à également renoncer à la plupart de ses Etats.

Débute alors une troisième phase, qui est marquée par la véritable naissance d'une dissidence catholique à l'échelle nationale. Celle-ci est illustrée par l'attitude adoptée en janvier 1860 par Louis Veuillot et son journal *L'Univers*. Alors même qu'ils avaient compté pendant toutes les années 1850 parmi les plus fervents soutiens du régime impérial et avaient en 1859 évité d'afficher trop ouvertement leur mécontentement, ceux-ci basculent dans une opposition<sup>14</sup> qui provoque la suppression du journal dès la fin du mois de janvier.

En province, dans tout le pays, une partie du clergé secondaire affiche ouvertement son hostilité à l'égard du régime, sans d'ailleurs toujours réussir à obtenir un soutien de la part des masses<sup>15</sup>. Une telle position est aussi celle d'une partie de l'épiscopat, qui reste

12. *L'Univers*, 14 juillet 1859.

13. En juin 1859, alors que les troupes autrichiennes avaient dû les évacuer sous la pression de l'armée française, les Romagnes s'étaient insurgées et avaient réclamé leur rattachement au Piémont.

14. Le 24 décembre, Louis Veuillot compare ainsi la brochure au baiser de Judas, en citant Matthieu, 26:50 : « Nous connaissons les sentiments de Pie IX sur ces faits accomplis qu'on invoque contre ses droits sacrés. Le baiser qu'on lui donne aujourd'hui n'abusera ni lui ni personne. *Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ?* ».

15. Dans sa thèse, Jean Maurain insiste sur le fait que le mouvement n'aurait jamais réussi à obtenir une véritable adhésion des masses catholiques, peu troublées à partir du moment où les conditions du culte à l'échelle locale n'étaient pas perturbées, et qu'il serait donc dans l'ensemble resté confiné au clergé ainsi qu'aux couches supérieures de la société. S'appuyant sur l'étude de la question à l'échelle du diocèse d'Arras, Yves-Marie Hilaire affirme au contraire que le peuple a pu être moins indifférent que ne le laisse penser Maurain (HILAIRE Yves-Marie, *Une chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Lille, Publications de l'université de Lille III, 1977, p. 639).



toutefois généralement plus prudent dans l'expression de son mécontentement<sup>16</sup>. Cette période d'entrée en dissidence de certains catholiques est par ailleurs marquée par le durcissement des autorités à leur rencontre<sup>17</sup>.

Une dernière phase est ouverte par la défaite des armées pontificales face au Piémont à Castelfidardo, le 17 septembre 1860<sup>18</sup>, grâce à laquelle le Piémont se rend maître des Marches et de l'Ombrie. La dissidence des catholiques français à l'égard du régime impérial change alors partiellement de forme, à la fois parce que la fermeté des autorités politiques a montré l'impasse à laquelle menaient les modes d'action utilisés au début de l'année 1860 et parce que la timide libéralisation du régime impérial engagée à la même époque ouvre d'autres champs d'action, notamment sur le plan de la lutte parlementaire<sup>19</sup>.

De janvier 1859 à mars 1861, c'est-à-dire en seulement un peu plus de deux ans, la plupart des catholiques français basculent ainsi du soutien au régime impérial<sup>20</sup> à une situation de dissidence, au terme d'un processus qui s'est déroulé de manière non linéaire, voyant alterner des périodes d'accalmie et des moments, au contraire, de renforcement de l'hostilité. Dans le même temps, les modes d'action employés se transforment.

## Le répertoire d'action de la dissidence catholique

La mobilisation contre la politique italienne de Napoléon III a pris des formes multiples, qui témoignaient, dans la continuité de la lutte en faveur de la liberté d'enseignement<sup>21</sup>, d'une certaine modernisation du répertoire d'action propre aux catholiques en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il convient dès lors d'interroger en tant que choix stratégiques les sélections opérées par les catholiques parmi les différents moyens d'action qu'ils auraient pu en théorie utiliser.

Il faut tout d'abord tenir compte de l'identité des acteurs concernés et notamment de la distinction fondamentale entre clercs et laïcs, qui rend largement compte de la multiplicité des formes de l'opposition à la politique italienne de Napoléon III, chacune

16. Dans l'ensemble, et à quelques exceptions près, l'attitude de l'épiscopat dans la question romaine fut toujours plus mesurée que celle du clergé secondaire, où s'étaient très largement diffusées les idées de *L'Univers* dans les années 1850. Il faut toutefois signaler l'importance de l'engagement de certains évêques en faveur du pouvoir temporel du pape, et notamment de Dupanloup, évêque d'Orléans, de Pie, évêque de Poitiers, et de Plantier, évêque de Nîmes.

17. *L'Univers* n'est pas le seul journal à être supprimé : c'est aussi le cas de *La Bretagne*. Par ailleurs, des amendes ou des peines de prison sont prononcées contre les auteurs de propos hostiles au gouvernement ainsi que des hommes ayant diffusé des brochures favorables au pape.

18. Prenant prétexte des succès de Garibaldi dans le royaume des Deux-Siciles, l'armée piémontaise, avec l'accord de Napoléon III, traverse les États du pape pour empêcher une victoire des révolutionnaires dans le Sud de l'Italie. Elle rencontre alors l'armée pontificale, dirigée par Lamoricière, qu'elle met aisément en déroute à Castelfidardo.

19. Le décret du 24 novembre 1860 offre en effet au Sénat et au Corps Législatif le droit de discuter et de voter chaque année une adresse en réponse au discours du trône.

20. Il faut toutefois signaler que tous les catholiques n'avaient pas soutenu l'empire dans les années 1850. Les catholiques libéraux regroupés autour du *Correspondant*, notamment, s'étaient ainsi très rapidement détournés du régime de Napoléon III.

21. Tout au long des années 1840, clercs et laïcs se mobilisent en faveur de la liberté d'enseignement, ce qui aboutit en 1850 au vote de la loi Falloux. Sur cette question, voir MILBACH Sylvain, *Les Chaires ennemies. L'Église, l'État et la liberté d'enseignement secondaire dans la France des notables (1830-1850)*, Paris, Honoré Champion, 2015.

de ces deux catégories n'employant pas les mêmes modes d'action<sup>22</sup>. Par ailleurs, il importe également de considérer la nature des revendications du mouvement. À ce sujet, il est nécessaire de conserver à l'esprit le fait que son objectif était de défendre le pouvoir temporel du pape, et non de renverser le régime impérial, même si certains légitimistes ont pu espérer l'influencer dans un tel sens. Enfin, il faut aussi insister sur l'attitude des autorités à l'égard du mouvement, attitude qui a varié pendant la période qui nous occupe et qui explique une évolution constante des modes d'action employés. Il est possible de distinguer trois formes principales de la mobilisation des catholiques. La première renvoie à la politisation des cérémonies religieuses et, plus généralement, de la parole des ecclésiastiques. Alors que le concordat exige du clergé le soutien au pouvoir en place, notamment à travers la prière du *Domine salvum*, la dissidence catholique peut justement passer par le refus de se soumettre à de telles obligations. Le 6 juillet 1859, le ministre de la Guerre, le maréchal Randon, s'adresse ainsi à Rouland, son collègue des Cultes, pour se plaindre du fait que « dans un certain nombre de départements, une partie du clergé se montre opposé à la guerre [et] qu'il accueille avec une froideur marquée la nouvelle des succès ». Il cite l'exemple des curés des paroisses de Cazols et de Boissierette (Lot), qui s'abstiennent de faire chanter le *Domine Salvum* à la grande messe<sup>23</sup> et signale par ailleurs que le curé de Tonneins (Lot-et-Garonne) a fait chanter, après le *Te Deum* pour la victoire de Magenta, un *De profundis* pour le repos des Autrichiens morts sur le champ de bataille<sup>24</sup>.

La deuxième forme prise par la mobilisation des catholiques renvoie à la réappropriation des moyens modernes de la lutte politique nationale. Il faut notamment signaler à ce sujet le rôle de la presse au sens large, c'est-à-dire des journaux, mais aussi des différents types d'imprimés non périodiques. En l'occurrence, ce sont principalement des laïcs qui étaient impliqués, même si un évêque comme Dupanloup n'a pas hésité à prendre la plume à plusieurs reprises pour défendre le Saint-Siège<sup>25</sup>. Dans de tels écrits, l'expression de la dissidence est bien entendu largement contrainte par la nature autoritaire du régime impérial, mais elle n'est pas impossible à la condition de passer par des canaux indirects. Bien souvent, la politique italienne du régime n'est ainsi attaquée que de manière détournée, souvent en critiquant la presse libérale ou anticléricale qui en fait l'éloge<sup>26</sup> ou en attaquant le Piémont.

Il faut enfin signaler l'utilisation des quelques moyens d'expression d'un désaccord politique concédés par les institutions. C'est notamment le cas du droit de pétition<sup>27</sup>, dont

22. À titre d'exemple, bon nombre de membres du clergé considéraient que l'usage de la presse et la publication de brochures ne convenaient pas à la dignité attachée à leur fonction.

23. Archives nationales (notées par la suite AN), F<sup>19</sup> 1931.

24. Un tel phénomène de politisation des prêches n'est alors pas nouveau. Cependant, il prend à l'occasion de la question romaine une ampleur inédite.

25. En témoigne notamment la publication en 1860 de deux lettres sur la question romaine, dont la première visait à répondre à la brochure *Le Pape et le Congrès*.

26. En témoigne par exemple le long article que Louis Veuillot publie dans *L'Univers* du 9 juillet 1859 sous le titre « La question romaine », où il s'en prend aux positions défendues par les journaux conservateurs et La Bédollière.

27. Sur la pratique de la pétition, qui se développe au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle, on pourra se reporter à la thèse de Benoît Agnès : AGNES Benoît, *L'appel au pouvoir. Essai sur le pétitionnement auprès des chambres législatives et électives en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848*, sous la dir. de C. Charle, Université Paris 1, 2009.

s'emparent au début des années 1860 les catholiques, avant de le délaïsser assez rapidement<sup>28</sup>. C'est également le cas de l'action parlementaire, et ce notamment à partir du moment où sénateurs et députés sont invités chaque année, au moment de l'ouverture des Chambres, à voter une adresse à l'empereur. Les débats autour de la première adresse, en 1861, sont justement marqués par l'importance de la question romaine et le vote par 91 députés d'un amendement d'inspiration cléricale au texte qui leur est proposé.

Une troisième et dernière forme de la dissidence catholique renvoie à la volonté de dépasser l'échelle nationale en envisageant la mobilisation d'un point de vue européen, centré sur Rome. Ici, le rôle du nonce doit être souligné. Alors même que les Articles organiques (1802) encadraient très strictement ses relations avec le clergé et les catholiques français, celui-ci a en effet partiellement organisé la mobilisation des catholiques, que ce soit en transmettant des articles à certains journaux<sup>29</sup> ou en s'entendant avec les députés catholiques au sujet de leurs futures prises de parole au Corps législatif<sup>30</sup>. La nonciature apparaît ainsi comme un maillon essentiel dans le dispositif de défense des États du pape déployé par le secrétaire d'État Antonelli puisqu'elle permet l'articulation entre la politique européenne du Saint-Siège et la mobilisation menée par les catholiques français à l'échelle de leur pays. Le dépassement de l'échelle nationale et le recentrage sur Rome de la mobilisation des catholiques français se manifestent par ailleurs de différentes façons, que l'on peut classer en fonction du degré d'engagement qu'elles impliquent.

Une première forme, la plus simple, consiste en la signature d'adresses au pape<sup>31</sup>. Le sens de tels textes, signés de manière massive dans les diverses couches de la société, pose cependant un problème d'interprétation. Il n'est notamment pas interdit de penser que pour bien des hommes la signature était davantage liée à l'influence du notable qui présentait le texte ou à la volonté de ne pas rompre l'unanimité locale qu'à une opposition à la politique de Napoléon III en Italie ou même à un intérêt quelconque pour la question romaine.

Plus intéressants apparaissent donc les dons des fidèles au pape, notamment à travers l'organisation du denier de Saint-Pierre, ressuscité à l'occasion des malheurs du pape, qui nécessitent un degré d'engagement plus grand. Ici aussi, les différentes listes de souscription que l'on possède montrent que durant toutes les années 1860 le mouvement a touché toutes les couches de la société.

28. Les autorités ont exercé d'importantes pressions pour mettre fin à ce mouvement de signature de pétitions, notamment en s'appuyant sur la législation encadrant le colportage afin d'en limiter la diffusion.

29. Le 29 avril 1859, le nonce à Paris signale ainsi au secrétaire d'État Antonelli qu'il a encouragé les rédactions de plusieurs journaux à reproduire un article de la *Civiltà cattolica*, le journal des Jésuites de Rome, qui répondait à la brochure *Napoléon III et l'Italie* et à diverses attaques lancées à l'encontre du gouvernement pontifical dans la *Revue des Deux mondes* et au parlement anglais. *L'Univers*, le *Mémorial diplomatique* et d'autres journaux traduisirent de fait l'article et l'insérèrent dans leurs colonnes.

Louis Veuillot ayant par ailleurs proposé de faire également paraître cet article sous la forme d'une brochure afin d'en accroître la diffusion, le nonce l'encouragea dans cette idée et la brochure parut, accompagnée d'une préface de Gerbet, évêque de Perpignan.

30. C'est ainsi, par exemple, que le nonce signale le 1<sup>er</sup> mai 1859 au secrétaire d'État Antonelli s'être entendu avec le député catholique De la Tour afin qu'il obtienne du gouvernement l'assurance que la guerre ne se fera pas au détriment des États du pape (GABRIELE Mariano (dir.), *Il carteggio Antonelli-Sacconi, I*, Rome, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, 1962, p. 99-100).

31. HORAIST Bruno, *La dévotion au pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Rome, École française de Rome, 1995.

Ce sont toutefois les engagements dans l'armée pontificale qui témoignent avec le plus de force de l'intérêt pour la question romaine et de l'hostilité à l'égard du régime impérial, d'autant plus que l'engagement dans une armée étrangère était théoriquement puni de la perte de la nationalité française<sup>32</sup>. Le cas du général de Lamoricière, appelé à Rome pour réorganiser l'armée pontificale en 1860, est tout à fait représentatif de cette hostilité d'une bonne partie des catholiques français engagés dans l'armée du pape à l'égard de Napoléon III.

Politisation des cérémonies et de la parole religieuses, réappropriation des moyens modernes de la lutte politique à l'échelle nationale, changement d'échelle de la lutte en la recentrant sur Rome : les moyens par lesquels les catholiques ont manifesté leur dissidence à l'égard de la politique italienne de Napoléon III ont ainsi été multiples, clercs et laïcs ayant généralement chacun leur propre répertoire d'action.

Les années 1859-1861 témoignent à ce sujet du fait que les laïcs sont désormais pleinement intégrés à la défense politique des intérêts de l'Église, à la différence de ce qui s'était produit dans les années 1840, lorsque leur implication dans la lutte en faveur de la liberté d'enseignement avait suscité la méfiance, voire l'hostilité de la majorité des évêques<sup>33</sup>. On constate donc l'adaptation de l'Église aux formes modernes de la politique, auxquelles les clercs ne pouvaient pas se conformer pleinement, rendant ainsi légitime le rôle nouveau des laïcs dans la défense de l'Église<sup>34</sup>.

## Dissidence et politisation des catholiques

Le mouvement d'opposition à la politique italienne du second Empire marque une étape importante dans la politisation des catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Un tel phénomène, pour être compris, doit cependant être tout d'abord replacé dans le cadre plus général de l'importante médiatisation des affaires italiennes et de l'influence qu'elle a pu avoir aussi bien à gauche qu'à droite.

Cette médiatisation fut d'abord le fait de la presse périodique, qui rendit largement compte des affaires italiennes, comme le montre le rôle de journaux comme *Le Siècle*, à gauche, ou *L'Univers*, du côté des catholiques. Elle passa aussi par la publication massive d'ouvrages sur le sujet, comme le montrent bien les registres parisiens des déclarations d'imprimeurs. De 1859 à mars 1861, et si l'on ne tient compte que des livres et brochures, en laissant de côté d'autres médias importants comme les chansons, les poèmes ou les cartes, ce sont ainsi près d'un millier d'ouvrages concernant les affaires italiennes et

32. Si certains engagements dans l'armée pontificale tenaient bien davantage du mercenariat que de l'engagement pour des motifs politico-religieux, ce que ne manquait pas de fustiger la presse favorable à l'unité italienne, l'aspect idéologique ne doit bien entendu pas pour autant être négligé pour expliquer nombre de départs pour Rome.

33. Les initiatives de Montalembert ainsi que le rôle de plus en plus important tenu par la presse avaient ainsi été dénoncés par nombre de clercs.

34. Sur cette question du rôle des laïcs dans la défense des intérêts de l'Église et des controverses qu'elle a suscitées au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on nous permettra de renvoyer à : HÉRISSON Arthur, « Louis Veuillot, *L'Univers* et l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église de France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 100, n°245, juillet-décembre 2014, p. 333-354.

romaines qui sont imprimés<sup>35</sup>, soit plus d'un par jour. Si l'on ajoute à ce rôle de la presse celui du clergé, signalé plus haut, on comprend bien que la diffusion d'informations et d'opinions au sujet des questions italienne et romaine s'est faite de manière particulièrement importante dans toute la société française, ne serait-ce que grâce à la densité du maillage composé par les pôles de propagation de ces informations et idées. Pour en venir plus précisément à la mobilisation des catholiques face à la politique italienne de Napoléon III, on aurait tort cependant de la considérer comme une simple « descente de la question romaine vers les masses ». Certes, le rôle des élites religieuses et laïques est fondamental dans le processus ; certes, l'influence de Paris sur la province est indéniable, puisque s'y concentrent la plupart des publications sur la question. Mais l'on n'observe toutefois pas une simple diffusion des mêmes idées chez l'ensemble des catholiques. Bien au contraire, on constate qu'il n'y a pas de réception passive mais des appropriations différenciées des thèmes auxquels renvoie la question romaine. C'est ce que montre par exemple le rôle joué par le clergé secondaire lors de la crise du début de l'année 1860 : les simples prêtres et desservants agirent de manière largement spontanée et n'obéirent à aucune injonction des évêques, qui furent largement dépassés par ce mouvement.

En témoigne par ailleurs le fait que certaines brochures sur la question romaine se démarquèrent, parfois fortement, de la ligne défendue par le Saint-Siège et la plupart des catholiques les plus influents. Ce fut le cas des publications d'Arnaud de l'Ariège, un des principaux partisans de la République chez les catholiques, qui prit la plume pour réagir contre l'engagement des évêques sur une question qu'il considérait comme politique et non religieuse et pour plaider pour l'unité de l'Italie avec Rome pour capitale<sup>36</sup>.

C'est aussi ce dont témoignent, de manière plus originale, certaines brochures publiées par des anonymes ou des hommes peu habitués à prendre part aux débats publics. En 1861, un certain Ch. Meunier, négociant catholique lyonnais, publia ainsi une brochure où il se proposait de régler la question romaine en transférant le pouvoir temporel des papes en Sicile : « Au point de vue religieux, la Sicile, cette île triangulaire (*trinacria*) ne semble-t-elle pas, par sa forme, la personnification matérielle du plus grand mystère de notre religion, le mystère de la Trinité ? Entre l'Europe et le berceau de la religion, sur la route de Jérusalem, elle servira de station aux pèlerins qui se rendent dans la ville Sainte et qui pourront recevoir à Palerme la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ »<sup>37</sup>. Dans tous ces cas, ce qu'il faut noter, c'est que les débats autour de la question romaine n'engendraient plus une dissidence contre la politique de Napoléon III mais bien à l'égard du Saint-Siège, dont on regrettait l'intransigeance à l'égard la civilisation moderne. Le terme de dissidence rend d'ailleurs très bien compte d'une telle situation puisqu'il ne s'agissait ni d'une hérésie, étant donné que le pouvoir temporel de la papauté n'était pas

35. AN, F<sup>18</sup> (II) 78 à F<sup>18</sup> (II) 89.

36. Ces thèses sont soutenues dans deux brochures publiées en 1860, intitulées *La Papauté temporelle et la nationalité italienne et l'indépendance du Pape et les droits des peuples*.

37. MEUNIER Ch., *Le nouveau royaume des Papes (solution de la question romaine) par un négociant catholique*, Paris, Dentu, 1861.

un dogme, ni d'un schisme, étant donné qu'il ne s'agissait pas pour ces catholiques de se séparer du pape en tant que chef spirituel.

Il faudrait, en guise de conclusion, revenir brièvement sur les conséquences principales de cette entrée en dissidence des catholiques français, à la fois dans le champ politique et dans le champ religieux.

Dans le champ politique, tout d'abord, la question romaine et l'hostilité des catholiques à la politique de Napoléon III furent pendant toutes les années 1860 une préoccupation importante pour le gouvernement impérial, et ce jusqu'à la guerre de 1870. Cette dissidence a par ailleurs largement contribué au réveil de l'anticléricalisme en France, ce dont témoignent dès le début des années 1860 les projets de schisme élaborés par certains publicistes<sup>38</sup>.

Dans le champ religieux, la question romaine ne permit pas la constitution, comme au temps de la lutte en faveur de la liberté d'enseignement, d'un parti catholique. Elle témoignait ainsi de l'importance des tensions, renforcées au cours des années 1850<sup>39</sup>, entre le courant libéral et le courant intransigeant du catholicisme. Elle provoqua cependant un raidissement de la part du Saint-Siège, qui s'avéra à terme favorable aux intransigeants, comme le montrèrent bien la publication du Syllabus en 1864 et le concile du Vatican en 1870.

Cette dissidence consacrait par ailleurs définitivement l'importance du rôle joué par les laïcs dans la défense des intérêts de l'Église, rôle qui faisait encore l'objet d'après discussions dans les années 1840.

38. CAYLA Jean-Mamert, *Pape et Empereur*, Paris, Dentu, 1860.

39. Sur les différentes étapes de cette affrontement, le livre d'Austin Gough est très précieux : GOUGH Austin, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1996 (1<sup>re</sup> édition en anglais : 1986).

## **Bibliographie :**

CHOLVY Gérard, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Montpellier*, Lille, Publications de l'université Lille III, 1973.

DELOYE Yves, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2006.

GOUGH Austin, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1996 (1<sup>ère</sup> édition en anglais : 1986).

HILAIRE Yves-Marie, *Une chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Lille, Publications de l'université de Lille III, 1977.

HORAIST Bruno, *La dévotion au pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Rome, École française de Rome, 1995.

LAUNAY Marcel, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire. Monseigneur Jaquemet (1849-1869)*, Nantes, CID éditions, 1982.

MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Alcan, 1930.



Portrait de Garibaldi



# Publier les mémoires personnels : autour du pèlerinage politique d'une garibaldienne russe à Caprera (1872)

Daria Ermolaeva

33

Parler de la gloire et de la reconnaissance internationale de Giuseppe Garibaldi (1807-1882) peut désormais sembler une banalité tellement ce sujet a été étudié et développé, tant de son vivant qu'après sa mort. « Héros des deux Mondes », symbole du combat pour l'indépendance des peuples, son image se reconnaît sous plusieurs définitions révélant son engagement pour la liberté des nations opprimées. Après ses batailles en Amérique Latine dans les années 1840, et surtout l'expédition des Mille, qui a permis de construire l'unité italienne en 1860, il est une figure politique européenne de premier plan<sup>1</sup>. Les nouvelles des exploits garibaldiens, malgré la censure permanente, se propagent jusque dans le territoire de l'empire russe, représentant une menace aux yeux du pouvoir autocratique et un encouragement pour le mouvement démocratique naissant.

Plusieurs Russes se sont engagés pour la cause italienne dans les années 1850-1860<sup>2</sup>. Les uns ont choisi la plume, comme les publicistes Grigorij Blagosvetlov (1824-1880), Nikolaj Tchernishevskij (1828-1889) ou Nikolaj Dobroljubov (1836-1861), et ont soutenu et médiatisé dans leurs articles la cause italienne, et en particulier le personnage de Garibaldi. Les autres ont décidé de rejoindre les troupes des volontaires garibaldiens et de combattre aux côtés du grand général pour l'indépendance de son pays, comme Lev Metchnikov (1838-1888), Andrej Krasovskij (1822-1868), Vladimir Kovalevskij (1842-1883). Le retentissement des expéditions de Garibaldi et, en général, la réception des révolutions italiennes en Russie reste, pourtant, une question très peu étudiée

1. Voir AGULHON Maurice, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », dans *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1988, t. II, p. 85-131 ; RIALI Lucy, *Garibaldi : invention of a hero*, New Heaven-Londres, Yale University Press, 2007 ; KLAVER Jan Marten Ivo, MORISCO Gabriella, PICCINI Gilberto, *Garibaldi e gli ideali democratici internazionali. Convegno interdisciplinare: Urbino-Italia, Columbia-South Carolina, Porto Alegre - Brasile*, München, M. Meidenbauer, 2011 ; BILINSKI Bronislaw, « Echi dell'epopea garibaldina nella cultura polacca » dans MOLA Aldo A. (dir.), *Garibaldi, generale della libertà. Atti del convegno internazionale di studi*, Rome, Ufficio Storico SME, 1984, p. 331-431 ; TAMBORRA Angelo, *Garibaldi e l'Europa. Impegno militare e prospettive politiche*, Roma 1983.

2. NEVLER Vladimir, *Echo garibal' d'jskich srazenij (Echo des batailles garibaldiennes)*, Izdatelstvo Akademii Nauk SSSR, Moscou, 1963 ; KARELIN Jurij, EIDELMAN Natan, « Garibaldi i Rossija » (Garibaldi et la Russie), *Znanie – sila*, 1984, n. 12 ; RISALITI Renato, *Russi in Italia fra il Settecento e il Novecento*, Moncalieri, Centro interuniversitario di ricerche sul viaggio in Italia, 2010 ; Idem, Lev Il'ich Metchnikov. *Memorie di un garibaldino : la spedizione dei Mille*, Moncalieri, Centro interuniversitario di ricerche sul viaggio in Italia, 2008 ; NEVLER Vladimir, « N. A. Dobroljubov i bor'ba za objedinenie Italii » (N. A. Dobroljubov et la bataille pour l'unification italienne), *Sbornik statej v pamjat' akademika E. Tarle*, Moscou, 1957.

par les historiens<sup>3</sup>, mais qui s'inscrit dans les thématiques de l'historiographie actuelle, attentive à la dimension transnationale des révolutions<sup>4</sup>. Dans ce contexte, un nom significatif reste souvent oublié – celui d'une écrivaine, traductrice, journaliste et garibaldienne russe, Alexandra Toliverova-Jacobi (1842-1919).

Les années d'engagement d'Alexandra Toliverova, c'est-à-dire le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, coïncident avec l'émergence de deux phénomènes-clés en Russie : d'un côté, la concrétisation de l'idée démocratique russe dans les premières organisations révolutionnaires<sup>5</sup>, de l'autre, la consolidation du mouvement en faveur des droits des femmes marqué par leur présence accrue dans l'espace public<sup>6</sup>. Les œuvres de Toliverova reflètent ces deux tendances, qu'il s'agisse de son activité journalistique<sup>7</sup> ou, plus tard, de la fondation des sociétés appelées à défendre les droits des femmes<sup>8</sup>. Dans les souvenirs de ses amis, notamment ceux d'Anatolij Koni (1844-1927), homme politique et auteur russe, Toliverova est caractérisée surtout comme une femme d'action, qui abordait les questions sociales « non pas avec une contemplation stérile et avec de bonnes intentions, dont, comme on sait, est pavé l'enfer ; elle cherchait à les servir avec sa parole ardente et ses actes désintéressés »<sup>9</sup>. Et tandis qu'en Russie Toliverova n'avait pas toutes les possibilités de diriger son énergie vers l'action concrète, une telle occasion s'est présentée en Italie, où elle a vécu avec son mari<sup>10</sup>, célèbre peintre russe parti séjourner à Rome, en tant que pensionnaire de l'Académie de Beaux-Arts de Saint-Petersbourg dans les années 1860. Passionnée par la figure de Giuseppe Garibaldi et par ses exploits, partisane ardente de ses idées, Toliverova n'hésite pas à rejoindre ses volontaires blessés dans la bataille de Mentana en 1867 et fait de son mieux pour les aider. Plus tard, elle joue un rôle crucial dans l'organisation de l'évasion de Luigi Castellazzo (1827-1890), ami et compagnon de Garibaldi, condamné à l'emprisonnement à perpétuité en 1867 à la suite de ses tentatives insurrectionnelles à Rome. Ces expériences sont rapportées dans les articles de l'écrivaine rédigés pour des journaux russes à partir de ses notes personnelles<sup>11</sup>.

Parmi les écrits de la période « italienne » d'Alexandra Toliverova, les souvenirs de son

3. Parmi les très rares travaux sur le sujet, NEVLER Vladimir, *La Russia e il Risorgimento*, Bonanno, Catania, 1976 ; VENTURI Franco, « L'immagine di Garibaldi in Russia all'epoca della liberazione dei servi », dans *Rassegna storica toscana*, 1960, vol. 6, p. 307-324 ; *Idem*, *Il populismo russo*, Torino, Einaudi, 1952. Les circulations révolutionnaires italo-russes au XIX<sup>e</sup> siècle font l'objet de notre thèse en cours *Relations politiques et circulations révolutionnaires entre l'Italie du Risorgimento et la Russie des autocrates et des réformateurs (1820-1881)*, préparée à l'Université Paris 1 sous la direction de Gilles Pécout et de Marie-Pierre Rey.

4. FUREIX Emmanuel, APRILE Sylvie, CARON Jean-Claude, *La liberté guidant les peuples. Les révolutions de 1830 en Europe*, Paris, Champ Vallon, 2013 ; ISABELLA Maurizio, *Risorgimento dans l'Exile. Italian Emigrés and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, Oxford, Oxford University Press, 2009 ; DIAZ Delphine, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2014.

5. Nous nous référons, notamment, à l'activité des « narodniki » (populistes) russes, qui commencent, à partir des années 1860, à s'unir en organisations secrètes : *Zemlya i volya* (Terre et liberté), *Narodnaïa volya* (Volonté du peuple), *Tcherny Peredel* (Partage noir).

6. Sur les différentes étapes de l'émancipation des femmes en Russie voir surtout STITES Richard, *The Women's liberation movement in Russia: feminism, nihilism and bolshevism, 1860-1930*, Princeton, N.J., Princeton university press, 1978.

7. Parmi les périodiques dont Alexandra Toliverova était rédacteur, citons une revue pour la jeunesse *Igrushchka* (*Petit jouet*) (1880-1912), et deux journaux féminins *Na pomosh materjam* (*A l'Aide des Mères*) (1894-1907), *Zhenskoe delo* (*L'Affaire des Femmes*) (1898-1900).

8. Notamment, en 1900 elle fonde la *Société de l'aide aux femmes instruites nécessiteuses*, qui avait comme objectif d'assurer un travail à cette catégorie sociale.

9. KONI Anatolij, *La mort inaperçue d'une personne distinguée*, Oeuvres complètes en 8 vol., vol. 7, Moscou, Ūridiceskaâ literatura, 1969.

10. Jacobi Valerij Ivanovitch (1834-1902), peintre de genre et de portrait russe, membre de l'Académie Impériale des Beaux-Arts, célèbre pour les tableaux *Le 9 Thermidor* (1864, Galerie Tretiakov, Moscou), *Le mariage au Palais de glace* (1881, Musée Russe, Saint-Petersbourg), *L'inauguration de l'Académie des Beaux-Arts* (1889, Musée de l'Académie russe des Beaux-Arts, Saint-Petersbourg).

11. Notamment l'article « Mezhdū garibaldijsami » (Parmi les garibaldiens) publié dans le périodique *Nedelja* (*La Semaine*), 1870.

séjour chez Garibaldi à Caprera en 1872 nous semblent d'un intérêt particulier. Caprera est une île sarde, faisant partie de l'archipel de La Maddalena, où Garibaldi se retire à plusieurs reprises au cours des années 1860-1880, et où il invite Toliverova en signe de reconnaissance pour son engagement. Lors de son voyage l'écrivaine tient le journal personnel, dont les notes évoluent par la suite sous la forme d'un récit de voyage publié. Toutefois, dans ces publications l'auteur tient toujours à souligner l'origine de son œuvre, en indiquant comme sous-titre *De mes journaux intimes* ou *De mes souvenirs personnels*. Le texte même par certaines caractéristiques, nous le verrons plus loin, reste très proche d'un écrit personnel, malgré sa publication ultérieure. La spécificité de la source évoquée, aussi bien que les thématiques abordées par Toliverova à l'intérieur de son article, nous portent à nous interroger sur le rôle de la double nature du texte dans la diffusion de l'idée révolutionnaire italienne en Russie. Notre analyse se fera en trois temps : nous observerons d'abord l'évolution du texte à travers le passage du journal intime vers le récit de voyage publié pour l'examiner ensuite comme écriture féminine, et révéler, enfin, la manière dont se manifeste la position politique de l'écrivaine à travers le texte.

## **Du journal personnel au récit de voyage publié**

Les souvenirs d'Alexandra Toliverova à Caprera font l'objet de trois publications dans des périodiques russes. Ils paraissent une première fois en 1882 dans la revue du *Messenger historique* sous le titre « À Caprera chez Garibaldi. De mes notes personnelles » puis à deux autres reprises au début du XX<sup>e</sup> siècle, pour des occasions spéciales. En 1907 son article « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs personnels » est publié pour le centenaire de sa naissance dans *Les Nouvelles de la bourse*, périodique d'orientation libérale modérée, et en 1908 la copie exacte de cet article fait partie du numéro de journal *Shipovnik (L'Eglantier)* en faveur des victimes des tremblements de terre à Messine.

La base de ces articles est constituée par les notes du journal intime de Toliverova que celle-ci tient presque tout au long de sa vie et dont nous avons retrouvé une partie aux Archives d'Etat de Littérature et des Arts (RGALI) de Moscou<sup>12</sup>. Ces notes ne racontent pourtant que les préparatifs de l'écrivaine au voyage, son état d'âme la veille de la rencontre avec Garibaldi, et présentent des impressions du journal de voyage relatives au temps et à ses émotions, ainsi que quelques remarques sur le quotidien à Caprera. En revanche, Toliverova évoque dans ces notes l'existence d'un journal de voyage à Caprera, où le séjour est décrit dans son intégralité, et qui est consultable aux archives IRLI à Saint-Petersbourg<sup>13</sup>.

Il est complexe de définir le genre de cet article, puisqu'il possède des caractéristiques

12. RGALI, fond des manuscrits d'Alexandra Toliverova-Jacobi (f. 1674), 1/3.

13. IRLI, fond privé d'Alexandre Toliverova-Jacobi (f. 227), 19.

qui l'apparentent à plusieurs formes d'écritures<sup>14</sup>. Du point de vue formel, il s'agit sans doute d'un récit de voyage : un texte publié du vivant de la voyageuse qui en est l'auteur, donc livré au public par voie d'édition et à la demande de la voyageuse en question, décrivant d'une façon élaborée son séjour ponctuel sur une île étrangère, et surtout visiblement rédigé *après* le séjour et non pas au jour le jour<sup>15</sup> ; toutes ces caractéristiques nous empêchent de parler d'un journal intime ou d'un journal de voyage. Pourtant, l'existence du journal de ce voyage, l'insistance sur l'origine de l'article, le passage évident, dans le corps de l'article, de la partie « anonyme » à la partie « personnalisée » montrent que Toliverova choisit de garder la dimension « intime » de son écrit, même si formellement elle s'en éloigne. « Faut-il préciser que les jours que j'ai passé à Caprera étaient les meilleurs jours de ma vie ? »<sup>16</sup> Par cette phrase, qui entame la description de son voyage, Toliverova ouvre la partie où l'on peut deviner le début de ses notes du journal personnel, rempli d'émotions très vives, très intimes, et en même temps de données très précises : les dates, les noms des habitants de l'île, dont l'existence de chacun est attestée, y sont conservés. Elle évoque notamment Edoardo Barberini (1806-1903), ami et confident de Garibaldi, Francesco Cocapellier (1831-1901), aide de camp de Garibaldi dans la bataille de Mentana, Goivanni Basso (1824-1884) un de ses volontaires. La forte présence du « je » de l'auteur à l'intérieur de la narration, dominant sur l'aspect événementiel (il est réduit chez Toliverova aux « jalons » qui marquent les diverses étapes de la journée : réveil, repas, promenade, etc.) et la précision dans la description du paysage, des personnages, sont autant d'indices formels qui apparentent l'écrit à un journal de voyage.

Le niveau de personnalisation arrive parfois jusqu'à celui d'un journal intime<sup>17</sup> – c'est notamment à travers ses propres sensations personnelles, vécues, que Toliverova donne à voir au lecteur l'atmosphère de l'île : « à peine avons-nous mis le pied sur l'île de Caprera, nous avons senti le parfum des herbes se répandre »<sup>18</sup>, « la couleur azur de la mer, le soleil, les chèvres sauvages sautant sur les roches, le silence, tout cela éveillait dans mon âme une émotion que je n'avais jamais éprouvée avant... je ne sais pourquoi, j'ai voulu pleurer et prier »<sup>19</sup>. L'accent est mis sur le personnage de l'auteur, le monde extérieur n'ayant de réalité qu'à travers l'intériorité de l'écrivaine. De même, en présentant au lecteur le personnage de Garibaldi, Toliverova nous fait revivre toutes les étapes de sa propre rencontre avec son héros : une présentation très factuelle et standardisée du général et de ses exploits au début de l'article (« un personnage noble », « un héros légendaire », « le grand ermite » qui va vers « son grand objectif »), et l'évocation de ses émotions avant la rencontre avec son héros (« j'étais toute remplie d'un sentiment très particulier »). Elle donne ensuite la parole aux garibaldiens, pour

14. Pour ce qui est des caractéristiques des divers genres d'écriture, nous nous référons aux ouvrages d'Alain GIRARD, *Le journal intime*, Paris, PUF, 1963, de Béatrice DIDIER, *L'écriture-femme*, Paris, PUF, 1999 et de Philippe LEJEUNE (dir.), *Le journal personnel*, Paris, RITM (Université Paris X), 1993.

15. BOURGUINAT Nicolas, « Bibliographie du voyage des femmes françaises et britanniques en Italie, 1770-1861 », *Genre & Histoire* [En ligne], 9 | Automne 2011, mis en ligne le 09 juin 2012, consulté le 15 mai 2015, URL : <http://genrehistoire.revues.org/1461>.

16. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra, « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs », dans les *Nouvelles de la Bourse*, 1907. IRLI, fond privé d'Alexandre Toliverova-Jacobi (f. 227), 7.

17. Sur les différents degrés de la personnalisation entre le journal de voyage et le journal intime, voir DIDIER Béatrice, *op. cit.* p. 184-186.

18. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs personnels », *op. cit.*

19. *Ibid.*

découvrir les particularités du caractère et les habitudes d'un « vrai » Garibaldi (« un homme généreux », « un patriote dévoué », « un excellent maître de la maison ») ; et elle nous présente ensuite Garibaldi en personne<sup>20</sup>.

La partie finale de l'article – la scène des adieux de Toliverova avec le monde de Garibaldi – comporte une caractéristique-clé du journal de voyage qui le distingue de tout autre genre : une distinction clairement marquée entre le « chez soi » et « l'ailleurs ». La « routine d'une vie grisâtre » qui attend l'auteur en Russie est opposée au « Royaume de Dieu »<sup>21</sup> de Caprera. L'écrivaine évoque donc ses émotions particulières soit au départ pour le voyage, quand la « pensée de voir le général l'anime » jusqu'à oublier ses maux et peurs<sup>22</sup>, qu'au retour à son pays natal, marqué par un profond changement intérieur grâce à l'expérience de voyage accompli.

## L'écriture féminine

Les souvenirs de Toliverova s'inscrivent dans la tradition des récits de voyages féminins au XIX<sup>e</sup> siècle, sujet actuellement valorisé par les études historiques et littéraires<sup>23</sup>. Le développement d'une écriture féminine du voyage est dû d'une part à la naissance de l'intime et de l'exploration de soi lors du passage des Lumières au romantisme, de l'autre, aux espoirs d'émancipation et de participation au progrès social que les femmes liaient au voyage<sup>24</sup>. Par conséquent, tant le monde de voyageurs que l'espace des écrits de voyage vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle se sont considérablement féminisés. Un regard particulier sur les hommes et les femmes, sur les objets et les lieux, aussi bien qu'une interprétation originale des événements historiques permettent de parler d'un renouvellement du genre du récit de voyage féminin par rapport à la tradition établie par la plume masculine<sup>25</sup>.

Le texte de Toliverova, rempli de détails, que ce soit la description de la nature ou des scènes d'intérieur, et caractérisé par un degré élevé d'émotion à toutes les étapes du voyage, témoigne en effet de ce renouvellement, de la « féminisation » littéraire du genre. En ce sens, un des traits les plus remarquables est l'approche presque sensuelle de l'écrivaine qui s'exprime à travers les descriptions de Garibaldi et des rapports personnels de Toliverova avec le général, qui se trouvent au cœur du texte.

Une place importante de son récit est réservée à la description physique de Garibaldi au moment de leur première rencontre. Pour rompre définitivement avec l'image commune qu'elle avait de Garibaldi d'après les impressions d'autrui avant d'arriver à

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Dans les pages de son journal intime, elle se plaint de se sentir mal la veille du départ et évoque également sa peur des voyages par la mer (RGALI, fond des manuscrits d'Alexandra Toliverova-Jacobi (f. 1674), 1/3).

23. BOURGUINAT Nicolas, *Le voyage au féminin. Perspectives historiques et littéraires, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, PUS, 2008 ; *La bella libertà ? L'Italie des voyageuses, 1770-1870* (à paraître) ; Maria Hanna MAKOWIECKA, « The theme of « Departure » » dans *Women's travel narratives, 1600-1900 : taking leave from oneself*, Lewiston (N.Y.), E. Mellen press, 2007 ; revue *Genre et Histoire*, automne 2011, « Voyageuses et histoire » en 2 parties (dir. PELLEGRIN Nicole).

24. BOURGUINAT Nicolas, *Le voyage au féminin. Perspectives historiques et littéraires, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 13.

25. *Idem.*, « Traces et sens de l'Histoire chez les voyageuses françaises et britanniques dans l'Italie préunitaire (1815-1861) », *Genre & Histoire* [En ligne], 9 | Automne 2011, mis en ligne le 09 juin 2012, consulté le 15 mai 2015. URL : <http://genrehistoire.revues.org/1460>.

Caprera, Toliverova commence la description en remarquant que les photos ne sont pas capables de rendre toute la particularité de son apparence. Consciente de l'existence des milliers de descriptions de Garibaldi, elle tient toutefois à en créer une autre, qui lui soit personnelle. La caractéristique la plus remarquable du portrait créé par Toliverova avec une tendresse très « féminine », est la beauté jusqu'à la perfection totale, qui se voit même à travers les déformations : elle parle par exemple de la beauté de ses doigts, malgré les signes très évidents de rhumatismes. Elle arrive même jusqu'à lui attribuer les traits de la beauté classique, en décrivant son nez et ses sourcils comme ceux des statues antiques – une idéalisation volontaire, appelée à compléter l'image déjà parfaite de Garibaldi patriote et libérateur. Cette comparaison du héros de l'unification italienne avec les figures antiques est particulièrement intéressante puisqu'elle fait écho à l'une des interprétations du *Risorgimento* italien qui y voit la résurrection de la gloire de la Rome antique où les patriotes italiens deviennent les héritiers des héros classiques<sup>26</sup>. De l'autre côté, l'évocation de l'histoire antique avec ses événements historiques et personnages plus célèbres, est une caractéristique que l'on retrouve souvent chez les diaristes russes en voyage en Italie<sup>27</sup>. Ainsi cette comparaison est très naturelle sous la plume de Toliverova mais demeure néanmoins un signe de son idolâtrie par rapport à Garibaldi.

En ce qui concerne ses rapports personnels avec Garibaldi, Toliverova ne manque pas la moindre occasion de remarquer les signes de distinction et même d'affection que lui fait le général. Elle n'oublie rien : le fait que Garibaldi se lève pour la saluer malgré ses béquilles (tandis qu'il reste assis pour saluer les autres), qu'il se met toujours à table à côté d'elle, qu'il fait ranger sa chambre avec des soins particuliers, que le soir il lui laisse un mot de « bonne nuit » près de son lit. Toliverova raconte surtout en détails le moment de son départ, où Garibaldi, vêtu d'une chemise rouge qu'elle lui avait cousue de ses propres mains, cherche à la retenir pour encore quelques jours sur son île : elle doit cependant refuser à contrecœur. Alors, Garibaldi la prend dans ses bras, lui caresse les cheveux avec une « tendresse particulière » et lui offre un bouquet de fleurs, liées d'un ruban tricolore, symbole dont la signification patriotique est évidente. La scène décrite ressemble davantage à des adieux entre amants qu'entre deux amis et partisans des mêmes idées. Et c'est dans cette partie que l'on voit, encore une fois, et le plus clairement les traces d'un écrit personnel, féminin, à travers les lignes d'un récit de voyage.

A un niveau plus idéologique qu'émotionnel, Toliverova puise dans cette rencontre une idée extrêmement importante et encourageante qu'elle partage avec ses lecteurs (et surtout lectrices). Cette idée est énoncée par le général au moment de leurs dernières salutations : « Les femmes à côté des hommes doivent participer au mouvement

26. Voir ROMANO Sergio, *Storia d'Italia dal Risorgimento ai nostri giorni*, Milano, Longanesi, 1998 ; DE FRANCESCO Antonino, *The Antiquity of the Italian nation : the cultural origins of a political myth in Modern Italy, 1796-1943*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

27. GRETCHANAIA Elena et VIOLLET Catherine, « Diaristes et épistoliers russes (fin XVIII<sup>e</sup> début XIX<sup>e</sup> siècle) : reflets de l'histoire », *Genre & Histoire* [En ligne], 9 | Automne 2011, mis en ligne le 17 juin 2012, consulté le 13 mai 2015. URL : <http://genrehistoire.revues.org/1396>.

libérateur de leur pays. Leurs droits doivent être égaux. Allez dans la paix »<sup>28</sup>. D'un côté, ces paroles sonnent pour Toliverova comme une reconnaissance officielle de son rôle, en tant que femme, dans le processus politique, d'un autre, ce passage, par la forme que lui a donnée l'auteur, se rapproche d'une bénédiction, et effectivement, c'est après son voyage à Caprera que Toliverova entame un combat particulièrement actif pour les droits des femmes, qui s'inscrit dans le processus plus global de l'émancipation féminine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle russe.

En général, les objectifs politiques des voyages féminins aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et des écrits tirés de ces voyages n'ont été reconnus que très récemment<sup>29</sup>, bien que l'existence de voyages qui n'entrent dans aucune catégorie préexistante (voyages de formation, de loisir, d'étude) soit incontestable. Dans la dernière partie de notre article, nous entendons ainsi examiner l'aspect politique du récit de la garibaldienne russe, où Toliverova-femme cède la place à Toliverova-écrivaine engagée qui s'exprime d'une façon très fine sur les questions politiques, en faisant parler les objets et les hommes.

## La signification politique du pèlerinage

L'île de Caprera, à partir du moment où Garibaldi s'y retire pour la première fois en 1860 et jusqu'à la fin de sa vie, ne cesse d'accueillir des visiteurs. Journalistes de toute l'Europe, amis, adorateurs et adoratrices du général, se précipitent sur cette île sarde pour voir ou même vivre le quotidien de l'« Ermite de Caprera » sur son « oasis de paix » (Colonel Vecchi)<sup>30</sup>, ce qui permet de parler d'un véritable mouvement de pèlerinages politiques sur Caprera. Nombreux donc sont les souvenirs rédigés à la suite de ces visites : pour en citer quelques-uns, le livre du Colonel Vecchi « *Garibaldi a Caprera* »<sup>31</sup>, traduit en anglais, hollandais, français et allemand, « *Les loisirs de Garibaldi* »<sup>32</sup> d'Emile Maison, garibaldien français, ou les mémoires d'Esperanza von Schwartz<sup>33</sup>, l'ancien amour du général, publiés en allemand, anglais et français. Tous ces écrits rappellent les caractéristiques de la vie à Caprera : une paix absolue, une simplicité primitive, le travail quotidien où chaque habitant a ses propres fonctions, une parfaite harmonie qui caractérise les rapports des hommes entre eux, aussi bien qu'avec la nature. En interprétant ce style de vie dans le sens politique, Lucy J. Riall dans son ouvrage sur le mythe de Garibaldi arrive à la conclusion que Caprera représentait un exemple romantique d'une communauté socialiste idéale, dont tous les membres étaient liés entre eux par le travail et l'amour. Elle cite comme exemple les propos du compatriote

28. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra, « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs personnels », *op. cit.*

29. EVERARD Myriam, « Deux Hollandaises à Trévoux (1788-1797) : voyage d'agrément ou engagement politique ? », *Genre & Histoire* [En ligne], 9 | Automne 2011, mis en ligne le 17 juin 2012, consulté le 11 mai 2015. URL : <http://genrehistoire.revues.org/1427>.

30. Expressions tirées de l'ouvrage du Colonel Vecchi, *Garibaldi a Caprera*, Turin, 1861.

31. *Garibaldi a Caprera*, Turin, 1861 ; *Garibaldi a Caprera*, Naples, 1862 ; *Garibaldi en Caprera*, Utrecht, 1861 ; *Garibaldi et Caprera*, Utrecht, 1862 ; *Garibaldi pa Caprera*, Stockholm, 1862 ; *Garibaldi auf Caprera*, Leipzig, 1862.

32. MAISON Emile, *Caprera : les loisirs de Garibaldi*, Paris, 1861.

33. Sous pseudonyme de Elpis Melena, *Hundert und ein Tag auf meinem Pferde und ein Aufzug nach der Insel Maddalena*, Hamburg, 1860 ; *Garibaldi at home : a visit to the Medeterranean islands of La Maddalena and Caprera*, London, 1860 ; *Recollections of General Garibaldi ; or travels from Rome to Lucerne : comprising a visit to the Medeterranean islands of La Maddalena and Caprera*, London, 1861 ; *Excursion à l'île de Caprera*, Geneva, 1862.

de Toliverova, l'anarchiste Michel Bakounine qui fait de Caprera le prototype d'une république social-démocratique<sup>34</sup>. Cette image de l'île correspond parfaitement aux critères de réussite des pèlerinages politiques tels qu'ils ont été identifiés par l'historiographie récente, c'est-à-dire « la diffusion, préalable ou simultanée, d'une mythologie politique [...], assortissant un lieu et un évènement à un personnage » et l'existence de « gardiens de la mémoire »<sup>35</sup>, représentés dans notre cas par les auteurs de souvenirs de Caprera.

40

Toliverova n'exprime dans ses souvenirs aucun jugement politique direct, tout en remarquant les mêmes caractéristiques que ses prédécesseurs. Ses descriptions de l'atmosphère régnant sur l'île restent très intimes, personnelles, et elles occupent une partie importante de son récit. Caprera y est représentée comme une espèce d'idylle, où tout est ordre, harmonie et simplicité. Avec une méticulosité extraordinaire, Toliverova dessine la nature de l'île et la maison de Garibaldi, arrivant jusqu'à énumérer les arbres de son jardin et les tableaux sur les murs de son cabinet. D'un côté, cette précision fait vivre ses souvenirs, souligne le caractère véridique de son récit, d'un autre, elle utilise les détails pour créer une image idéale de Caprera comme construit autour de la figure de Garibaldi et à l'image du héros fondateur. Ainsi en décrivant l'intérieur très ascétique et même spartiate du cabinet garibaldien, Toliverova dit qu'il est « simple, comme Garibaldi lui-même ». De même, l'harmonie de l'homme avec la nature caractérisant la vie à Caprera, est soulignée dans le récit de Toliverova par la participation active de Garibaldi lui-même à toutes les activités rurales et ménagères. Notamment, Toliverova rapporte dans son récit le fait que Garibaldi a apporté personnellement de la terre de sa ville natale, Nice, pour tracer son jardin, et y planter lui-même des arbres. Elle présente également à ses lecteurs une image assez curieuse de Garibaldi qui tient personnellement le compte et consigne dans un registre tous les œufs pondus par chacune de ses poules (qui ont, évidemment, toutes leur propre nom !).

Les conversations avec les garibaldiens que l'écrivaine rencontre à Caprera confirment les impressions générales qu'elle avait de Garibaldi et de son rapport avec ses hommes : par exemple, le garibaldien Basso lui parle de la simplicité des manières et des activités perpétuelles de Garibaldi malgré son état de santé ; Barberini et Coccapieller évoquent son abnégation unique, sa bonté et sa générosité infinies pour tout être vivant. À part ces conversations, Toliverova raconte un épisode éloquent : en s'approchant de la maison, l'un des garibaldiens, Valle, se jeta par terre, et commença à embrasser la sable et la terre, tout en l'arrosant de larmes de joie, au prétexte que le plus grand des hommes y pose le pied<sup>36</sup>. L'unanimité des opinions sur Garibaldi confirme l'idée de Lucy J. Riall sur l'importance des liens affectifs que Garibaldi savait créer avec ses volontaires, de sorte qu'ils se sentaient tous membres d'une grande famille, et n'hésitaient donc pas à

34. RIALL Lucy, *op. cit.*, p. 127.

35. CHANTRE Luc, D'HOLLANDER Paul et GREVY Jérôme, *Politiques du pèlerinage du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 244.

36. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra, « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs personnels », *op. cit.*



partir de chez eux pour aller combattre à ses côtés pour l'unité italienne en 1860<sup>37</sup>. Le plus important de tous les éléments à travers lesquels se manifestent les sympathies personnelles et politiques de Toliverova est la manière dont elle rapporte le discours de Garibaldi dans son récit, les thématiques abordées, les idées exprimées par le général lors de leur rencontre, et que l'auteur choisit pour caractériser son personnage. La première qualité de Garibaldi que Toliverova démontre à travers ses paroles est son abnégation, dont elle avait beaucoup entendu parler, l'abandon de soi pour servir autrui, que ce soit sa patrie, ses garibaldiens, ou n'importe quel peuple privé de sa liberté. Ainsi, pendant leurs conversations, Toliverova remarque que le visage du général « rajeunit » quand lorsqu'il parle de l'Italie et qu'il se dit prêt à de nouvelles batailles malgré ses blessures, et ajoute que si elles lui font encore mal, c'est seulement parce qu'elles ont été faites par la main italienne (il s'agit d'une référence à la bataille de l'Aspromonte en 1862 où les volontaires garibaldiens ont effectivement dû combattre l'armée italienne). En outre, il exige la même abnégation de ses volontaires : un jour au dîner discutant des affaires italiennes, Garibaldi remarque une émotion particulière sur le visage de Valle (le même qui embrassait la terre devant sa maison), s'approche de lui et l'embrasse en disant : « Aime ta patrie, mon bon Valle, et si elle a besoin de ta vie, rends-la au nom de ta patrie »<sup>38</sup>. Une autre qualité qui se manifeste dans les paroles et les actes de Garibaldi, rapportés par Toliverova, et qui va de pair avec son abnégation, est le désintéressement. Ainsi, il proclame vouloir refuser la villa, que lui ont offerte les Romains pour ses mérites militaires, en disant qu'elle ne lui sert à rien, et propose en revanche d'y loger ses volontaires avec leurs familles, puisqu'ils l'ont mérité et pour éviter, Garibaldi le souligne, le risque, pour ceux qui ont perdu la vue, de donner la main sans le savoir à un prêtre ou à un moine, les « bourreaux des âmes »<sup>39</sup>. Pour Toliverova, encore plus importantes que les caractéristiques personnelles de Garibaldi, sont certaines opinions que ce dernier exprime dans leurs entretiens. D'abord, c'est son attitude radicalement hostile par rapport à l'Église, qui transparait dans nombre de ces décisions, comme dans celle de donner le nom de Pie IX au plus stupide de ses ânes ou celle d'attribuer aux Saints Pères des caractéristique sanguinaires, des « bourreaux des âmes », des « parjurés »<sup>40</sup>. On voit ici se manifester sa rancune, surtout après l'issue de la bataille de Mentana, où les troupes de Garibaldi, ont perdu environ 2.000 volontaires, contre 300 pour les combattants pontificaux et français. Cette attitude est très proche de la vision de Toliverova, devenue témoin oculaire du mauvais traitement des garibaldiens blessés dans l'hôpital romain, expérience qu'elle décrit dans son autre journal personnel – *Parmi les garibaldiens*. L'anticléricalisme est d'ailleurs un sentiment assez habituel chez les voyageuses dans l'Italie préunitaire. Les voyageuses françaises et britanniques témoignent notamment de leur attitude négative à l'égard de l'Église catholique en tant que puissance spirituelle et puissance temporelle

37. RIALI Lucy, *op. cit.*, p. 209.

38. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra, *op. cit.*

39. *Idem*, « Giuseppe Garibaldi. De mes souvenirs personnels », *op. cit.*

40. *Ibid.* Sur l'anticléricalisme de Garibaldi voir NEZRI-DUFOUR Sophie, « La peste pretina, piaga della nostra patria infelice (Garibaldi, I Mille, 1874) », *Italies. Littérature – Civilisation – Société*, 15/2011, pp. 121-133.

qui serait à l'origine du retard de l'Italie par rapport au reste de l'Europe « éclairée »<sup>41</sup>. En exprimant son mécontentement à l'égard du gouvernement italien de l'époque (Garibaldi se tient toujours au courant de tout, en lisant tous les jours des dizaines de périodiques divers), puisqu'il ne répond pas aux attentes de la nation, le général touche un aspect très important pour Toliverova et ses intérêts démocratiques – l'identification de la notion de nation avec celle de peuple : « C'est le peuple qui constitue la nation, et le peuple est bon partout – en Italie, en France et en Russie »<sup>42</sup>.

« Je pars avec la conviction qu'ici, à Caprera, en vous tous, et dans la nature qui vous entoure, on retrouve le Royaume de Dieu »<sup>43</sup>. Avec ces mots, Toliverova quitte l'île de Garibaldi, et par cet accord final de son récit elle complète l'image, déjà fort idéalisée, du petit monde de l'« Ermite de Caprera ». Placé à côté de la remarque de l'écrivaine sur ses regrets à l'idée de rentrer dans « la routine d'une vie grisâtre » en Russie, ce jugement est révélateur de son aversion pour l'inertie des Russes face aux problèmes sociaux et politiques, qui devient pour elle particulièrement flagrante en regard de l'enthousiasme des garibaldiens pour ces mêmes questions.

La double nature du texte permet donc à Toliverova d'exprimer plus aisément ses conceptions politiques et sociales, dont l'anticléricalisme, les sympathies démocratiques, la part active des femmes dans la construction politique de l'Etat, et de médiatiser la figure de Garibaldi une première fois dans la Russie conservatrice d'Alexandre III (en 1882, la première publication des souvenirs de Caprera), puis dans la Russie pré-révolutionnaire (en 1907 et 1908, publications ultérieures). Dans le premier cas, les éléments d'un écrit personnel qui témoignent d'une admiration très féminine de Toliverova face à la personnalité de Garibaldi, et qui transmettent l'émotion procurée par le voyage à l'écrivaine, contribuent à masquer l'aspect politique de son texte dans des conditions de censure renforcée, même si Toliverova choisit d'y rapporter certaines des idées exprimées par Garibaldi. Pour ce qui est des publications des années 1907 et 1908, qui sont en effet légèrement modifiées par rapport à la première par la mise en avant de l'aspect politique, la dimension de l'écriture personnelle ne fait qu'intensifier ces mêmes idées. Les sympathies démocratiques ne sont alors plus redoutées mais au contraire approuvées, surtout lorsqu'elles sont exprimées par des femmes, dont la participation au combat révolutionnaire vers le début du XX<sup>e</sup> siècle a sensiblement augmenté grâce à l'activité des publicistes, comme Alexandra Toliverova, Maria Troubnikova ou encore Nadezhda Stasova, et des terroristes-« populistes » Vera Figner, Vera Zassoulitch, Sofia Perovskaja<sup>44</sup>.

41. BOURGUINAT Nicolas, « Traces et sens de l'Histoire chez les voyageuses françaises et britanniques dans l'Italie préunitaire (1815-1861) », *op. cit.*

42. TOLIVEROVA-JACOBI Alexandra, *op. cit.*

43. *Ibid.*

44. Voir STITES Richard, *op. cit.* ; FAURE Christine, *Quatre femmes terroristes contre le tsar. Vera Zassoulitch, Olga Loubatovitch, Elisabeth Kovalskaïa, Vera Figner*, Paris, F. Maspero, 1978.

## **Bibliographie :**

BOURGUINAT Nicolas, *Le voyage au féminin. Perspectives historiques et littéraires, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, PUS, 2008.

GREVY Jérôme, CHANTRE Luc et D'HOLLANDER Paul, *Politiques du pèlerinage du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

NEVLER Vladimir, *Echo garibal'dijskich sraženij (Echo des batailles garibaldiennes)*, Moscou, Izdatelstvo Akademii Nauk SSSR, 1963.

43

NEVLER Vladimir, *La Russia e il Risorgimento*, Catania, Bonanno, 1976.

RIALL Lucy, *Garibaldi : invention of a hero*, New Heaven-Londres, Yale University Press, 2007.



**Varia**







# L'individu dans le processus de réforme de l'institution policière. François Rousset et la recherche d'une meilleure police criminelle (1800-1835)

Amos FRAPPA

47

La publication en 2009 de l'ouvrage collectif *Réformer la police*<sup>1</sup> marque l'intérêt croissant des historiens pour l'étude de la modernisation policière. Initialement présentés lors d'un séminaire commun à l'École française de Rome et à la Casa de Velázquez, ces travaux lèvent alors le voile sur quelques-uns des mémoires policiers rédigés dans les années 1770-1780 en Europe, une littérature grise visant par exemple à perfectionner la surveillance nocturne ou encore à trouver les clés d'un meilleur contrôle des étrangers. Le présent article se veut un prolongement de ces réflexions en mettant en lumière le rôle joué par le commissaire de police François Rousset dans la création d'un service criminel à Lyon lors du premier XIX<sup>e</sup> siècle.

Chercher à améliorer la lutte contre le crime en spécialisant davantage un individu, une démarche qui impose quelques remarques concernant la relation unissant police et justice. Lors du récent colloque *Police et Justice, le nœud gordien (1750-1850)*, il a été rappelé que depuis 1789 ces deux modalités de pacification sociale relèvent de deux institutions distinctes, une séparation participant à la construction de l'État de droit<sup>2</sup>. Durant cette même période révolutionnaire, la notion de sûreté est définie comme l'ensemble des « fonctions de l'investigation et de l'instruction des délits relevant des tribunaux de police et des tribunaux criminels »<sup>3</sup>. Alors que de nouvelles bases viennent d'être posées, les édiles lyonnais choisissent de confier la « police des voleurs »<sup>4</sup> au commissaire Rousset. Si l'attribution de compétences spéciales aux commissaires de quartier est attestée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, elle est poussée beaucoup plus loin à Lyon au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce jusqu'à aboutir à la création d'un véritable service criminel autonome.

1. DENYS Catherine, MARIN Brigitte et MILLIOT Vincent (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2009. MILLOT Vincent (dir.), *Les mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, PUR, 2006.

2. *Police et justice, le nœud gordien. Du temps des Lumières à l'État libéral (1750-1850)*, colloque tenu à l'université de Genève du 20 au 22 novembre 2014.

3. NAPOLI Paoli, *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, Paris, La Découverte, 2003, p. 250.

4. Archives Municipales de Lyon, I1 53, Lettre du maire de Lyon adressée au procureur du Roi, 9 avril 1822. L'expression désigne alors la police criminelle.

5. BERLIERE Justine, « Du magistrat de quartier au policier spécialisé : Pierre Chénon, commissaire du quartier du Louvre (1751-1791) », p. 324, dans BERLIERE Jean-Marc, DENYS Catherine, KALIFA Dominique et MILLIOT Vincent (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2008, p. 315-331.

Quel rôle joue Rousset dans la recherche d'une police criminelle plus efficace au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle lyonnais ? A plusieurs reprises entre 1814 et 1835, année de son départ de la police, il est appelé à orienter les recherches judiciaires. Instrument de la réforme policière, Rousset est donc régulièrement sollicité par les responsables successifs de la sécurité publique en raison de ses capacités spéciales. Pourtant, loin de se cantonner à un simple rôle d'exécutant, ce policier peut à divers égards être considéré comme le véritable père du service mis en place en 1833.

## **Rousset, une figure récurrente de la lutte contre le crime à Lyon**

48

*Du quartier à la fonction spéciale, le couronnement d'une carrière exemplaire*

C'est à l'âge de 30 ans que Rousset intègre la police lyonnaise. Originaire de l'Arbresle au nord-ouest de Lyon, il suit un début de carrière classique pour un commissaire. Il débute comme secrétaire en chef de l'administration municipale de Vaugneray<sup>6</sup>. Vers 1800, il obtient le poste de directeur du bureau des nourrices à Lyon. Attiré par le monde de la justice, il devient ensuite commis greffier près les tribunaux civils et correctionnels. Une charge qu'il cumule, peu de temps après, avec celle de défenseur près le tribunal de commerce. En octobre 1808, le décès du commissaire de l'Hôtel-Dieu lui offre l'opportunité d'entrer dans les forces de l'ordre. Il la saisit et reçoit successivement les arrondissements de l'Ancienne Ville puis de la Halle-aux-Blés<sup>7</sup>. Bénéficiant de la confiance du maire et du commissaire général de police, il se voit confier plusieurs « Services particuliers » comme le contrôle du placement des nourrices en 1809 et la surveillance des prisons de Roanne et de Saint-Joseph en juillet 1814<sup>8</sup>. Le 29 décembre 1814, Mallet de Fargues, fraîchement nommé premier magistrat de la ville, lui manifeste le même crédit en « l'attach[ant] plus spécialement à la police de sûreté »<sup>9</sup>. Cette nouvelle mission, comme les précédentes, ne le décharge pas de la gestion de son quartier. Cette délégation est-elle inédite ? Une lettre écrite en 1824 par le maire de Lyon semble indiquer que non<sup>10</sup>. Selon ce document, le commissaire Garnier de la Halle-aux-Blés serait le premier titulaire de cette fonction spéciale. Le commissaire général Dubois lui aurait confié ce pouvoir entre 1805<sup>11</sup> et 1808, année de sa mutation pour la ville du Havre. Il s'agit peut-être d'un anachronisme. Garnier étant

6. Archives Départementales du Rhône, 4M39, Lettre de Rousset adressée au préfet du Rhône, s.d. [octobre 1808].

7. AML, I1 10, Copie de l'ordonnance royale du 18 janvier 1811.

8. AML, I1 16, Copie d'un ordre du maire de Lyon destiné au commissaire de la Halle-aux-Blés Rousset, 16 juillet 1814.

9. ADR, 4M1, Lettre du maire de Lyon adressée au préfet du Rhône, 11 avril 1815.

10. ADR, 4M2, AML, 1160 WP 7, Lettre du maire de Lyon adressée au préfet du Rhône, 29 mai 1824.

11. *Ville de Lyon. Conseil Municipal. Procès-verbaux des séances*, Lyon, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, vol. 1, 1913, séance du 19 février 1805, p. 600.



« Celui qu'on chargeait le plus volontiers de toutes les missions délicates et difficiles à remplir »<sup>12</sup>, le premier édile en aurait conclu qu'il avait été responsable de la police des voleurs. Malgré le rôle central qu'il joue dorénavant, Rousset doit se retirer de la scène publique lyonnaise le 25 juillet 1815, victime comme l'ensemble de ses collègues du retour sur le trône de Louis XVIII. Jean-Baptiste Vaché hérite officiellement de la Halle-aux-Blés et officieusement de la police de sûreté<sup>13</sup>. La chasse aux bandits reste donc liée au quartier de la Halle-aux-Blés. Comment expliquer une telle association ? D'une part, les autorités redoutent les troubles frumentaires. Lorsque le prix du blé est multiplié par trois entre novembre 1815 et juin 1817, le lieutenant général exhorte ses hommes à la plus grande « vigilance »<sup>14</sup>. Les bâtiments des Confalons, centre de stockage des grains depuis 1806, nécessitent donc une attention particulière. D'autre part, le magistrat qui contrôle ce quartier peut rejoindre rapidement l'Hôtel de Ville pour y prendre des instructions ou y enfermer des détenus.

### *De la déchéance à la consécration*

Le 5 mai 1819, le lieutenant de police De Permon rétablit la charge de commissaire de sûreté. Le bénéficiaire n'est autre que Rousset qui vient juste de solliciter sa réintégration dans les forces de l'ordre lyonnaises<sup>15</sup>. En 1815 ou 1816, il était monté à Paris pour y devenir officier de paix<sup>16</sup>. Vers 1817, Rousset rentre à Lyon où il obtient l'office de commissaire-priseur. A partir de 1819, il reprend donc sa charge de commissaire de la Halle-aux-Blés spécialement attaché à la sûreté. Le 29 août 1821, il est même promu à la tête de l'arrondissement du Palais des Arts. Son travail judiciaire s'en trouve facilité, l'Hôtel de Ville faisant partie de ce quartier. Pourtant, il quitte ses fonctions quelques mois plus tard. En juin 1822, il s'empare de nouveau de la charge de commissaire-priseur. Or, elle s'avère « incompatible avec celle de commissaire de police »<sup>17</sup>. Le maire de Lyon Rambaud lui demande donc de choisir. Après le départ de Rousset, le 1<sup>er</sup> juillet 1822<sup>18</sup>, il propose à Jean-Marie Renou, le responsable de la Halle-aux-Blés, de prendre le relais de la police des voleurs. Ce Breton de 47 ans relève le défi. Mais il doit rendre les armes au bout d'un an. Cumulant déjà la surveillance du Grand-Théâtre, l'inspection de la librairie et de l'imprimerie mais aussi le ministère public près le tribunal de simple police, il ne peut plus accorder autant d'attention qu'il le devrait à la traque des malfaiteurs. Le premier magistrat de la ville se voit donc contraint de confier temporairement cette tâche spéciale à Richart, du quartier de la

12. ADR, 4M39, Lettre s.a. [le préfet du Rhône] adressée au conseiller d'État chargé de la police générale, 1<sup>er</sup> avril 1808.

13. Archives Nationales, F<sup>7</sup> 12282, État des dépenses de police secrète établi par le lieutenant de police de Lyon, 31 décembre 1816.

14. ADR, 4M155, Lettre du lieutenant général de police adressée au préfet du Rhône, 10 décembre 1817.

15. AML, I<sup>1</sup> 17, Ordonnance royale du 5 mai 1819.

16. ADR, 4M28, État des commissaires de police de Lyon établi par le maire, 20 janvier 1834 ; id., 1<sup>er</sup> décembre 1834.

17. AML, I<sup>1</sup> 53, Copie d'une lettre s.a. [le maire] adressée au commissaire du Palais des arts Rousset, 25 juin 1822.

18. ADR, 4M2, Lettre du commissaire-priseur Rousset adressée au préfet du Rhône, 1<sup>er</sup> juillet 1822.

Métropole. Cette délégation, dans un premier temps provisoire, devient pérenne à partir du 18 octobre 1823<sup>19</sup>. Le nouveau responsable de la sécurité se montre toutefois indigne de la confiance du maire, puisqu'il est révoqué le 17 décembre 1823. Après réflexion, les autorités lyonnaises décident de ne pas nommer de remplaçant. Une nouvelle phase de mise en sommeil débute, elle ne prend fin qu'en 1833.

Durant cette décennie, la conduite de la chasse aux brigands revient alors au chef du bureau de sûreté, ce qui était déjà partiellement le cas entre 1815 et 1819. Cette administration destinée à centraliser l'ensemble des documents judiciaires fonctionne depuis le Premier Empire<sup>20</sup>. Lyon accuse en la matière un retard d'un demi-siècle sur Paris. Le bureau, installé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, doit sa création au commissaire général Dubois. Son chef dirige la recherche des malfaiteurs. En 1818, Marchant reçoit par exemple l'ordre de trouver les noms et demeures de malfaiteurs. Il agit probablement de concert avec Jean-Baptiste Vaché, chargé officieusement de la sûreté. Son successeur, Myèvre, bénéficie d'une gratification de 600 francs en 1829 « pour avoir dirigé toutes les opérations qui avaient [la] découverte [d'un groupe de voleurs] pour but »<sup>21</sup>. La Révolution de 1830 sonne le glas de ce système. Le nouveau maire de Lyon, Gabriel Prunelle, regroupe le bureau municipal et celui de sûreté par souci d'économie<sup>22</sup>. Le changement de régime marque, par ailleurs, le bref retour de Rousset dans la police. Après les journées de juillet, il répond à l'appel de Prunelle pour devenir commissaire général de police provisoire. Quelques mois plus tard, il décide toutefois de rendre son écharpe<sup>23</sup>. Il recouvre ensuite l'office de commissaire-priseur. Décidément coutumier des volte-face, il demande à reprendre sa place au sein des forces de l'ordre en novembre 1833. Le 6 décembre, à la faveur de trois arrêtés municipaux, il est nommé « chef de bureau de police de sûreté [et] Commissaire spécial pour la dite police »<sup>24</sup>. Il chapeaute un véritable service composé d'une dizaine de membres, installé dans l'Hôtel de Ville. La Sûreté parisienne voit le jour presque au même moment, en 1832, sous l'impulsion du préfet Gisquet. Finalement, Rousset choisit de tirer sa révérence à la fin de l'année 1835 pour embrasser la profession de juge de paix à Givors<sup>25</sup>. En 1840, il loue une partie de sa demeure lyonnaise à Bailleul responsable de l'Ancienne Ville<sup>26</sup>. Il ne s'agit pas seulement d'un collègue mais aussi et surtout d'un ami. En 1834, Rousset avait fait jouer ses relations pour lui obtenir la place de commissaire du faubourg de la Guillotière. A partir de 1842, Rousset disparaît de la liste des juges de paix de Givors<sup>27</sup>.

19. AML, II 9, Arrêté du maire de Lyon, 18 octobre 1823.

20. Il est créé entre le 14 décembre 1805 [AML, II 1, *État des fonds nécessaires pour la gestion administrative de l'an 1806* établi par le commissaire général de police de Lyon] et le 20 octobre 1806 [ADR, 4M370, Lettre du commissaire général de police adressée au préfet].

21. AML, I<sup>1</sup> 2 A, Arrêté du maire de Lyon, 7 décembre 1829.

22. AML, 1160 WP 7, Lettre du maire adressée au préfet, 29 décembre 1833.

23. *Ibid.*, Lettre du commissaire central de police municipale Rousset adressée au maire et à ses adjoints, 13 novembre 1830. Rousset est provisoirement remplacé par Renou le 14 novembre puis définitivement par Remy le 15 décembre.

24. ADR, 4M28, AML, 517 WP 21 2, Arrêtés du maire de Lyon, 6 décembre 1833, article 1. L'orthographe et la grammaire des textes ont été respectées.

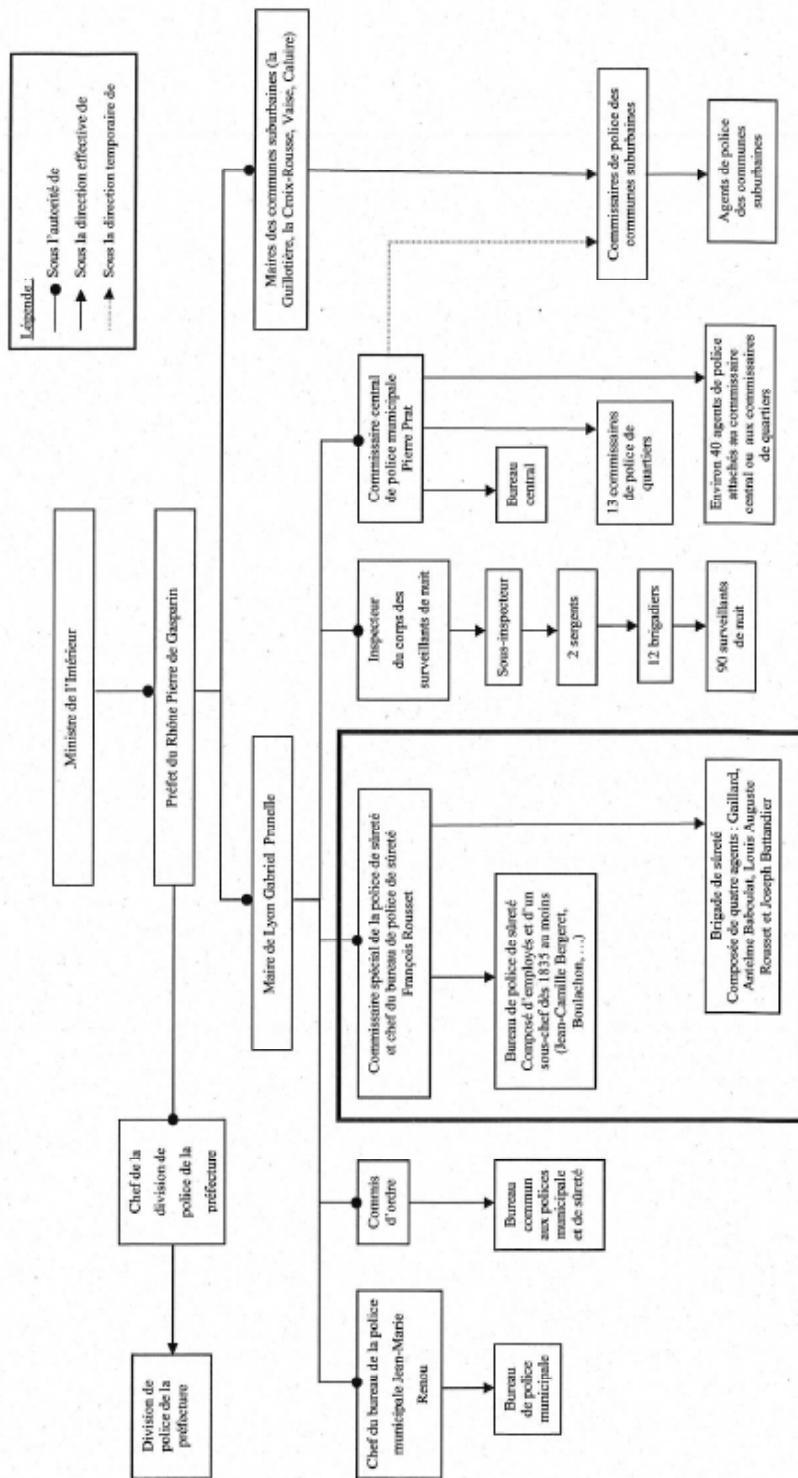
25. *Ibid.*, État des commissaires du Rhône établi par le préfet du Rhône, 19 août 1835 [Rousset est attesté] ; État des commissaires de Lyon établi par le maire de Lyon, 8 décembre 1835 [Rousset n'apparaît plus].

26. AML, 741 WP 26 2, Bail passé entre le maire de Lyon et le juge de paix de Givors, 14 septembre 1840.

27. *Annuaire administratif, statistique et commercial de la ville de Lyon et du département du Rhône*, Lyon, Imprimerie de Mougin-Rusand, 1841, p. 42.

François Rousset et la création du service de sûreté lyonnais en 1833

Source : ADR 4M2 et AML 517 WP 21 2



Pendant près de trente ans, Rousset incarne donc la lutte contre le crime à Lyon, et ce en dépit des nombreux changements de régimes. S'il contribue à rendre la police criminelle plus efficace, son rôle semble donc se limiter à celui de simple exécutant. Comment expliquer ces régulières sollicitations des responsables du maintien de l'ordre ?

## L'homme de la situation

*Une « Capacité Spéciale »*

52

Si le choix de Rousset pour diriger la sûreté fait l'objet d'un tel consensus, c'est d'abord en raison des vertus qu'on lui attribue. Il jouirait d'une « Capacité Spéciale »<sup>28</sup>. En premier lieu, il passe pour un homme responsable en raison de sa paternité comme l'illustre son plaidoyer visant à obtenir le poste du commissaire Jousset en 1808<sup>29</sup>. Gage supplémentaire de confiance, sa famille se compose de cinq enfants<sup>30</sup>. Second atout, Rousset fait montre d'une moralité exemplaire. Lorsqu'il assiste à la décapitation du criminel Lelièvre en 1821, il s'offusque de la « dégoûtante Curiosité » dont fait preuve la foule<sup>31</sup>. Or, les bonnes mœurs sont indispensables pour un policier « Sans cesse en rapport, Soit de nuit soit de jour, avec tout ce qu'il y a de plus vil et de plus abject »<sup>32</sup>. Troisième mérite que les autorités lui prêtent, son activité. Trois ans à peine après son entrée dans la police, il est déjà considéré comme supérieur à ses collègues. Cette année-là, 6000 francs sont dévolus aux « gratifications [pour les] commissaires et agents »<sup>33</sup>. Or, le commissaire général Abrial décide de lui accorder un dixième de cette somme. Les autres intervenants « ont déployé du zèle [...] mais il y a un degré au dessous de M<sup>r</sup> Rousset ». Vingt ans plus tard, malgré son âge avancé, les responsables de la sécurité le jugent encore « plein d'énergie »<sup>34</sup>. A côté, les autres commissaires de sûreté font pâle figure. Seul Garnier jouit d'une bonne image<sup>35</sup>. Renou et Richart font, pour leur part, l'objet de critiques. En mars 1823, le préfet Tournon-Simiane propose leur remplacement au ministre de l'Intérieur. Depuis plusieurs mois, les plaintes s'accumulent contre Richart : abus de confiance, violation de domicile et pour finir escroquerie<sup>36</sup>. Selon le préfet, « Le S<sup>ieu</sup>r Renou ne présente pas plus de Garantie que Richard [et rend des] Services nuls »<sup>37</sup>. Tournon-Simiane n'obtient pourtant pas gain de

28. ADR, 4M28, Arrêté du maire de Lyon, 6 décembre 1833.

29. ADR, 4M39, Lettre de Rousset adressée au préfet du Rhône, s.d. [octobre 1808].

30. ADR, 4M28, État des commissaires établi par le maire de Lyon, 20 janvier 1834.

31. ADR, 4M180, Lettre du commissaire de la Halle-aux-Blés adressée au lieutenant de police, 29 janvier 1821.

32. ADR, 4M27, Lettre du commissaire du Palais des arts Rousset adressée au préfet du Rhône, 28 juin 1822.

33. ADR, 4M39, Lettre du commissaire général Abrial adressée au préfet du Rhône, 2 mars 1812. Les commissaires Allard et Rognon, en seconde position, reçoivent 400 francs.

34. ADR, 4M28, État des commissaires de Lyon établi par le maire, 10 juin 1834.

35. ADR, 4M39, Lettre s.a. [le préfet du Rhône] adressée au conseiller d'État chargé de la police générale, 1<sup>er</sup> avril 1808.

36. ADR, 4M40, Lettre de Marie Boulon adressée au préfet du Rhône, s.d. [mars 1822].

37. ADR, 4M27, Lettre s.a. [le préfet du Rhône] adressée au ministre de l'Intérieur, 7 mars 1823.

cause, le maire portant un jugement autrement plus positif sur ces deux policiers. Le sursis de Richart ne dure que neuf mois. Une simple formalité, la vérification des actes de naissance des commissaires du Rhône, démontre qu'il se nomme en réalité Pluche. Depuis une dizaine d'années, il usurpait l'identité d'un médecin de Noyon, ville dont il était originaire. Il est révoqué le 17 décembre 1823. Affirmer que les successeurs de Rousset ne suscitent pas l'enthousiasme relève donc de l'euphémisme. La remarque vaut-elle aussi pour les chefs du bureau de sûreté ? Les jugements portés sur le travail de Marchant sont plutôt positifs. Myèvre, en revanche, ne fait pas l'unanimité. Les rapports envoyés au ministre de l'Intérieur dressent le portrait d'un « homme estimable d'ailleurs mais hors d'état de donner une direction convenable aux affaires importantes dont il est chargé »<sup>38</sup>.

Un fossé semble donc séparer Rousset de ses collègues chargés de la sûreté. Si l'on ajoute la question de l'expérience, cet écart se transforme en gouffre. Grâce à sa longévité dans la police, Rousset tisse un vaste réseau d'informateurs à travers la ville. En mai 1819, il sollicite le droit de « s'introduire, toutes les fois qu'il le juge convenable à son service, dans l'intérieur des prisons de Roanne et de St Joseph, pour y communiquer avec les détenus »<sup>39</sup>. Parmi les contacts privilégiés de Rousset figure Martin Mestrallet. Ce pensionnaire régulier des prisons lyonnaises depuis 1805<sup>40</sup>, décide de pactiser avec l'ennemi à une date incertaine, probablement vers 1820. Il accompagne même Rousset dans l'Ain en 1821<sup>41</sup>. Les départs successifs de l'ancien secrétaire de Vaugneray signifient donc la perte de son réseau d'informateurs. Ils impliquent en outre une disparition d'archives. En effet, avant la réforme de 1833, le bureau et le commissaire de sûreté n'entretenaient aucun rapport direct. S'il veut travailler efficacement, celui-ci doit donc conserver certains dossiers. Au terme de sa magistrature, il est censé remettre ses « Titres, Papiers Cachet et Documens<sup>42</sup> » au nouveau responsable de la police des voleurs. Or, il ne respecte pas toujours cette obligation. Vers 1825, alors que la fonction a connu trois titulaires en moins de deux ans, on déplore la perte, « à la retraite de chaque Com[missai]re chargé de [cette] attribution [de] la série de renseignements successivement recueillis<sup>43</sup> ». Rousset se montre-il plus obéissant que ses collègues ? Cette question reste sans réponse. Quoiqu'il en soit, son départ en 1822 laisse un grand vide. Lorsque, deux ans plus tard, le préfet du Rhône propose la création d'un service criminel, le maire s'interroge : « Quel est celui [des commissaires de Lyon] qui réunit l'ensemble des qualités qui sont si nécessaires pour bien exercer la police de Sûreté ? »<sup>44</sup>.

38. ADR, 4M2, Lettre du préfet du Rhône adressée au maire de Lyon, 5 janvier 1829.

39. AML, I<sup>1</sup> 17, Copie de l'arrêté du maire de Lyon du 18 juillet 1822.

40. ADR, 4M370, Lettre du conseiller d'État chargé du 3<sup>ème</sup> arrondissement de la police générale de l'Empire adressée au préfet du Rhône, 29 janvier 1805.

41. ADR, 4M1, Lettre du lieutenant général de police adressée au préfet du Rhône, 2 août 1821.

42. AML, I<sup>1</sup> 53, Copie d'une lettre s.a. [le maire de Lyon] adressée au commissaire du Palais des arts Rousset, 6 octobre 1821.

43. ADR, 4M2, Projet de réforme de la police, s.a. [pas le maire], s.d. [entre 1824 et 1830].

44. AML, 1160 WP 7, Lettre du maire de Lyon adressée au préfet du Rhône, 29 mai 1824.

Cet homme, présenté comme une perle rare pour la police lyonnaise, présente tout de même des imperfections. Pour commencer, sa santé donne des signes de faiblesse. En avril 1822, il réclame un congé de quelques jours pour « se guérir d'une fièvre nerveuse »<sup>45</sup> conséquence de son trop grand investissement. Malgré cette coupure, la fatigue reste tenace, au point de le conduire à démissionner le 1<sup>er</sup> juillet. Cette justification officielle n'explique pas à elle-seule son départ. Le 16 janvier 1822, avec la suppression de la lieutenance de police, il perd son protecteur, De Permon. Ce dernier l'avait fait revenir dans la police lyonnaise trois ans plus tôt. Par ailleurs, au mois de juin, Rousset se voit offrir la charge de commissaire-priseur. Il saisit l'occasion. La fragilité de sa santé ne constitue pas son unique talon d'Achille. Exigeant avec lui-même, il l'est aussi avec ses supérieurs hiérarchiques, n'hésitant pas à aller au conflit. Lorsqu'il commente sa décision du 1<sup>er</sup> juillet 1822, il fustige son « faible revenu », « en disproportion avec la valeur de [s]es Services ». Huit ans plus tard, il claque de nouveau la porte des forces de l'ordre. Depuis les journées de juillet 1830, il remplissait la charge de commissaire général de police provisoire. Or, au mois de novembre, le préfet du Rhône obtient de remplacer ce titre par celui de commissaire central. Une retouche *a priori* insignifiante, pourtant son sang ne fait qu'un tour. Il se retire, le jour même de la visite du duc d'Orléans à Lyon<sup>46</sup>. Il accompagne son geste d'un courrier particulièrement véhément adressé au maire et à ses adjoints<sup>47</sup>. Deux mois lui sont nécessaires pour comprendre son erreur et venir s'excuser platement à l'Hôtel de Ville.

Ce vif tempérament représente le troisième nuage sombre dans l'horizon de Rousset. Dès avant sa nomination à la tête de la police des voleurs, une notice individuelle signale « la franchise de Son caractère »<sup>48</sup>. Mallet de Fargues, qui s'installe dans le fauteuil municipal à peine cinq jours plus tard, ne tient pas compte de la remarque puisque Rousset obtient ses faveurs. Les exemples de litiges donnent raison à ces annotations. En 1830, le commissaire Séranne rapporte « qu'il y a quelques jours [...] M<sup>r</sup> Rousset m'ayant fait dire par un de mes agents quelque chose de très déplacé je le boudai »<sup>49</sup>. Trois ans plus tard, alors qu'il dirige le service criminel, il mène une guerre ouverte contre Pierre Prat, le commissaire central. En janvier 1834, ce dernier se voit sèchement refuser le concours de la brigade de sûreté pour escorter des ferrandiniers à la prison de Roanne<sup>50</sup>. La personnalité affirmée de Rousset n'explique pas à elle seule ces différends. Le conflit avec Séranne résulte aussi de « la jalousie que provoque toujours contre un égal l'idée d'une sorte de préférence et de distinction »<sup>51</sup>. Le ressentiment de Prat n'est

45. AML, I<sup>1</sup> 53, Copie de la lettre du maire de Lyon adressée au commissaire de la Halle-aux-Blés, 20 avril 1822.

46. AML, 517 WP 21 2, Lettre s.a. [le maire de Lyon] adressée au ministre de l'Intérieur et des Cultes, 8 décembre 1833.

47. *Ibid.*, Lettre de Rousset adressée au maire et à ses adjoints, 13 novembre 1830.

48. ADR, 4M39, État des commissaires de Lyon s.a. [le maire], 16 décembre 1814.

49. AML, 517 WP 21 2, Lettre du commissaire Séranne adressée au maire de Lyon, 22 octobre 1830.

50. AML, I<sup>1</sup> 71, Copie d'une lettre du commissaire central de police municipale adressée au maire, 29 janvier 1834.

51. *Ibid.*, Projet de réforme de la police, s.a. [par le maire], s.d. [entre 1824 et 1830].

pas plus surprenant, Rousset étant le protégé du maire de Lyon, or ce dernier clame depuis plusieurs mois que l'incompétence du commissaire central est sans égal. Une constitution fragile, une intransigeance, de l'impétuosité... finalement, les responsables du maintien de l'ordre s'en accommodent. Un seul défaut apparaît rédhibitoire à leurs yeux : l'opinion politique. Jusqu'à la seconde Restauration, l'ex-commis greffier passe pour un fonctionnaire exemplaire, servant avec une même fidélité les régimes successifs<sup>52</sup>. L'état de grâce cesse en juillet 1815 lorsque les royalistes reprennent possession du trône. Animés par un esprit de vengeance, ils réclament des sanctions. Les policiers lyonnais n'échappent pas à la première épuration administrative du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autant plus que Mallet de Fargues, discrédité par ses volte-face à répétition durant les Cent-Jours, pèse de tout son poids pour obtenir un renouvellement complet du personnel judiciaire. Le zèle politique dont auraient fait preuve les commissaires lyonnais est alors dénoncé. Jean-Marie-Vincent Audin met nommément en cause l'ancien secrétaire de Vaugneray : « Les intérêts de Bonaparte pouvaient-ils être confiés à de meilleures mains qu'à celles des Janin et des Rousset ? Aussi, dans un clin d'œil, vous eussiez vu se remplir les cachots et les prisons »<sup>53</sup>. Si Ronald Zins met en doute le bien-fondé de ces accusations<sup>54</sup>, force est de constater que Rousset joue un rôle de premier plan lors du rétablissement de l'Empire. En mars 1815, alors que le prince de l'île d'Elbe fait une halte entre Rhône et Saône, il côtoie Roederer, commissaire extraordinaire de l'empereur à Lyon. Il rencontre aussi et surtout Henri-Gatien Bertrand, futur grand Maréchal du Palais des Tuileries, avec lequel il partage de longues conférences nocturnes<sup>55</sup>. En outre, il participe à la répression politique : ainsi en mai 1815 le maire lui enjoint de surveiller deux « individus signalés comme Royalistes effrénés »<sup>56</sup>. Bref, Rousset se compromet. Le lieutenant général De Permon, à l'origine de son retour en 1819, connaît ce passé. Le critère déterminant du recrutement dans la police reste alors la fidélité monarchique. Mais le climat politique local s'est apaisé depuis les complots de l'avocat Didier en 1816 et du colonel Fabvier en 1817. Le lieutenant prend donc le risque de le réintégrer dans les forces de l'ordre, tout en se jurant de ne pas lui confier de mission politique « ostensible »<sup>57</sup>. Malgré ces précautions, Rousset se voit impliqué dans deux affaires en 1822. Au mois de mars, le commissaire de Vaise témoigne avoir vu son collègue souper, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, chez un négociant « Connu de tout Lyon, pour un Coryphée du parti Revolutionnaire, [et qui] tien sa fortune d'un oncle qui etoit un des plus Grand Jacobin de [17]90 »<sup>58</sup>. La même année, alors que Rousset n'appartient plus aux forces de police, c'est au tour du commissaire Richart de s'étonner de ses fréquentations. Il aurait offert un dîner en l'honneur du départ du capitaine de la garde Bacheville, un ancien officier

52. ADR, 4M39, État des commissaires de police de la ville de Lyon s.a. [le maire], 16 décembre 1814.

53. AUDIN Jean-Marie-Vincent, *Tableau historique des événements qui se sont passés à Lyon depuis le retour de Bonaparte jusqu'au rétablissement de Louis XVIII*, Lyon, Guyot frères, 1815, p. 99.

54. ZINS Ronald, *1815, l'armée des Alpes et les Cent Jours à Lyon*, Horace Cardon, Reyrieux, 2003, p. 203.

55. AN, F<sup>7</sup> 9865, Lettre du préfet du Rhône adressée au ministre de l'Intérieur, 3 avril 1822.

56. AML, l<sup>1</sup>16, Ordre de mission du maire de Lyon, 30 mai 1815.

57. AN, F<sup>7</sup> 9865, Note du lieutenant de police De Permon sur Rousset.

58. ADR, 4M27, Rapport du commissaire de Vaise, sans destinataire [le préfet du Rhône], 19 mars 1822.

bonapartiste<sup>59</sup>. Rousset se montre-t-il plus prudent lorsqu'il réintègre la police lyonnaise sous la monarchie de Juillet ? Les notices individuelles et les rapports ne signalent aucun comportement troublant. Le maire mentionne même, en 1834, que son protégé se montre « un peu vif pour tout ce qui est délis politiques »<sup>60</sup>. Un bref rappel s'impose. Devenu premier magistrat de la ville quatre ans plus tôt, Prunelle avait manifesté un désir de concorde politique. Il avait sollicité le retour, dans les forces de l'ordre, de Rousset, Jeanin et Rognon, trois commissaires victimes de l'épuration de juillet 1815. Quoi de plus logique, pour un homme qui avait été médecin militaire pendant les campagnes napoléoniennes avant d'obtenir une chaire à l'école de santé de Montpellier, et qui, suite à sa révocation en 1819 pour des raisons politiques, s'était affirmé comme une figure de l'opposition libérale au régime des Bourbons<sup>61</sup> ? Prunelle offre même à Rousset de devenir commissaire général de police provisoire, « Sans aucune demande de [s]a part »<sup>62</sup>. Pour quelle raison ? La proximité de leurs idées politiques peut-être, la réputation locale dont jouit Rousset sûrement. L'ancien membre de la Grande Armée pèse de tout son poids auprès du préfet et du commissaire extraordinaire Bachelu pour imposer son protégé. Bénéficiant d'une telle bienveillance, ce dernier ne redoute plus d'afficher sa sympathie pour l'Empire.

Il serait donc erroné de considérer Rousset comme un simple pion que les autorités déplaceraient sur l'échiquier de la lutte contre le crime, et ce à leur convenance. D'un caractère peu évident, l'homme n'hésite pas à aller au conflit quelles qu'en soient les conséquences. En outre, il sort du cadre afférent à sa fonction pour proposer des solutions voire imposer ses vues, jouant ainsi un rôle moteur dans la réforme policière.

## **Le père du service de sûreté ?**

### *Un infatigable réformateur*

Lorsqu'il retrouve Lyon en 1819, Rousset multiplie les initiatives pour parfaire la police des voleurs. Moins de trois mois après son retour, il soumet déjà au lieutenant général De Permon un projet de « brigade d'agens [...] de Sûreté »<sup>63</sup>. S'inspire-t-il des pratiques parisiennes qu'il a découvertes quelques mois plus tôt ? Le système que Rousset propose en 1819 s'en distingue par son recrutement. Les six hommes de la brigade lyonnaise doivent être prélevés sur les 60 surveillants de nuit. Ces derniers, essentiellement des artisans, cherchent à arrondir leurs fins de mois par ce travail nocturne. Ils sont supposés jouir d'une bonne condition physique. En réalité, une poignée seulement

<sup>59</sup>. *Ibid.*, Lettre du commissaire de la Métropole adressée au préfet du Rhône, 28 décembre 1822.

<sup>60</sup>. ADR, 4M28, État des commissaires de Lyon établi par le maire, 20 janvier 1834.

<sup>61</sup>. Prunelle fonde avec Jean-François Terme *Le Précurseur*, journal constitutionnel de Lyon et du Midi. Tribune de l'opposition libérale sous la Restauration, ce journal devient la feuille officielle de la monarchie de Juillet.

<sup>62</sup>. AML, 517 WP 21 2, Lettre de Rousset adressée au maire de Lyon et à ses adjoints, 13 novembre 1830.

<sup>63</sup>. ADR, 4M1, Lettre du commissaire Rousset adressée au lieutenant général de police, 3 août 1819.



possède les qualités requises. Surtout, ils effectuent les rondes après leur journée de travail<sup>64</sup>. Cette compagnie nocturne a été instituée en 1800<sup>65</sup>. Rousset la côtoie depuis 1808, il connaît donc parfaitement ses atouts et ses faiblesses. Il réclame les six meilleurs éléments et propose de les rétribuer 800 francs par an, soit deux fois plus qu'un simple surveillant de nuit. De Permon, séduit par l'idée, la transmet au préfet du Rhône. Ce dernier la juge toutefois irrecevable, ce corps de police étant trop réduit et le service « se faisant à tour de rôle »<sup>66</sup>. Il « considère donc [la] proposition [...] comme équivalente à celle d'une création de six nouveaux Agents de Police », doléance promise au « refus formel » du conseil municipal. La position des conseillers lyonnais s'inscrit dans le cadre du mouvement fédéraliste représenté à la chambre des députés par le comte de Villèle<sup>67</sup>. Face à cet inéluctable refus, le préfet invite donc le lieutenant général à demander directement des fonds supplémentaires au ministre de l'Intérieur. Solution elle aussi vouée à l'échec au vu de la fermeté du gouvernement en place. Rousset ne baisse pourtant pas les bras. Quelques semaines plus tard, il relance De Permon, arguant que sa « Police de Sureté est presque'illusoire »<sup>68</sup>. Sans résultat. Au mois d'octobre, il lance un ultime assaut et offre de réduire l'effectif de la brigade de six à quatre membres<sup>69</sup>. En vain.

Malgré cet échec, il poursuit ses efforts. En août 1820, il ambitionne d'étendre sa compétence à Villeurbanne et à Vénissieux, deux villes rattachées à l'Isère. Il tente crânement sa chance auprès du préfet en lui proposant de déléguer la surveillance de ces deux localités au lieutenant général. Le représentant de l'État se laisse convaincre et rapporte à De Permon : « M. Rousset m'assure que [votre] concours produira un très bon effet »<sup>70</sup>. Dès le 4 septembre, De Permon confie donc à Rousset la surveillance « [d]es jeux de hasard, [d]es vagabonds, gens sans aveu, étrangers au département prévenus de vol ou d'escroquerie, &a »<sup>71</sup>, en résumé la sûreté, à Villeurbanne et à Vénissieux. Mais le directeur de l'administration départementale et de la police ne tarde pas à opposer son *veto*<sup>72</sup>. Selon lui, seule une ordonnance royale pourrait étendre la juridiction du lieutenant général. Ce dernier décide alors de baisser pavillon car une telle ordonnance lui imposerait trop de contraintes. Un mois après cet échec, Rousset lance une manœuvre similaire avec la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. Une fois encore, De Permon écarte la proposition du revers de la main<sup>73</sup>.

A défaut d'obtenir une réforme de la police des voleurs, Rousset amorce une dynamique. Entre 1824 et 1833, pas moins de cinq projets de brigades ou de service de sûreté sont élaborés. Ils émanent aussi bien de simples commissaires que du préfet du Rhône en

64. AML, 1160 WP 7, Lettre du préfet du Rhône adressée au maire de Lyon, 17 avril 1824.

65. AML, 1160 WP 11, Règlement concernant la surveillance de nuit pour la division du nord, 8 Ventôse an VIII (27 février 1800).

66. ADR, 4M1, Lettre du préfet du Rhône adressée au lieutenant général de police, 12 octobre 1819.

67. DEYON Pierre, *L'État face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*, Éditions locales de France, Paris, 1996, p. 140-141.

68. ADR, 4M1, Lettre du commissaire Rousset adressée au lieutenant général de police, 24 août 1819.

69. *Ibid.*, Lettre du lieutenant général de police adressée au préfet du Rhône, 15 octobre 1819.

70. *Ibid.*, Lettre du préfet de l'Isère adressée au lieutenant général de police, 29 août 1820.

71. *Ibid.*, Arrêté du lieutenant général de police du 4 septembre 1820.

72. *Ibid.*, Lettre du directeur de l'administration départementale et de la police adressée au lieutenant de police, 18 septembre 1820.

73. *Ibid.*, Lettre du commissaire de la Halle-aux-Blés adressée au lieutenant de police, 29 septembre 1820.

personne. Ainsi, René de Brosses fait preuve d'une grande pugnacité au cours de son mandat préfectoral. En 1824, s'inspirant des pratiques parisiennes, il suggère la constitution d'un comité de trois commissaires spécialement chargés des affaires judiciaires. En 1826, il souhaite former un groupe « de nouveaux agents qui n'appartiendraient à aucun arrondissement »<sup>74</sup> pour traquer les malfaiteurs. Un an plus tard, il demande au conseil municipal d'attribuer « le caractère de Commissaire de police [au chef du bureau] de sûreté »<sup>75</sup>. Les initiatives de Rousset ouvrent donc la voie à la création d'un service criminel. N'est-il pas, d'ailleurs, le rédacteur officieux des arrêtés municipaux du 6 décembre ? En effet, comment croire que ce vétéran alors âgé de 55 ans, ami de Prunelle malgré les quelques tensions du passé, impétueux et exigeant, n'ait pas dicté ses conditions ? Pour preuve, il obtient des pouvoirs inédits. Il cumule en effet deux titres, « chef de bureau de police de sûreté [et] celui de Commissaire spécial pour la dite police »<sup>76</sup>. La première fonction avait déjà existé de façon intermittente mais pas la seconde puisque les officiers chargés des crimes devaient poursuivre la surveillance de leur arrondissement. Les titulaires de ces deux compétences communiquaient par l'intermédiaire du commissaire central, du lieutenant général ou du maire. Un second élément révélerait l'ascendant exercé par Rousset dans la réforme de 1833 : la nomination de Louis Auguste Rousset, peut-être un membre de sa famille, dans la brigade de sûreté. Rousset joue donc le rôle d'éminence grise du maire de Lyon lors de la création du service criminel. Par la suite, il conserve cette position privilégiée. Quand, en décembre 1833, Prunelle met fin aux audiences quotidiennes de police à l'Hôtel de Ville, n'exauce-t-il pas le vœu de son protégé<sup>77</sup> ? En juillet 1834, ce dernier formule à présent un autre désir : voir ses collègues éradiquer l'agglomération des « Cabinets secrets ou Cabinets noirs ». Le maire se laisse gagner par son argumentation et rédige une circulaire allant dans ce sens deux mois plus tard<sup>78</sup>.

### *Un poids relatif*

Au cours du processus amenant la création d'une section judiciaire spéciale, Rousset joue donc le rôle de catalyseur. Son influence nécessite toutefois d'être relativisée. Première évidence à rappeler, d'autres individus apportent leur pierre à l'édifice, par exemple Jean-Marie Renou. Lorsque ce policier marseillais s'installe dans la capitale des Gaules en 1821, il reçoit la surveillance du quartier de la Halle-aux-Blés. En juillet 1822, il prend le relais de Rousset pour diriger les recherches criminelles, avant de céder sa place à son collègue Richart un an plus tard. En 1824, il est promu à la tête du

74. ADR, 4M2, Lettre du préfet du Rhône adressée au maire de Lyon, 28 mars 1826.

75. *Ibid.*, Lettre s.a. [le préfet] adressée au maire de Lyon, 9 avril 1827.

76. AML, 517 WP 21 2, Arrêtés du maire de Lyon, 6 décembre 1833, article 1.

77. AML, 1160 WP 7, Lettre du maire de Lyon adressée au préfet du Rhône, 29 décembre 1833. Ces audiences sont instituées peu après le rétablissement de la mairie unique en 1805. Dans un premier temps imposées aux seuls commissaires de police, elles concernent ensuite une partie des agents.

78. ADR, 4M159, Circulaire du maire de Lyon adressée aux commissaires de police, 26 septembre 1834.

bureau central de la préfecture, une structure censée pallier la disparition de la lieutenance<sup>79</sup>. Lorsque Rousset renonce à sa charge de commissaire général provisoire en novembre 1830, il est de nouveau sollicité pour assurer l'intérim<sup>80</sup>. Ce devoir accompli, le maire lui confie le bureau de police municipale et de sûreté. Mettant à profit son expérience, Renou propose alors de créer une brigade judiciaire en retirant six agents aux arrondissements les « moins Étendus »<sup>81</sup>. Une idée lancée douze ans plus tôt par Rousset, certes, mais l'ancien commissaire marseillais suggère de compléter l'équipe par des agents surnuméraires qui « feroient un apprentissage ».

L'adoption des trois arrêtés résulte d'ailleurs d'une affaire dans laquelle Rousset occupe finalement la place de spectateur. Au début du mois de novembre 1833, le commissaire Antoine Clermont décède, laissant l'arrondissement de Pierre-Scize vacant. Rousset signale sa candidature au préfet Gasparin qui s'empresse de la valider, sans toutefois consulter le maire. Ce dernier se réjouit du retour de son protégé. Entre les deux hommes, les inimitiés ne sont plus de mise depuis longtemps. Le maire ne peut cependant pas tolérer que son droit de nomination soit ainsi foulé aux pieds. Prunelle entre donc en « résistance »<sup>82</sup>, s'appuyant sur une résolution adoptée par les députés quelques mois plus tôt. Dans un premier temps, il semble perdre la partie, l'ordonnance royale du 19 novembre 1833 entérinant la décision préfectorale. Le 6 décembre, Prunelle réagit en instituant un service criminel dirigé par Rousset. Le même jour, il confie provisoirement l'arrondissement de Pierre-Scize au commissaire Menouillard chargé jusque-là de l'Ancienne Ville<sup>83</sup>. Gasparin, mis devant le fait accompli, s'insurge en vain<sup>84</sup>. Alors que, neuf mois plus tôt, Prunelle rejetait un nouveau projet de brigade de sûreté, arguant qu'aucun « fonds [ne] puisse être affecté a ce genre de Service »<sup>85</sup>, il franchit finalement le pas pour damer le pion au préfet. Ce dernier, irrité d'avoir été victime d'un coup de Trafalgar, riposte quelques jours plus tard. Alors que le premier édile décide enfin de supprimer les audiences quotidiennes de police à l'Hôtel de Ville, il les remplace par des réunions tenues trois fois par semaine à la préfecture pour l'ensemble des commissaires de l'agglomération lyonnaise<sup>86</sup>.

Un dernier élément relativise les efforts accomplis par Rousset pour bâtir une police des voleurs autonome. Cette dernière ne survit pas à son départ en 1835. Christophe Martin, successeur de Prunelle, supprime *de facto* l'office de « chef de bureau [...] de sûreté [et] Commissaire spécial »<sup>87</sup> en ne nommant pas de nouveau titulaire. Il récupère la direction du bureau et de la brigade. Le commissaire central Jean-Jacques Demontmort, lui aussi fraîchement installé, revendique certes de temps à autre un

79. AML, 11 1, Lettre du commissaire attaché à la préfecture Renou adressée au maire de Lyon, 7 août 1830.

80. AML, 517 WP 21 2, Arrêté préfectoral du 14 novembre 1830 nommant provisoirement Renou commissaire central de police.

81. AML, 517 WP 21 1, *Rapport à Monsieur le Maire de la ville de Lyon sur la police de cette ville, établi par le chef des deux bureaux de police*, s.d. [entre le 8 décembre 1831 et le 28 décembre 1831].

82. ADR, 4M28, Lettre du préfet du Rhône adressée au ministre de l'Intérieur, 10 novembre 1833.

83. AML, 517 WP 21 2, Arrêté du maire, 6 décembre 1833, charge provisoirement le commissaire de l'Ancienne Ville Menouillard de la surveillance du quartier de Pierre-Scize.

84. ADR, 4M28, AML, 517 WP 21 2, Lettre du préfet du Rhône adressée au maire de Lyon, 17 décembre 1833.

85. ADR, 4M159, Lettre du maire de Lyon adressée au préfet du Rhône, 21 mars 1833.

86. AML, 1160 WP 7, Arrêté du préfet du Rhône, 18 décembre 1833.

87. ADR, 4M29, État des commissaires de police de la ville de Lyon établi par le maire de Lyon, 8 décembre 1837.

droit de regard<sup>88</sup> mais sans succès. Comment expliquer ce tournant ? Selon toute vraisemblance, avec le changement d'équipe municipale qui intervient en mai 1835 Rousset perd une grande partie de sa liberté d'action. Ces nouvelles conditions de travail l'auraient poussé à partir à la fin de l'année 1835, tandis que Louis Auguste conserve sa fonction d'agent au sein de la brigade<sup>89</sup>.

Christophe Martin, pour sa part, découvre probablement avec surprise la place centrale qu'occupe alors le responsable de la sûreté. Il subit peut-être aussi quelques-unes des colères dont Rousset est coutumier. Échaudé par cette expérience, il aurait préféré laisser la double charge de chef de bureau et de commissaire spécial vacante. D'autant plus qu'une épineuse question se serait posée : qui choisir pour remplacer Rousset ? Par conséquent, les choses restent en l'état jusqu'au début des années 1840. Jean-François Terme, nouveau pensionnaire de l'Hôtel de Ville, restaure les emplois de « commissaire spécial »<sup>90</sup> et de chef de bureau de sûreté<sup>91</sup>. Ce faisant, il poursuit l'œuvre de Prunelle dont il avait été le premier adjoint dix ans plus tôt. La parenthèse ouverte en 1835 se ferme donc assez rapidement, preuve que la graine plantée dans le sol lyonnais par Rousset finit bel et bien par germer.

Dans la pièce retraçant la lutte contre le crime au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle lyonnais, François Rousset endosse donc plusieurs rôles successifs. Tantôt simple spectateur, tantôt acteur principal, il finit par devenir conseiller technique du metteur en scène, ce qui conduit finalement à l'adoption des arrêtés municipaux de décembre 1833. Ses sautes d'humeur imprévisibles et ses affinités politiques dérangeantes entraînent de nombreux coups de théâtre qui retardent la mise en place d'une force de police spéciale. Elles contribuent toutefois à créer en 1833 un service autonome dirigé par une main d'acier et qui s'inscrit dans la durée, malgré la parenthèse de la fin des années 1830. Le cas lyonnais permet au final de dépasser le traditionnel schéma de la réforme policière pensée au sommet et appliquée à la base. Le commissaire de police peut jouer un rôle de premier plan, poussant sa hiérarchie à appliquer des solutions qu'il aura imaginées.

88. AML, I<sup>1</sup> 76, Copie d'une lettre du commissaire central adressée au commissaire des Brotteaux, 18 novembre 1837.

89. AML, I<sup>2</sup>A, Arrêté municipal accordant des gratifications au personnel de la police municipale et de sûreté, 2 janvier 1836.

90. AML, I<sup>1</sup> 101, Lettre du commissaire spécial chef de sûreté adressée au procureur de la République, 22 octobre 1842.

91. ADR, 4M195, Lettre du procureur du Roi adressée au préfet du Rhône, 19 octobre 1844. Rion est alors chef du bureau de sûreté.

## **Bibliographie :**

BERLIERE Jean-Marc, DENYS Catherine, KALIFA Dominique et MILLIOT Vincent (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2008, 560 p.

KALIFA Dominique et KARILA-COHEN Pierre (dir.), *Le commissaire de police au XIX<sup>e</sup>*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 284 p.

MERRIMAN John, *Police Stories. Building The French State*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 254 p.

MILLOT Vincent (dir.), *Les mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Seconde Empire*, Rennes, PUR, 2006, 416 p.

NUGUES-BOURCHAT Alexandre, *La Police et les Lyonnais au XIX<sup>e</sup>*, Grenoble, PUG, 2010, 512 p.

## **Sources :**

Archives nationales, série F<sup>7</sup> Police générale.

Archives départementales du Rhône, séries 4M Organisation de la police du département.

Archives municipales de Lyon, séries 517 WP Classement provisoire, 1160 WP Classement provisoire, I<sup>1</sup> Police locale.



Portrait de *François Guizot* par Félix Nadar

# « L'État instituteur » : François Guizot et son *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France (1816-1836)*

Lívia Beatriz DA CONCEIÇÃO

63

Nous proposons dans cet article une étude centrée sur la vision de l'instruction publique telle qu'exprimée par François Guizot, Ministre de l'instruction publique française entre 1832 et 1837, dans son *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*<sup>1</sup>. Dans cette publication de 1816, Guizot cherche à savoir quel serait, entre les divers systèmes d'instruction publique, celui qui conviendrait le mieux à la situation de la France de son temps et quels en seraient les fondements. En discutant ce sujet, qu'il reprendra comme projet dès l'instant où il assumera le ministère de l'instruction publique, Guizot nous invite à réfléchir sur ce qui est un de ses premiers (et méconnu) projets pour l'enseignement supérieur français : la constitution en France, à la place de facultés isolées, de foyers d'études supérieures concentrés et fortement reliés en quelques grandes universités. Nous commençons notre analyse en examinant l'intervention de Guizot dans le débat plus général sur la création et l'existence de l'Université impériale – l'institution chargée de la totalité de l'instruction publique française depuis la loi du 10 mai 1806<sup>2</sup>. Ensuite, nous proposons une brève étude du projet que cet acteur central de l'histoire de l'éducation en France<sup>3</sup> a essayé de forger pour l'enseignement supérieur français.

## **Une institution stratégique « d'ordre et de régénération »**

En juin 1816, François Guizot, alors maître des requêtes et professeur d'Histoire

1. GUIZOT François, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Imprimerie de Fain, 1816.

2. On comprenait par Université impériale la totalité de l'instruction publique en France, depuis les facultés jusqu'aux écoles primaires. L'Université impériale a été créée par la loi du 10 mai 1806, qui a décrété que les établissements d'instruction ne pouvaient pas être formés hors de l'Université et sans l'autorisation directe de son chef. Après la loi du 10 mai 1806, le décret du 17 mars 1808 a établi les principes de son organisation. Sur ces mesures, voir, par exemple, MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. De la Révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, Tome III, Paris, Nouvelle librairie, 1981.

3. À ce sujet, voir JACQUES-FRANCILLON François, *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Retz, 2010 et LEON Antoine et ROCHE Pierre, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1972.

Moderne à l'Académie de Paris<sup>4</sup>, publie son *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*. Dans cet ouvrage, il propose une mise en perspective historique sur l'enseignement public français et sur le rôle de l'Université impériale. Mais il réfléchit également à son actualité et à son devenir sous la Restauration. Guizot écrit en effet cet *Essai* en réaction à une réforme proposée par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Lainé, à la suite d'une violente attaque de l'Université impériale à la Chambre des députés<sup>5</sup>. L'écrit de Guizot peut donc être vu comme un espace singulier de sa réflexion sur cette institution stratégique, dont il prend la défense en ces termes :

La matière est belle et le travail facile. Grâce à la sagesse du Roi, l'Université n'a pas cessé d'exister ; elle est là, toute prête à recevoir les modifications qu'on voudra lui faire subir, et fort disposée, sans doute, à dépouiller les derniers restes de son origine pour sortir de cette épreuve, pure, complète, et digne de joindre à son nom l'épithète de royale<sup>6</sup> !

Guizot en appelle à une transformation de l'Université, dont il faudrait garder la matière, tout en la « purifiant » pour qu'elle devienne « royale ». Dans cette vision, il fait référence à une « origine » condamnable dont elle devrait se « dépouiller » : sa création sous l'administration de Napoléon Bonaparte, un gouvernement qu'il considérait despotique et donc contraire à l'« intérêt social »<sup>7</sup>. Toutefois, malgré cette filiation indigne, Guizot défend l'idée que l'Université n'est pas totalement liée à la politique de Bonaparte, puisque, poursuit-il, « quelque part qu'ait pu avoir à sa création cette politique insidieuse, l'institution, considérée en elle-même et dans sa nature, contenait le germe des plus heureux résultats »<sup>8</sup>. Guizot poursuit :

D'abord elle [l'Université] consacrait et appliquait un principe méconnu avant la révolution, mal compris en 1789 et rejeté en 1793 ; savoir, que l'instruction publique appartient à l'État, c'est-à-dire, qu'il appartient à l'État d'offrir l'éducation dans des établissements publics, à ceux qui voudront la recevoir de lui, et de la surveiller dans les établissements où elle est l'objet de spéculations particulières<sup>9</sup>.

Pour Guizot, l'appartenance de l'enseignement public français au gouvernement de l'État est primordiale : par cette réflexion, il engage un combat en faveur de cet enseignement pour qu'il fasse partie de l'État monarchique français au moment où « un pays a été déchiré par des factions, lorsque les destinées publiques ont été longtemps en proie au délire des esprits et à la lutte des intérêts »<sup>10</sup>. De là, il défend l'idée d'une action forte de l'État dans le domaine de l'instruction publique française,

4. Guizot a été nommé professeur de l'Académie de Paris en 1812. À ce sujet, voir par exemple DE BROGLIE Gabriel, *Guizot*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1990.

5. À ce sujet, voir POUETHAS Charles-Hippolyte, *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'État (1814-1830)*, Paris, Plon-Nourrit, 1923.

6. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 157.

7. En faisant référence à ce que pour lui serait cet intérêt social, Guizot affirme : « réunir tous les établissements publics d'éducation en un grand corps soumis à la surveillance d'une autorité supérieure, placée au centre même du gouvernement ; donner à cette autorité tous les moyens de répandre et de distribuer convenablement l'instruction, de propager les bonnes doctrines religieuses, morales et politiques, et de préparer ainsi les enfants confiés aux soins de l'État, à devenir un jour des citoyens vertueux, éclairés et utiles : tel était, tel sera toujours, à cet égard, l'intérêt social » - *Ibid.*, p. 74.

8. *Ibid.*, p. 77.

9. *Ibid.*, p. 77-78.

10. *Ibid.*, p. 78-79.



ainsi développée dans le passage suivant :

Il est indispensable, pour faire cesser ces divagations et ces combats, que l'État influe sur l'éducation des générations naissantes, et ne permette pas que les factions se les partagent pour leur transmettre leurs opinions et se perpétuer ainsi sans fin. Sans cette précaution, on verrait s'élever, d'une part, des écoles de révolte et d'athéisme, de l'autre, des écoles de superstition et de servitude. Que le gouvernement intervienne, qu'il ouvre ses propres écoles, qu'il y fasse donner l'éducation dans des doctrines conformes aux besoins de la société, qu'il exerce sur toutes les écoles une surveillance plus ou moins rigoureuse selon la nécessité des temps, il assurera à la fois sa propre stabilité, l'ordre public et le repos de l'avenir<sup>11</sup>.

Dans ce passage, Guizot avance deux raisons pour justifier la nécessité de l'intervention de l'État monarchique français de la Restauration dans le champ de l'instruction publique : d'une part, grâce à cet acte, il serait possible de « faire cesser » les « divagations » et les « combats » entre les factions ; et, d'autre part, cette mainmise, à l'écart des factions, permettrait de former les « générations naissantes » françaises. En outre, cette mesure rendrait possible non seulement la stabilité et la perspective de pérennité de la monarchie mais permettrait aussi d'assurer l'ordre public désiré. C'est pourquoi à plusieurs reprises Guizot affirme que « le système de la liberté absolue », sans la présence du gouvernement de cet État, est « impraticable » et « funeste<sup>12</sup> ». Et pour justifier sa position, il emploie deux arguments qu'il considère irréfutables : d'abord, l'insuffisance du niveau d'encadrement de l'appareil d'État par rapport à l'enseignement français ; et ensuite l'esprit divergent qui marque la période dû à la crainte de l'après Révolution française. À tel point qu'il poursuit, en insistant sur les possibles effets dévastateurs de cette époque troublée, si l'État ne reprend pas la main :

Dans les temps calmes, lorsque le présent ressemble au passé, lorsque les institutions, anciennes et respectées, ont acquis sur les opinions et sur les mœurs une influence étendue et profonde que rien ne menace encore, le gouvernement peut ne pas s'inquiéter des doctrines ; elles sont connues, générales et fortes ; elles n'exigent pas une surveillance habituelle, et n'ont pas besoin d'appui. Mais quand survient une de ces époques puissantes qui bouleversent et changent le monde moral plus complètement encore que le monde extérieur et visible ; après ces révolutions mémorables qui creusent entre des générations presque contemporaines un abîme immense, et rejettent bien loin dans la nuit des temps un passé qui vient à peine de finir ; les doctrines chancelantes, faibles et mal comprises, ont besoin que le gouvernement vienne à leur secours, les rectifie, les établisse, les soutienne et leur prête sa force pour profiter ensuite de la leur. Les esprits flottent au hasard entre les idées anciennes, désormais sans pouvoir, et les idées nouvelles, dont le pouvoir n'est encore ni réglé ni assuré ; les mœurs vagues et agitées n'offrent aucun caractère stable ni général. Rien n'est convenu, tout est contesté dans les questions qui intéressent le plus l'ordre social ; les opinions les plus contraires, les habitudes les plus diverses sont adoptées par des classes entières de citoyens<sup>13</sup>.

A partir de cet extrait de son Essai, Guizot soutient donc que, surtout dans ce moment d'instabilité politique et sociale – dans lequel tout avait l'air d'être possible justement à cause des récents changements révolutionnaires –, il était indispensable « que les

11. *Ibid.*, p. 78-79.

12. *Ibid.*, p. 128.

13. *Ibid.*, p. 129-130.

opinions vraiment nationales » fussent « démêlées, concentrées, mises en évidence, et réduites en préceptes dans les écoles »<sup>14</sup> ; pour lui, l'État seul était capable de « réussir dans cette œuvre difficile »<sup>15</sup>. Par ailleurs, quand Guizot se rapporte à l'importance de cet État de la Restauration dans le champ de l'instruction publique, il met en évidence aussi l'État tel qu'il le conçoit :

Dans l'état actuel de la France, il est tel département, telle ville, qui, non seulement ne trouveraient dans leur sein ni les ressources ni les hommes nécessaires pour entretenir et faire prospérer les établissements de ce genre, mais qui seraient hors d'état de se les procurer, si le gouvernement ne prenait soin de les leur fournir ; sans l'intervention du gouvernement, on verrait briller çà et là quelques grandes écoles, mais toutes les autres seraient livrées à l'incapacité et à l'apathie [...]. Qu'on place au contraire l'instruction publique sous la garde de l'autorité souveraine ; qu'on donne à tous les établissements d'instruction et aux hommes qui s'y vouent, des rapports fréquents et réguliers avec une administration supérieure et éclairée [...]<sup>16</sup>.

Pour Guizot, ainsi, l'administration supérieure et éclairée – celle instruite pour les fonctions concernant l'instruction publique française – est « l'autorité souveraine » centrale, et non « tel département » ni « telle ville ». Dans d'autres parties de son Essai, Guizot évoque cette liaison entre l'action de l'État dans le champ de l'enseignement public et la centralisation de cette action. Il critique ainsi les attributions déléguées par l'Université aux autorités locales<sup>17</sup>. Dans le même ordre d'idées, par rapport aux « deux grands systèmes d'instruction publique »<sup>18</sup> qui pourraient exister en France, il affirme que dans un des deux cas cet enseignement appartiendrait à l'État – qui prendrait en charge la responsabilité de le distribuer, diriger, surveiller, de le promouvoir, enfin, en rapport avec ses nécessités –, alors que dans l'autre, cette instruction serait au contraire abandonnée « soit à des corporations indépendantes, soit aux autorités municipales, soit à des particuliers »<sup>19</sup>. Il s'oppose ainsi à une instruction qui serait laissée à tous ceux « qui soutiennent leurs établissements par leurs propres fonds ou par leur industrie, et qui ne reçoivent de l'État que la protection qu'il accorde aux travaux de tous ses sujets »<sup>20</sup>.

Guizot se fait encore plus incisif au moment où il déclare que, pour que ce renoncement de l'administration centrale concernant l'instruction publique se réalisât sans aucun danger, il était crucial, d'un côté, que les doctrines publiques fussent suffisamment saines et consolidées et, de l'autre, que les lumières fussent déjà assez généralisées et également réparties en France, ce qui n'était pas encore le cas<sup>21</sup>. De sorte que, pour lui, la défense de l'appartenance de l'enseignement public français au gouvernement de l'État signifie le soutien de la centralisation de ses décisions.

14. *Ibid.*, p. 130.

15. *Ibid.*, p. 130. Guizot ajoute même : « l'intérêt de sa force et de sa stabilité lui » ordonnait « de l'entreprendre ; l'intérêt de l'État » exigeait « qu'il en soit chargé ». GUIZOT François, *op. cit.*, p. 130. Selon Marina Valensise, en se positionnant de cette façon, Guizot pensait l'État comme un « opérateur social dynamique » ayant pour but d'harmoniser le bonheur matériel et l'état moral de la société ». VALENSISE Marina, *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, Gallimard/Seuil, 1991, p. 27.

16. GUIZOT François, *op. cit.*, pp.132-133.

17. *Ibid.*, p. 128-129.

18. *Ibid.*, p. 125.

19. *Ibid.*, p. 125.

20. *Ibid.*, p. 125.

21. *Ibid.*, p. 128-129.

Cette idée soutenue par François Guizot serait attachée, d'après Pierre Rosanvallon, à sa défense de « l'État instituteur », dans la mesure où pour lui et pour les libéraux doctrinaires<sup>22</sup>, l'État centralisateur devait se charger des décisions liées à l'instruction publique française<sup>23</sup>. Cette perception aurait un rapport direct avec l'idée de liberté en elle-même<sup>24</sup>. De surcroît, chez Guizot, écrit Pierre Rosanvallon, le propre mouvement de centralisation serait perçu comme « le cœur du lent travail de la civilisation »<sup>25</sup>. C'est pour cette raison que Guizot considérait, selon Fabienne Reboul, « l'Université [...] comme un instrument que le roi » avait le droit d'utiliser « à ses propres fins, tout en autorisant le développement sous sa surveillance [...] »<sup>26</sup>. Il va même jusqu'à soutenir le principe de la liaison directe entre les intentions de l'État et celles du souverain, comme on peut le percevoir dans les lignes qui suivent :

On peut le dire aujourd'hui, [...] l'intérêt du Souverain et celui de l'État se confondent ; ils sont la règle et la mesure l'un de l'autre. [...] Cette autorité [royale] doit être grande et forte en matière d'instruction publique comme ailleurs; quand nous avons soutenu que l'instruction publique devait appartenir à l'État, nous avons demandé que sa direction et sa surveillance fussent placées entre les mains du Roi, et du Roi seul<sup>27</sup>.

En montrant que, quand il s'agit d'instruction publique, « l'intérêt du Souverain et celui de l'État se confondent », Guizot insiste donc sur l'importance de l'existence de l'Université impériale, un établissement d'enseignement public envisagé comme un instrument privilégié d'action pour « l'État instituteur » dans l'espace scolaire ; champ dans lequel « les doctrines chancelantes, faibles et mal comprises » pouvaient facilement se propager : « la nouvelle institution établissait, dit Guizot, entre l'État et les générations naissantes, ces liens qui fondent la perpétuité des mœurs publiques, et donnait au gouvernement une force qui [...] devait être dans l'avenir un principe de stabilité et de vigueur »<sup>28</sup>.

De cette manière, pour Guizot, l'existence et les actions promues par l'Université reproduisent « les avantages en écartant les dangers : [...] placé sous la direction du gouvernement, le corps enseignant tient de trop près à l'État pour devenir jamais ennemi ou seulement étranger »<sup>29</sup>. C'est la raison pour laquelle, dans ses *Mémoires*, Guizot milite pour que ce « corps enseignant appartienne à l'État »<sup>30</sup>. Voilà pourquoi il veut que ce corps « soit alimenté par l'État, et reçoive de l'autorité royale l'impulsion et la direction »<sup>31</sup> qu'il considère comme indispensables. Pour lui, l'Université est une

22. À ce sujet, voir par exemple, DEL CORRAL Luis Diez, *El liberalismo doctrinario*, Instituto de Estudios Políticos, Madrid, 1956 et DA CONCEICAO Livia Beatriz, *Diálogos apropriativos em tempos de "funestas paixões": uma leitura das relações entre os projetos para a instrução pública primária de Joaquim José Rodrigues Torres e de François Guizot (1814-1840)*, Thèse d'histoire sous la direction de Fernando Luis Vale Castro et Márcia de Almeida Gonçalves, Université Fédérale de Rio de Janeiro-Brésil, 2014, 355 p.

23. « L'État instituteur » serait donc l'État ayant pour but de contrôler de façon centralisée l'instruction publique française, de telle façon qu'il devienne « l'État instituteur ». ROSANVALLON Pierre, « L'État instituteur », dans ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Éditions Gallimard, 1985.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, p. 59.

26. REBOUL Fabienne, « Guizot et l'Instruction publique », dans VALENSISE Marina (dir.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, Gallimard/Seuil, 1991, p. 24.

27. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 149-150.

28. *Ibid.*, p. 85-86.

29. *Ibid.*, p. 89.

30. GUIZOT François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Tome III, Paris, Michel Lévy Frères Libraires-éditeurs, 1860, p. 255.

31. *Ibid.*, p. 255.

institution stratégique « d'ordre et de régénération »<sup>32</sup> dont le rôle primordial est de mettre l'enseignement public au cœur des prérogatives du gouvernement de l'État monarchique centralisateur et instituteur :

En dépit de ces réclamations intéressées, et malgré la déplorable influence de la politique de Bonaparte, les hommes éclairés applaudirent à cette première base du système de l'Université, qui replaçait l'instruction publique dans la main de l'État, et assurait ainsi à la France une éducation vraiment nationale<sup>33</sup>!

À ce stade, il nous faudrait nous demander ce que Guizot entend quand il parle d'« une éducation vraiment nationale ».

68

## **Guizot et son projet de diminution, concentration et intégration des facultés françaises**

Il n'est aucune situation, aucune profession qui n'exigent certaines connaissances sans lesquelles l'homme ne saurait travailler avec fruit ni pour la société, ni pour lui-même. Il y a donc un certain genre d'éducation et un certain degré d'instruction dont tous les sujets de l'État ont besoin<sup>34</sup>.

C'est par l'extrait ici mis en épigraphe que François Guizot ouvre son Essai, en faisant face à la valeur et à la nécessité de l'instruction en société, de telle sorte qu'il affirme l'importance de la distinction entre les différents types et niveaux d'instruction que chaque individu aurait pour nécessité d'acquérir pour bien vivre en société.

Guizot écrit cet *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France* en portant son attention, conformément à ce que nous avons remarqué, sur l'enseignement public français et la défense de l'idée que cette instruction devait être liée aux actions de l'État monarchique centralisateur et instituteur – à tel point qu'elle serait, dans ce processus, astucieusement nourrie par lui. Par ailleurs, cette idée lui paraît, entre autres choses, rendre possible l'édification d'une éducation véritablement nationale.

A cet égard, nous sommes persuadée qu'il défend une instruction qui éclairerait le rôle que chacun devrait avoir à l'intérieur de la société française. Cette idée se matérialiserait notamment par cette institution de genres et de niveaux inégaux d'enseignement. De sorte que Guizot soutient comme projet d'action pour l'enseignement public français les catégories d'instruction publique suivantes et exclusives les unes des autres : 1° l'instruction primaire, qui devait comprendre « les préceptes de la religion et de la morale, les devoirs généraux des hommes en société, et ces connaissances élémentaires qui sont devenues utiles et presque nécessaires dans toutes les conditions, autant pour l'intérêt de l'État que pour celui des individus »<sup>35</sup> ; 2° l'instruction secondaire, qui devait

32. GUIZOT François, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Imprimerie de Fain, 1816, p. 92.

33. *Ibid.*, p. 85.

34. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 2.

35. *Ibid.*, p. 3.

englober « tout ce qu'on a besoin de savoir pour être ce qu'on appelle un homme bien élevé, c'est-à-dire, [...] les principes de la raison et du goût, la connaissance des langues savantes qui nous en ont conservé les vrais modèles, l'histoire, la littérature nationale, et les éléments des sciences exactes et naturelles »<sup>36</sup> ; et 3° l'instruction spéciale, qui forme « des ministres de la religion capables de la propager et de la défendre ; des militaires en état d'appliquer, dans l'intérêt de la patrie, ces connaissances qu'exige aujourd'hui la guerre de terre et de mer [...] »<sup>37</sup>.

D'après Pierre Rosanvallon, cette hiérarchie établie par François Guizot entre ces différents types et degrés d'instruction « ne correspond pas seulement à une distribution des niveaux de savoir. Elle a une fonction sociologique, poursuit-il, qui consiste à accorder l'instruction aux besoins de chaque classe<sup>38</sup> ». En ce sens, comme un éducateur politique et intellectuel de la bourgeoisie<sup>39</sup>, Guizot « n'a pas de prétention universaliste. Il souhaite répondre aux besoins spécifiques de la nouvelle classe moyenne, qu'il qualifie de « bourgeoisie du monde intellectuel »<sup>40</sup> ». Par conséquent, nous pouvons percevoir, comme l'écrit Fabienne Rebol, « l'idée que le système d'enseignement fonctionne comme une métaphore du social »<sup>41</sup>. Cependant, quel genre particulier de sens figuré serait celui qui devrait être construit dans et par l'espace scolaire ? Un genre qui chercherait la reproduction et la préservation des hiérarchies du social – c'est-à-dire, qui permettrait que les classes moyennes bourgeoises s'emparent, dans ce processus, de la place qui leur convenait dans cette même société –, car, pour Guizot, poursuit Fabienne Rebol, « il ne s'agit pas de changer la hiérarchie sociale, mais de la reproduire. Le système d'instruction publique doit donc [selon Guizot] se calquer sur le système social : cela suppose, de fait, un enseignement de plusieurs degrés parallèles plutôt que successifs »<sup>42</sup>, comme il l'indique dans les lignes qui suivent :

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des peuples pour se convaincre que ces trois degrés d'instruction sont indispensables, et que de leur bonté relative, de leur sage distribution, dépendent, jusqu'à un certain point, non seulement le bien-être des sujets, l'éclat et la prospérité d'un empire, mais encore son repos intérieur et sa durée<sup>43</sup>.

En défendant catégoriquement la nécessité de l'institution de ces trois niveaux d'instruction, François Guizot critique « vigoureusement ceux qui parlent de progrès de l'éducation et de l'instruction de façon globale et générale »<sup>44</sup>. Au contraire, il soutient une hiérarchisation de cet apprentissage semblable aux hiérarchies existantes dans la société française ; ou, autrement dit, en accord avec la place que chaque classe aurait

36. *Ibid.*, p. 3.

37. *Ibid.*, p. 3-4.

38. ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, p. 244.

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. REBOUL Fabienne, *op.cit.*, p. 166.

42. *Ibid.*, p. 169. Dans ce sens, poursuit Fabienne Rebol, « on peut faire un parallèle entre l'inégalité naturelle et l'inégalité sociale, donnée presque aussi contraignante ; tout comme l'éducateur doit s'efforcer d'équilibrer les facultés naturelles de son élève, il doit l'adapter à sa condition sociale ». *Ibid.*

43. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 4.

44. ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, p. 245.

besoin d'occuper à l'intérieur de cet ordre stratifié bourgeois. Par ailleurs, la classe bourgeoise se forge, dans ce processus, comme le guide de cette même société, du fait qu'elle est considérée par Guizot comme possédant la capacité de gouverner<sup>45</sup>, puisqu'elle est la classe détentrice de la « faculté d'agir selon la raison »<sup>46</sup> politique.

C'est pourquoi, pour Guizot, il était très important de ne pas confondre les idées d'universalité et d'uniformité. D'après Pierre Rosanvallon, Guizot défend l'idée que « la véritable universalité ne réside pas dans le fait de donner à tous les hommes une éducation identique », mais dans le fait qu'elle devait être « appréciée du point de vue de l'État qui a la tâche de gérer centralement des situations sociales diversifiées qui s'expriment dans un système complexe de besoins »<sup>47</sup>. D'ailleurs, pour François Guizot, « la diversité » se trouvait « dans la société » et « l'unité » était « dans l'État qui la construit »<sup>48</sup>. Sa notion d'universalité, de cette manière, se définissait « comme un principe d'ordre de la diversité », à partir de l'action de l'État comme un agent qui mettait « en forme le social, lui donnant sa cohérence »<sup>49</sup> dans l'acte même par lequel il construisait cette uniformité/centralité au milieu de la diversité sociale.

Revenons maintenant aux arguments employés par Guizot pour expliquer les raisons de la nécessité de distinction entre les « trois degrés d'instruction ». Pourquoi non seulement les sujets mais encore l'État – pour « son repos intérieur et sa durée » – dépendaient-ils, selon lui, de ces trois types et niveaux inégaux d'enseignement ? C'était en fait parce que chacun de ces trois degrés avait, pour Guizot, un rôle particulier à remplir à l'intérieur du tissu social stratifié français et qui impliquait fortement l'existence de cette même société<sup>50</sup>.

Dans le chapitre V de son *Essai*, Guizot élabore un argument méticuleux sur la raison pour laquelle il avait été à l'origine de deux actes législatifs opposés relatifs aux fonctions déléguées à l'Université impériale<sup>51</sup> : les ordonnances du 17 février 1815 et du 15 août 1815. Quand on réfléchit aux motifs qu'il emploie dans cette argumentation, on perçoit les premiers essais de construction par cet homme d'action d'un projet politique particulier pour l'enseignement supérieur français. Dans une de ses premières prises de position concernant ces mesures, Guizot se déclare donc en faveur de l'ordonnance du 17 février 1815 – qui a décentralisé administrativement les fonctions déléguées jusqu'à ce moment à l'Université impériale<sup>52</sup> –, en cherchant à expliquer le mobile de son

45. En ce qui concerne la théorie du citoyen capacitaire chez Guizot, voir par exemple, ROSANVALLON Pierre, « Le citoyen capacitaire », dans ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Éditions Gallimard, 1985 et DA CONCEICAO Livia Beatriz, *op. cit.*

46. GUIZOT François *apud* ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, p. 95. D'après Guizot : « je ne crois pas [...] ni au droit divin ni à la souveraineté du peuple, comme on les entend presque toujours. Je ne puis voir là que les usurpations de la force. Je crois à la souveraineté de la raison, de la justice, du droit : c'est là le souverain légitime que cherche le monde et qu'il cherchera toujours [...] ». GUIZOT François *apud* ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, p. 87-88.

47. ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, p. 245.

48. *Ibid.*, p. 246.

49. *Ibid.*, p. 246.

50. Dans son *Essai*, Guizot vise à construire un panorama historique de l'instruction publique française pour ses différents niveaux. On essaiera à présent de mettre en valeur ses propositions d'action pour le degré de l'enseignement supérieur en réfléchissant à l'analyse qu'il a fait sur les changements survenus depuis la Restauration monarchique.

51. Ces actes législatifs ont été élaborés par Guizot, alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et par Pierre-Paul Royer-Collard.

52. Conformément à cette ordonnance, l'Université impériale est composée des dix-sept universités provinciales suivantes : Paris, Angers, Rennes, Caen, Douai, Nancy, Strasbourg, Besançon, Grenoble, Aix, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, Bourges, Clermont, Dijon. De plus, non seulement « chaque Université sera composée : 1° d'un Conseil présidé par un Recteur ; 2° de Facultés ; 3° de Collèges royaux ; 4° de Collèges communaux », mais encore « l'enseignement et la discipline, dans toutes les Universités, seront réglés et surveillés par un Conseil royal de l'Instruction publique ». 17 février 1815, « Ordonnance portant règlement sur l'Instruction publique », dans GREARD Octave, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours...*, Paris, Impr. de Delalain frères, 1889-1902, p. 229.

élaboration. Sa thèse principale par rapport à cet acte législatif tient au fait qu'avec sa création « la concentration presque absolue du pouvoir dans la main d'un seul chef »<sup>53</sup> – le Grand-Maître – a été abolie<sup>54</sup>, puisque pour le remplacer dans ses fonctions, un Conseil Royal d'Instruction Publique avait été institué.

De la même manière, Guizot emploie en faveur de l'élaboration de cette mesure les arguments suivants : d'un côté, « les autorités locales, comme les instituteurs particuliers, réclamaient plus d'indépendance »<sup>55</sup> et, de l'autre, « l'état extérieurement calme et régulier de la France semblait permettre le partage du pouvoir entre un certain nombre d'autorités particulières, moins étroitement dépendantes de l'autorité souveraine »<sup>56</sup>. De telle sorte que, poursuit-il, il était possible à ce moment précis, « en multipliant le nombre des Universités, en resserrant ou plutôt en élevant les attributions de l'autorité centrale, en donnant aux autorités locales plus d'importance et de privilèges », non seulement de « concilier beaucoup de prétentions diverses » mais encore de « faire cesser beaucoup de réclamations »<sup>57</sup>.

Toutefois, affirme Guizot, les événements qui suivirent la promulgation de cette mesure (autrement dit le gouvernement des Cent-Jours) ne permirent pas de la mener à bien<sup>58</sup>. C'était sa conviction que ces événements auraient dévoilé « le véritable état de la France en 1814, que l'opinion publique et les idées des hommes éclairés sur le système d'instruction publique le plus convenable, en ont été rectifiées et modifiées à beaucoup d'égards »<sup>59</sup>. À tel point que, quand le gouvernement des Cent-Jours prit fin, la monarchie restaurée non seulement ne reprit pas l'ordonnance du 17 février 1815 mais en élabora une autre, pour la remplacer, dont les mesures allaient dans une direction opposée : l'ordonnance du 15 août 1815<sup>60</sup>.

Or, cette nouvelle prise de position, de l'avis de Guizot, était liée au fait que pour réussir un changement aussi important, il fallait attendre des temps plus calmes et moins incertains, conformément à ce qu'il argumente dans le passage suivant :

Après une secousse si récente et si cruelle, tout espoir d'améliorer devait être sacrifié à la nécessité de conserver et de réparer : on n'eût pu, sans une haute imprudence, au moment où toutes nos institutions semblaient menacées, ébranler encore une institution particulière [c'est-à-dire l'Université impériale], et accroître, dans une nombreuse classe de citoyens, des incertitudes que rendait déjà si vives la situation générale du royaume. [...] En maintenant ainsi ce qui existait, et en remettant toute innovation à des temps plus calmes, le Roi prouvait qu'il ne voulait ni supprimer l'Université, ni changer légèrement une institution si importante. Cette mesure [...] prévenait toute inquiétude sur l'existence des établissements [...]; elle procurait en même temps au gouvernement les moyens [...] de préparer le système de l'instruction publique à recevoir sans péril les modifications que, plus tard, on croirait devoir lui faire subir<sup>61</sup>.

53. GUIZOT François, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Imprimerie de Fain, 1816, p. 113.

54. D'après l'ordonnance du 17 février, « nous avons mûrement examiné ces institutions que nous nous proposons de réformer ; et il nous a paru que le régime d'une autorité unique et absolue était incompatible avec nos intentions paternelles et avec l'esprit libéral de notre Gouvernement [...] ». 17 février 1815, « Ordonnance portant règlement sur l'Instruction publique », dans GREARD Octave, *op.cit.*, p. 228.

55. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 113.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*, p. 114.

58. Dès le 30 mars 1815, un décret rétablit immédiatement l'Université impériale telle qu'elle était organisée par le décret du 17 mars 1808. « Décret du 30 mars 1815 », dans GREARD Octave, *op. cit.*

59. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 115.

60. L'ordonnance du 15 août 1815 remplace aussi bien l'ordonnance du 17 février que le décret du 30 mars 1815.

61. GUIZOT François, *op. cit.*, p. 115-116.

Il fallait donc, pour Guizot, remettre à l'avenir, à des temps ni risqués ni brutaux, les modifications concernant le bon fonctionnement du système d'instruction publique. Or ceci n'était praticable, selon lui, qu'avec la promulgation de l'ordonnance du 15 août 1815. De plus, à partir de cette nouvelle ordonnance, une Commission d'Instruction Publique fut établie et investie de l'autorité qui, auparavant, appartenait au Conseil de l'Université et au Grand-Maître (mesure qu'il avait durement critiquée comme nous l'avons déjà dit)<sup>62</sup>. Ainsi, même avec la promulgation de cette nouvelle ordonnance, Guizot avait réussi à maintenir une prérogative qu'il considérait comme extrêmement importante et qui avait été signalée par l'ordonnance du 17 février<sup>63</sup>. C'est pourquoi Guizot énumère les actions promues rapidement par cette nouvelle Commission, en prenant son parti<sup>64</sup>. Il milite donc en faveur de la mesure de suppression de la plupart des facultés des sciences et des lettres (c'est-à-dire, dix-sept facultés des lettres et trois facultés des sciences) : il considère en effet leur nombre excessif étant donné la faible quantité de leurs auditeurs. On perçoit ici dans ce soutien apporté par Guizot à la défense de la disparition de la majorité de ces facultés les premiers essais de construction d'un projet pour l'enseignement supérieur français. Or, ce sujet sera repris comme proposition d'action dès qu'il fera face au ministère de l'instruction publique française dans les années 1830.

Selon Louis Liard<sup>65</sup>, lors de la monarchie de Juillet (1830-1848), deux tendances opposées par rapport à la question de l'enseignement supérieur se relayèrent au pouvoir en France. D'un côté, des personnes comme Guizot, Cousin et Dubois, qui étaient adeptes de la construction de quelques universités provinciales étroitement liées les unes aux autres ; de l'autre, des dirigeants tels que Villemain et Salvandy, qui défendaient, en opposition, la multiplication d'une façon isolée des facultés déjà existantes. Pour cette raison, au moment où Guizot prend en main les affaires du ministère de l'instruction publique en 1832, il défend (aux côtés de Cousin et de Dubois) le projet de création de seulement quatre grands foyers d'études supérieures profondément liés (à Strasbourg, à Rennes, à Toulouse et à Montpellier) : il est en effet convaincu qu'il n'y avait « ni vie ni élan dans les facultés isolées<sup>66</sup> » et nombreuses. Ceci sera soutenu de la même manière par Victor Cousin, Ministre de l'instruction publique en 1840, dans son *Rapport sur l'instruction publique en Allemagne*, publié en France pour la première fois entre 1832 et 1833 :

Conformément à tout ce que j'avais dit et répété dans mes ouvrages, je me proposais de substituer peu à peu aux facultés isolées, éparpillées et languissantes sur une multitude de points, un système de grands centres scientifiques, où toutes les facultés fussent réunies, selon la pratique du monde entier [...]. [Du fait que,] en vérité, si l'on se proposait de donner à l'esprit une culture exclusive et fautive ; si l'on voulait faire des lettrés frivoles, des savants sans lumières générales, [...] je ne pourrais indiquer un meilleur moyen, pour arriver à ce beau résultat, que

62. Donc, à partir de cette ordonnance, le poste de Grand-Maître de l'Université a été supprimé.

63. L'ordonnance du 15 août conserve, ainsi, l'organisation universitaire, en se bornant à transporter les attributions du Grand-Maître et de l'ancien Conseil à une Commission de l'Instruction Publique placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur. 15 août 1815, « Ordonnance royale établissant une Commission de l'Instruction publique et maintenant l'organisation des Académies », dans GREARD Octave, *op. cit.*

64. À ce sujet, voir GUIZOT François, *op. cit.*, p. 120.

65. LIARD Louis, *L'enseignement supérieur en France, 1789-1893*, Paris, A. Colin, 1888-1894, p. 184.

66. *Ibid.*, p. 184.



la dissémination et l'isolement des facultés... Hélas! Nous avons une vingtaine des misérables facultés éparpillées sur la surface de la France, sans aucun vrai foyer de lumière... Hâtons-nous de substituer à ces pauvres facultés de province, partout languissantes et mourantes, de grands centres scientifiques, rares, mais bien placés... quelques universités comme en Allemagne, avec des facultés complètes, se prêtant l'une à l'autre un mutuel appui, de mutuelles lumières, un mutuel mouvement<sup>67</sup>.

En affirmant la nécessité de l'édification en France, comme cela se produisait en Allemagne, de quelques grands centres scientifiques, concentrés et étroitement regroupés, Cousin se joignait ainsi au projet de Guizot pour l'enseignement supérieur français<sup>68</sup>. Toutefois, contrairement au premier, lorsque Guizot arrive au ministère de l'instruction publique en 1832, il ne met pas en pratique cette proposition<sup>69</sup>. Si l'existence de l'Université impériale – une institution si largement défendue dans son Essai – ne cherchait pas cette concentration des facultés françaises en quelques grands foyers d'études universitaires peu nombreux et forts, elle assurait, en revanche, la centralisation des actions concernant ces établissements d'enseignement, comme nous l'avons relevé dans cet article. C'est au nom de sa défense de l'État monarchique centralisateur et instituteur français que Guizot a essayé de mener à bien cette idée<sup>70</sup>.

67. COUSIN Victor, *De l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne et particulièrement en Prusse*, 2 vol. in-8°. 3e éd., Paris, Pitois-Levrault et C<sup>ie</sup>, 1840, p. 175.

68. À ce sujet, voir par exemple, LIARD Louis, *op. cit.* D'après Liard, Cousin a essayé de mettre en oeuvre son projet. Cependant, il avait été remplacé par des ministres aux vues tout à fait différentes, entre autres Villemain et Salvandy.

69. Il est important à présent de faire une distinction entre, d'un côté, ce qu'on comprend par « projet » et, de l'autre, par « champ de possibilités ». Ceci veut dire que François Guizot avait un « projet » spécifique pour l'enseignement supérieur français, de même que d'autres dirigeants de l'arène politique française. Dans ce sens, il s'agissait de l'existence en France, à ce moment précis, de perspectives et de projets divers pour ce degré supérieur d'enseignement, dont chacun pourrait être réalisé ou pas conformément à d'autres projets individuels et/ou collectifs et dans un contexte perçu comme « champ de possibilités ». VELHO Gilberto, *Projeto e metamorfose: antropologia das sociedades complexas*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar Editor, 1994. Ainsi, d'une part François Guizot forge son « projet », et d'autre part, le fait qu'il réussisse ou non à le mener à bien prend en compte le « champ de possibilités » de la trame sociale.

70. À ce sujet, voir DA CONCEICAO Livia Beatriz, *op. cit.* Voir particulièrement la partie : « Um personagem, seus projetos e a trama social : François Guizot e a questão da instrução pública primária francesa (1814-1836) ».

## **Bibliographie :**

CORRAL Luís Diez del, *El liberalismo doctrinario*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1956.

DA CONCEICAO Livia Beatriz, *Diálogos apropriativos em tempos de “funestas paixões”: uma leitura das relações entre os projetos para a instrução pública primária de Joaquim José Rodrigues Torres e de François Guizot (1814-1840)*, Thèse d’Histoire sous la direction de Fernando Luis Vale Castro et Márcia de Almeida Gonçalves, Université Fédérale de Rio de Janeiro-Brésil, 2014, 355 f°.

74

JACQUES-FRANCILLON François, *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Retz, 2010.

LEON Antoine et ROCHE Pierre, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1972.

LIARD Louis, *L'enseignement supérieur en France, 1789-1893* [en ligne], Paris, A. Colin, 1888-1894.

MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. De la Révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, Tome III, Paris, Nouvelle librairie, 1981.

POUTHAS Charles, *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'État (1814-1830)*, Paris, Plon-Nourrit, 1923.

REBOUL Fabienne, « Guizot et l'Instruction publique », dans VALENSISE Marina (dir.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, Gallimard/Seuil, 1991.

ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Éditions Gallimard, 1985.

VELHO Gilberto, *Projeto e metamorfose: antropologia das sociedades complexas*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar Editor, 1994.

# Un scientifique en guerre : Solly Zuckerman et les bombardements sur la France, printemps 1944

Jean-Charles FOUCRIER

75

Encore mal connus du grand public et peu étudiés, les bombardements alliés ont longtemps souffert d'une bibliographie inexistante, presque limitée à l'œuvre pionnière mais partielle de l'historien français Eddy Florentin<sup>1</sup>. Depuis le début des années 2010, la recherche historique s'est enfin intéressée à ces événements tragiques, avec pour conséquence un brusque accroissement de la production scientifique. Paradoxalement, ces récents travaux concernant directement la France sont les fruits d'historiens non-francophones, tels Claudia Baldoli<sup>2</sup>, Andrew Knapp<sup>3</sup> ou Richard Overy<sup>4</sup>. L'année décisive de 1944 demeure cependant encore très peu étudiée, alors que celle-ci concentre, d'après les estimations des historiens, plus des deux tiers des civils tués et plus de la moitié des blessés imputables aux bombardements alliés sur toute la guerre<sup>5</sup>.

Au printemps 1944, l'armée allemande (*Wehrmacht*) combat de manière ininterrompue depuis presque cinq ans, sur terre (*Heer*), sur mer (*Kriegsmarine*) et dans les cieux (*Luftwaffe*). Depuis la fin de l'année 1941 toutefois, les vents de la victoire ont cessé de la porter de l'avant. Battue sur tous les fronts, la *Wehrmacht* est en mai 1944 sur la défensive, reculant au fil des offensives alliées. Cependant, même affaiblie, l'armée allemande n'est encore nullement terrassée. Elle possède toujours un formidable potentiel défensif, et reste capable de mener des contre-offensives rapides. Le matériel est excellent, surpassant souvent celui des troupes alliées en Méditerranée, et faisant jeu égal avec celui des armées soviétiques.

1. FLORENTIN Eddy, *Quand les Alliés bombardaient la France, 1940-1945*, Paris, Perrin, 1997 ; BATTESTI Michèle et FACON Patrick, (dir.), « Les bombardements alliés sur la France durant la Seconde Guerre mondiale : stratégies, bilans matériels et humains », *Cahiers du CEHD* n°37, 2007.

2. BALDOLI Claudia et KNAPP Andrew, *Forgotten Blitzes*, Londres, Continuum Publishing Corporation, 2012 ; BALDOLI Claudia, KNAPP Andrew, et OVERY Richard, (dir.), *Bombing States and Peoples in Western Europe, 1940 – 1945*, Londres, Continuum, 2011.

3. KNAPP Andrew, *Les Français sous les bombes alliées 1940 – 1945*, Paris, Tallandier, 2014.

4. OVERY Richard, *Sous les bombes aériennes : Nouvelle histoire de la guerre aérienne (1939 – 1945)*, Paris, Flammarion, 2014.

5. Un total d'au moins 50 000 tués, souvent estimé comme base minimale d'une fourchette allant jusqu'à 70 000 victimes ; le nombre de 60 000 pour les plus récentes synthèses. QUELLIEN Jean, *Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Ouest-France, 2015, p. 597 – 603.

Les unités de la Waffen-SS, devenues virtuellement indépendantes de la *Heer* au fil de leur irrésistible croissance, imposent une certaine appréhension aux troupes alliées, davantage par leur fanatisme que pour leur valeur combattive fluctuante<sup>6</sup>. L'ouest de l'Europe demeure solidement occupé par 800 000 hommes, dont 680 000 endivisionnés dans quarante-neuf divisions d'infanterie et dix divisions blindées<sup>7</sup>. Du côté allié, le chef de la future opération *Overlord*, nom de code de la grande offensive alliée en France, est le général américain Dwight D. Eisenhower, nommé le 14 janvier 1944 à la tête du *Supreme Headquarters, Allied Expeditionary Air Force* (SHAEF). Brillant et respecté pour ses qualités de stratège éprouvées, Eisenhower est confronté au début de 1944 à une problématique particulièrement complexe : faire débarquer ses troupes en Normandie, et leur fournir des renforts le plus rapidement possible pour renforcer la tête de pont, avant la contre-offensive allemande. Pour assurer le maximum de chances de réussite à l'opération, Eisenhower est prêt à tout tenter. Tout, même si la vie de civils français est en jeu.

C'est ici qu'apparaît le scientifique Solly Zuckerman, un éminent spécialiste des primates, qui au déclenchement du conflit ne s'est jamais intéressé de près ni de loin à l'aviation, ni même au monde militaire. Peu ou pas connu des cercles militaires et politiques au début de 1944, ce civil britannique trace habilement son chemin dans la jungle des états-majors de l'aviation alliée, où les rivalités et les susceptibilités sont une véritable source d'ennuis pour Eisenhower. En quelques mois, la stratégie proposée par Zuckerman fait pourtant autorité, et surclasse toutes les vues des grands chefs de l'Air alliés.

Comment un parfait inconnu, civil de surcroît, et sans expérience militaire, a-t-il été en mesure de faire imposer sa stratégie du bombardement ? Quel était le but affiché de son opération, baptisée *Transportation Plan* ? Qui était vraiment Solly Zuckerman ? Demeurée dans l'ombre jusqu'ici, l'histoire des frappes aériennes sur la France au printemps 1944 est pourtant étroitement liée à cet homme. Les archives de ces événements sommeillent confidentiellement en majeure partie dans les sous-sols de l'université de Norwich, où Zuckerman a terminé sa carrière après-guerre<sup>8</sup>. L'audace, l'intelligence, le courage, les susceptibilités, la rancœur et la colère s'y mêlent jusqu'au plus haut niveau décisionnel allié, à Londres et à Washington. Avec, pour corolaire tragique, un puissant impact physique et moral sur les civils français.

## **Solly Zuckerman, scientifique en guerre**

Lorsqu'il parvient à soumettre ses idées « au plus haut » de l'état-major allié, en décembre 1943 et janvier 1944, Solly Zuckerman est encore très peu connu des grands décideurs.

6. Un constat bientôt renforcé à l'issue de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler. Voir KERSHAW Ian, *La chance du diable : Le récit de l'opération Walkyrie*, Paris, Flammarion, 2009 ; LELEU Jean-Luc, *La Waffen-SS, soldats politiques en guerre*, Paris, Perrin, 2007.

7. ZETTERLING Niklas, *Normandy 1944, German Military Organization, Combat Power and Organizational Effectiveness*, Manitoba, J.J. Fedorowicz Publishing, 2000, p. 28-29.

8. *The Zuckerman Archive, A General Guide*, Norwich, University of East Anglia, 2001 ; *The Zuckerman Archive, World War II Papers, a guide*, Norwich, University of East Anglia, 1999.

Et pour cause, le Britannique n'est pas un militaire, et n'avait rien à voir de près ou de loin avec l'art de la guerre encore quatre ans plus tôt. Né en 1904 au Cap, Solly Zuckerman se consacre très tôt à sa passion : l'étude biologique des singes et grands primates. Brillant élève, il quitte l'Afrique du Sud pour Londres en 1926, avec un diplôme en Zoologie en poche. Nanti de lettres de recommandation toujours utiles, le jeune homme entre à l'*University College Hospital Medical* de Londres puis obtient un poste de chercheur anatomiste à la prestigieuse *London Zoological Society* en 1928, débutant ainsi sa carrière scientifique professionnelle. Zuckerman est désormais libre de se consacrer pleinement à l'étude des singes et se spécialiser dans un domaine encore à peu près vierge : le comportement sexuel des primates<sup>9</sup>. Zuckerman se révèle dans cette nouvelle vie européenne un homme charmant et charmeur, épicurien, brillant dans son travail, à la personnalité forte, débordante d'énergie mais aussi ombrageuse. Curieux de tout et de tous, il semble éprouver le besoin de multiplier les relations amicales, dans le désir assez probable de palier une jeunesse africaine pour le moins terne, et aussi dans le but de masquer un manque de confiance naturel. Son cercle de relations couvre un large spectre d'horizons, artistes, universitaires, scientifiques et hommes politiques. Cette propension à se faire remarquer et emporter l'adhésion d'un vaste éventail de personnalités est une particularité centrale du personnage. Il saura s'en servir de façon toute aussi habile dans le monde militaire.

En 1932, Solly Zuckerman se rend un an et demi en Amérique en tant que chercheur à l'université de Yale, à New Haven dans le Connecticut. Il y poursuit ses recherches sur les primates, tout en se livrant à une vie sociale aussi agréable et intensive qu'à Londres, dans un pays en pleine prohibition. Il y apprend l'arrivée d'Hitler au pouvoir en Europe, et rentre en Angleterre en 1934, où il enseigne cette même année à l'université d'Oxford<sup>10</sup>. Les accords de Munich en septembre 1938 décident Zuckerman à franchir le pas, et il rédige avec d'autres scientifiques un mémorandum appelant à orienter la recherche scientifique vers différents buts : soutenir la production de guerre, organiser la défense contre les attaques aériennes, et se soucier des victimes<sup>11</sup>. Avant de réellement s'impliquer dans le conflit mondial, Solly Zuckerman est élu à l'université de Birmingham en 1939, où il obtient toutefois de ne pas enseigner le temps de la durée des hostilités. Le rapport entre l'étude des primates et l'univers des bombardements n'a de prime abord rien d'évident. Zuckerman ne s'oriente pas de lui-même vers ce nouveau champ de recherche, qui lui est parfaitement inconnu. Au déclenchement des hostilités, son diplôme de médecine le destine à se tenir prêt à servir, si besoin, à l'Aide médicale urgente (*Emergency medical services*)<sup>12</sup>. Mais son aide est immédiatement requise pour travailler sur les effets des explosions au *Ministry of Home Security*. Le Royaume-Uni n'étant pas encore touché par les bombardements

9. ZUCKERMAN Solly, *Social life of Monkeys and Apes*, Londres, Routledge & K. Paul, 1981 ; *Functional Affinities of Man, Monkeys and Apes*, Londres, Kessinger Publishing, 2010.

10. ZUCKERMAN Solly, *From Apes to Warlords: the Autobiography (1904-46) of Solly Zuckerman*, Londres, Collins, 1978, p. 60 – 83 passim.

11. ZUCKERMAN Solly, *Ibid.*, p. 102.

12. UEA, *The Zuckerman Archive, World War II Papers, a guide*, University of East Anglia, Norwich, 1999, p. 2.

de la Luftwaffe durant les premiers mois du conflit mondial, Zuckerman travaille avec ce qu'il connaît le mieux : les singes. Il place quelques-uns de ses malheureux animaux dans des tranchées puis déclenche des explosions à proximité, débutant ainsi ses analyses de causes à effets. Les premières incursions des bombardiers allemands au début de 1940 et surtout le déclenchement de la bataille d'Angleterre au cours de l'été (prolongée jusqu'au printemps 1941 par le « Blitz ») permettent au scientifique britannique d'étudier ses premières victimes humaines, rapidement très nombreuses. Zuckerman se concentre en particulier sur les deux grandes villes de Birmingham et Hull, incarnant des cibles majeures pour la Luftwaffe : une cité de manufacture et une autre portuaire. Son rapport, publié le 8 avril 1942, met en exergue plusieurs points inédits, comme le défaut de baisse de moral liée à l'intensité des bombardements, ou la puissance de destruction supérieure des incendies plutôt que des engins explosifs<sup>13</sup>. Ce rapport est très librement interprété par les stratèges du *Bomber Command*, donnant naissance à un autre rapport servant de ligne de conduite au bombardement stratégique britannique, le *Dehousing Paper*. Sous réserve de disposer de 10 000 bombardiers neufs, Arthur Harris, le chef emblématique du *Bomber Command*, se fait fort de gagner la Seconde Guerre mondiale en Europe en brisant le moral de la population allemande<sup>14</sup>. L'exact opposé, en somme, des conclusions du rapport de Zuckerman, qui proteste en vain de l'inanité du *Dehousing Paper*. Le bombardement de terreur des villes allemandes (*aera bombing*) se déroulera jusqu'à la fin de la guerre, avec des résultats hautement contestables – et fortement contestés<sup>15</sup>.

À l'issue de cette première passe d'armes, Zuckerman délaisse provisoirement l'univers du bombardement aérien pour servir au printemps 1942 dans les Opérations combinées, dirigées par le flamboyant amiral britannique Lord Louis Mountbatten. Il expérimente durant quelques mois de nouveaux matériels pour les raids de commandos alliés sur la France, puis est envoyé au début de 1943 sur le front africain. À la suite à la victoire des Britanniques à El-Alamein en novembre 1942, les débris des armées germano-italiennes refluent en direction de la Lybie et de la Tunisie. Avec une petite équipe de militaires sous son contrôle, Zuckerman étudie de nouveau les effets des bombardements aériens, cette fois-ci davantage sur les infrastructures et le matériel ennemi. Il développe une technique d'investigation, utilisant le recoupement d'informations : photographies aériennes, relevés de terrain, interrogation de prisonniers, documents capturés. Cette méthode scientifiquement rigoureuse est définie depuis 1939 par le célèbre Robert Watson-Watt comme la « recherche opérationnelle » (*operational research*)<sup>16</sup>. Zuckerman s'inscrit ainsi dans la longue liste des scientifiques arrachés par la guerre à leur laboratoire pour aider l'effort de guerre, aux côtés de génies connus ou demeurés dans l'ombre<sup>17</sup>.

13. *Quantitative Study of Total Effects of Air Raids (Hull and Birmingham Survey – 8.4.1942)*, dans ZUCKERMAN Solly, *From Apes*, *Op.cit.*, p. 405.

14. LONGMATE Norman, *The Bombers – The RAF Offensive against Germany 1939 – 1945*, Londres, Hutchinson, 1983, p. 131.

15. À commencer par Zuckerman lui-même, dans un long rapport officiel mais passé sous silence jusque dans les années 90. Voir COX Sebastian, *The Strategic Air War Against Germany, 1939-1945: The Official Report of the British Bombing Survey Unit*, Londres, Frank Cass, 1998.

16. ZUCKERMAN Solly, *Scientists and War: the impact of science on military and civil affairs*, Londres, Hamish Hamilton, 1966, p. 17.

17. Pour n'en citer que quelques-uns : Henry Tizard et Patrick Blackett (recherches sur le radar et l'énergie atomique), Alan Turing, Dilly Knox et Gordon Welchman (Ultra et le décodage d'Enigma).

De passage en mars 1943 au QG des forces alliées en Méditerranée à Alger, Zuckerman fait une rencontre capitale. Il expose ses travaux à Arthur Tedder, qui à cette époque est déjà l'adjoint d'Eisenhower. Le maréchal de l'Air britannique est impressionné par la personnalité du scientifique : « sa curiosité d'esprit et ses intérêts ouverts inspiraient un respect immédiat »<sup>18</sup>. Le charme, l'aisance relationnelle et l'habileté de Zuckerman « font également effet » sur Carl Spaatz, le puissant chef des forces aériennes américaines, qui se prend d'une réelle et durable amitié pour lui. Parfaitement inconnu quelques semaines plus tôt, Zuckerman est ainsi appelé en renfort à la fin du mois de mai pour préparer l'attaque de Pantelleria, une île minuscule située entre la Tunisie et la Sicile. C'est une nouveauté pour Zuckerman, qui passe de l'observation et de l'analyse au *targeting* : la méthode scientifique appliquée à la sélection des cibles et la planification des bombardements. Une discipline encore largement vierge, dont Zuckerman s'annonce comme l'un des grands initiateurs. Le plan de bombardement de Pantelleria est suivi à la lettre par les grands chefs alliés. Le succès est écrasant : l'île, martelée par près de 3 000 tonnes de bombes du 18 mai au 10 juin 1943<sup>19</sup>, capitule le 11 juin sans combat<sup>20</sup>. La performance est saluée par Spaatz et remonte jusqu'à la connaissance d'Eisenhower ; favorablement impressionné, Tedder décide de garder Zuckerman auprès de lui et d'en faire son conseiller scientifique. La promotion est de taille pour ce dernier, qui passe en quelques semaines de l'anonymat aux sommets de la hiérarchie militaire alliée. Zuckerman poursuit par la suite ses travaux d'investigation, créant une unité de recherche opérationnelle baptisée *Bombing Survey Unit* (BSU) le 26 octobre 1943. Il publie en fin d'année ses conclusions sur les bombardements alliés réalisés en Sicile et dans le sud de l'Italie. D'après les travaux de la BSU, les plus importants effets obtenus par les bombes l'ont été sur le système ferroviaire italien. La dislocation des grands centres ferroviaires obtenus a permis d'impacter décisivement le mouvement de troupes ennemies, facilitant l'avance des troupes alliées<sup>21</sup>. Zuckerman recommande en substance, pour les prochaines campagnes, de frapper les communications ferroviaires du nord et du centre de l'Italie, où se situent les grands centres ferroviaires. Les points de mire des bombardements devraient particulièrement cibler les centres de maintenance et de réparation des locomotives, dont la destruction porterait un coup fatal à la distribution des machines dans tout le réseau ferré italien. Une fois l'ennemi privé de son système ferroviaire, il serait ainsi contraint de se déplacer par route, de manière beaucoup plus lente et à la merci des attaques de l'aviation tactique. Cette pensée stratégique représente le fondement du grand projet de Zuckerman, intitulé *Transportation Plan* : la paralysie ferroviaire chez l'ennemi. Brillante, originale et audacieuse, cette théorie reste toutefois à être expérimentée sur le terrain.

18. ZUCKERMAN Solly, *Six Men out of the Ordinary*, Londres, Peter Owen, 1992, p. 77.

19. SIMPSON Albert F., *Sicily and Southern Italy*, dans W.E. CRAVEN & J.L. CATE, *The Army Air Forces in World War II*, Volume II, *Torch to Pointblank*, August 1942 to December 1943, Chicago, University of Chicago Press, 1983, p. 425 – 426.

20. Même si, pour relativiser la victoire, les généraux alliés notent que la garnison de Pantelleria n'était composée que de troupes italiennes, déjà démoralisées avant même le début des frappes. UEA, *The Zuckerman Archive Air Attacks on Rail and Road Communications* (Sicily Report) BSU Report Bo. 4, 28 December 1943, General Conclusions, SZ/BSU/4 Sicily and Italy, 1942 – 1946.

21. UEA, *The Zuckerman Archive Air Attacks on Rail and Road Communications* (Sicily Report) BSU Report Bo. 4, 28 December 1943, General Conclusions, SZ/BSU/4 Sicily and Italy, 1942 – 1946.

Il s'agira en l'occurrence du nord de l'Italie, de la Belgique, de l'Allemagne mais surtout de la France.

## La « Guerre des Lords »

Pour illustrer ses mémoires, Solly Zuckerman a choisi un titre évocateur : *Des primates à la guerre des Lords*. Ce dernier épisode imagé renvoie aux sérieux conflits d'intérêt des grands généraux alliés dans les premiers mois de l'année 1944, déclenchés bien involontairement par Zuckerman. A la fin de l'année 1943, le scientifique britannique quitte le théâtre d'opérations méditerranéen à la suite d'Eisenhower et de Tedder, nommés en Grande-Bretagne à la tête des forces d'invasion d'*Overlord*. Zuckerman est ainsi conseiller scientifique au sein du SHAEF, chargé de préparer le plus efficacement possible le débarquement de Normandie. Logiquement, Zuckerman émet la possibilité de mettre en œuvre son *Transportation Plan* sur la France, au plus tard trois mois avant le Jour-J. Cette proposition, d'abord isolée, déclenche une série de réactions de plus en plus virulentes à partir de janvier 1944, qui finit par remonter jusqu'au *War Cabinet* britannique en mars et à la Maison blanche à Washington en mai.

Dans le cadre du débarquement de Normandie, plus de 150 000 soldats doivent prendre pied le premier jour sur les cinq plages de débarquement prévues, appuyés par près de 6 000 navires et 11 000 avions de tous types<sup>22</sup>. Contrairement à ce que le laisserait à penser l'imagerie populaire entourant le débarquement de Normandie<sup>23</sup>, la réelle inquiétude pour Eisenhower se situe après le Jour-J, dans la semaine suivant le débarquement<sup>24</sup>. Huit divisions alliées devront avoir débarqué le 6 juin, pour un total de dix-sept divisions le 9 juin et vingt le 12 juin<sup>25</sup>. Malgré ces performances remarquables, les prévisions des services de renseignement alliés sont inquiétantes. Au 12 juin, les divisions allemandes seraient probablement au nombre de vingt-quatre face à la tête de pont, soit quatre divisions de plus que les forces alliées<sup>26</sup>. Un constat particulièrement alarmant, car il s'agit là de la hantise du chef suprême du SHAEF, Eisenhower : renforcer la tête de pont le plus rapidement possible, c'est-à-dire faire traverser la Manche à un maximum de divisions possible, et surtout plus rapidement que les renforts allemands à destination de la Normandie. Tout l'enjeu de la phase préparatoire au débarquement se trouve résumée ici.

Pour Eisenhower, cette crainte lancinante de l'après-débarquement remonte à son

22. Trois divisions aéroportées complètent le dispositif d'attaque, deux américaines et une britannique. Pour une vision générale de la bataille de Normandie, voir D'ESTE Carlo, *Histoire du Débarquement, janvier – juillet 1944*, Paris, Perrin, 2013 ; BEEVOR Anthony, *D-Day et la bataille de Normandie*, Paris, Calmann-Lévy, 2009.

23. RYAN Cornelius, *Le Jour le plus Long*, Paris, Robert Laffont, 2003 ; ANNAKIN Ken, MARTON Andrew, WICKI Bernhard, OSWALD Gerd, ZANUCK Darryl, *Le Jour le plus long* (film), 1962.

24. Le succès du débarquement ne saurait toutefois être assuré ; dans la perspective d'un échec, Eisenhower rédige le 4 juin un communiqué officiel : « Nos débarquements dans la zone comprise entre Cherbourg et le Havre ont échoué à prendre pied sur le rivage, et j'ai dû retirer les troupes. Ma décision d'attaquer était sur le moment fondée sur les meilleures informations disponibles. Les forces terrestres, l'armée de l'Air et la marine ont fait tout ce que la bravoure et la dévotion au devoir pouvaient accomplir. Si quelque blâme s'avère à porter sur la tentative, il me revient uniquement ». EISENHOWER Dwight D., *The War years*, Volume III, *Papers of the Papers of Dwight David Eisenhower*, Londres, John Hopkins Press, p. 1908.

25. MAN John, *Atlas du Débarquement et de la bataille de Normandie*, Paris, Autrement, 1994, p. 26.

26. UNIVERSITY of EAST ANGLIA (UEA - Norwich), *The Zuckerman Archive, AEF Planning 1943 - 44, SZ/AEAF/1/13: An Appreciation of the Results, An Appreciation of the Results, Up to D+30 of the Overlord "Transportation Plan"*.



commandement suprême du théâtre d'opérations méditerranéen, en 1943. Deux expériences troublantes de débarquement ont particulièrement et durablement marqué Eisenhower et Tedder. Les précédents débarquements alliés en Méditerranée entre juillet 1943 et janvier 1944 ont été sérieusement perturbés par les rapides contre-offensives ennemies, surtout lors de la bataille de Salerne<sup>27</sup>. Eisenhower, puissamment impressionné, évoque dans ses mémoires la « leçon éclatante de Salerne », et la nécessité, dans chaque débarquement, de faire « intervenir le moindre élément de puissance disponible »<sup>28</sup>. Afin de tenir éloignés les spectres de la Sicile, de Salerne et d'Anzio, la clé repose dans une nécessité logique : empêcher ou tout au moins retarder l'arrivée des renforts ennemis en prévision de l'inévitable contre-offensive sur la tête de pont alliée. Dans cette optique, le plan de Zuckerman consiste à bombarder environ 70 centres ferroviaires en Europe de l'Ouest, principalement en France<sup>29</sup>. Le but est de renouveler à plus grande échelle le succès observé en Sicile et dans le sud de l'Italie : paralyser le système ferroviaire français, afin de réduire au maximum le flot des renforts ennemis vers la Normandie à l'issue du débarquement. De cette manière, l'inévitable contre-offensive allemande contre la tête de pont devrait être suffisamment retardée et affaiblie pour permettre aux forces alliées de se renforcer et de se retrancher solidement pour faire face. Sur le papier, le *Transportation Plan* semble logique et répond aux attentes d'Eisenhower, qui souhaite à tout prix ne pas répéter les sombres affaires de Salerne et d'Anzio-Nettuno. Dans les faits, Zuckerman déclenche un vent mauvais dans les états-majors alliés, qui se transforme en tempête. Les grands chefs de l'Air alliés, surnommés les « Barons » ou « Lords » se dressent rapidement contre le *Transportation Plan*. Sous couverts d'alibis techniques et stratégiques fumeux, Arthur Harris, chef des bombardiers lourds britanniques, et son homologue américain Arthur Spaatz redoutent tous les deux la même chose : voir leurs bombardiers stratégiques détournés des cieux allemands, pour être basement affectés en France à un rôle tactique d'appui au sol des troupes alliées. Une perspective impensable pour les deux militaires, qui entendent bien continuer leur campagne indépendante sur le Reich. Au demeurant, le contrôle des bombardiers stratégiques échappe à Eisenhower. Harris et Spaatz n'ont ainsi de compte à rendre qu'aux seuls chefs d'état-major combinés à Washington, qui ont pour l'heure d'autres sujets à traiter.

Outre les « Barons » de l'Air, Zuckerman heurte la susceptibilité d'une foule de comités, qui n'ont pas été consultés dans l'élaboration du plan, et se sentent quelque peu bafoués par un civil inconnu qui n'entend rien à l'art militaire. Le ministère de l'Air, les services économiques britanniques et américains, la cellule des opérations du *Bomber Command*, les services combinés de renseignements et même la division de renseignements du SHAEF se liguent dans une coalition fratricide contre le *Transportation Plan*. La situation devient très vite totalement bloquée en janvier et

27. Offensive alliée contre la Sicile (opération *Husky*) le 10 juillet 1943, débarquement de Salerne (opération *Avalanche* le 8 septembre 1944), débarquements d'Anzio – Nettuno (opération *Shingle*) le 22 janvier 1944.

28. EISENHOWER Dwight D., *Croisade en Europe*, op cit., p. 298.

29. Quelques cibles sont également identifiées en Belgique, Luxembourg et Allemagne.

février 1944. Le ministère de l'Air autorise seulement une dizaine de raids « tests » sur la France en mars. Neuf opérations sont réalisées, avec un total de 2 513 sorties<sup>30</sup>. Trappes inaugure officiellement la série de raids dans la nuit du 6 au 7 mars 1944 avec une attaque de 267 appareils britanniques. Le Mans est bombardé le lendemain par 304 avions, et à nouveau dans la nuit du 13 au 14 mars. Amiens reçoit la visite de 140 appareils le lendemain, puis 130 le jour suivant. Laon, Aulnoye, Vaires et Courtrai en Belgique sont également touchés à la fin du mois<sup>31</sup>. En revanche, la Belgique, qui n'inclut que quelques cibles du *Transportation Plan*, démarre bien mal le premier de ses bombardements dans la nuit du 26 au 27 mars sur Courtrai, avec 313 immeubles détruits et 252 civils tués, et peu de dégâts sur la gare<sup>32</sup>. Les premiers constats sont cependant largement positifs. Le *Bomber Command* a fait d'immenses progrès de précision depuis les résultats calamiteux du début de conflit. Les gares de Trappes et du Mans sont particulièrement dévastées et les pertes civiles relativement légères. Malgré tout, l'opposition au *Transportation Plan* se durcit, renforcée par l'arrivée d'un adversaire de poids, Winston Churchill. Le Premier ministre, qui depuis 1942 s'était désintéressé des affaires du bombardement stratégique, s'inquiète subitement des conséquences des bombes alliées sur les pertes civiles. Churchill est certes un sincère francophile, mais aussi un visionnaire : le ressentiment des populations civiles pourrait porter préjudice aux relations internationales à l'issue du conflit, alors même que la sympathie de l'allié occasionnel soviétique est à son apogée, auréolé de ses succès sur le front Est. Eisenhower d'un tempérament calme et modèle de diplomatie, s'énerve. Il rappelle avec une justesse mordante l'histoire récente du *Bomber Command*, qui en 1941 et 1942 n'a pas hésité à mitraquer plusieurs cités portuaires françaises, anéantissant plusieurs quartiers à Lorient, Brest et Saint-Nazaire<sup>33</sup>. De son côté, Arthur Tedder en arrive à inciter son chef à prendre de sérieuses résolutions pour emporter la décision : « Vous devez prendre le contrôle des bombardiers, ou il me faudra démissionner »<sup>34</sup>. Excédé, Eisenhower finit par frapper du poing sur la table, et menace ses supérieurs à Washington : « Si une solution satisfaisante n'est pas obtenue, je suis prêt à prendre une décision drastique et informerai les chefs d'état-major combinés qu'à moins que le problème ne se règle immédiatement, je demanderai à être relevé de ce commandement »<sup>35</sup>. George Marshall, chef d'état-major de l'armée américaine et proche d'Eisenhower, se met à son tour « sérieusement en rogne sur le sujet »<sup>36</sup>. Le chef suprême finit par obtenir la décision des chefs d'état-major combinés : les bombardiers

30. WAKELAM Randall T., *The Science of Bombing – Operational Research in Bomber Command*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 188.

31. MIDDLEBROOK Martin & EVERITT Chris, *The Bomber Command War Diaries*, op cit., p. 473 - 476.

32. *Ibid*, p. 486.

33. Churchill, alors président d'un *Anti U-Boat Warfare Committee* chargé de faire face à la menace sous-marine, était prêt à tout pour sauver le Royaume-Uni menacé d'étouffement, et n'avait rien trouvé à redire contre les bombardements sur la France, particulièrement imprécis et meurtriers. « La seule chose qui m'ait vraiment effrayé au cours de la guerre, ce fut la menace des sous-marins », avoue Churchill dans ses mémoires. CHURCHILL Winston, *Mémoires de Guerre*, Annotées par François Kersaudy, Tome III, *La Grande Alliance*, p. 19.

34. BEEVOR Anthony, *D-Day et la bataille de Normandie*, Paris, Calmann-Lévy, 2009, p. 62.

35. EISENHOWER Dwight D., *The War years*, Volume III, *Papers of the Papers of Dwight David Eisenhower*, Londres, John Hopkins Press, p. 1784 - 1785.

36. WEBSTER Charles & FRANKLAND Noble, *The Strategic Air Offensive against Germany 1939 – 1945*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1961, p. 19 – 20.

stratégiques seront placés sous son commandement, et appuieront donc l'opération *Overlord* sur la France<sup>37</sup>. Eisenhower convoque et remet à leur bonne place Spaatz et Harris le 25 mars, qui n'ont plus qu'à obtempérer. Les militaires rentrés dans le rang, il reste encore à faire face à la fronde des hommes politiques britanniques, parmi lesquels un certain Winston Churchill.

## Sous les bombes

Entre la stratégie militaire compliquée, les intrigues d'état-major sournoises et la réalité perçue de l'autre côté de la Manche, le fossé est pour le moins profond. Les civils français, à mille lieux d'imaginer les enjeux de la controverse alliée, subissent douloureusement les ratés inévitables des bombardements en pleine ville. Lille est bombardée dans la nuit du 9 au 11 avril 1944 par 239 appareils, qui parviennent à placer 49 bombes sur la gare de Lille-Délivrance mais touchent également 5 000 habitations et provoquent 456 tués parmi la population civile. La même nuit 225 appareils s'en prennent à Villeneuve-Saint-Georges, détruisant une partie de la gare mais tuant 93 civils et blessant 167 autres personnes. Pour cette seule nuit d'avril, les équipages du *Bomber Command* ont opéré 697 sorties et perdu « seulement » 11 appareils, un taux de pertes de 1.6% bien inférieur au douloureux 5% quotidiennement de rigueur sur le Reich<sup>38</sup>. Deux autres nuits marquent sérieusement les esprits. Dans les premières heures du 19 avril 1944 Rouen, Juvisy, Noisy-le-Sec et Tergnier sont bombardées par respectivement 289, 206, 181 et 171 appareils britanniques. Le bombardement de Tergnier est tout aussi médiocre avec cinquante voies ferrées touchées mais un grand nombre de bombes égarées sur les habitations avoisinantes. La gare de triage de Noisy-le-Sec est en revanche anéantie avec ses dépôts de locomotives et ses ateliers de maintenance, cible privilégiée du *Transportation Plan*<sup>39</sup>. Cependant les coups hors-cibles provoquent de très sérieuses pertes, avec 750 habitations détruites, 2 000 endommagées, 464 civils tués et 370 blessés. L'importante gare de triage de la Chapelle est visée dans la nuit du 20 au 21 avril par 269 appareils. A l'instar de Noisy-le-Sec, la gare de la Chapelle est désorganisée, mais des bombes se perdent jusqu'à Saint-Ouen et Montmartre, où le Sacré-Cœur est miraculeusement épargné à quelques mètres près. Le lendemain, les propagandistes se ruent sur les marches de la célèbre basilique, cernée d'entonnoirs de bombes. 2 000 engins explosifs se sont dispersés sur un rectangle de 3 600 à 1 800 mètres, provoquant 670 victimes tuées sur le coup ou écrasées dans les décombres, ainsi que 143 blessés<sup>40</sup>. Les bombardements de Noisy-le-Sec et de La Chapelle semblent confirmer les craintes de Churchill, avec plus de 800 victimes dans les deux cas.

37. Une décision entrant en vigueur officiellement le 14 avril 1944.

38. MIDDLEBROOK Martin & EVERITT Chris, *The Bomber Command War Diaries, op cit.*, p. 492 - 493.

39. La gare de triage de Noisy-le-Sec ne sera complètement restaurée que six années après la fin du conflit. Martin MIDDLEBROOK Martin & EVERITT Chris, , p. 495.

40. FLORENTIN Eddy, *Quand les Alliés bombardaient la France, 1940 – 1945*, Paris, Perrin, 1997.

Quelles sont les réactions des civils face à ce déluge de feu, de la part de pays très largement perçus à cette phase de la guerre comme amis ? Pour obtenir une idée de l'opinion publique française au printemps 1944, une précieuse source d'information est constituée par les rapports et synthèses d'informations des préfets à Vichy, rédigés de 1940 à 1944, disponibles aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine). Destinés à renseigner le gouvernement sur « l'état d'esprit » de la population puis à partir de 1936 sur la perception des « événements extérieurs », ces rapports font office de thermomètre de l'opinion publique<sup>41</sup>. Le bombardement de cibles ferroviaires au printemps 1944 n'est pas une surprise pour la population française. Ce type d'infrastructure fut bombardé dès les premiers mois du second conflit mondial par l'aviation allemande, puis dès l'été 1940 par la RAF, et enfin par l'aviation américaine à partir de l'été 1942, qui étrennait là de façon sanglante ses opérations sur la gare de triage de Rouen-Sotteville. Le principe de bombarder les gares est généralement admis comme logique, mais les dégâts et surtout les pertes civiles engendrés beaucoup moins. Le plan de Zuckerman, aux objectifs pour le moins difficiles à comprendre, laisse perplexe voire furieux. Les rapports d'opinion publique laissent aisément percevoir le malaise : « Pourquoi ces attaques de gares, de ponts, au cœur même des cités, si longtemps à l'avance que tout résultat pratique est aussitôt réduit à néant ? »<sup>42</sup>, « La plupart des gens qui ont des parents dans les régions bombardées sont indignés par les ravages causés à Paris et à Rouen en particulier »<sup>43</sup>, « Opinion très déçue et revirement de quelques-uns au regard de la confiance qu'ils témoignaient jusqu'alors aux Anglo-Américains »<sup>44</sup>. Ces mouvements d'humeur plus ou moins virulents ne traduisent cependant nullement une chimérique révolte à l'encontre des Alliés désirée par Vichy, mais dans la majorité des cas l'extrême tension nerveuse accumulée depuis quatre ans d'occupation, ainsi que l'impatience croissante face à l'arrivée tardive des troupes alliées. Les enquêtes d'opinion sur le plan national démontrent ce mécanisme redondant :

L'opinion française tout entière est convaincue de l'imminence d'un débarquement dans l'Ouest de l'Europe. A chaque printemps, à chaque automne depuis trois ans on a pu observer le même phénomène. Les déceptions n'ont pas empêché qu'il se reproduise. Il naît de l'espoir commun dans la libération nationale et de l'acuité croissante des souffrances matérielles et morales que l'occupation cause aux Français. C'est en premier lieu l'énervement des occupants, l'anxiété qui perce au travers de leur propagande, l'activité fébrile avec laquelle ils essaient de parfaire leurs systèmes de défense. Enfin l'intensification des bombardements aériens apporte à la conviction générale un élément décisif : raids massifs et répétés sur les objectifs ennemis en

41. Archives nationales (A.N. – Pierrefitte-sur-Seine), BRUTTMANN Tal, Les Rapports d'information des préfets à Vichy. Ces sources primaires sont bien sûr à manipuler avec précaution, même si leur nature confidentielle tend à rendre les récits des préfets souvent étonnamment honnêtes. Les Archives nationales abritent par ailleurs un important fonds consacré au BCRA, les services de renseignements de la France libre, offrant la possibilité de comparer les points de vue. De nombreuses analyses du BCRA reprennent toutefois les propres synthèses des préfets, fréquemment envoyées à Londres grâce aux infiltrations de la résistance au sein des organes administratifs de Vichy.

42. A.N., F 1 A, Objets généraux, Mission militaire de liaison administrative, 3847, Opinion publique, France – Air, Résultats de bombardements. Gares de triage et dépôts, 18/06/1944.

43. A.N., F 1 A, Objets généraux, Commissariat à l'Intérieur, Service Courrier, Documentation et Diffusion, 3744, Etat d'esprit (contrôle postal), Concernant un département du midi non précisé, date non connue, 22/06/1944.

44. A.N., F 60, Secrétariat général du Gouvernement et services du Premier ministre, 1690, L'Opinion publique, Généralités (1943 – 1944), L'Etat d'esprit de la population, réactions de l'opinion publique au regard du discours de M. Churchill aux Communes, diffusion 04/05/1944.

France (aérodromes) et plus particulièrement les centres ferroviaires. Il apparaît à tous que des destructions de cette nature ne s'expliquent et ne se justifient qu'autant qu'elles constituent le prélude d'une opération de débarquement<sup>45</sup>.

C'est dans cette dernière remarque que réside le fond de l'incompréhension<sup>46</sup>. Si comme évoqué précédemment les buts concrets des bombardements des centres ferroviaires échappent le plus souvent au plus grand nombre, le principe même de ces frappes est généralement admis comme un prélude nécessaire au débarquement. Or, le *Transportation Plan* débuté en mars s'étire tout le long des mois d'avril et de mai en croissant lentement en intensité, sans pour autant être suivi d'une quelconque opération de débarquement. Comment comprendre de France d'une part les enjeux stratégiques du plan de Zuckerman, et d'autre part percevoir les vastes difficultés d'acceptation du plan, qui se matérialisent sur le terrain par des bombardements de prime abord très limités puis généralisés ? Difficile, voire impossible pour le second paramètre. Faute de comprendre et réaliser les enjeux, face aux déluges de bombes reçues par les gares, on s'attend donc à l'imminence d'un débarquement, dans une acception erronée purement tactique des frappes. De ce constat se matérialise empiriquement l'équation suivante : les bombardements et les pertes subies sont tolérés en fonction des résultats obtenus, ou à défaut par un passage à l'acte subséquent. « La population en entier est dans l'attente d'évènements graves, relève le contrôle postal vichyste de Saône-et-Loire, quoique redoutant ces évènements, la masse aspire à "quelque chose" qui vienne enfin la délivrer de cette angoissante attente »<sup>47</sup>.

Ces constats posés, il n'y a pas et n'y aura pas de franchissement d'une ligne rouge débouchant sur une révolte générale, ni aucun revirement de soutien en faveur de Vichy et encore moins de l'occupant. Le caractère inéluctable des opérations reste admis, tout comme le principe même des bombardements. Seuls la méthode, les résultats et la durée sont souvent contestés. « Il en est ainsi, rappelle un agent français, parce que tout le monde est convaincu qu'il s'agit de la phase finale de la guerre et que cette fois nos alliés frappent le "grand coup" »<sup>48</sup>. Une fois le « grand coup » en question réalisé, il est vraisemblable d'imaginer une rapide relégation au passé des images des bombardements, avec la joie nouvelle d'une libération et aussi la crainte de nouvelles violences. Comme l'évoquait dès février 1943 le préfet de Seine-et-Marne, « d'une manière générale, les nouvelles succèdent aux nouvelles, les évènements passent devant nos yeux avec la rapidité des images d'un film et ainsi, c'est toujours la dernière image qui frappe le plus jusqu'à ce qu'elle soit détruite par une autre plus récente »<sup>49</sup>. Pour l'heure, les bombes alliées restent un souci majeur, à des degrés différents, et qui ne

45. A.N., F 60, Secrétariat général du Gouvernement et services du Premier ministre, 1690, L'Opinion publique, Généralités (1943 – 1944), L'Etat de l'opinion en mai 1944, diffusion 21/06/1944.

46. KITSON Simon, « Criminal or Liberators? French Public opinion and the Allied bombing of France, 1940 – 1945 », dans BALDOLI Claudia, KNAPP Andrew et OVERY Richard, (dir.), *Bombing, States and People in Western Europe 1940 – 1945*, Londres, Continuum, 2011, p. 288.

47. A.N., F 60, Secrétariat général du Gouvernement et services du Premier ministre, 1690, L'Opinion publique, L'opinion en Saône-et-Loire, extraits de synthèses de Contrôle postal sur 11 500 lettres, sd.

48. A.N., F 1 A, Objets généraux, Mission militaire de liaison administrative, 3847, Opinion publique, L'état de l'opinion en mai 1944, diffusion 21/06/1944.

49. A.N., F 1 C III 1189, Rapport de préfecture de Seine-et-Marne, 05 février 1943.

concerne certes pas l'ensemble des Français. La lassitude, l'anxiété ou la nervosité sont en revanche des sentiments partagés à tous niveaux.

## Une victoire difficile pour Zuckerman

De l'autre côté de la Manche, la révolte des militaires matée, Eisenhower doit encore vaincre l'opposition des hommes politiques. Churchill, de plus en plus inquiet, multiplie les réunions du *War Cabinet* et les rencontres nocturnes interminables du *Defence Committee*, où Zuckerman est invité à l'occasion, sidéré par la tournure des événements provoquée par son plan. Sur le terrain, le *Transportation Plan* monte en intensité. Les services de renseignements alliés, s'ils notent des réactions parfois virulentes dans l'opinion publique française, surtout lors des erreurs de largage les plus meurtrières, ne relèvent aucun revirement d'attitude contre les Alliés. Churchill, nullement rassuré, réussit à faire cesser en partie le *Transportation Plan* en pleine exécution à la fin du mois d'avril, et demande l'arbitrage du président Roosevelt, le seul homme capable de le faire changer d'avis. Ce dernier répond le 11 mai 1944 : « Si regrettable que soient les pertes civiles consécutives, je ne suis pas prêt à imposer, de cette distance, quelque restriction d'action aux responsables militaires qui de leur avis pourrait préjudicier au succès d'*Overlord* ou provoquer des pertes additionnelles parmi les forces d'invasion alliées<sup>50</sup> ». Comme à son habitude, pour les affaires militaires, Roosevelt fait toute confiance à son conseiller militaire Marshall, qui soutient Eisenhower.

« Ce fut décisif », note Churchill à propos de cette réponse<sup>51</sup>. Beau joueur, le Premier ministre fait circuler le message le 16 mai 1944 auprès du Comité des chefs d'état-major britanniques, et le transmet à Eisenhower. Le *Transportation Plan* reprend normalement, culminant à la fin du mois par un déferlement de sorties aériennes. Le sud de la France est particulièrement touché les 26 et 27 mai, avec plusieurs milliers de morts à Marseille, Nice, Lyon et Saint-Étienne à l'issue de raids américains mal préparés<sup>52</sup>. Le plan s'achève à l'aube du 6 juin, selon la planification imaginée par Zuckerman. Les fortes tensions et la violence des débats autour du *Transportation Plan* se dissipent rapidement avec les pages historiques qui s'écrivent à partir du 6 juin 1944. L'intensité des combats, le nombre de victimes civiles bien supérieur au printemps<sup>53</sup> et

50. CHURCHILL Winston, *Closing the Ring, The Second World War*, Londres, Cassel & Co, 1952, p. 468.

51. *Ibid.*

52. Le total des victimes du *Transportation Plan* est impossible à établir précisément, imbriqué avec les dizaines de milliers de victimes des combats de libération de l'été 1944. Le nombre de tués se situe vraisemblablement entre 12 000 et 15 000 tués, et le nombre de blessés graves d'au moins 20 000. FOUCRIER Jean-Charles, *Le Transportation Plan, aspects et représentations – Une histoire des bombardements aériens alliés sur la France en 1944*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2015, p. 425 – 433.

53. Au moins 20 000 civils sont tués dans les combats de la libération uniquement en Normandie, avec près de 14 000 victimes pour les trois départements de Basse-Normandie situés en pleine zone de bataille: 2 100 dans l'Orne, plus de 8 000 dans le Calvados et au moins 3 600 dans la Manche. BOURDIN Gérard et GARNIER Bernard, *Les victimes civiles de l'Orne dans la bataille de Normandie, 1er avril-30 septembre 1944*, CRHQ, Caen, 1994, p. 5 ; BOIVIN Michel et GARNIER Bernard, *Les victimes civiles de la Manche dans la bataille de Normandie, 1<sup>er</sup> avril-30 septembre 1944*, CRHQ, Caen, 1994, p. 6 ; BOIVIN Michel, BOURDIN Gérard et GARNIER Bernard, *Les victimes civiles de Basse-Normandie dans la bataille de Normandie*, Caen, Edition du Lys, 1996, p. VII.

l'euphorie de la libération relèguent les bombardements dans les méandres sanglants de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Les critiques des milieux politiques disparaissent elles-aussi avec la poursuite de l'offensive alliée vers l'Allemagne, au grand soulagement de Zuckerman. Le scientifique britannique a réussi une ascension fulgurante sur le devant de la scène en imposant ses idées, après une estimation habile des forces en présence. Intelligent, travailleur mais aussi ombrageux et nanti d'un solide égo, Zuckerman a parfaitement su s'entourer des décideurs aux plus hauts niveaux, les seuls en mesure de faire imposer son plan.

Un autre défi attend Zuckerman après la guerre : justifier l'utilité de son plan en démontrant les résultats obtenus. Dès l'été 1944, ceux-ci sont féroce­ment contestés par ses opposants. Le *Transportation Plan*, généralement décrit comme utile aux forces d'invasion terrestres alliées, est loin d'être considéré comme absolument nécessaire. Cette opération ne constituait pas, loin s'en faut, la seule carte stratégique jouée par Eisenhower. Pour entraver l'arrivée des renforts ennemis, Eisenhower pouvait également compter sur deux « armes secrètes ». La première concernait la vaste opération de mystification *Bodyguard*, laissant planer la menace d'un débarquement allié dans plusieurs pays d'Europe de l'ouest et de la Méditerranée, ainsi qu'en France en Gironde et dans le Pas-de-Calais. Ce dernier secteur était spécifiquement visé par l'opération d'intoxication *Fortitude*, rendue célèbre depuis quelques années par de nombreuses parutions. Ultra secrète, *Fortitude* visait à convaincre l'état-major allemand que le débarquement allié aurait pu se dérouler aux alentours de Calais et Boulogne, loin de la Normandie. La deuxième arme secrète d'Eisenhower était « Ultra », nom de code pour désigner les interceptions secrètes des messages ennemis par les équipes de décodeurs basés à Bletchley Park. Utilisée avec succès depuis 1940, cette arme décisive offrait d'incalculables informations sur le dispositif allemand en France<sup>54</sup>. Outre ces armes secrètes, Eisenhower disposait de l'appui de la résistance française, organisée par Jean Moulin au printemps 1943, et structurée en force militaire en février 1944 sous le nom de Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Placées sous le commandement très théorique du général français Pierre Koenig au début de juin 1944, les FFI devaient freiner l'arrivée des renforts allemands, puis faciliter la progression des troupes alliées. Enfin, deux autres grandes offensives d'envergure avaient été prévues en parallèle à *Overlord* pour détourner les forces ennemies : en Provence (opération *Dragoon*) et sur le front Est (opération *Bagrati­on*)<sup>55</sup>. Malgré tous ces éléments, Solly Zuckerman reste persuadé tout au long de sa vie de l'efficacité décisive de son plan, qui prime sur tous les autres leviers d'action mis en œuvre. En 1992, alors âgé de 88 ans, Zuckerman consacre encore une partie de son énergie à se justifier dans son dernier ouvrage sur l'utilité de son plan, quelques mois avant sa mort<sup>56</sup>.

54. Ultra est directement responsable de la destruction du cuirassé Bismarck, le 27 mai 1941, et participe puissamment aux victoires alliées dans la bataille de l'Atlantique et dans les campagnes navales et terrestres méditerranéennes. McKay Sinclair, *The Secret Life of Bletchley Park*, Londres, Aurum, 2010.

55. Dans les faits *Dragoon* ne sera lancée que le 15 août 1944, sans grande incidence tactique sur *Overlord*. L'opération *Bagrati­on* débutera le 22 juin 1944 en Biélorussie et sera un succès soviétique retentissant, détruisant tout un groupe d'armée allemand, avec des conséquences non négligeables sur la victoire alliée en Normandie. LOPEZ Jean, *Opération Bagration : la revanche de Staline*, Paris, Economica, 2014.

56. ZUCKERMAN Solly, *Six men out of the Ordinary*, Londres, Peter Owen, 1992.

## **Bibliographie :**

BALDOLI Claudia et KNAPP Andrew dir., *Forgotten Blitzes*, Londres, Continuum Publishing, 2012.

CHASSAIGNE Philippe et LARGEAUD Jean-Marc dir., *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004.

D'ESTE Carlo, *Histoire du Débarquement, janvier – juillet 1944*, Paris, Perrin, 2013.

88

EISENHOWER Dwight D., *Croisade en Europe - Mémoires sur la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2013.

HASTINGS Max, *Bomber Command*, Londres, Pan Military Classics, 2010.

LONGMATE Norman, *The Bombers: The RAF offensive against Germany 1939-1945*, Londres, Hutchinson, 1983.

OVERY Richard J., *Sous les bombes aériennes : Nouvelle histoire de la guerre aérienne (1939 – 1945)*, Paris, Flammarion, 2014.

PAPE Robert, *Bombarder pour Vaincre*, Paris, La Documentation française, 2011.

QUÉTEL Claude, *La Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2015

TEDDER Arthur, *With Prejudice*, Londres, Cassel, 1966.

ZUCKERMAN Solly, *From Apes to Warlords: the Autobiography (1904 – 46) of Solly Zuckerman*, Londres, Harper and Row, 1978.



# John Malcolm et Thomas Bugeaud, acteurs et idéologues de l'impérialisme du premier XIX<sup>e</sup> siècle : deux styles de colonisation ?

Delphine GRENEZ

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, avant la course aux colonies des années 1880, l'Algérie et l'Inde ont été des laboratoires privilégiés de l'invention d'un nouvel impérialisme après celui de l'époque moderne, mercantiliste et esclavagiste<sup>1</sup>. Ces deux territoires, dont la présence européenne va contribuer à fixer les contours, ont vu le développement d'un projet colonial au départ très différent : dans l'Inde densément peuplée s'est mis en place à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle un système au service des profits commerciaux de l'*East India Company*, créant l'exemple unique d'une compagnie privée administrant un vaste territoire colonial jusqu'en 1858 (la rébellion de 1857 ayant abouti à la mise sous tutelle de l'Inde par la Couronne), alors que l'Algérie, occupée à partir de 1830, a été progressivement ouverte à la colonisation de peuplement et largement administrée par l'armée.

Ce « statut paradoxal d'exception et de matrice »<sup>2</sup> de l'Algérie est donc intéressant à mettre en regard avec celui de cet autre cas particulier et modèle qu'est l'Inde, par le prisme des publications et décisions de deux acteurs et idéologues majeurs de la colonisation sur ces territoires, Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) et Sir John Malcolm (1769-1833). Moins célèbres que Lyautey et Kitchener, héros de la presse de masse de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils constituent néanmoins des références incontournables dans les débats qui accompagnent la construction de l'Etat colonial dans ces deux régions, Malcolm apparaissant comme l'incarnation d'un pragmatisme (très britannique, selon les préjugés nationaux) bien éloigné de la théorie de Bugeaud selon laquelle de soldat-paysan à la romaine comme meilleur agent de la colonisation. Le contraste est-il pour autant si évident ? Comment ces deux militaires, également administrateurs et écrivains, ont-ils répondu aux pressions contradictoires du terrain colonial et de la métropole ? Comment la comparaison met-elle en lumière des similitudes dans la tutelle qu'ils contribuent à mettre en place ?

1. Comme le rappellent BAYLY Christopher A., *Imperial Meridian : the British empire and the world, 1780-1830*, Londres, Longman, 1989 et SESSIONS Jennifer, *By Sword and Plough*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, p. 178 sq.

2. Selon l'expression de BLAIS Hélène, FREDJ Claire et SAADA Emmanuelle, dans l'introduction du numéro 41 de la *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* consacré à l'Algérie, 2010, p. 22.

Au-delà des différences majeures liées à leur biographie et au contexte dans lequel ils s'inscrivent, ils expriment en effet un grand nombre de positions communes sur le processus de conquête et d'administration coloniales, qui fragilisent, s'il fallait encore le prouver, la pertinence de « types nationaux » d'impérialisme.

### *Des carrières exemplaires avec des origines sociales diverses*

Sans avoir atteint comme Bugeaud le sommet de la hiérarchie militaire et administrative coloniale, John Malcolm a eu une carrière d'autant plus extraordinaire qu'il est d'origine modeste. Il est sorti du rang : son père, éleveur de moutons, était souvent endetté. A 14 ans, en 1783, il part en Inde comme cadet pour l'*East India Company*. Ses perspectives d'avancement étant limitées dans un système de promotion organisé par le *purchase system*<sup>3</sup>, c'est par la politique, la diplomatie et sa réputation d'orientaliste qu'il construit une carrière qui culmine militairement comme major general (général de division) et politiquement comme gouverneur de la Présidence de Bombay (1827-1830). Né en 1784, Thomas-Robert Bugeaud de la Piconnerie est, pour sa part, un hobereau limousin qui s'est engagé à 20 ans comme vélite (pour les volontaires de milieu aisé) dans la Garde Impériale. Par sa naissance et ses faits d'armes en Espagne, il atteint dès 1814 le grade de colonel et finit maréchal de France en septembre 1844 après la bataille d'Isly, alors qu'il est gouverneur de l'Algérie de décembre 1840 à septembre 1847.

Ces deux exemples ne correspondent donc pas aux tendances générales d'une armée française jugée plus démocratique dans son système de promotion par rapport à une armée britannique plus aristocratique<sup>4</sup>. Cependant, ces carrières militaires s'effectuent dans un contexte colonial, qui donne des occasions particulières<sup>5</sup>.

### *Un contexte propice à une promotion accélérée par des moyens différents*

L'un comme l'autre sont arrivés sur le terrain de leur gloire dans un contexte de grande précarité : à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la domination anglaise était limitée au Bengale et à quelques zones littorales et il faudra de nombreuses guerres, dont trois contre l'empire Mahratte (1770-1782, 1802-1804 et 1817-1818) pour assurer la suprématie anglaise sur le reste du subcontinent. Lors de ces guerres, Malcolm n'est pourtant pas un acteur décisif : malade, il manque une bataille déterminante à Assaye (septembre 1803) et le

3. Système de vénalité des grades militaires en vigueur dans l'armée britannique de 1683 à 1871.

4. Selon SESSIONS Jennifer, *op. cit.*, p. 135 : presque deux tiers des officiers français sont sortis du rang sous la Monarchie de Juillet alors que c'est l'inverse pour l'armée britannique, comme l'a mesuré P. E. RAZZELL : en 1830, 70% des généraux sont d'origine aristocratique pour 8% issus de la gentry et 22% de la middle class (RAZZELL Peter Edward, « Social Origins of Officers in the Indian and British Home Army: 1758-1962 », *British Journal of Sociology*, vol. 14, septembre 1963, p. 253).

5. En effet, l'article de P. E. RAZZELL montre la différence entre « *Indian* » et « *Home Army* », laquelle est dix fois plus aristocratique (p. 251). Il l'explique par le fait que l'armée des Indes est celle d'une compagnie marchande et par la répugnance des aristocrates pour les climats chauds. De même, l'Algérie est pour C. A. JULIEN le champ de promotion pour les jeunes officiers, chaque année d'active y comptant double dans le calcul de l'ancienneté (p. 273, 303-04).

commandement majeur de sa carrière militaire est à la tête d'une division de l'armée du Deccan en 1817<sup>6</sup>. En fait, c'est par une réputation d'orientaliste, avec de nombreux ouvrages<sup>7</sup> et contributions à la *Royal Asiatic Society* ou à l'*Oriental Club* qu'il a fondé à Londres qu'il accélère sa promotion : son étude précoce du persan et de l'histoire de la région l'ont fait remarquer pour des missions diplomatiques (trois en Perse dès 1799 puis en 1808 et en 1810) qui lui ouvrent une carrière politique, commencée comme Résident à Mysore en 1804.

Bugeaud a lui aussi fréquemment pris part au débat public par des publications régulières<sup>8</sup>, mais son œuvre est bien moindre, en quantité et en ouverture intellectuelle, que celle de Malcolm. C'est par les armes (y compris dans la guerre des rues métropolitaine avec l'image de massacreur de la rue Transnonain en 1834) que Bugeaud s'est imposé dans la mémoire collective<sup>9</sup>. Il est l'artisan de la brutale conquête de l'Algérie face à la résistance animée par l'émir Abd El-Kader : alors qu'à son premier séjour en Algérie en 1836, la présence française n'était limitée qu'à d'étroits et disjoints territoires littoraux<sup>10</sup>, il est parvenu en 1847 à soumettre l'intérieur jusqu'à Laghouat et Biskra, au-delà de l'Atlas (sauf les montagnes kabyles).

### *Un intellectuel et un homme de terrain*

A la différence de Bugeaud, Malcolm l'autodidacte s'est donc constitué une impressionnante culture, non seulement orientaliste, mais inscrite dans les grands débats animant la période marquée par les contrecoups de l'épisode révolutionnaire. Dans ses écrits et prises de positions publiques (notamment lors des débats parlementaires sur le renouvellement de la Charte de l'*East India Company* en 1813 et 1833), Malcolm s'inscrit en effet dans un groupe influencé par les Lumières écossaises (Hume, Smith) et surtout par Edmund Burke dont il partage l'hostilité aux réformes brutales. Il est ainsi très critique face aux initiatives libérales, inspirées de l'*History of British India* de James Mill qui décrit en 1818 la culture des Indiens comme arriérée, appelant donc les Britanniques à faire œuvre modernisatrice pour les élever sur l'échelle des civilisations<sup>11</sup>. Bugeaud est également conservateur, en particulier face aux questions sociales, mais beaucoup moins érudit – il a plutôt tendance à mépriser les intellectuels. Il s'intéresse beaucoup plus à l'aspect pratique : pendant son congé sous la Restauration, où, replié

6. HARRINGTON Jack, *Sir John Malcolm and the Creation of British India*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 27 et 32.

7. Sa renommée d'orientaliste commence en 1811 avec un *Sketch of the Sikhs* ; suivi du *Sketch of the Political History of India* en 1812 et sa réputation d'historien est faite avec *History of Persia* en 1815. En 1826 paraît une monumentale *Political History of India*, en 1827 des *Sketches of Persia*, critiquant l'ignorance et l'intolérance occidentales. Enfin, il commente son action en tant que gouverneur de Bombay dans *The Government of India* en 1833 alors que son hagiographique *The Life of Robert, Lord Clive*, paraît à titre posthume en 1836.

8. Sur l'Algérie, trois mémoires principaux ont annoncé et commenté son action : *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions du Nord de l'Afrique* (53 pages en 1838), puis *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête* (128 pages en 1842), et *De la colonisation de l'Algérie* (95 pages en 1847).

9. Pour une présentation toujours pertinente de la biographie de Bugeaud, ramassée et ironique, voir JULIEN Charles André, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Tome 1 : *Conquête et colonisation 1827-1871*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 164-171.

10. Une bande littorale d'Oran à Mostaganem à l'Ouest, les îlots d'Alger, Cherchell, Blida, Miliana et Médéa au centre et une bande plus large de Sétif à la Tunisie en passant par Constantine à l'Est.

11. Sur l'influence des Lumières écossaises et l'opposition entre Malcolm et J. Mill, voir HARRINGTON Jack, *op. cit.*, p. 5-6.

dans sa propriété du Périgord pour en faire une exploitation modèle – dans le domaine militaire quand il s'agit d'organiser au mieux la mobilité des troupes, où il prête notamment une attention particulière au quotidien du soldat. Surtout, il va s'inspirer de son expérience de la guérilla en Espagne pour renouveler profondément la tactique en Algérie, comme on le verra.

### *Des contextes coloniaux différents*

92

Bugeaud et Malcolm inscrivent leur action et leur réflexion dans un contexte très différent : le premier devient gouverneur-général de l'Algérie moins de dix ans après le débarquement de 1830 ; Malcolm commence sa carrière alors que les Britanniques ont pris pied en Inde depuis un demi-siècle, après la bataille de Plassey de 1757 qui leur livre le Bengale. Par ailleurs, l'Inde a été conquise pour servir les intérêts commerciaux de l'EIC et ne peut être envisagée comme une colonie de peuplement compte tenu de sa densité démographique (les Européens « ne pourront jamais être qu'une goutte d'eau dans la population locale » selon Malcolm qui s'oppose à un accroissement incontrôlé des colons<sup>12</sup>). En Algérie, en revanche, les hésitations des années 1830 font place à partir de 1840 à une politique active de colonisation agricole avec un quadruplement du nombre de colons européens<sup>13</sup>. Bugeaud n'est pas favorable à l'origine à cette orientation; il est conscient que cette politique va bouleverser la société locale - ce qui justifie son usage de la force :

Si nous n'avions pas la prétention d'introduire un peuple nouveau au sein du peuple arabe, la question serait grandement simplifiée: les vaincus se résigneraient bien plus vite à une domination simple qui leur laisserait leurs lois, leurs mœurs et la jouissance agricole de tout le pays. (...) Que l'on songe bien que les Arabes, resserrés sur le sol par la colonisation européenne, vont être obligés de changer toutes leurs habitudes de culture. Ils étaient plus pasteurs qu'agricoles; ils seront forcés de devenir exclusivement agricoles. (...) ils seront forcés de rester toujours sur les carrés où on les aura parqués. Comment un changement aussi radical de situation n'exciterait-il pas souvent à la révolte ? Voilà pourquoi il faut que nous soyons forts par la constitution de la population européenne et par l'armée. Notre empire n'est assis que sur la force; nous n'avons, nous ne pouvons avoir d'autre action sur les Arabes ; nous ne pouvons nous perpétuer en Afrique que par la force<sup>14</sup>.

### *Des méthodes différentes pour assurer la domination*

En effet, ce qui caractérise l'action de Bugeaud est la violence des méthodes qu'il a utilisées pour venir à bout d'Abd el-Kader et étendre la conquête jusqu'au Sahara. Selon lui, le seul moyen de sécuriser la présence française est la soumission totale. Pour

12. « Europeans (...) can never (...) amount to more than slight sprinkling among the natives ». MALCOLM John, *Government of India*, Londres, John Murray, 1833, p. 169.

13. Le nombre d'Européens en Algérie connaît une croissance significative à partir des années 1830, passant de 23 023 en 1839 à 115 748 en 1848 (SESSIONS Jennifer, *op. cit.*, p. 217); de même, les territoires concédés ont quadruplé pour atteindre 50 000 hectares – même si les autorités déplorent que ce soient surtout des citadins et non pas des paysans, de « véritables colons » qui n'en ont mis en culture qu'un tiers (SESSIONS, *idem*, p. 233).

14. BUGEAUD Thomas Robert, *De la colonisation de l'Algérie*, Paris, Guyot, 1847, p. 5-7.

justifier ses demandes de crédits à la métropole, il ne manque aucune occasion d'affirmer que les Arabes, « toujours prêts à combattre », sont un peuple « fier, belliqueux, admirablement constitué pour la guerre », où « tous les hommes sont guerriers de leur adolescence à leur plus extrême vieillesse »<sup>15</sup>. Bref : « ce n'est point avec des paroles mielleuses qu'on parviendra à soumettre les Arabes. (...) De la force avant tout, et de la justice en temps et lieu. La question militaire tranchée, on tranchera les autres »<sup>16</sup>.

C'est pourquoi il a théorisé et mis en pratique une guerre totale, abandonnant le système des postes fortifiés et des lourdes colonnes expéditionnaires au profit de colonnes mobiles harcelant les cavaliers arabes et instituant la *razzia*<sup>17</sup> comme outil systématique pour faire capituler les populations indépendantes ou ralliées à Abd el-Kader. A son départ en 1847, la présence française est consolidée, mais au prix d'une violence et d'une paralysie économique qui ont décimé près d'un tiers de la population algérienne par rapport à l'époque précoloniale<sup>18</sup>. Rien de tel n'apparaît dans les écrits de Malcolm qui opère dans un contexte pacifié, après la fin des guerres mahrattes, lorsqu'il est gouverneur de Bombay de 1827 à 1830. Il estime paradoxalement que le danger est celui de la toute puissance, la confiance britannique risquant de les conduire à manquer de prudence, « d'offenser les préjugés, d'insulter l'honneur et par conséquent de brusquer, sinon de détruire l'allégeance d'une classe d'hommes ayant accepté notre interférence ». Ne pouvant s'adresser directement avant longtemps aux populations, les Britanniques doivent selon lui s'appuyer sur les élites à qui il ne faut pas « imposer par la force des choses qui seront acquises plus sûrement et de façon plus permanente par le procédé plus lent de la persuasion et de l'habileté politique »<sup>19</sup>. On voit ici l'influence de Burke sur Malcolm qui, avec d'autres militaires et administrateurs de l'époque comme John Briggs<sup>20</sup> ou Thomas Munro, expriment dans le contexte colonial leur extrême méfiance face aux processus révolutionnaires : certes, le système est imparfait, mais il faut tenir compte de ce qui est, il faut procéder à des « améliorations et des réformes au lieu de précipiter le travail de démolition, sans l'assurance que la nouvelle autorité soit aussi efficace »<sup>21</sup>.

Il voit la société indienne comme un tout organique à ne pas brusquer par des réformes inspirées d'utopies abstraites, risquant de heurter la population et donc de menacer la

15. BUGEAUD Thomas, *ibid.*, p. 40, 69 et *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête*, Paris, Dentu, 1842, p. 23.

16. BUGEAUD Thomas, *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions du Nord de l'Afrique*, Paris, Firmin Didot, 1938, p. 26.

17. Il résume ainsi cette pratique dans *De la stratégie, de la tactique, des retraites et du passage des défilés dans les montagnes des Kabyles*, 1842, p. 112 : il faut « couper les arbres fruitiers, brûler ou arracher les récoltes, vider les silos, fouiller les ravins, les rochers et les grottes pour y saisir les femmes, les enfants, les vieillards, les troupeaux et le mobilier ». Pour de bonnes présentations de la stratégie de Bugeaud, voir notamment JULIEN Charles André, *op. cit.*, chapitre 4, p. 164 sq., FREMEAUX Jacques, *De quoi fut fait l'empire, les guerres coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éd., 2010, p. 468-69, SESSIONS Jennifer, *op. cit.*, p. 161-62 ou JOLY Vincent, *Guerres d'Afrique, 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, chapitre 3, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 53 sq.

18. Les estimations de la population algérienne avant 1830 varient de 1 à 4 millions; K. Kateb à la suite de X. Yacono l'estime à 3 millions ; le premier recensement général de 1856 dénombre 2,3 millions d'habitants. KATEB Kamel « le bilan démographique de la conquête de l'Algérie », dans BOUCHENE Abderrahmane, THENAULT Sylvie et alii, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris, La Découverte, 2012, p. 82-83.

19. « A statesman will hesitate to effect, by forcible means, objects which are most safely and permanently secured by the slower process of moral persuasion and political management. [He will hesitate to forfeit the confidence of a people and to risk the peace of a country, by the premature adoption of measures calculated to] offend the prejudices, to insult the pride, and thereby to shake, if not to destroy, the allegiance of a class of men who admitted our interference » MALCOLM John, *op. cit.*, p. 27.

20. Le major-general John Briggs, devenu résident à Satara – l'ancienne capitale de l'empire mahratte – a même été publié en France dans la *Revue des Deux Mondes* avec deux « Lettres sur l'Inde anglaise » en février et septembre 1830, adaptées de son livre publié à Londres en 1828.

21. « [All that had occurred within these last twenty years was assuredly encouragement to proceed with] ameliorations and reforms, instead of rushing upon the work of demolition, uncertain whether any authority could be substituted equally efficient », MALCOLM John, *op. cit.*, p. 220-221.

présence britannique. Au-delà de ces nettes différences dans leur biographie et la tonalité de leur discours, Malcolm semblant beaucoup plus politique que Bugeaud, ils manifestent cependant un grand nombre d'attitudes communes, révélatrices de leur mentalité militaire.

### *Des contraintes et réactions communes : la mise en avant de l'impératif de sécurité*

94

Face à des autorités métropolitaines inquiètes du coût faramineux de la colonisation et qui les exhortent à faire des économies, l'un comme l'autre mettent en avant leur expérience du terrain. Ils justifient ces dépenses comme des investissements nécessaires du fait de la précarité de la conquête. Dans les années 1820, la Court des Directeurs de l'EIC voudrait profiter de la fin des guerres au centre de l'Inde pour améliorer les finances de la Compagnie, aussi dans *Government of India*, compte rendu de son mandat de gouverneur, la préoccupation budgétaire est omniprésente. Malcolm multiplie les exemples de ses efforts pour réduire les coûts, discute de l'opportunité de telle ou telle mesure (baisse du nombre de fonctionnaires civils, de leurs salaires, meilleur rendement de l'impôt...), mais concernant l'armée des Indes, alors de 240 000 hommes, les « économies nécessaires » ne doivent pas porter atteinte au moral des troupes dont la majorité est recrutée localement (les sepoys). La fidélité de ces soldats est cruciale car « dans un empire comme l'Inde, nous sommes toujours en danger » et toute parcimonie et mépris des honneurs qui leur sont dus les transformerait en instrument de destruction de l'édifice impérial qu'ils sont censés protéger<sup>22</sup>. Bugeaud n'a pas cette confiance dans les troupes « indigènes » (qui sont en Algérie marginales par rapport au système britannique) ; il ne cesse de justifier la nécessité d'augmenter le nombre de troupes européennes. En 1842 il prévoit que « le gouvernement, les chambres, le public vont sans doute se récrier sur l'énormité de ce chiffre » de 80 000 hommes qu'il estime nécessaires pour venir à bout de ce peuple qu'il décrit comme si guerrier. Ses résultats lui permettent d'obtenir satisfaction puisque l'armée d'Afrique passe de 58 000 hommes en 1840 à 108 000 en 1846. Mais quand l'objectif de conquête territoriale est atteint, la pression militaire ne doit pas se relâcher car « notre empire n'est assis que sur la force (...) nous ne pouvons nous perpétuer en Afrique que par la force »<sup>23</sup> ; d'où son projet de colons militaires, de soldats laboureurs, comme étant les seuls à pouvoir efficacement résister aux incursions ennemies et capables d'assurer les travaux publics préparant la colonisation civile. On voit que malgré leur destin civil, Malcolm et Bugeaud restent très sensibles aux préoccupations de leur corps d'origine; ce sont des hérauts du champ militaire. Avant même la période de pacification, ils avaient, d'ailleurs, du reste défendu la même vision, une conquête totale.

22. « In an empire like of India, we are always in danger (...) if that support [ of our native troops] ever failed us, our power would soon be at an end », MALCOLM John, *idem*, p. 196.

23. BUGEAUD Thomas, *op. cit.*, 1847, p. 7.

En effet, l'un comme l'autre ont lutté pour faire adopter une logique d'expansion aux autorités, en arguant qu'une conquête totale était nécessaire pour ne laisser subsister aucun pouvoir local en mesure de menacer ou de rivaliser avec le pouvoir européen.

Arrivé en Inde dans le contexte précaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Malcolm s'est en effet opposé à la politique de neutralité prônée alors par la Court des Directeurs de l'EIC, qui voulait limiter les dépenses en se concentrant sur les possessions du Bengale et les comptoirs littoraux sans intervenir dans les affaires des turbulents voisins mahrattes. A l'encontre de cette politique à courte vue d'une compagnie commerciale voulant maximiser les profits, Malcolm écrit en 1798 à Wellesley que les Anglais n'auront pas la paix en Inde sans « la terreur de notre nom et le succès de nos armes »<sup>24</sup>. Il fait alors partie des militaristes défendant une action de consolidation territoriale visant à étendre la domination britannique sur tout le subcontinent, atteignant les limites de l'empire moghol à son apogée, ce qui inscrit l'action britannique dans la construction d'un Etat impérial. Il est ainsi un acteur de la transformation de l'Inde en Etat garnison (*Garrison State*), selon l'expression de Douglas M. Peers<sup>25</sup>, qui a montré le rôle central de l'armée en temps de paix comme en temps de guerre. En effet, pour Malcolm, l'empire anglais est « essentiellement militaire et les moyens de préserver et d'améliorer notre possession par les institutions civiles dépend du bon exercice du pouvoir militaire sur lequel tout repose »<sup>26</sup>. C'est dans ce contexte d'autonomie croissante de l'armée (qui rappelle aux Anglais le souvenir de la dictature militaire cromwellienne, ravivé par l'expérience napoléonienne), que s'inscrivent les pressions des autorités métropolitaines pour contrôler l'armée des Indes. Pour Malcolm, cela se traduit par les comptes à rendre au gouverneur Bentinck, qui est aussi, entre 1828 et 1835, le promoteur des réformes d'inspiration libérale. De même, l'intention de Bugeaud à son arrivée en Algérie est d'étendre la présence française à tous les territoires ayant dépendu de la Régence d'Alger, rompant ainsi avec la politique d'occupation restreinte des années 1830. Il défend et pratique contre Abd el-Kader une guerre à outrance car il ne peut subsister à côté de la présence française un pouvoir local, surtout avec le « prestige immense » et « l'amour passionné »<sup>27</sup> que suscite l'émir. Il s'inspire d'ailleurs ouvertement de l'expérience anglaise, en soulignant : « L'Angleterre a-t-elle pu s'arrêter dans l'Inde ? (...) Cette compagnie de marchands n'aspire pas à la gloire militaire et à des grades, comme on nous en accuse souvent ; elle ne voulait que des avantages commerciaux, et les nécessités l'ont conduite à faire la guerre presque tous les ans »<sup>28</sup>.

24. « Terror of our name and success of our arms », Memorandum au gouverneur Wellesley, cité par J. HARRINGTON Jack, *op. cit.*, p. 24.

25. PEERS Douglas M., *Between Mars and Mammon : Colonial Armies and the Garrison State in Nineteenth Century India*, Londres, I. B. Tauris, 1995, 289 p.

26. « Our Indian empire is essentially military and the means of preserving and improving our possession through the operation of our civil institutions depends of on wise and politic exercise of that military power on which the fabric rests », MALCOLM John, *Political History of India*, Londres John Murray, 1826, p. 245.

27. Lettre de 1846 de Bugeaud à Guizot citée dans R. GERMAIN, *La politique indigène de Bugeaud*, Paris, Larose, 1955, p. 48.

28. BUGEAUD Thomas, *op. cit.*, 1847, p. 60.

Dans les débats sur le projet colonial qui animent périodiquement leur pays, les deux hommes utilisent donc sans cesse l'argument de l'expérience ; ils raillent souvent les publicistes qui spéculent sur ce qu'ils ne connaissent pas. Ainsi, Bugeaud argue de la « vérité des faits » contre « les illusions qui gagnèrent la nation » produisant un véritable « conte oriental »<sup>29</sup>. Plus tard, face à l'émotion suscitée au Parlement et dans la presse par l'enfumade de civils dans les grottes du Dahra lors de l'insurrection de 1845, Bugeaud couvre les responsables et ne manifeste que mépris – courant dans toute l'armée d'Afrique – face aux civils qui ne comprennent rien aux « nécessités » de la guerre en Algérie : « la guerre et la politique veulent que l'on emploie tous les moyens, quelque énergiques qu'ils soient [...] pour arriver promptement au but »<sup>30</sup>. Pour Malcolm aussi, la presse et les autorités métropolitaines prônent des projets impraticables. La fin de sa carrière est en effet marquée par sa résistance au tournant d'anglicisation et de modernisation des années 1830, voulant asseoir l'organisation de la société sur des principes universels en Europe comme dans ses possessions coloniales<sup>31</sup>. Face aux réformes libérales portées par le gouverneur Bentinck à partir de 1828 voulant lutter contre les coutumes indiennes qui suscitent le scandale chez les Britanniques (comme le sati, l'immolation des veuves), Malcolm, en digne émule de Burke, prône une attitude prudente de respect des traditions. Il considère que l'autorité britannique doit s'appuyer sur les élites indiennes dont l'exemple transformera progressivement les mœurs de la population. Il met ainsi en garde contre les maux que pourraient causer les initiatives maladroites : « nous pouvons être applaudis en Angleterre pour l'introduction de plans et d'institutions que les Anglais comprennent et apprécient, mais l'excellence abstraite de nos systèmes (...) ne préviendra pas les maux qui résulteront de toute mesure en opposition avec des préjugés et des habitudes aussi ancrés que ceux des Indiens »<sup>32</sup>. Et ces maux, ce n'est rien de moins à ses yeux que la destruction de l'empire des Indes. Bugeaud ne dit pas autre chose pour défendre le régime militaire quand montent les revendications libérales, portées notamment par Tocqueville, en faveur d'un gouvernement civil : « Quand le pays, les habitants, leur manière de vivre, leur législation, tout diffère aussi essentiellement des nôtres, devons-nous procéder en Afrique comme en Europe, transporter en Europe nos principes, nos garanties, et tout l'attirail de nos lois ? Non, cent fois non »<sup>33</sup>. L'un comme l'autre ont donc été extrêmement critiqués de leur temps, par d'éminentes personnalités :

29. BUGEAUD Thomas, *op. cit.*, 1838, p. 1 et 3.

30. Bugeaud à Soult, 18 juillet 1845, cité dans BOIS Jean-Pierre, *Bugeaud*, Paris, Fayard, 1997, p. 456.

31. STOLER COOPER Ann Laura, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 7.

32. La citation plus complète renforce l'opposition entre théorie et expérience : « *we may be applauded in England, for the introduction of plans and institutions which Englishmen understand and appreciate, but neither the abstract excellence of our systems (...) will avert the evils which must result from every measure in opposition to prejudices so fixed, and habits so rooted, as those of the natives of India. (...) To conclude, it is not from ephemeral publications, nor from the desultory efforts of talent without experience, and enthusiasm without judgment, that we are to expect the improvement of the natives of India* », MALCOLM John, *op. cit.*, p. 180.

33. BUGEAUD Thomas, *op. cit.*, 1838, p. 25.



l'inspirateur de l'occidentalisation de l'éducation et de la législation indiennes, Thomas Macaulay, a directement répondu à Malcolm dans son compte rendu de *La Vie de Robert Clive* en s'élevant contre sa biographie apologétique du fondateur de l'Inde britannique<sup>34</sup>, tandis que le projet de colonisation militaire du gouverneur-général de l'Algérie a toujours rencontré une opposition unanime, notamment au printemps 1846 où s'expriment à la Chambre Tocqueville, Destutt de Tracy et Lamartine<sup>35</sup>.

### *Un commun pragmatisme dans la gestion politique : la domination indirecte*

Si Bugeaud défend ouvertement un gouvernement militaire alors que les apparences civiles dissimulent le caractère d'Etat garnison en Inde, les méthodes d'administration qu'ils mettent en place sont les mêmes : ils reprennent les structures politiques existantes, c'est-à-dire un système de vassalité où les Européens se substituent à l'empire moghol d'une part et à l'empire ottoman d'autre part. Il s'agit dans les deux cas d'un gouvernement indirect, conservant les pouvoirs locaux. Bugeaud a même conservé l'organisation et les limites des circonscriptions d'Abd el-Kader (un khalifa à la tête d'une province, un agha à la tête de plusieurs tribus, un caïd pour une tribu et un cheikh pour une fraction de tribu)<sup>36</sup>. Malcolm se montre en 1833 particulièrement désireux de défendre le principe qui s'est imposé aux deux tiers des territoires sous influence britannique, celui des « alliances subsidiaires » – c'est-à-dire de maintenir les princes indiens « dans l'exercice actif de leur fonction souveraine », même si c'est « faire le bien avec de mauvais instruments »<sup>37</sup>. Une fois encore, il affirme son désaccord face aux réformateurs qui voudraient hâter les progrès de la civilisation en mettant fin à un système qui conserve le despotisme oriental. Quelques années plus tard, Bugeaud s'inscrit de même en faux contre certains de ses subordonnés comme Cavaignac qui voudraient se passer des chefs prédateurs de leur population, en estimant qu'il « sera toujours fort difficile de substituer un système d'administration purement français, à celui que les habitudes, les mœurs et les croyances ont développé en Afrique, sans froisser profondément la population »<sup>38</sup>. Malgré la différence extrême de contexte au début du second impérialisme, se met donc en place en Inde comme en Algérie un gouvernement indirect laissant aux pouvoirs locaux la gestion des affaires intérieures, en particulier la levée de l'impôt et la justice. Malcolm consacre aussi un ardent plaidoyer à défendre les juges locaux et, en Algérie, le pouvoir des cadis sur les « indigènes » est

34. MACAULAY Thomas Babington, « Sir John Malcolm's Life of Robert Clive », *Edinburgh Review*, vol. LXX, janvier 1840, p. 155-190. Cet éminent représentant de l'utilitarisme triomphant des années 1830 a eu cette formule célèbre pour défendre l'anglicisation de l'enseignement dans sa *Minute on Indian Education* de février 1835 : « It is, I believe, no exaggeration to say that all the historical information which has been collected from all the books written in the Sanskrit language is less valuable than what may be found in the most paltry abridgement used at preparatory schools in England » (« Il n'y a je crois pas d'exagération à dire que tout ce qui a été collecté dans tous les livres écrits en sanscrit a moins de valeur que ce qui peut être trouvé dans les manuels les plus sommaires en usage dans les écoles préparatoires anglaises »).

35. BOIS Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 507-509.

36. FREMEAUX Jacques, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993, p. 30.

37. « To maintain the princes in their effective authority (...) to effect good with bad instruments », HARRINGTON Jack, *op. cit.*, p. 155.

38. BUGEAUD Thomas, *Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit, 1844*, avant-propos cité par GERMAIN Roger, *op. cit.*, p. 202.

reconduit même après l'ordonnance de 1845 instituant des territoires civils. Les élites sont cependant étroitement contrôlées : par des agents civils en Inde (les résidents britanniques dans les cours princières) et par les officiers des bureaux arabes. Pour le faire au mieux, Malcolm, comme Bugeaud, estiment nécessaire de cerner au mieux les ressorts et les besoins des sociétés locales afin de persuader au lieu de contraindre. Pour cela, ils promeuvent le recrutement de spécialistes, ayant une connaissance solide de la langue, de la culture et des enjeux locaux : c'est le profil de Malcolm, qui veut perpétuer une tradition d'agents ouverts et respectueux de la culture indienne (et non imbus des nouvelles prétentions occidentalisesantes comme les nouvelles générations d'officiers et de fonctionnaires) tandis que Bugeaud reconstitue en 1844 le corps d'officiers des bureaux arabes. Civils ou militaires, ces intermédiaires entre les populations et l'Etat colonial jouent un rôle politique, de renseignement et d'administration, pour contrôler le plus finement possible les élites. Pour pérenniser une domination perçue comme précaire, il faut en effet jouer sur la séduction et la force, la négociation et la contrainte, en utilisant l'arme financière si besoin. Malcolm illustre cela avec le cas de l'« infatué » Syagee, maharaja de Baroda dans le Gujarat qui, animé par un « esprit d'intrigue » et influencé par de « mauvais conseillers », a refusé d'honorer les engagements financiers imposés à son père lorsqu'il avait accepté la protection britannique en 1782<sup>39</sup>. Il donne d'autres exemples montrant combien il a eu raison de participer au maintien en 1799 du sultan de Mysore : après 30 ans, la population jouit d'une situation de paix et de prospérité que jamais le *direct rule* n'aurait atteint. Il en déduit des maximes de politique coloniale : un appel à une extrême prudence, les agents britanniques devant s'adapter aux différentes situations en évitant deux écueils : une interférence de toutes les minutes tout autant qu'une absence d'interférence. Cela seul permettra d'échapper à ce qui est selon lui « la plus grande calamité (...), d'avoir toute l'Inde sous gouvernement direct »<sup>40</sup>, comme au Bengale. En Algérie, Bugeaud a aussi dans l'ensemble favorisé la continuité, en privilégiant les grandes familles pour bénéficier de leur prestige et de leur influence, en proposant même le khalifa de Miliana à un grand lieutenant d'Abd el-Kader et adversaire déterminé des Français, Mohamed Ben Allel de la prestigieuse famille des Ouled Sidi Ali Embarek<sup>41</sup>.

Les instructions des deux gouverneurs sont donc très proches quant au traitement des princes locaux. Ainsi, pour Malcolm, le devoir des agents britanniques est « d'employer toute notre influence et tout notre pouvoir pour renforcer, au lieu de fragiliser ces instruments de pouvoir »<sup>42</sup> et Bugeaud insiste sur les formes à mettre pour honorer les

39. Malcolm consacre les trente premières pages de son livre faisant le bilan de son mandat à Bombay à la gestion de ce cas difficile qui a nécessité son intervention personnelle pour soutenir l'agent britannique en difficulté. Il y reproduit notamment sa lettre au résident britannique où la diplomatie s'appuie sur l'arme financière : «If the Guicowar's [titre du souverain de Baroda] habits of intrigue should appear incorrigible, there seems no remedy but to settle an arrangement, by which he may be left in the enjoyment of a fixed sum for the purpose of maintaining his dignity; the whole administration of the country being avowedly carried on under the directions of the British government. Such an arrangement would soon extinguish his debt and he should then be restored to entire independence», MALCOLM John, opus cit., p. 10.

40. « Every measure should be adopted that is calculated to avert what I should consider as one of the greatest calamities, in a political point of view, that could arise of our empire, - the whole India becoming subject to our direct rule » MALCOLM John, *idem*, p. 158.

41. GERMAIN Roger, *op. cit.*, p. 221.

42. « To use all our influence to strengthen, instead of weakening, these instruments », MALCOLM John, *A Memoir of Central India*, Parbury, Londres, Allen & co, 1824, p. 266.

dirigeants, « afin de maintenir leur dignité et de les faire respecter par leurs administrés » ; pour ce faire il aide même financièrement le khalifa des Haractas, Ali ben Ahmed « menacé de déconsidération et d'emprisonnement »<sup>43</sup>. Enfin, ils sont tous les deux conscients de la complexité de la géopolitique locale dans laquelle les Européens se retrouvent impliqués et l'utilisent en jouant des divisions. Le « père Bugeaud » s'est donc montré finalement assez proche du diplomate aguerri qu'est Malcolm ; l'un comme l'autre ont utilisé la double arme de la séduction et de la contrainte et défendu, pour mieux faire accepter la domination européenne, une tutelle indirecte étroitement contrôlée par des acteurs spécialisés dans les affaires « indigènes ».

Au-delà des différences biographiques et surtout liées à l'irréductibilité du contexte local, ces deux acteurs partagent donc de nombreux points communs qui mettent en lumière les similitudes dans l'expérience coloniale française et britannique. Ce sont tout d'abord des soldats diplomates, des « *fighters as writers* » comme les appelle L. Colley, qui ont allié action et réflexion. De plus, à l'interface entre les sociétés et les pouvoirs locaux d'une part et les autorités et l'opinion métropolitaine d'autre part, ils défendent avant tout un point de vue militaire, selon lequel l'impératif de sécurité prime sur tout autre. Commencant leur carrière outre-mer dans un contexte de grande précarité, ils se sont en permanence opposés au courant réformateur d'inspiration libérale qui se développe en Europe à partir des années 1820 et dont ils critiquent le caractère inapplicable en contexte colonial, avec l'autorité de leur expérience du « terrain ». Partisans d'une logique d'expansion et défendant toujours les moyens et l'importance des forces militaires, ils ne sont pas moins sensibles à l'arme politique, jugeant le gouvernement indirect plus efficace pour faire accepter la tutelle européenne, tout en prêtant une grande attention à la nécessité de bien connaître les logiques des acteurs locaux pour mieux les contrôler. Enfin, le fait qu'ils s'inscrivent à contre-courant de la vague libérale de leur époque a sans doute limité leur influence à court terme : si Bugeaud a tout de suite été reconnu pour l'efficacité de ses méthodes militaires, ses vues en matière de colonisation ont fait l'unanimité contre lui (de Tocqueville soutenant les revendications des colons à Infantin) et la politique d'annexion du gouverneur Dalhousie de 1848 à 1856 est la meilleure des preuves que le plaidoyer de Malcolm en faveur de la tutelle indirecte a eu peu d'écho. Cependant très vite, l'analyse de la Grande Rébellion de 1857 réhabilite ses thèses : tout ce que Malcolm a dénoncé - l'excès de confiance, la domination directe, le mépris des sepoys et de la culture indienne - sont vus comme les causes de la crise qui a failli emporter l'empire des Indes, en particulier par l'*History of the Sepoy War in India, 1857-8* de John William Kaye, publiée de 1864 à 1876, première synthèse historique majeure, maintes fois rééditée et complétée. La postérité de Bugeaud est restée cantonnée au domaine stratégique, mais contrairement à Malcolm qui n'est pas connu au-delà du monde britannique, les recettes de la conquête de l'Algérie ont été mobilisées tant par l'armée française entre 1954 et 1962 que par les Anglo-Saxons : de Callwell théorisant les principes et la pratique des « *small wars* » en 1896, à l'état-major américain en 2003... preuve de la circulation des idées et des influences réciproques.

43. Circulaire du 17 septembre 1844 et lettre à Bedeau du 10 avril 1846 citées par GERMAIN Roger, *idem*, p. 255.

## **Bibliographie :**

BAYLY, Christopher Alan, *Indian Society and the Making of the British Empire, (Premier tome de la New Cambridge History of India)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

BOIS Jean-Pierre, *Bugeaud*, Paris, Fayard, 1997.

FREMEAUX Jacques, *La France et l'Algérie en guerre 1830-1870 et 1954-62*, Paris, Economica, 2002.

FREMEAUX Jacques, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993.

GERMAIN Roger, *La politique indigène de Bugeaud*, Paris, Larose, 1955.

JOLY Vincent, *Guerres d'Afrique, 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1 : Conquête et colonisation 1827-1871*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.

HARRINGTON Jack, *Sir John Malcolm and the Creation of British India*, New York, Palgrave, 2010.

PEERS Douglas M., *India under Colonial Rule, 1700-1885*, Harlow, Pearson Education, 2006.

SESSIONS Jennifer, *By Sword and Plow. France and the Conquest of Algeria*, Ithaca, Cornell University Press, 2011.

BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, *Histoire de l'Algérie à l'époque coloniale, 1830-1962*, Paris, La Découverte, 2012.

WASHBROOK David, « India, 1818-1860 : The Two Faces Of Colonialism », dans PORTER Andrew, *The Oxford History of the British Empire*, Oxford, Oxford University Press, 1999, Volume III : *The Nineteenth Century*.

## Sources :

MALCOLM Sir John, *Government of India*, Londres, John Murray, 1833.

BUGEAUD général Thomas Robert, *De l'établissement de légions de colons militaires ds les possessions du Nord de l'Afrique*, Paris, Firmin Didot, 1838.

BUGEAUD général Thomas Robert, *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête*, Paris, Dentu, 1842.

101

BUGEAUD maréchal Thomas Robert duc d'Isly, *De la colonisation de l'Algérie*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1847.

Asile de S<sup>t</sup>-GEMMES-sur-LOIRE - Divisions des Hommes



# Ce que la comptabilité nous apprend sur la pharmacie asilaire.

## Asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, 1880-1906

Floride MAHIEU

La pharmacie utilisée dans le milieu hospitalier asilaire en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est encore peu connue. Les études historiques abordent surtout l'asile comme un tout, cherchant dans ses différents services les logiques nationales, médicales, hygiéniques ou politiques<sup>1</sup> ; la pharmacie asilaire devient alors un espace parmi d'autres. Cependant, en s'attachant uniquement à cette pharmacie en tant que telle, il est possible de ne pas la considérer comme une annexe mais comme une réelle dispensatrice de soins multiples au cœur d'une organisation dense et réfléchie, et d'y cerner de nouvelles informations grâce à des sources peu utilisées. L'asile départemental de Sainte-Gemmes-sur-Loire, situé en périphérie d'Angers dans le Maine-et-Loire, ouvre ses portes en 1844<sup>2</sup>. La pharmacie délivre une partie des soins donnés dans l'institution, à côté de l'hydrothérapie, de l'alimentation, de l'isolement par exemple. Elle est distribuée par des acteurs aux statuts et tâches hiérarchisés. Au plus haut, le médecin en chef est responsable des visites, des cahiers de la pharmacie, des opérations chirurgicales, du constat des décès et des autopsies. Le docteur Aurèle Petrucci assume cette charge en plus de celle de directeur entre 1880 et 1906, période où l'asile connaît une stabilité structurelle, en dehors d'un temps de guerre par exemple. A. Petrucci est le premier à donner à la pharmacie un espace véritable et à lui réserver une place singulière et détaillée dans ses comptes moraux et administratifs. Un médecin adjoint le supplée dans les visites des aliénés, la rédaction des *Comptes médicaux*, le constat des décès et les autopsies. Les élèves internes de l'asile ont ensuite la charge du « service périodique » : les gardes, la tenue des cahiers, les pansements, la distribution de la pharmacie et des médicaments jugés dangereux, les douches et bains, les premiers soins, les opérations de

1. MEYERS Claude, *Les Lieux de la folie. D'hier à demain dans l'espace européen*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005 ; *id*, *Brève Histoire des drogues et médicaments de l'esprit*, Toulouse, Érès, 1985 ; PIGNARRE Philippe, *Les Deux Médecines. Médicaments, psychotropes et suggestion thérapeutique*, Paris, La Découverte, 1995 ; SCHOTT Heinz, TÖLLE Rainer, *Geschichte der Psychiatrie Krankheitslehren, Irrwege, Behandlungsformen*, München, C. H. Beck HG, 2006.

2. Soit six ans après la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés qui impose l'établissement d'un asile dans chaque département en France (Loi sur les aliénés au palais de Neuilly, le 30 juin 1838, Titre I<sup>er</sup>, Article 1<sup>er</sup>).



petite chirurgie. Enfin, sous l'autorité des surveillants, les infirmiers, les infirmières et les sœurs hospitalières reçoivent de l'interne de garde et de la sœur de la pharmacie les produits pharmaceutiques les plus usuels et exécutent les prescriptions médicales simples<sup>3</sup>. Chacun de ces actes est lié à un espace différent, depuis la pharmacie, lieu de stockage ou d'élaboration de compositions pharmaceutiques lorsqu'elle est couplée avec un laboratoire, jusqu'aux salles des infirmeries – séparées pour les hommes et les femmes –, les chambres des patients et la salle d'autopsie. L'organisation de la pharmacie, complexe, recouvre donc plusieurs réalités. En plus d'être un collectif médical et un espace, elle est, selon les Comptes moraux et administratifs conservés à l'asile, un pôle des dépenses ordinaires avec un article dédié aux « dépenses de pharmacie<sup>4</sup> ». La pharmacie y apparaît comme composée de trois ensembles. Le premier regroupe les « médicaments »<sup>5</sup>, c'est-à-dire des drogues ou substances, naturelles ou transformées chimiquement, simples ou composées, liquides ou solides<sup>6</sup>. Le deuxième concentre des « instruments de chirurgie et autres appareils et autres menues dépenses »<sup>7</sup>, tels que des pinces, machines électriques ou objets du quotidien médical comme des draps. Le troisième et dernier élément se constitue de « vins »<sup>8</sup>. Ces trois ensembles peuvent être étudiés grâce au *Grand Livre*.

Le *Grand Livre* est une source comptable qui se présente sous la forme d'un registre annuel, rédigé par un économiste et vérifié par le directeur-médecin en chef. Tous les biens et prestations commandés par l'asile y sont enregistrés, ainsi que leurs prix, fournisseurs, dates d'arrivée et de remise aux différents services de l'institution. Sa particularité, et surtout son avantage dans l'étude de tout domaine asilaire spécifique, réside dans son classement par « matières ». On y retrouve celles dédiées aux « dépenses de pharmacie » : la « Pharmacie », les « Instruments de Chirurgie » et les « Vins », parmi d'autres consacrées à l'alimentation, au chauffage, aux travaux, etc... Ces registres sont fidèlement tenus et suivent une norme stricte, dictée par des lois nationales, car ils font office de preuve juridique<sup>9</sup>. Ils sont entièrement conservés aux archives de l'asile<sup>10</sup>. Cette source comptable permet aisément la constitution d'une base de données. L'approche quantitative devient ensuite qualitative grâce au croisement avec d'autres sources comme les *Comptes moraux, administratifs et médicaux*<sup>11</sup>, rédigés par le médecin en chef ou adjoint. Cette lecture croisée permet ainsi de justifier le fonctionnement et l'importance de la pharmacie asilaire.

L'analyse de ces sources approche la « matérialité » des produits pharmaceutiques, à

3. MAHIEU Floride, *La Pharmacie à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire. 1880-1906*, mémoire d'histoire sous la direction d'Ulrike Krampl et de Robert Beck, Université de Tours, 2015, p. 319.

4. Archives du Centre de Santé Mentale angevin (CESAME), *Compte moral et administratif*, L35, 1884, « Dépenses en argent. Chapitre I<sup>er</sup>, dépenses ordinaires. Section 1<sup>ère</sup>, dépenses en argent ».

5. Archives du CESAME, *Compte moral et administratif*, L35, 1880, « Dépenses de l'année ».

6. DOUSSET Jean-Claude, *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 9.

7. Archives du CESAME, *Compte moral et administratif*, L35, 1880, « Dépenses de l'année ».

8. *Ibid.*

9. Archives départementales de Maine-et-Loire (ADML), X508, Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, *Conseil Supérieur de l'Assistance Publique. Règlement sur la tenue de la comptabilité des Économistes dans les Établissements Publics d'Assistance*, Paris, le 15 septembre 1899.

10. ADML, *Grand Livre*, X631- X712, 1843-1919.

11. Archives du CESAME, *Comptes moraux, administratifs et médicaux*, L35 (1876-1888) et L36 (1889-1911).



propos de laquelle les historiens auraient procédé à un « évitement » selon Anne Rasmussen, « les abandonnant aux spécialistes de l'économie industrielle, aux sociologues des techniques ou encore aux anthropologues de la santé<sup>12</sup> ». Elle permet également de saisir les pratiques qui entourent ces produits et d'interroger par exemple la théorie de Michel Foucault concernant l'enfermement et la soumission de l'aliéné par les moyens pharmaceutiques de l'aliéniste<sup>13</sup>. Enfin, elle nourrit une définition nouvelle de la pharmacie asilaire au cœur d'une gestion fine et importante d'enjeux financiers et médicaux et cela alors qu'elle ne représente en moyenne qu'1% des dépenses annuelles de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, soit 4 000 francs. Grâce aux comptes, la pharmacie apparaît à la fois comme un pôle de dépenses, un ensemble d'objets, un lieu et un art médical avec ses techniques propres et évolutives.

## **La pharmacie asilaire : une réponse rapide aux besoins médicaux**

### *Consigner le soin de la folie*

« L'asile public de Sainte-Gemmes-sur-Loire est exclusivement consacré aux aliénés des deux sexes »<sup>14</sup>. L'article premier du *Règlement du service intérieur* de l'asile est clair : la maladie qui concerne tous les patients et pour laquelle se spécialisent les médecins et les méthodes thérapeutiques est la folie<sup>15</sup>. Dès lors, des « méthodes curatives et traitements » s'organisent, avec parmi elles l'emploi de « substances pharmaceutiques ». *Les Comptes médicaux* se limitent à mentionner textuellement et sans aucune indication chiffrée les produits achetés et leur distribution, tandis que le *Grand Livre* permet d'approcher au plus près la nature des substances en les identifiant très précisément<sup>16</sup>. Il faut donc lire ces deux sources en parallèle, pour lier pratiques et objets. La pharmacie lutte principalement contre la folie en s'appuyant sur des principes dynamiques et adynamiques. Ainsi, à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, 2,1% des dépenses pharmaceutiques totales sont employées pour l'exercice de la médication sanguine, avec les sangsues, les ventouses et les scarificateurs. Historiquement, la saignée est omniprésente dans l'histoire de la

12. RASMUSSEN Anne, « Préparer, produire, présenter des agents thérapeutiques. Histoire de l'objet médicament », dans BONAH Christian, RASMUSSEN Anne (dir.), *Histoire et médicament aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Glyphe, 2009, p. 162.

13. FOUCAULT Michel, « Leçon du 9 janvier 1974 », *Le Pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France (1974-1975)*, Paris, Gallimard, 2003, p. 178.

14. Archives du CESAME, *Règlement du service intérieur*, J5, 1858, Article premier.

15. La folie telle quelle est ainsi mentionnée dans cet article se réfère à un ensemble diversifié de maladies mentales, aux conséquences physiques également variées. Le terme ne se réfère pas à une seule et même maladie, uniforme.

16. Le chapitre des *Comptes médicaux* dédié à ces informations a généralement pour titre « Méthodes curatives. Traitement ».

médecine générale, depuis l'Antiquité avec Hippocrate et la théorie des humeurs<sup>17</sup>. Au sujet spécifique du traitement de la folie, les *Comptes médicaux* mentionnent l'usage de la saignée pour les congestions cérébrales, la peau congestionnée des mélancoliques, les maniaques et les épileptiques<sup>18</sup>. Elle a donc à la fois une vertu dynamique, en stimulant la circulation sanguine, et adynamique, en l'affaiblissant. Cependant, l'usage thérapeutique des sangsues connaît en France un déclin certain au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : les élevages sont appauvris à cause de la surexploitation passée et les trop fortes exportations à l'étranger et leur emploi thérapeutique ne s'accorde plus avec la médecine moderne et l'hygiénisme<sup>19</sup>. Les ventouses et scarificateurs, économiques car réutilisables, facilement lavables et donc sains, à la durée de conservation et d'utilisation longues, s'imposent comme des produits pharmaceutiques plus prometteurs. Dans le *Grand Livre* de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, cette transition est effectivement observée. Le déclin des sangsues est constant : de 1880 à 1890, 430 sangsues sont achetées en moyenne chaque année ; de 1891 à 1900, cette moyenne passe à 171 sangsues ; enfin, de 1901 à 1906, elle atteint 75 sangsues. Parallèlement, les achats de ventouses sont en forte hausse à partir de 1893 : 15 sont commandées chaque année jusqu'en 1900, où elles atteignent le nombre de 54 unités. Les scarificateurs commencent quant à eux à être achetés en 1900, de manière encore mesurée. Cependant, on remarque que la baisse des achats de sangsues à Sainte-Gemmes-sur-Loire à la fin des années 1890 survient quarante ans après la baisse parisienne<sup>20</sup>. L'asile angevin, qui se fournit de sangsues auprès de marchands locaux, jouit assurément plus longtemps de sa proximité avec des cours d'eau comme la Loire, l'Authion et la Maine pour assurer des réserves pérennes et se distingue ainsi d'autres asiles et hôpitaux, notamment parisiens. Ce premier exemple montre que la pharmacie asilaire est un ensemble fortement influencé par son milieu et ses acteurs. Il est donc difficile de penser qu'une logique nationale peut s'appliquer ou être suivie à l'échelle locale sans accommodement.

De plus, le principe de dynamique utilisé contre la folie se retrouve avec l'électrothérapie. En attestent les sept appareils commandés à cet usage à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire entre 1880 et 1906, qui représentent 0,9% des dépenses pharmaceutiques. En 1885, l'asile se dote par exemple d'un « appareil 24 éléments n°50 à courants continus » pour 240 francs<sup>21</sup>. Les courants continus, et non les chocs électriques, sont employés au XIX<sup>e</sup> siècle contre la paralysie partielle, symptôme de la folie<sup>22</sup>, ou pour sortir les aliénés de leurs torpeurs et conceptions mélancoliques<sup>23</sup>. L'électrothérapie

17. En France, elle est massivement recommandée au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le chirurgien François Broussais (1772-1838), médecin-chef des armées napoléoniennes.

18. ADML, *Compte médical*, L35, 1887, « Substances pharmaceutiques ».

19. JARDIN Marie-Luce, *Les thérapies par les sangsues : des pratiques les plus anciennes aux traitements actuels hautement scientifiques*, thèse de doctorat de pharmacie, Faculté de médecine et de pharmacie de Besançon, 2005, p. 7-17.

20. MAUGENDRE Philippe, POINSOTTE Valérie, BRASSIER Nicolas, *alii*, « De la sangsue à l'hirudine : une thérapeutique qui n'en démord pas. Utilisation à Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°312, 1996, p. 385.

21. ADML, *Grand Livre*, X678, 1885, Instruments de Chirurgie, fol. 271, commande entrée n°7258.

22. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1883, « Chapitre 7. Méthodes curatives. Traitement ».

23. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1888, « Chapitre 6. Méthode curative. Traitement ».

peut être pensée comme une réponse moderne au XIX<sup>e</sup> siècle à la théorie des humeurs, avec une nouvelle dynamique des fluides corporels et une nouvelle vision de la « machine humaine »<sup>24</sup>. En parallèle, l'asile se dote de cautères, de thermocautères et de galvanocautères dès 1880<sup>25</sup>. Une particularité de cette thérapie est qu'elle effraie les aliénés qui peuvent « souffrir continuellement au moyen de l'électricité »<sup>26</sup> ou qui se croient « sous l'influence de l'électricité et du téléphone »<sup>27</sup>. L'administration s'adapte-t-elle alors au profil et aux peurs des patients ? Comment et pourquoi administrer une thérapie dont les effets appartiennent à l'une des causes apparentes de la folie ? Les achats d'appareils d'électrothérapie sont peu mentionnés dans les *Comptes médicaux* mais il faut tenir compte de la durabilité technique de ces appareils et de la nouveauté de la pratique, l'asile en achetant encore jusqu'aux années 1960-1970<sup>28</sup>.

Les médications sanguine et électrique sont donc les deux pans principaux du soin de la folie. Elles illustrent l'élasticité pharmaceutique non contradictoire entre soins naturels et techniques. Bien sûr, d'autres produits comme les agrumes répondent à la maladie proprement mentale, ils agissent aussi en suivant l'approche dynamique ou adynamique. De plus, sur ce point, les comptes expriment la transition à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle entre une pharmacie simple et naturelle, avec les sangsues et d'autres objets élémentaires, et une pharmacie complexifiée et technicisée.

## La pharmacie face aux maux du quotidien

La pharmacie asilaire répond également à tous les autres maux et nécessités du quotidien : maladies, épidémies, blessures, troubles de la vue, naissances, etc. En effet, les aliénés ne quittent pas l'asile pour se rendre à l'hôpital général : l'asile doit remplir lui-même ce rôle. Les comptes révèlent la grande diversité de ces accompagnements et on remarque alors que l'essentiel de la pharmacie est destiné à cet usage. Ainsi, les sangsues ne servent pas exclusivement au soin de la folie et sont aussi destinées à soigner les organes respiratoires et abdominaux, les phlegmons et les menstruations difficiles ou violentes<sup>29</sup>. De même, l'électrothérapie est utilisée pour rétablir la dynamique musculaire ou pour inciter les malades à manger<sup>30</sup>. Le *Grand Livre* révèle qu'à l'asile la plurifonctionnalité d'un produit pharmaceutique est de mise : il faut

24. BLONDEL Christine, RASMUSSEN Anne, « Introduction », in BLONDEL Christine, RASMUSSEN Anne (dir.), « Le corps humain et l'électricité », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 8, 1/2010, p. 7.

25. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X686, 1893, Instruments de Chirurgie, fol. 250, commande entrée n°9152 ; ADML, *Grand Livre*, X674, 1881, Instruments de Chirurgie, fol. 156, commande entrée n°9607 ; ADML, *Grand Livre*, X697, 1904, Instruments de Chirurgie, fol. 131, commande entrée n°1900.

26. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1883, « Caractère des circonstances aggravatives de la maladie ».

27. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1886, « 2. Manie ».

28. GUÉRIN Vincent, *op. cit.*, p. 298-299, atteste ces achats durant la Seconde Guerre mondiale ; Michel Palet, infirmier dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle à l'asile, soutient que cette pratique est réservée au CHU d'Angers depuis les années 1960-1970, sous anesthésie (information obtenue lors de la visite des lieux le 18 février 2014).

29. ADML, *Compte médical*, L35, 1889, « Méthode curative. Traitement ».

30. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1888, « Chapitre 6. Méthode curative. Traitement ».

savoir faire beaucoup avec 4 000 francs par an. Ainsi, entre 1880 et 1906, plus de 36 200 produits forment le contenu des matières « Pharmacie » et « Instruments de Chirurgie » du *Grand Livre*, répartis sur presque 200 types d'objets différents. Ces derniers peuvent servir au stockage d'objets (boîtes), à la préservation du corps (glace, bandages) et la manipulation de ce dernier (aiguilles, seringues, bistouris, ciseaux, cuillères, écarteurs, forceps). Ils peuvent avoir une nature proprement pharmaceutique (cachets, piluliers) mais aussi expérimentale (cobayes, centrifuges, éprouvettes), opératoire et post-opératoire (scies, scalpels, prothèses, gouttières). L'énumération de ces produits distingue ainsi de nombreuses pratiques pharmaceutiques à l'asile. Trois situations majeures expliquent le besoin et la distribution des produits pharmaceutiques, hormis le soin de la folie.

108

La pharmacie asilaire soigne d'abord les maladies organiques individuelles, certes nommées dans les *Comptes médicaux* mais dont les modes de traitement ne sont compris qu'avec la lecture croisée du *Grand Livre*. Ainsi, des poires à lavements<sup>31</sup> répondent aux maladies digestives ou liées au complexe oto-rhino-laryngologique et un laryngoscope de Fauvel, acheté en 1888 pour 25 francs<sup>32</sup>, indique l'observation et le suivi de ces maladies. L'amygdalectomie est pratiquée avec des scarificateurs dédiés à cet usage<sup>33</sup>. Les achats de trois ballons à oxygène entre 1880 et 1906 renseignent quant à eux sur le soin des maladies respiratoires<sup>34</sup>. Les maladies génito-urinaires sont traitées avec des sondes urinaires, des pessaires de Garial, des mandrins d'Hegar et des forceps de Pajot en nickel<sup>35</sup> qui indiquent la pratique d'accouchements, et un hystéromètre de Valleix<sup>36</sup> qui sert à déterminer la profondeur et l'orientation de l'utérus. Des soins ophtalmologiques sont donnés : le suivi est assuré avec un ophtalmoscope et les opérations sont pratiquées avec des releveurs de paupières et des paires de ciseaux à iridectomie utilisées par exemple en cas de glaucome<sup>37</sup>.

On peut tout d'abord retenir qu'il est possible de lier des objets à des maladies organiques précises, mais il est bien moins facile de faire de même concernant les maladies cérébrales, nerveuses, cardiaques ou dermatologiques. Ces dernières sont bien attestées dans les *Comptes médicaux* de l'asile sur cette période, mais les appellations et les usages de certains instruments ne permettent pas de les lier à elles de manière distincte. On peut penser aux bassines, seringues, pinces, curettes qui attestent des soins quotidiens prodigués, sans donner plus de précisions sur leur usage. De plus, la pratique de la chirurgie est intimement liée à celle de la pharmacie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les techniques et savoirs se modernisent et ce mouvement n'est possible que parce que

31. ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Instruments de Chirurgie, fol. 260, commande entrée n°7156.

32. ADML, *Grand Livre*, X681, 1888, Instruments de Chirurgie, fol. 265, commande entrée n°5224.

33. ADML, *Grand Livre*, X691, 1898, Instruments de Chirurgie, fol. 225, commande entrée n°10511.

34. ADML, *Grand Livre*, X685, 1892, Instruments de Chirurgie, fol. 270, commande entrée n°2250.

35. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X690, 1897, Instruments de Chirurgie, fol. 223, commande entrée n°5038 ; ADML, *Grand Livre*, X688, 1895, Instruments de Chirurgie, fol. 220, commande entrée n°9434 ; ADML, *Grand Livre*, X692, 1899, Instruments de Chirurgie, fol. 247, commande entrée n°4876 ; ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Instruments de Chirurgie, fol. 541, commande entrée n°7320.

36. ADML, *Grand Livre*, X692, 1899, Instruments de Chirurgie, fol. 247, commande entrée n°4876.

37. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X681, 1888, Instruments de Chirurgie, fol. 265, commande entrée n°5224 ; ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Instruments de Chirurgie, fol. 541, commande entrée n°7320 ; ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Instruments de Chirurgie, fol. 541, commande entrée n°7320.

les domaines scientifiques et médicaux prennent appui les uns sur les autres, autour de la triade formée par la médecine, la chirurgie et la pharmacologie<sup>38</sup>. La chirurgie et son bloc opératoire prolongent les soins pharmaceutiques donnés aux infirmeries. À l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, pharmacie et chirurgie sont toujours comprises durant le service du Dr. Petrucci comme intimement liées, des usages jusqu'au vocabulaire et sections économiques du Grand Livre mais aussi des *Comptes administratifs et des Budgets des recettes et des dépenses*<sup>39</sup>. Enfin, lutter contre les maladies organiques, c'est bien lutter contre les maux du quotidien de l'asile. La pharmacie doit faire face au manque d'hygiène. Elle souligne les lacunes dans la surveillance des aliénés qui sortent dans les jardins la nuit, ce qui est source de nombreuses maladies respiratoires (angines, bronchites, gripes, etc.), et accueille les aliénés blessés durant l'ergothérapie (fractures, désarticulations, morsures, etc.). La pharmacie asilaire doit aussi répondre aux épidémies, nombreuses en Europe entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale. Durant le service du D<sup>r</sup> Petrucci, la dysenterie et la fièvre typhoïde sont quasiment annuelles, tout comme l'influenza, la tuberculose et la grippe à partir de 1889. Des épidémies exceptionnelles comme la variole en 1888, la gale en 1892 et la polynévrite infectieuse avec myélite ascendante en 1897 et 1898 touchent également l'asile. Malgré l'application de règles d'hygiène simples, l'évacuation et l'assainissement des eaux usées et l'ouverture de salles d'isolation en 1903, l'asile subit des épidémies à répétition en raison de la non-désinfection des draps et d'une absence de sensibilité pour la saine adduction des eaux de Loire à boire. Les événements poussent le Dr. Petrucci à lancer à la fin de février 1888 une vaste campagne de vaccination contre la variole (seule épidémie contre laquelle la pharmacie est efficace) pour tous les habitants de l'asile, tant les aliénés que le personnel<sup>40</sup>. Le Compte médical de cette année conclut sur le fait que 894 vaccins sont inoculés, sur plus de 600 personnes en cinq jours et en deux séries. La vaccination a été effective pour 39% des hommes et 55% des femmes. La progression de la maladie s'arrête alors : sur les quatorze aliénés atteints de la variole, seuls deux décèdent. Dans le *Grand Livre*, il est notable de constater l'achat de 22 étuis pour vaccins les 19 janvier et 7 février 1888<sup>41</sup>, mais aussi de 5 étuis pour vaccins dès le 4 novembre 1887<sup>42</sup>, soit trois mois avant les premiers symptômes de l'épidémie à l'asile. La pharmacie est donc prévisionnelle, elle s'inscrit bien dans deux temps distincts, tels que les conçoit Georges Vigarello. Il y a d'abord le temps de l'entretien du corps, rythmé par les maladies et les thérapies mises en place pour y répondre. Il y a ensuite le temps des « défenses, [...] calculs et [...] prévisions », où la pharmacie adopte des « attitudes de sauvegarde, comportements d'autant plus spécifiques qu'ils présupposent un sens

38. METZ-BECKER Marita, *Der verwaltete Körper: die Medikalisation schwanger Frauen in der Gebäuhäusern des frühen 19. Jahrhunderts*, Francfort / New York, Campus Verlag, 1997, p. 81.

39. MAHIEU Floride, *op. cit.*, p. 36 et p. 80-83.

40. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1888, « Fièvres éruptives. Variole. Varioloïde ».

41. ADML, *Grand Livre*, X681, 1888, Pharmacie, fol. 511, commande entrée n°1500.

42. ADML, *Grand Livre*, X680, 1887, Pharmacie, fol. 519, commande entrée n°9744.

généralement négatif donné à la santé : l'absence de maladie»<sup>43</sup>. Le *Grand Livre* donne des informations précises qui permettent de connaître la chronologie des événements, depuis la prévision jusqu'à la mise en application des décisions.

Enfin, la pharmacie asilaire est employée pour pratiquer les autopsies des aliénés, toujours avec l'autorisation de la famille<sup>44</sup>. Elle témoigne alors de la médecine anatomo-clinique qui s'affirme depuis la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui cherche à lier symptômes et lésions organiques<sup>45</sup>. Ces derniers, après avoir été observés et analysés du temps de la vie du patient, sont vérifiés et compris anatomiquement durant les autopsies. Le *Grand Livre* mentionne expressément les achats de scalpels et marteaux à autopsies<sup>46</sup>, de couteaux à cerveau ou bien de cristallisoirs<sup>47</sup>, servant à conserver les cerveaux. Les Comptes médicaux signalent également la présence de pinces réservées à l'autopsie<sup>48</sup>. La forme, la couleur, l'état et la texture des organes sont ainsi observés. Ces objets attestent de la formation des élèves internes au sujet de l'anatomie, par les médecins en chef et les médecins adjoints. L'aire de Broca comprise en 1861 est par exemple un sujet d'apprentissage en 1883<sup>49</sup>. L'autopsie sert également à former les médecins en chef et médecins adjoints eux-mêmes. Cela est particulièrement manifeste à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire durant le service du Dr. Petrucci, qui a pour spécialité les aires cérébrales<sup>50</sup>. Enfin, s'il va de soi que chaque objet induit une pratique spécifique dans la manipulation et l'approche du corps, toute modernisation du matériel implique le renouvellement de la formation, des savoirs, des gestes et de la perception du corps. Le *Grand Livre* témoigne de ces évolutions pratiques et conceptuelles.

### *Écrire le quotidien médical*

Enfin, le *Grand Livre* décrit le quotidien même de la pharmacie asilaire. Cette dernière se dote en 1881 ou en 1906 de mortiers et d'un mâche-bouchon serpent<sup>51</sup>, outil qui permet de sculpter du liège avant de l'insérer dans des goulots de bouteilles de

43. VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 7.

44. Archives du CESAME, *Règlement du service intérieur*, J5, 1858, Article 65.

45. FAURE Olivier, « Le regard des médecins », in CORBIN Alain (dir.), *Histoire du Corps*. Tome 2 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 19.

46. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X697, 1904, Instruments de Chirurgie, fol. 131, commande entrée n°2023 ; ADML, *Grand Livre*, X684, 1891, Instruments de Chirurgie, fol. 270, commande entrée n°5020.

47. Respectivement : *Loc. cit.* ; ADML, *Grand Livre*, X685, 1892, Instruments de Chirurgie, fol. 270, commande entrée n°302.

48. Archives du CESAME, *Compte médical*, L35, 1883, « Autopsie ».

49. *Ibid.* L'aire de Broca se rapporte à la zone du cerveau rattachée à l'usage de la parole. Elle a été comprise par le médecin Paul Broca (1824-1880) et transmise dans ce premier article : BROCA Paul, « Perte de la parole, ramollissement chronique et destruction partielle du lobe intérieur gauche du cerveau », *Bulletin de la société française d'anthropologie*, séance du 18 avril 1861, tome 2, 1861, p. 235-238. Sur ce scientifique et ses travaux, lire l'article de BAUCHOT Roland : « L'aphasie de Broca. Découverte de Paul Broca de la zone cérébrale du langage articulé », à l'adresse suivante : <https://www.bibnum.education.fr/sites/default/files/broca-analyse-44.pdf>, dernière consultation le 09/02/2016.

50. Exemples : PETRUCCI Aurèle, « Pathologie. Traumatisme avec perforation du crâne. Foyer purulent et vermineux du cerveau, hémiplegie droite progressive et consécutive à la destruction des circonvolutions cérébrales motrices correspondantes. Par M. le D<sup>r</sup> Petrucci », *Annales médico-psychologiques*, n° 8, 1882, p. 188-200 ; *id.*, « Traumatisme avec perforation du crâne, par M. Petrucci (*Bulletin de la Société médicale d'Angers*, 1<sup>er</sup> sem. 1891, p. 20) », *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. Le mercredi médical*, tome 35, 1891, p. 421.

51. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X674, 1881, Instruments de Chirurgie, fol. 260, commande entrée n°156 ; ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Instruments de Chirurgie, fol. 260, commande entrée n°7173.

médicaments et qui atteste, à l'instar des officines françaises<sup>52</sup>, de sa capacité à manipuler des médicaments simples. La pharmacie commande aussi des draps<sup>53</sup>, des ouvrages de médecine, une souscription à l'annuaire général de médecine et un Codex<sup>54</sup>: elle est donc un lieu de concentration de savoirs et de techniques. Elle rassemble enfin des objets plus insolites, comme un gâteau petit beurre pour 50 centimes de francs provenant de Sainte-Gemmes-sur-Loire<sup>55</sup> ou une gravure de l'aliéniste Philippe Pinel à la Salpêtrière<sup>56</sup>.

En raison de l'organisation quotidienne des comptes du *Grand Livre*, l'intégralité des commandes n'est pas détaillée et l'écriture connaît des raccourcis, avec lesquels l'historien doit composer. Il devient alors difficile de savoir ce que sont les objets eux-mêmes. Pour le comprendre, le cas de l'article des « drogues et médicaments » est des plus significatifs : entre 1880 et 1906, aucun document jusqu'ici trouvé aux archives ne définit ce terme alors qu'il représente 74,2% des dépenses pharmaceutiques totales. Une hypothèse de définition peut être obtenue grâce au *Règlement sur la tenue de la comptabilité des Économistes dans les Établissements Publics d'Assistance*, commandé par le ministre de l'Intérieur et des Cultes à la fin de l'année 1899 et conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire dans les réserves de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire<sup>57</sup>. Ce texte réglementaire propose le terme générique de « drogues et médicaments » pour rassembler plus de 150 produits des plus usuels, afin de faciliter la tenue des comptes. Parmi eux, les acides, alcools, eaux, gaz, huiles, poudres, sirops, sulfates, teintures, etc. sont listés. Mais certains de ces produits étant détaillés dans les comptes, la perception entre l'usuel et l'exceptionnel diffère entre l'échelle locale et pratique, l'asile, et l'échelle nationale et théorique, la loi. Rien ne justifie donc que l'on doit comprendre les produits donnés par la loi comme l'entière définition suivie par l'asile pour désigner les « drogues et médicaments ».

La pharmacie asilaire gère donc quantitativement et qualitativement un grand nombre de maladies. Ses limites pratiques suivent les avancées scientifiques : l'essentiel des épidémies n'a pas encore de vaccin par exemple. Pourtant, la pharmacie de Sainte-Gemmes-sur-Loire ne semble pas souffrir du manque d'argent ou du manque de technicité. La comptabilité pharmaceutique apporte l'exemple d'une nuance ou d'un apport aux propos de Michel Foucault, qui se rapportent certes à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais selon lesquels les médicaments se limitent à la sédation des aliénés, dans un but disciplinaire au profit des médecins<sup>58</sup>. D'abord, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la recherche médicale pharmaceutique approche la folie de

52. FAURE Olivier, « Les pharmaciens et le médicament en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans BONAHE Christian, RASMUSSEN Anne (dir.), *Histoire et médicament aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Glyphe, 2009, p. 65-86.

53. ADML, *Grand Livre*, X689, 1896, Instruments de Chirurgie, fol. 523, commande entrée n°11301.

54. Respectivement : ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Pharmacie, fol. 557, commande entrée n°7394§ ; ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Pharmacie, fol. 557, commande entrée n°5524§ ; ADML, *Grand Livre*, X680, 1887, Pharmacie, fol. 519, commande entrée n°10331.

55. ADML, *Grand Livre*, X695, 1902, Pharmacie, fol. 379, commande entrée n°1425.

56. ADML, *Grand Livre*, X699, 1906, Pharmacie, fol. 557, commande entrée n°4814.

57. ADML, X508, Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, *Conseil Supérieur de l'Assistance Publique. Règlement sur la tenue de la comptabilité des Économistes dans les Établissements Publics d'Assistance*, Paris, le 15 septembre 1899, p. IV-V.

58. FOUCAULT Michel, *op.cit.*, p. 178.

manière plus diversifiée, tant avec l'adynamique que la dynamique ; de plus, les médicaments ne servent pas exclusivement à traiter la folie et sont essentiellement dédiés au soin des maux du quotidien, de manière extrêmement diverse. Il ne faut donc pas penser la pharmacie à l'asile comme un domaine uniquement tourné vers la folie.

## **La pharmacie asilaire au cœur de denses stratégies financières**

112 Le *Grand Livre* rend également compte de l'importante organisation financière de l'asile et donne de nombreux détails sur la gestion des dépenses de chaque service. Concernant la pharmacie proprement dite, le *Grand Livre* nous apprend par ailleurs que celle-ci se trouve enserrée dans un complexe réseau de fournisseurs, qui sont choisis, entre 1880 et 1906, selon des critères très précis.

*Connaître les fournisseurs, une nécessité économique...*

Pour acheter rapidement et au meilleur prix, il est nécessaire de bien connaître les fournisseurs. Ainsi, les achats de sangsues, quoique en déclin, semblent effectués auprès du fournisseur qui les vend à plus bas prix. Mme Balichon, marchande angevine, en procure à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire de 1880 à 1885 à 40 centimes l'unité. Cette constance est subitement rompue pour un contrat préférentiel, au premier semestre de l'année 1886, au profit de M. Bigot-Nicouleau, qui les vend quatre fois moins cher jusqu'en 1895. Cet avantage financier encourage très certainement l'asile à continuer à se procurer des sangsues, certes en moins grande quantité, mais encore de manière significative jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À chaque fois qu'un fournisseur augmente les prix, l'asile se fournit ailleurs : lorsque les valeurs des sangsues remontent à 20 centimes l'unité, il s'adresse à M. Fain pendant deux années (15 centimes l'unité), puis à M. Lefèvre pour une année seulement, et enfin à M. Bourillon de 1900 à 1906, qui les vendent au même prix. Cependant, à partir de 1903, M. Bourillon augmente les prix jusqu'à 20 centimes l'unité, signe peut-être qu'il y a moins de fournisseurs locaux et que les enjeux de la concurrence disparaissent, ou bien moins de sangsues dans les élevages, à l'instar de la tendance française, et que la demande commence à dépasser l'offre dans la région. On retrouve cette logique avec l'achat de bouteilles d'eau minérale, justifié par le succès grandissant du thermalisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Avant que l'asile ne se fournisse directement auprès de la Compagnie Fermière des Eaux de Vichy en 1896, les bouteilles d'eau de Vichy coûtaient 74 centimes l'unité en

59. MARTY Nicolas, *L'Invention de l'eau embouteillée. Qualités, normes et marchés de l'eau en bouteille en Europe, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Peter Lang, 2013, p. 53-59.



moyenne et étaient achetées à des fournisseurs angevins tous les huit ans. Après cette date, auprès de la Compagnie, les commandes deviennent annuelles, sont trois fois plus volumineuses, et le prix de la bouteille descend à 40 centimes. En choisissant toujours le fournisseur le plus rentable, l'asile fait jouer la concurrence avant de se construire des fidélités marchandes.

Cette dynamique entre rentabilité économique et efficacité médicale est d'autant plus importante que la pharmacie de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire propose régulièrement une adjudication pour ses achats de « drogues et médicaments », réalisés impérativement deux fois par an. Ces derniers font partie des achats les plus dispendieux, coûtant en moyenne plus de 900 francs. Ces adjudications sont concédées respectivement à Jules Herbert et Eugène Dru (1880-1881), MM. Brard frères (1882-1890), M. Grimault (1891-1896), M. Lallemand (1897-1905) et M. Adrian et Compagnie (1905-1906). Ces noms se rapportent sans doute aux pharmaciens les plus importants d'Angers sur cette période. L'économie pharmaceutique est donc essentiellement contractuelle, et s'exerce dans des conditions de publicité et de concurrence. Il faut avoir conscience de ces fluctuations marchandes pour comprendre les logiques de commande de la pharmacie, qui doivent autant aux théories médicales alors en vigueur qu'aux contraintes économiques imposées par le marché local des biens de consommation et des médicaments.

... mais aussi pharmaceutique, face au souci de l'innovation

Le souci d'être au plus proche de l'innovation est particulièrement visible dans le *Grand Livre* et ce, à travers plusieurs indices. Tout d'abord, la mention, à côté du produit acheté, du nom de son inventeur permet de connaître la modernité des fournitures. En 1884, l'asile se procure une aiguille de Reverdin à 19 francs, commercialisée à partir de 1879<sup>60</sup>, ou en 1897, un phonendoscope de Bianchi, commercialisé depuis 1894, pour 30 francs<sup>61</sup>. La pharmacie se dote ainsi rapidement de nouvelles techniques. Mais il arrive que le nom du fournisseur soit aussi celui de l'inventeur, ce qui rapproche encore le réseau scientifique et médical de l'asile et de l'innovation. Ainsi, 98% du matériel d'électrothérapie est directement commandé à Charles Chardin entre 1880 et 1906<sup>62</sup>, auteur en 1896 d'une nouvelle méthode électro-cinésique vasculaire<sup>63</sup>. Ses machines agissent sur la circulation sanguine, source selon lui de toute maladie. Les courants circulent de manière continue pour rétablir la circulation et ainsi soigner toute infection, qu'elle soit physique ou mentale.

Acheter auprès de l'auteur du brevet est généralement moins cher, malgré la distance,

60. ADML, *Grand Livre*, X677, 1884, Instruments de Chirurgie, fol. 271, commande entrée n°3891.

61. ADML, *Grand Livre*, X690, 1897, Instruments de Chirurgie, fol. 223, commande entrée n°5038.

62. ADML, *Grand Livre*, X693, 1900, Pharmacie, fol. 523, commande entrée n°1592.

63. CHARDIN Charles, *Précis d'électricité médicale. Théories, appareils, définitions, terminologie*, Paris, Librairie médicale d'O. Berthier, 1896.

comme nous l'avons vu avec l'eau minérale de Vichy. Mais acheter rapidement après le dépôt du brevet coûte aussi plus cher que lorsque le produit est commercialisé depuis longtemps, l'aiguille de Reverdin passant par exemple de 19 à 13 francs entre 1884 et 1905<sup>64</sup>. La pharmacie cherche donc à acheter au moins cher, tout en gardant une bonne qualité de soins médicaux, ce qui implique parfois d'investir un peu plus. Sa logique condense à la fois les intérêts médicaux et économiques de l'asile.

### *L'affirmation d'un foyer économique local*

114

Étudier les comptes économiques d'une institution permet de mieux connaître l'activité de certaines personnalités locales. Il est possible tout d'abord de confirmer la présence de fournisseurs connus par l'historiographie. La pharmacie asilaire se fournit ainsi en matériel photographique auprès de l'atelier de M. Cauville de 1902 à 1906, oncle et maître de Jacques Evers, reconnu comme l'une des « grandes figures de la photographie angevine [ayant] laissé une empreinte durable » au XX<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. La direction est aussi en contact avec M. Giffard, dont elle achète un irrigateur en 1880, soit cinq ans avant que ce pharmacien angevin n'invente sa liqueur à la menthe qui fait aujourd'hui encore sa réputation<sup>66</sup>. Elle est enfin en lien avec MM. Brisset et Pelé, deux importants épiciers angevins au rayonnement international<sup>67</sup>.

Mais l'étude de ces comptes permet également de distinguer d'autres fournisseurs, sans doute plus discrets que ceux qui viennent d'être mentionnés, mais tout aussi importants pour la pharmacie asilaire et la connaissance du foyer économique angevin entre 1880 et 1906. M. Leyet et le coutelier M. Certain, tous deux Angevins, sont ainsi les deux premiers fournisseurs d'instruments de chirurgie de la pharmacie de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire (83% des dépenses). Le recours aux fournisseurs angevins concerne également les produits de la matière « Pharmacie ». Pour ce type de produits, les 78% des premiers fournisseurs en dépenses sont Angevins : M. Lallemand, M. Grimault, MM. Brard frères, MM. Herbert et Dru, M. Laffaye, spécialistes dans la vente de drogues et médicaments en tout genre. Ils sont suivis de près par M. Malécot-Potiron, vendeur de ouate blanche, et Mme Balichon, marchande de sangsues. Bien sûr, de nombreux autres fournisseurs sont donnés dans les comptes. S'ils ne dominent pas les achats, ils peuvent être importants dans une étude historique locale sur le marché pharmaceutique angevin au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'étude d'un établissement et service asilaire spécifique peut donc être facilitée par la lecture de ses documents comptables, qui offrent l'avantage de fournir des

64. L'achat de 1905 a cette référence : ADML, *Grand Livre*, X698, 1905, Instruments de Chirurgie, fol. 132, commande entrée n°2083.

65. BERTOLDI Sylvain (dir.), « Jacques Evers, photographe passionné », *Au Bonheur des Angevins. Les commerces d'Angers dans l'histoire, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Angers, Impr. Plot, 2004, p. 22.

66. ADML, *Grand Livre*, X673, 1880, Instruments de Chirurgie, fol. 299, commande entrée n°8810.

67. BERTOLDI Sylvain (dir.), « Les grandes dates du commerce à Angers », *Au Bonheur des Angevins, op. cit.*, p. 9. M. Bertoldi y qualifie d'ailleurs M. Pelé de « mythe [...] angevin ».

renseignements extrêmement précis sur la matérialité de ses produits. Étant donné que les comptables s'efforcent de dater les commandes, de nommer, d'indiquer les prix et les noms des fournisseurs des produits demandés, les informations qui peuvent être directement ou indirectement recueillies sont nombreuses, tant quantitativement que qualitativement. Ce type de source a aussi sa propre logique et certains points restent flous pour l'historien, essentiellement pour ce qui concerne la fonction des produits pharmaceutiques utilisés.

Concernant la pharmacie asilaire, les dépenses s'organisent selon plusieurs facteurs. Médicalement, elles doivent répondre à la pluridisciplinarité des demandes de soins, en agissant à la fois contre la folie, constante à l'asile, mais aussi contre tous les maux du quotidien, des maladies organiques aux épidémies, blessures et autres aléas, depuis la naissance jusqu'à la mort. Économiquement, les médecins font de la pharmacie un secteur extrêmement réactif vis-à-vis des urgences médicales et des nouveautés techniques. L'ensemble doit convenir aux 4 000 francs accordés chaque année par l'administration. Les achats pharmaceutiques répondent à une double exigence de modernité et de rentabilité et initient un réseau tant régional que national de fournisseurs épiciers, médecins, pharmaciens, inventeurs et de compagnies, pouvant évoluer selon les prix et offres proposés.

La dimension diachronique ne peut échapper à cette étude entre 1880 et 1906. Les comptes de la pharmacie révèlent des transitions entre médication naturelle et technique, avec la baisse des sangsues au profit des ventouses par exemple. Le choix des fournisseurs de l'asile, surtout préférentiel, s'établit sur des temps longs, le contrat avec la Compagnie Fermière des eaux de Vichy n'étant signé qu'après plus d'une décennie passée à traiter avec des fournisseurs intermédiaires locaux ; ou des temps plus courts, par exemple pour ce qui concerne les sangsues où l'on remarque que les fournisseurs changent très régulièrement selon les variations rapides des prix à l'unité. Cette étude souligne encore deux faits. Elle renseigne d'abord sur la matérialité de la pharmacie, ses caractéristiques physiques et les contingences économiques et géographiques de ses médicaments. Elle montre enfin que la pharmacie est active à l'asile, réellement au service des patients, de la folie des aliénés et des maladies organiques, épidémies et blessures de ces derniers et du personnel. La pharmacie asilaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, ne cherche pas seulement la sédation des aliénés mais l'amélioration de leur quotidien et de la santé des malades, voire leur guérison selon toutes les possibilités qui lui sont offertes. Une comparaison avec d'autres établissements asilaires permettrait de mieux comprendre cette attitude.

## Bibliographie :

BLONDEL Christine, RASMUSSEN Anne (dir.), « Le corps humain et l'électricité », *Annales historiques de l'électricité*, vol. 8, 1/2010.

BONAH Christian, RASMUSSEN Anne (dir.), *Histoire et médicament aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Glyphe, 2009.

CORBIN Alain (dir.), *Histoire du Corps. Tome 2 : De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 2005.

DOUSSET Jean-Claude, *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985.

FOUCAULT Michel, « Leçon du 9 janvier 1974 », *Le Pouvoir psychiatrique*. Cours au Collège de France (1974-1975), Paris, Gallimard, 2003.

GUÉRIN Vincent, *La Transformation d'un hôpital psychiatrique : Sainte-Gemmes-sur-Loire (1910-1977)*, thèse de doctorat d'histoire, Université d'Angers, 2011.

JARDIN Marie-Luce, *Les Thérapies par les sangsues : des pratiques les plus anciennes aux traitements actuels hautement scientifiques*, thèse de doctorat de pharmacie, Faculté de médecine et de pharmacie de Besançon, 2005.

LEGAY Marie-Laure (dir.), *Dictionnaire historique de la comptabilité publique, 1500-1850*, Rennes, PUR, 2010.

LEMARCHAND Yannick, NIKITIN Marc, « Vingt ans d'histoire de la comptabilité », *Comptabilité – Contrôle – Audit*, tome 5, 1993/3, p. 123-135.

MAHIEU Floride, *La Pharmacie à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire. 1880-1906*, mémoire d'histoire sous la direction d'Ulrike Krampl et de Robert Beck, Université de Tours, 2015.

MARTY Nicolas, *L'Invention de l'eau embouteillée. Qualités, normes et marchés de l'eau en bouteille en Europe, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2013.

METZ-BECKER Marita, *Der verwaltete Körper: die Medikalisierung schwanger Frauen in der Gebäuhäusern des frühen 19. Jahrhunderts*, Francfort / New York, Campus Verlag, 1997.

VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 1999.

# Un administrateur incontrôlable ?

## Le vicomte Jules Ferrand, sous-préfet et préfet de la Restauration (1782-1849)

Pierre MICHON

117

Loin de la grisaille bureaucratique dont, aux yeux de certains, elle peut être baignée, l'administration préfectorale de la Restauration abrite de nombreux personnages curieux, voire déconcertants. Parmi eux, Jules Ferrand occupe une place de choix. Le vicomte Jules Ferrand naît le 12 mai 1782 au château de Vernay, près d'Airvault, à égale distance de Bressuire, de Thouars et de Parthenay. Il appartient à une famille noble du Poitou qui remonte au XV<sup>e</sup> siècle et s'est principalement illustrée dans la carrière des armes<sup>1</sup>. Son père commence ainsi par servir aux Gardes françaises, où il entre à l'âge de treize ans. Toutefois, ayant perdu une jambe à la bataille de Fontenoy, il doit, à dix-huit ans, troquer l'épée pour la robe – il devient conseiller au parlement de Paris. Il épouse peu après sa cousine, Marie-Victoire de Rasilly.

Sous l'Empire, Jules Ferrand prend le chemin de l'administration. Le 7 janvier 1809, alors qu'il approche de vingt-sept ans, il entre dans les bureaux de l'administration centrale des impôts indirects en qualité de surnuméraire. Il se marie cette même année avec la fille d'un lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant du roi à Phalsbourg, M<sup>lle</sup> Jeanne-Adélaïde de Bazin, qu'il appelle simplement Adèle dans sa correspondance. Rédacteur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1810, il est nommé receveur principal des droits réunis le 20 avril suivant. Il est censé partir pour Rochechouart, en Haute-Vienne. Toutefois, il est nommé huit jours plus tard à Parthenay, non loin de ses terres natales. Ferrand conserve son poste à Parthenay jusqu'au 29 novembre 1812, date à laquelle il se retire pour un motif inconnu. Il reprend ses fonctions le 15 février 1813, et, lors du retour des Bourbons, démissionne de nouveau. Il souhaite obtenir une sous-préfecture poitevine et peut compter sur un protecteur de poids en la personne du comte Ferrand, son oncle à la mode de Bretagne. Se perdant dans les liens de parenté, plusieurs sources datant de la Restauration, à commencer par l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*<sup>2</sup>, assurent que les

1. FILLEAU Henry, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, tome III, Poitiers, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 3<sup>e</sup> fascicule, 1901, p. 393.

2. COURCELLES Chevalier de, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome VII, Paris, 1826. Voir notice du comte Ferrand, p. 20.

deux hommes sont frères. Vieux littérateur royaliste, fidèle soutien de la dynastie, le comte Ferrand prend une part active à la restauration de Louis XVIII, qui, à son retour, le consulte pour la rédaction de la Charte avant de le nommer ministre d'État et de lui confier la direction générale des Postes. Il n'est pas sans susciter l'ironie des libéraux – à les entendre, seule l'in vraisemblable Restauration peut confier à un paralytique la destinée des Postes<sup>3</sup>... Le comte Ferrand met un point d'honneur à ouvrir lui-même son courrier, ce qui, du fait de ses infirmités, lui donne le plus grand mal. Comment pourrait-il assumer ses fonctions ? Pour beaucoup, le pouvoir réel de sa direction repose entre les mains de son subordonné, Lavalette, un ancien serviteur de Napoléon. « Sous l'habile administration de M. Ferrand, M. de Lavalette faisait la correspondance : les courriers de la monarchie portaient les dépêches de l'Empire », résume, venimeux, le vicomte de Chateaubriand<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit, le comte Ferrand use de toute son influence en faveur de son neveu. Louis XVIII à peine revenu d'Hartwell, il demande pour lui la sous-préfecture de Bressuire. « Jules a le désir et les moyens d'y faire le bien. Il y sera vu avec plaisir, parce que nous avons toujours été aimés dans la province »<sup>5</sup>, écrit-il à l'abbé de Montesquiou le 27 mai 1814. Deux jours plus tard, la nomination est acquise. Le vicomte Ferrand devient sous-préfet de cet arrondissement. Si l'on excepte les Cent-Jours, Jules Ferrand reste dans l'administration seize années durant, jusqu'aux journées de juillet 1830, d'abord comme sous-préfet, ensuite comme préfet. À travers son exemple, ce sont les ressorts de la carrière préfectorale sous la Restauration qu'il convient d'analyser. Assez rares sont les fonctionnaires à avoir échappé aux diverses « purges », « vales », « dégommes » et autres « abattis »<sup>6</sup> qui ponctuent la période. Ferrand est de ceux-là. Peut-on voir dans cette continuité une preuve de talents, de mérites, de capacités personnelles particulièrement prononcés ? Y devine-t-on, à l'inverse, le primat du principe de faveur, hérité de l'Ancien Régime et teinté des équilibres politiques de l'heure ? Outre la personnalité d'un administrateur, ce sont bien les logiques administratives de recrutement, de promotion et de sanction qu'il s'agit de scruter sur la base de diverses sources archivistiques, à commencer par les papiers du ministère de l'Intérieur, notamment ceux des sous-séries F/1bI et F/1cV des Archives nationales.

3. VAUBLANC comte de, *Souvenirs*, tome I, Paris, F. Ponce Lebas et C<sup>ie</sup>, Éditeurs, 1838, 550 p., p. 425-427 : « Un autre ministre, dont le choix devait étonner, c'était M. Ferrand. Un ouvrage politique et métaphysique fut son titre auprès de Louis XVIII. C'était sans doute un homme de mérite ; mais il était paralytique en partie, il ne pouvait ouvrir ses lettres qu'avec beaucoup de peine, et je l'ai vu y perdre beaucoup de temps ; j'étais assis auprès de lui dans ce moment, j'étais étonné qu'il ne me priât point d'ouvrir au moins les enveloppes. Directeur-général de la poste aux lettres, place si importante dans ces temps, il y joignit par intérim le ministère de la marine. J'en témoignais mon étonnement à une dame qui me dit : il prendrait tous les ministères à la fois ; car il ne sait pas ce que c'est. Il avait en effet plutôt un esprit spéculatif, qu'une tête propre à l'action. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, ce ministre déclara naïvement à la chambre des députés qu'il n'avait pu être instruit exactement de ce qui se passait, parce que M. de la Valette était plus maître que lui dans ses bureaux. C'était le directeur de la poste sous Bonaparte. Tout le monde savait qu'il était personnellement attaché à l'Empereur. Dans un pareil choix, Louis XVIII avait considéré l'auteur d'un ouvrage qu'il estimait, il n'avait certainement pas songé à son caractère ; il n'avait pas examiné s'il avait eu quelques fonctions qui le rendissent propres aux grandes affaires dans les temps les plus difficiles. On ne peut trop répéter que les lumières, l'instruction et les connaissances spéculatives ne rendent pas un homme propre au gouvernement et qu'il faut d'autres qualités ».

4. CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'outre-tombe*, tome I, Paris, Gallimard, 1951, 1232 p., p. 911.

5. AN/F/1bI/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le comte Ferrand au ministre de l'Intérieur, le 27 mai 1814.

6. Ce sont là autant d'expressions du temps.

## Neuf ans de sous-préfecture

Malgré une rapide nomination comme sous-préfet, Jules Ferrand connaît des débuts assez laborieux. Interrompu par l'épisode des Cent-Jours, son séjour à Bressuire dure un peu trop longtemps à son goût et, loin de s'achever par son élévation à une préfecture, prélude à une seconde administration d'arrondissement.

### *Gentilhomme poitevin et sous-préfet de Bressuire*

119

Préfet à Niort depuis 1813, Antoine Busche s'est rallié aux Bourbons en 1814 et a été confirmé à son poste. De ce fait, il incarne et assure la continuité administrative dans le département des Deux-Sèvres. C'est sous son autorité, et à la faveur du calme qui semble régner sur son modeste arrondissement, que Jules Ferrand s'installe dans ses fonctions. À la fin de l'hiver 1815, il s'équipe ainsi de divers accessoires d'apparat chez Vernier, rue Neuve des Petits Champs, à Paris<sup>7</sup>. Quelques semaines plus tard, le paysage politique change du tout au tout : Napoléon, évadé de l'île d'Elbe, investit la capitale. Par sa circulaire du 27 mars, le comte Carnot, nouveau ministre de l'Intérieur, presse les préfets de renvoyer ceux de leurs subordonnés qu'ils suspectent de royalisme ou de tiédeur à l'égard de l'Empire. Busche, par un nouveau revirement, applaudit au retour de l'empereur et destitue sans sommation son sous-préfet de Bressuire. Non seulement l'intéressé se serait conduit en « chef de parti », mais il brillerait par son incompétence :

Il m'en coûte de prendre de telles mesures envers ce fonctionnaire, mais je trahirais la confiance de Sa Majesté si, avec les pouvoirs que me donne la circulaire de Votre Excellence, je laissais plus longtemps M. Ferrand administrer un arrondissement où il s'est montré plutôt comme un chef de parti que comme un administrateur ; cette considération n'est pas la seule qui me détermine à le suspendre, il n'a ni l'intelligence, ni le discernement ni enfin aucune des qualités qui constituent un administrateur<sup>8</sup>.

Sitôt rendu à la vie civile, Ferrand rejoint les rangs l'insurrection vendéenne. Il sert comme fourrier général au 4<sup>e</sup> corps de l'armée de Vendée sous les ordres de La Rochejaquelein et participe à la prise de Thouars<sup>9</sup>. En juillet, Louis XVIII, rétabli sur son trône, renvoie sèchement Busche, comme la quasi-totalité des préfets ralliés à

7. AD/Vienne/EN/1761. Note de la Chapellerie Vernier, rue Neuve des Petits Champs, n° 97. À la date du 9 février 1815 sont inscrits un chapeau rond Castor pour 25 francs et une dragonne en argent pour 26 francs. Le lendemain, 10 février, Ferrand fait l'acquisition d'une cocarde en argent pour 2 francs et d'une « belle plume noire » pour 29 francs. Enfin, le 12 mars, il fait mettre à neuf son chapeau d'uniforme pour 13 francs et 10 centimes, et regarnir et friser la plume noire achetée un mois plus tôt pour 7 francs et 10 centimes.

8. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Busche au ministre de l'Intérieur, Niort, le 3 avril 1815.

9. LA FAYE comte Prosper de, *Notice nécrologique sur Antoine-Gabriel-Jules vicomte Ferrand*, extrait du *Nécrologe universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie de Mme Smith, 1849, 8 p., p. 5 et 6 : « Le 16 mai 1815, pendant que le tocsin sonnait d'une extrémité à l'autre des provinces de l'Ouest, il rentra dans son chef-lieu à la tête de 1 500 royalistes. Il prit part ensuite aux combats des Echaubraignes, de Saint-Gilles et des Mathes, concourut à la prise de Thouars, et fut réintégré dans son poste de Sous-Préfet à la seconde Restauration ».

« l'usurpateur »<sup>10</sup>. Il le fait remplacer par le vicomte de Curzay, gentilhomme poitevin dont le royalisme ne souffre aucun soupçon. Et, à la sous-préfecture de Bressuire, il rappelle le vicomte Ferrand, qui se fait bientôt remarquer par un style plus que vigoureux.

Sa correspondance, tout d'abord, ne manque pas de sel. Témoin ces quelques lignes adressées, le 3 novembre 1815, au maire de Saint-Martin-de-Sanzay, à propos d'une affaire mineure :

Si je n'étais pas obligé de traiter la chose administrativement, je vous en dirais ma façon de penser d'une autre manière ; je me contente de prier M. le Préfet de m'ôter tout rapport avec un homme aussi grossier que vous, et qui mérite aussi peu la peine qu'on prenne garde à toutes ses gaucheries.

Je vous prie de ne plus me rompre dorénavant la tête avec toutes vos sottises querelles<sup>11</sup>.

On ose à peine imaginer ce qu'aurait écrit Ferrand s'il ne s'était pas astreint au registre administratif.

Quelques semaines plus tard, le sous-préfet répond en ces termes au maire de la commune du Pin, qui, à l'évidence, gémit après les sommes qu'il lui faut acquitter au titre de l'emprunt de 100 millions imposé par les alliés :

Quant aux pertes et à l'emprunt dont vous parlez, tout le monde en est au même lot. Si vous payez beaucoup, on peut dire tant mieux, c'est que vous êtes très riche puisque vous n'êtes imposé qu'à raison de vos contributions foncières. Tout le monde a beaucoup perdu dans la guerre, et en mon particulier j'ai risqué plus que vous<sup>12</sup>.

Les méthodes de Jules Ferrand semblent aussi vives que sa prose. Le dernier jour de cette même année 1815, il fait abattre à Thouars un bel orme vieux de vingt-deux ans, sous prétexte qu'il s'agit d'un ancien arbre de la liberté. Profondément affecté, M. Richou, qui, depuis dix-sept ans, est maire de la commune, écrit au vicomte de Curzay pour lui témoigner sa peine :

Il existait sur notre place du marché un très bel orme qui y était placé, m'a-t-on dit, depuis 22 ans, il commençait déjà à protéger de son ombre une assez grande étendue de terrain. On avait construit un perron de forme carrée au moyen d'une souscription, dont il occupait le centre. Ce perron était le refuge des habitans de la ville, de ceux de la campagne aux jours de marché, et servait d'atelier aux ferblantiers, aux étameurs et marchands de soufflets ambulans, etc.

M. le Sous-Préfet de Bressuire est venu ici hier et l'a fait abattre.

Avant cette opération, il a pris la peine de descendre chez moy et m'a fait part de son projet.

Je lui ai observé que c'était grand dommage d'abattre un arbre déjà si beau et qui promettait de

10. *Le Moniteur universel* du samedi 10 juin 1815, n° 161. voir p. 652 : « Niort, le 2 juin. MM. Busche, préfet des Deux-Sèvres, Delange, maréchal-de-camp, commandant militaire du département ; Delille, sous-préfet ; Chebron de la Roulière, maire ; Moriceau et Busseau, adjoints ; tous les conseillers municipaux de cette ville ; et un grand nombre de citoyens se sont empressés de signer le pacte fédératif des Deux-Sèvres ». Busche dispose également d'une notice assez sarcastique dans le *Dictionnaire des girouettes* de 1815. Voir aussi *Dictionnaire des girouettes, ou nos contemporains peints d'après eux-mêmes, par une société de girouettes*, Paris, Alexis Eymery Libraire, deuxième édition, 1815, xii-491 p., p. 65-66 : « Busche. Quatre girouettes. La ville de Niort fait ses délices du recueil des actes de la préfecture ; ce n'est pas que le style en soit plaisant et divertissant, mais c'est que ce sont les mêmes circulaires à peu près que M. Busche avait écrites comme préfet du roi, et qu'il a ressassées dernièrement comme préfet de l'empereur. (Décret du 6 avril 1815.) On conçoit qu'aux lis il a substitué les abeilles ; que pardessus le drapeau blanc il a mis le drapeau tricolore ou national ; que ce gouvernement, auquel il donnait l'épithète de légitime et de paternel, n'était réellement qu'un gouvernement faible et sans énergie. Croirait-on enfin qu'il y a encore des gens qui se figurent que rien n'est difficile comme de changer de parti et d'adopter du jour au lendemain les expressions à l'ordre du jour ? On peut appeler cela des préjugés ».

11. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Ferrand à M. Ferruyau, maire de Saint-Martin-de-Sanzay, Bressuire, le 3 novembre 1815.

12. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Ferrand à M. le maire du Pin, Bressuire, le 25 novembre 1815.



devenir superbe, qu'il était utile au public et ne devait pas être regardé comme arbre de liberté, dont il avait perdu la dénomination depuis longtemps, qu'il n'avait même pas été planté comme tel d'après ce qui m'avait été rapporté. [...]

M. le Sous-Préfet, malgré ces représentations, ayant persisté, je lui ai demandé s'il avait des ordres de vous ou de quelques ministres. Il m'a répondu qu'il n'en avait point et qu'ils n'étaient pas nécessaires, que sa volonté suffisait<sup>13</sup>.

M. Richou a prié Ferrand de lui laisser le temps d'en référer au préfet. Celui-ci a fait la sourde oreille. « Il a requis mon adjoint [...] de fournir des ouvriers et d'assister à l'abattage de notre arbre, qui a eu lieu vers trois heures de l'après-midi et a contristé l'universalité<sup>14</sup> de nos concitoyens ! », gémit le maire de Thouars avant d'ajouter, du ton plus docte : « Je ne crois pas être dans l'erreur en pensant que les magistrats subalternes ne sont pas des mannequins et qu'un sous-préfet, qui n'est établi que comme surveillant et véhicule des ordres supérieurs, qui ne peut et ne doit en donner de son propre mouvement que dans les cas de nécessité urgente, puisse arbitrairement détruire des objets d'agrément ou d'utilité publique de son autorité seule ». Humilié, Richou, aux yeux duquel Ferrand confond « l'effervescence avec le zèle, l'opiniâtreté avec la fermeté, la surveillance avec l'imagination, l'arbitraire avec ce qui est légal », conclut sa lettre par l'annonce de sa démission<sup>15</sup>.

Curzay, à l'évidence, apprécie son sous-préfet de Bressuire, dont il est politiquement proche. Toutefois, de tels agissements ne sont pas dignes de l'administration. Non seulement ils sont d'un burlesque intolérable, mais ils emportent une grave conséquence, la démission du maire de Thouars, laquelle ne peut pas rester inaperçue...

Déjà, le 5 décembre, le préfet a transmis rue de Grenelle les deux lettres précédemment citées. Au sujet de Ferrand, il précise au ministre, le comte de Vaublanc : « Il m'est impossible d'atténuer les reproches qui lui sont faits chaque jour par les fonctionnaires sous ses ordres et que mérite un pareil style ». Il s'empresse néanmoins de tempérer son propos :

Je dois croire qu'on peut attribuer plutôt au défaut d'une bonne éducation qu'à de mauvaises intentions le manque de forme qu'on remarque dans sa correspondance, et ce qui me le prouve, c'est que ses relations avec moi sont tout aussi inconvenantes.

Ce dernier argument n'est pas sans saveur, surtout de la part d'un homme qui, en d'autres circonstances, se montre très soucieux de sa dignité. Mais, en pointant un manque d'éducation, l'on se compromet moins qu'en dénonçant une incompétence foncière ou un travers imputable au caractère. Curzay est sans doute trop fin pour attaquer franchement le neveu du puissant comte Ferrand.

Même dans les bureaux du ministère, on veille à ménager le sous-préfet de Bressuire.

13. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Richou, maire de Thouars, au préfet des Deux-Sèvres, Thouars, le 27 janvier 1816.

14. Souligné dans le texte.

15. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Richou, maire de Thouars, au préfet des Deux-Sèvres, Thouars, le 27 janvier 1816 : « J'ai, Monsieur, une plus haute idée de mes fonctions et je les ai toujours exercées depuis dix-sept ans avec un zèle analogue à cette spéculation. Quoi qu'il en soit, comme M. Ferrand n'a probablement point suppléé ce qui lui manque d'expérience par la lecture et la méditation de l'excellent livre de M. son cousin, *L'Esprit de l'histoire*, ce qui lui fait confondre l'effervescence avec le zèle, l'opiniâtreté avec la fermeté, la surveillance avec l'inquisition, l'arbitraire avec ce qui est légal, que ces méprises sont en opposition avec ma manière de voir, je ne puis plus travailler sous ses ordres. Veuillez, s'il vous plaît, agréer ma démission de la place de maire de Thouars, dont je cesse absolument les fonctions ».

« Au lieu de changer M. Ferrand, ce qui est bien difficile, il faut écrire à M. le comte Ferrand »<sup>16</sup>, conclut-on rue de Grenelle. Vaublanc, sans tarder, prend la plume. Il a bien des défauts, mais on ne peut pas lui reprocher d'être timoré. De surcroît, en tant qu'ancien préfet, il connaît bien l'administration dont il a la charge. Le 28 décembre 1815, il fait part au comte Ferrand du « style inconvenant dont [son neveu] s'[est] servi dans sa correspondance avec quelques maires de son arrondissement ». Le ministre d'État, de son côté, est mieux en cour que jamais. Promu pair de France au second retour du roi, il est sur le point d'entrer à l'Académie française. Avec aplomb, il répond par retour à Vaublanc : « Je vais écrire à mon neveu pour lui rappeler ce qu'il n'aurait jamais dû oublier, et lui faire sentir que cette faute peut éloigner de lui l'effet des bontés de Votre Excellence ». Survient, sur ces entrefaites, l'affaire de l'orme de Thouars. Toutefois, Vaublanc, si prompt à destituer les fonctionnaires qui lui déplaisent, persiste à épargner le parent du noble pair. Aussi Jules Ferrand peut-il garder une haute opinion de lui-même. Il se voit un destin préfectoral. En septembre 1815, il confiait à son frère qu'il lorgnait sur la préfecture de Poitiers – « ce serait là pour moi mon bâton de maréchal de France », lui écrivait-il alors. À défaut, Blois ferait aussi l'affaire. À son grand déplaisir, ses manœuvres ont échoué<sup>17</sup>. Pour l'heure, il doit cantonner à un plus petit théâtre les talents dont il s'estime le dépositaire. Il ne renonce pas pour autant à ses ambitions. « Ce n'est qu'à force d'importunité qu'on vient à bout de ce qu'on veut », assène-t-il dans la même lettre. Au cours des années suivantes, le comte Ferrand pousse son neveu pour une préfecture, en vain. Le virage à gauche pris par Louis XVIII après la dissolution de la « Chambre introuvable » l'a, avec ses amis politiques, écarté des premières sphères. Dans le courrier qu'il adresse à Lainé, successeur de Vaublanc, le 1<sup>er</sup> juin 1817, il laisse poindre son exaspération. Il y écrit à propos de son neveu : « J'ose espérer que Votre Excellence ne peut pas être longtemps à le laisser voir passer devant lui aux Préfectures des hommes dont je puis dire au moins qu'ils n'ont pas autant de titres, en ajoutant aux siens [...] ceux que je puis présenter moi-même et dont on ne doit pas être étonné que je veuille faire sur lui l'application »<sup>18</sup>. Le ministre ne donne pas suite à cette requête. Au reste, quelques jours plus tôt, Jules Ferrand a appris qu'il devait quitter Bressuire, ce, à son grand dam, pour rejoindre une autre sous-préfecture : on lui confie l'arrondissement de Sens. Un accident de voiture ayant retardé son départ de quelques jours, il se met en route au début de juillet.

16. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Note du ministère de l'Intérieur, citée par Nicholas Richardson, dans *The French Prefectoral Corps (1814-1830)*, Londres, Cambridge University Press, 1966, p. 92.

17. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à Amédée Ferrand, Bressuire, le 6 septembre 1815 : « J'ai reçu ta lettre hier et je suis très fâché qu'on veuille faire passer d'anciens préfets avant moi, car je ne suis pas de ton avis que plusieurs étant nommés législateurs acceptent et laisseront par conséquent leurs places à d'autres. D'après ce qu'on dit à Poitiers le Préfet ne se soucie point d'y rester, et Monseigneur le duc d'Angoulême a dit à ce qu'il paraît qu'il devait penser à s'en aller. Tu sais que ce serait là mon bâton de maréchal de France et je voudrais bien que M. Ferrand revienne [sic] à la charge. Ce n'est qu'à force d'importunité qu'on vient à bout de ce qu'on veut. Blois m'eût aussi parfaitement convenu. Enfin, je pars aujourd'hui à Poitiers. Adieu, je t'embrasse ».

18. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Jules Ferrand. Le comte Ferrand au ministre de l'Intérieur, Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1817.

19. AN/F/1b1/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le sous-préfet Ferrand au ministre de l'Intérieur, Bressuire, le 22 juin 1817. Le sous-préfet indique qu'il a été victime d'un accident de voiture, lequel a « rouvert une ancienne blessure à la tête ». Il a été saigné et est alors contraint de rester alité.

Jules Ferrand ne part pas sans réticences pour la Bourgogne. Si la route des préfectures est, pour l'heure, bouchée, au moins voudrait-il un bel arrondissement, près de ses terres et de ses affections. Il écrit à cette fin à son collègue de Saumur pour lui proposer d'échanger leurs postes – pour étonnante qu'elle soit, cette pratique n'est pas tout à fait rare sous la Restauration<sup>20</sup>. Ledit collègue décline. Quant à son oncle, il échoue à lui procurer la sous-préfecture de Fontainebleau, poste prestigieux qui, souvent, prélude à une place de préfet<sup>21</sup>. Il est contraint de reconnaître les limites de son influence. « Nos chers ultras doivent [...] admettre que pour un ministériel mon crédit est un peu exigu », souligne-t-il lui-même.

Jules Ferrand doit dès lors se résigner à administrer une sous-préfecture de second ordre, qui pis est loin de son cher Poitou. À son frère Amédée, il fait part de ses contrariétés dans une lettre datée de son nouveau chef-lieu, le 23 juillet 1817 :

Mon affaire de Saumur est tout à fait manquée, mon cher Amédée, le sous-préfet a répondu hier qu'il ne changerait pas de résidence pour avoir le même poste, aussi il n'y faut plus penser. J'en suis fâché, car le séjour de Sens sera je crois un peu cher. Le bois seul que je payais à Bressuire 13 francs coûte ici 50. Je suis obligé de louer une maison beaucoup plus grande que je ne le voudrais, mais c'est la seule et elle est très cher [sic]. J'écris aujourd'hui à Adèle de se mettre en route quand elle le voudra. Je ne suis pas fâché de me trouver un peu dans mon ménage. Il y a assez longtemps que l'on ne peut pas y passer quinze jours de suite<sup>22</sup>.

Ferrand doit supporter deux désagréments que subissent nombre de ses collègues sous-préfets, et même beaucoup de préfets : l'absence de logement de fonctions et le célibat géographique<sup>23</sup>. Fort heureusement, il est déjà accueilli au sein d'une petite coterie de notables, qui, à défaut d'être très spirituelle, s'emploie à tromper sa nostalgie :

La ville offre à ce qu'il paraît assez de société mais pas de noblesse et le tout bien petite ville. Je n'ai pas encore été beaucoup en société. J'ai cependant fait connaissance avec une maison dont les habitants sont assez aimables. Le mari, qui ne manque pas de moyens, est un peu le ci-devant jeune homme<sup>24</sup>. Il nous a fait rire aux larmes hier en nous jouant au naturel [...] M. de Boissec [et] le procureur au bois de Boulogne sur sa petite jument domestique<sup>25</sup>. Nous étions sortis à cheval, le baron de Plicceu [ ? ], chef d'escadron des lanciers, M.M. de Vaudreuil et d'Eyville [ ? ]

20. Ainsi, en 1828, le baron de Lascours, préfet de la Drôme, demande et obtient une permutation avec son collègue de Mézières. Voir AN/F/1b1/172/8. Le 1er novembre 1829, le comte de Juigné, préfet d'Indre-et-Loire, obtient de permuter avec son collègue du Doubs, le vicomte de Beaumont. Voir AN/F/1b1/156/11. En 1815, Musnier de la Converserie, préfet du Morbihan, suggère au ministre une permutation avec Marnière de Guer, en poste à Agen, qui souhaite se rapprocher de sa Bretagne natale, mais n'obtient pas gain de cause. À l'opposé, lorsque Martignac décide, en 1828, d'envoyer le comte de Murat, préfet de la Seine-Inférieure, dans le Bas-Rhin, et Esmangart de Feynes, préfet du Bas-Rhin, dans la Seine-Inférieure, le premier écrit au second pour lui assurer qu'il préfère rester à Rouen. Les deux administrateurs s'entendent et, le 3 mars, la décision est rapportée. Voir aussi AN/F/1b1/159/2.

21. AD/Vienne/EN/1761. Le comte Ferrand à Amédée Ferrand, Orléans, le 23 juin 1817 : « Je vous suis obligé, mon ami, de m'avoir envoyé les deux passages calomnieux insérés contre moi dans l'ouvrage dont vous me parlez. Le second n'est pas plus vrai que le premier, et il est encore plus absurde. [...] Je n'ai point là de nouvelles de Jules. Il aura été ainsi que moi bien affecté de la sous-préfecture de Fontainebleau. Je l'avais nominativement comprise dans mes demandes, et on la donne quinze jours après. Nos chers ultras doivent cependant convenir que pour un ministériel mon crédit est un peu exigu. »

22. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à son frère Amédée, Sens, le 23 juillet 1817.

23. La bibliographie fait rarement état du célibat géographique dont souffrent les fonctionnaires de la Restauration, ce qui est regrettable. En revanche, les difficultés immobilières sont évoquées dans les deux ouvrages suivants : RICHARDSON Nicholas, *op. cit.* et MARTIN Claude, *Ces Sous-préfectures oubliées : aux temps où les sous-préfets étaient aux champs*, Paris, C. Martin, 1999, 447 p.

24. Jules Ferrand fait ici référence au titre d'une comédie datant de 1812, dont le personnage principal s'appelle M. de Boissec.

25. Cette seconde référence est plus obscure. On peut songer à *La Suite de la foire de Saint-Germain ou le bois de Boulogne*, pièce signée, en 1726, par Louis Fuzelier.

et ce monsieur. Nous l'avons tant fait galoper sur un cheval qui le menait que j'ai cru le perdre en chemin. Il lui a pris un mal de reins qu'il a fini de s'arrêter. Heureusement qu'il nous a dit dans le salon au retour que c'était des vents, qu'il en avait laissé quelques-uns et qu'il se trouvait mieux<sup>26</sup>.

Le sous-préfet semble passer des années paisibles, peut-être même un peu languissantes, en son arrondissement bourguignon. Les quelques lignes qui précèdent laissent deviner les moyens par lesquels il tente de chasser l'ennui... Les ministres successifs rejettent ses demandes de congés de manière presque systématique, en dépit du soutien que lui accordent ses préfets. C'est à Sens qu'il apprend l'assassinat du duc de Berry, la disgrâce de Decazes, qui en découle, puis le retour et la chute du duc de Richelieu. Il peut ensuite assister, sans déplaisir, à l'ascension du comte de Villèle, qui, soucieux de purger l'administration de ses éléments libéraux et d'y placer des royalistes à son goût, orchestre diverses vales préfectorales à compter de janvier 1823. Le 27 juin de cette année est d'ailleurs, pour Jules Ferrand, le jour de la consécration administrative : par voie d'ordonnance, un Louis XVIII déjà crépusculaire le promeut préfet des Basses-Alpes.

124

## **Préfet des Basses-Alpes et de l'Aveyron**

Après huit années de patience, Jules Ferrand est enfin préfet. Mais sa nomination à Digne, où il s'installe le 1<sup>er</sup> septembre en compagnie de sa famille, est-elle aussi flatteuse qu'il y paraît ? Il convient d'examiner plus attentivement les conditions dans lesquelles Ferrand accède à cette charge, en se demandant si cette dernière est bien proportionnée au poids du protecteur sur lequel il peut compter.

### *La nomination à Digne : une promotion en demi-teinte*

Contrairement aux fonctionnaires préfectoraux titulaires d'un mandat de député, Ferrand n'a guère l'occasion de venir à Paris, et il y a fort à parier que Villèle ne le connaît pas personnellement. De la part du président du Conseil, ce choix est, bien entendu, une marque de confiance, un gage donné aux ultras, au rang desquels Jules Ferrand figure ainsi que son oncle. Ce dernier ne saurait être étranger à cette promotion, qui compte parmi ses dernières joies : il meurt en janvier 1825, à l'âge de soixante-treize ans. Deux ans plus tard, Lamothe-Langon, qui a la dent dure et la mémoire longue,

26. AD/Vienne/EN/1761. Jules Ferrand à son frère Amédée, Sens, le 23 juillet 1817.

associe en un même trait d'ironie l'oncle et le neveu dans la nouvelle édition de sa *Biographie des préfets* :

Ferrand (Jules), Digne (Basses-Alpes), chevalier de la légion d'honneur, appartient à une famille distinguée dans la robe et l'épée. C'est le frère du comte Ferrand, qui fut ministre et pair de France, et qui mourut en 1824. Il s'était fait distinguer par ses lumières, sa justice, et son amour pour l'étude et le travail. M. Jules Ferrand fut sous-préfet à Bressuire, avant d'obtenir la préfecture des Basses-Alpes. Tout ce que nous pouvons dire de cet administrateur, c'est qu'il marche sur les traces de son frère, et qu'il fait tout ce qu'il faut pour s'en montrer digne<sup>27</sup>.

Une telle notice, signée du très libéral Lamothe-Langon, vaut bien un brevet d'ultracisme. Au reste, les opinions de Jules Ferrand ne sont un secret pour personne. En se présentant devant son conseil général en 1824, le préfet se félicite d'être « placé à la tête d'un département éminemment royaliste, qui s'est toujours distingué par son dévouement à l'auguste famille qui nous gouverne et qui en a donné des preuves non équivoques en 1815 »<sup>28</sup>. Exprimant les réserves que lui inspirent le siècle et son goût du progrès, il rappelle en outre, en citant Louis XVIII, qu'« à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover ». Mais, aux yeux du prudent Villèle, n'est-il pas justement un peu trop royaliste ? On notera à ce propos que cette promotion préfectorale a quelque peu tardé : en août 1822, le ministre n'a pas donné satisfaction au comte Ferrand, qui lui demandait pour Jules la préfecture du Jura, dont le titulaire venait de mourir. La préfecture des Basses-Alpes, concédée quelque temps après, reste l'une des plus modestes du royaume et l'une des plus éloignées de Paris – on pourrait, en déclinant l'expression généralement réservée aux évêchés, la qualifier de « préfecture crottée ». Elle ne saurait passer pour une récompense éclatante. Mieux, le président du Conseil ne semble à aucun moment envisager d'employer Ferrand ailleurs qu'à Digne, après que celui-ci a perdu, en la personne de son oncle, son protecteur le plus puissant. Se séparer de lui, il n'y faut pas songer : les ultras, sur lequel le ministère repose pour partie, refuseraient que l'on immole un des leurs. Mieux vaut, dès lors, le laisser là où il est le moins susceptible de nuire. Quelques courriers, figurant dans le dossier personnel du préfet Ferrand, ont pu conduire Villèle à suivre peu ou prou ce raisonnement.

Si l'on en croit une lettre de dénonciation conservée sous cette cote, le préfet des Basses-Alpes n'est guère plus doux que l'ancien sous-préfet de Bressuire. À l'été 1827, le dénommé Joseph Grac écrit à Corbière, ministre de l'Intérieur, pour se plaindre des voies de fait auxquelles le premier fonctionnaire du département se serait livré à son encontre. Il affirme avoir été frappé de « plusieurs coups de poing à l'estomac et sur les bras » par le préfet, lors du conseil de recrutement qui s'est tenu à Castellane le 18 juillet. Le chef de l'administration, ajoute-t-il, est « connu pour un homme très violent dans le département ». Ledit Joseph Grac menaçant de porter plainte auprès du procureur du

27. *Biographie des préfets des 86 départements de la France*, par un sous-préfet, septième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, chez les Marchands de Nouveautés du Palais-Royal, Paris, 1826, 155 p., p. 81-82. On appréciera le jeu de mots qui conclut cette courte notice et les erreurs dont elle est émaillée.

28. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1824.

roi à Castellane, le comte Corbière somme son préfet de lui fournir des explications. Ce dernier lui assure, le 15 septembre, que cette plainte est « extraordinaire » et « extravagante ». Il rejette les torts sur son accusateur, qui, à l'en croire, « réclamait pour défaut de taille, et qui mieux feignait une difformité à l'épaule ». L'affaire en reste là. À Digne, Ferrand se préoccupe de la dépense des enfants trouvés, qui, comme dans nombre de départements français, atteint d'inquiétantes proportions. « J'ai long-temps hésité à sonder la plaie, craignant d'ajouter à son étendue », confesse-t-il au conseil général en 1826, avant de détailler les mesures qu'il a prises pour la résorber. L'inspection générale des hospices, menée d'après ses ordres, semble avoir produit les plus heureux effets avant même sa mise en œuvre : « À peine cette détermination fut-elle connue des hospices que l'accroissement du nombre des enfans trouvés s'arrêta »<sup>29</sup>, se réjouit-il, non sans sous-entendre que son prédécesseur, le libéral Dupeloux, avait à cet égard péché par laxisme. Plus généralement, le vicomte Ferrand semble abasourdi de l'état dans lequel se trouve son ressort. Il peint, au fil de ses rapports, une agriculture « dans l'enfance »<sup>30</sup>, « arriérée »<sup>31</sup> à l'instar de l'industrie, une instruction primaire balbutiante, « toujours livrée à des maîtres d'école ignorans »<sup>32</sup>. Mais il semble loin d'atteindre au degré d'initiative du préfet Dupeloux, qui, entre 1819 et 1823, s'est démultiplié pour créer de nouvelles écoles, relever la pépinière départementale, étoffer la bibliothèque de Digne, améliorer les routes ou encore promouvoir de nouvelles méthodes apicoles. Ferrand, de fait, contrairement à Dupeloux, a la ferme volonté d'obtenir un nouveau département. Son inconstance, à cet égard, trahit une certaine fébrilité. Le 20 août 1826, il se propose pour la préfecture du Var. Le 30 novembre suivant, il demande à être rapproché de Paris, en invoquant, outre les rudesses du climat, un motif classique : l'éducation de ses enfants. Son fils Ludovic-Maurice est, à treize ans et demi, candidat pour les pages du roi :

Il doit subir par conséquent dans dix-huit mois un examen sur les mathématiques et faute de ressources suffisantes dans les départements environnants, j'ai été obligé de le retirer chez moi avec un précepteur et de renoncer à l'éducation publique que j'aurais préféré [sic], mais pour cela il fallait l'envoyer à Paris, où il me devenait impossible de surveiller sa conduite et ses études. Ma fille a onze ans, ce serait aussi le moment de la mettre en pension, mais le midi n'offre aucun établissement qui assure la confiance : la mettre à Paris, il y aurait outre les mêmes inconvénients que pour le frère, celui d'une santé assez délicate qui nous donnerait toujours de l'inquiétude<sup>33</sup>.

Ne tenant pas compte de ces requêtes, Corbière laisse Ferrand dans son département des Basses-Alpes. Les élections générales de novembre 1827 signent la mort du ministère Villèle. Une fois vaincues, non sans mal, les réticences de Charles X, un nouveau cabinet est formé en janvier 1828. S'il n'a pas de président du Conseil, on le qualifie souvent, par commodité, de « ministère Martignac », en référence à son membre le plus éminent.

29. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1826.

30. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1825.

31. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1827.

32. AN/F/1cV/Basses-Alpes/2. Rapport du préfet au conseil général, session de 1826.

33. AN/F/1bI/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Ferrand au ministre de l'Intérieur, Digne, le 30 novembre 1826.

Chargé du portefeuille de l'Intérieur, le vicomte de Martignac est censé donner des gages d'ouverture vers le centre et le centre-gauche. La nouvelle Chambre, bien plus libérale que la précédente, le presse de renvoyer les préfets de Villèle, à l'aide desquels, répètent divers orateurs du Palais-Bourbon, il ne saurait mener à bien aucune réforme. Nombre de députés en veulent pour preuves les manœuvres, voire les fraudes, auxquelles ils se sont livrés, contre la majorité actuelle, au cours des élections. Las, le roi répugne à désavouer ces fonctionnaires. Il ne concède qu'un très petit nombre de destitutions. Aussi Martignac doit-il se contenter de permuter les préfets nommés sous Villèle, parmi lesquels le vicomte Ferrand, qui, le 3 mars 1828, est envoyé dans l'Aveyron en remplacement du comte d'Arros.

### *Une mutation à défaut d'une destitution : la préfecture de Rodez*

Par un courrier daté du 17 décembre, Ferrand vient, en l'espèce, conforter les accusations formulées par les libéraux. Persistant dans ses intentions, il a, de son propre chef, demandé son changement à Charles X. Il explique que « [son] devoir et le désir de remplir les intentions du gouvernement aux élections du département des Basses-Alpes » l'ont « mis en opposition avec les autorités locales »<sup>34</sup>. Que peut attendre le modéré Martignac d'un préfet ouvertement ultra ? Peut-être le ministre se console-t-il en songeant que son secrétaire général, le baron de Balsa, ancien préfet, originaire du Rouergue où il dispose de solides relais, gardera de Paris un œil sur les affaires départementales. Dans un premier temps, le calme semble régner à Rodez. Le préfet se consacre à l'adjudication d'un pont à péage, que remportent deux figures du libéralisme : le duc Élie Decazes et Georges Humann<sup>35</sup>. Il sème du sort des aliénés, « traités avec plus de barbarie que les animaux féroces qui sont exposés au regard du public »<sup>36</sup>. À cet égard, il soutient le projet d'établissement élaboré par son collègue du Tarn et dresse, de son côté, les plans d'un nouvel hospice pour son département, qu'il entend placer soit à Rodez soit à Villefranche. Au reste, il évite soigneusement de heurter son conseil général : le comte d'Arros tonnait chaque année contre l'émiettement des crédits routiers. Lui accepte, apparemment sans piper mot, ce que l'on appellerait aujourd'hui un « saupoudrage budgétaire ». Ferrand ne semble pas s'opposer à la nomination de députés libéraux par les collèges de l'Aveyron – le peut-il seulement ? Il n'oublie cependant pas la politique. À l'été, devant le conseil général, il se félicite « de ce que le Roi a daigné [lui] confier l'administration d'un département aussi connu que celui de l'Aveyron pour ses bons principes et son attachement à la Légimité et à la Religion ».

34. AN/F/1b/160/5. Dossier personnel du préfet Ferrand. Le préfet Ferrand au roi, Digne, le 17 décembre 1827.

35. BARRAU Fernand de, *Galerie des préfets de l'Aveyron*, tome II, E. Carrère, Rodez, p. 368 : « Le vicomte Ferrand, préfet, mit à l'adjudication, en septembre 1828, l'entreprise d'un pont suspendu à construire sur la rivière du Lot, au passage de la Madeleine. Ce pont devait faciliter l'exportation de la houille et du fer que l'arrondissement de Villefranche allait produire en quantité. L'entreprise fut adjugée au duc Decazes et à M. Humann, député, moyennant la concession d'un péage à percevoir à leur profit, au passage de ce pont, pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. On sait que ce péage a été depuis longtemps racheté. »

36. AN/F/1cV/Aveyron/3. Rapport du préfet au conseil général, session de 1828.

Puis, dans les derniers jours de l'année 1828, il fait de nouveau parler de lui à Paris, cette fois-ci dans la presse d'opposition. *Le Constitutionnel* l'accuse d'empêcher l'essor de l'enseignement mutuel, d'encourager les excès des missions et, en règle générale, de maintenir son département à l'écart des progrès du siècle.

Les départements les plus éloignés de la capitale sont aussi ceux qui se trouvent le plus loin du régime constitutionnel. À trente lieues de Paris, on retrouve le ministère déplorable, ses agens, ses missionnaires, son administration et ses tendances. C'est donc sans surprise que nous lisons dans la lettre d'un de nos correspondans de l'Aveyron :

« Ici rien n'est changé, ou plutôt beaucoup de choses ont empiré ; le ministère contre lequel nous avons tant et si durement crié nous avait du moins donné un bon préfet, M. le comte d'Arros ; s'il lui fut impossible de faire beaucoup de bien, il empêcha de faire beaucoup de mal ; c'est sous l'administration de ce magistrat intègre que les listes électorales ont été épurées, et c'est aux progrès de l'esprit constitutionnel que sont dus les deux choix par lesquels ce département s'est heureusement éloigné des antécédens de ses collèges électoraux.

« Sous le nouveau préfet, le département de l'Aveyron continue d'être privé du bienfait de l'enseignement mutuel ; les chaires évangéliques y retentissent encore de paroles sans tolérance et sans charité [...]. Le jésuitisme et les missions continuent d'exploiter la crédulité publique »<sup>37</sup>.

La feuille libérale va plus loin. Elle sous-entend que les autorités de Rodez, au premier rang desquelles le préfet, ont traité avec une excessive indulgence une criminelle en puissance ! Cette femme, comme saisie de démence par suite de l'endoctrinement religieux qu'elle aurait subi, a manqué de tuer un pasteur à coups de couteau au temple de Saint-Affrique<sup>38</sup>. « Dans un pays où il existe des cultes différens, toute prédication qui n'a pas pour objet la tolérance est un appel au fanatisme », résume le correspondant du *Constitutionnel*. Dans sa livraison du 17 janvier 1829, le journal répète que « l'esprit général du département de l'Aveyron, privé presque partout d'enseignement mutuel, tourmenté par les missions, et soumis à l'œil inquisitorial de la congrégation » est « peu satisfaisant ». Au préfet, qui semble céder à la pression de ces reproches, il réserve quelques traits d'ironie en écrivant le 24 courant :

Nous apprenons avec plaisir, par le *Recueil administratif de l'Aveyron*, que M. le vicomte Ferrand, préfet de ce département, vient d'adresser à tous les maires une circulaire pour recommander les procédés par lesquels MM. Mialle et Bernardet ont simplifié l'art de la lecture et de l'écriture ; il engage MM. les maires à convoquer leurs conseils municipaux pour délibérer sur l'emploi de ces méthodes, et à former des souscriptions pour acquérir le droit d'en faire usage. Nous ne saurions trop applaudir aux efforts de M. le préfet de l'Aveyron pour faciliter dans son département le progrès des lumières<sup>39</sup>.

Dans sa *Galerie des préfets de l'Aveyron*, publiée entre 1905 et 1907, le polygraphe érudit

37. *Le Constitutionnel* du lundi 29 décembre 1828, n° 364, p. 2.

38. *Le Constitutionnel* du samedi 17 janvier 1829, n° 17, p. 1 : « Quant au fait très-grave, objet principal de notre article, et de la réponse de MM. les fonctionnaires, loin de le nier, ils l'ont confirmé par leur témoignage. Il est reconnu, aux termes d'une dénonciation faite par un ancien du consistoire, témoin oculaire, qu'à l'heure de l'office des protestans de Saint-Affrique, une femme furieuse s'est précipitée dans le temple, un poignard ou un couteau de cuisine à la main, menaçant de tuer le pasteur s'il ne consentait à se convertir ; il a fallu désarmer cette furie, l'arracher du lieu saint, et la remettre entre les mains du procureur du Roi. Un commencement d'instruction a eu lieu, et la nommée Justine B... a été mise en liberté comme aliénée. [...] Notre correspondant nous assure que cette malheureuse doit en partie son exaltation aux prédications des missionnaires, que ce sont leurs discours, leurs menaces, l'appareil de leurs exercices, qui ont égaré cette faible tête, et l'ont exaltée jusqu'à la fureur. C'était là peut-être ce qu'il fallait éclaircir avant tout. Si, en effet, les missions peuvent produire de tels ravages dans l'esprit de ceux qui les suivent, quelle leçon et quel devoir n'en résultent pas pour les hommes qui régissent le pays ? »

39. *Le Constitutionnel* du samedi 24 janvier 1829, n° 24, p. 2.



Fernand de Barrau prend fait et cause pour le préfet : « On voit quelle dose de mauvaise foi il avait fallu au *Constitutionnel* ou à ceux qui l'avaient renseigné pour tirer de l'incident de Saint-Affrique cette conclusion : que préfet et magistrats étaient résolus à laisser impunis les plus graves attentats des catholiques contre les protestants<sup>40</sup>... » Il y a certes de l'outrance dans les articles cités plus haut – comment le voltairien *Constitutionnel* aurait-il manqué une si belle occasion d'attaquer le « parti-prêtre » ? Pour fervent défenseur de l'Église qu'il soit, le préfet ne saurait être comptable des méfaits et des crimes religieux commis ou tentés dans son ressort. Ajoutons qu'il est, en cette fin d'année 1828, en poste depuis moins d'un an. Cela étant, sans prétendre dresser le bilan des diverses responsabilités, on peut avancer que Jules Ferrand, dont les précédents incidents ont dévoilé certains pans de caractère, n'est pas le mieux placé pour assurer l'harmonie et la concorde politiques et religieuses. C'est ce sur quoi Fernand de Barrau, rédacteur en chef du *Journal de l'Aveyron* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, monarchiste et catholique intransigeant, ne tient pas trop à insister. À l'été 1829, lors de la réunion du conseil général, Martignac s'estompe déjà, tandis que point le ministère Polignac. Évoquant la défunte réforme de l'administration communale et départementale, torpillée quelques mois plus tôt par Charles X, le préfet de Rodez, que la rue de Grenelle a apparemment renoncé à écarter, se réjouit bruyamment que « les conseils généraux [aient] triomphé de l'orage que l'esprit de parti avait élevé contre eux ». Reprenant le mot de Louis XVIII, qui lui est décidément bien cher, il rappelle qu'« à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover<sup>41</sup> ». S'enhardissant quelque peu, il risque une observation sur le front des dépenses routières : « [...] Je vous observerai que le bien du service semble exiger que les fonds ne soient pas disséminés sur trop de points », déclare-t-il, sans toutefois aller plus loin. Bien plus énergique se révèle son application des directives ministérielles destinées à réduire la dépense des enfants trouvés. Si plusieurs de ses collègues émettent à ce propos de prudentes réserves, lui applique avec sévérité les mesures préconisées, supprimant deux tours d'exposition, l'un à Espalion, l'autre à Saint-Affrique, imposant l'apposition des colliers de fer destinés à empêcher les substitutions d'enfants et brandissant la menace de déplacements entre arrondissements pour contraindre les filles-mères à retirer des hospices les fruits de leur « libertinage ». La charge des enfants trouvés, si elle baisse sensiblement, continue d'absorber la moitié du budget des dépenses variables. Les marges de manœuvre de l'administration s'en trouvent nettement réduites et la plupart des projets, comme celui de l'hospice des indigents, reportés à des jours meilleurs. Viennent la dissolution et les élections de 1830. Ferrand, que le très royaliste Polignac a maintenu dans l'Aveyron, se lance dans cette nouvelle campagne. Par une lettre circulaire, il presse ses subordonnés

40. BARRAU Fernand de, *op. cit.*, p. 372.

41. AN/F/1cV/Aveyron/3. Rapport du préfet au conseil général, session de 1829.

de le seconder au nom de l'intérêt dynastique :

C'est à nous, fonctionnaires publics, honorés de la confiance du roi, qu'il appartient de combattre hautement et ouvertement les perfides manœuvres de ce parti et de répéter aux électeurs : Nous ne cherchons pas à vous imposer arbitrairement des choix pris ailleurs que dans vos rangs ; choisissez parmi vous des hommes honorables ; unissez-vous pour n'envoyer à la Chambre que des députés connus par leur sincère attachement au roi et à sa dynastie. Ceux-là seuls offrent garantie de sécurité pour nos institutions<sup>42</sup>.

Les ordonnances royales, réponse à la victoire des libéraux, précipitent la Restauration dans l'abîme. À Rodez, on apprend le 1<sup>er</sup> août la chute de Charles X. Le préfet, comme la grande majorité de ses collègues, se démet de ses fonctions. La Révolution de Juillet met un point final à sa carrière.

130

## **La retraite du préfet Ferrand**

Retiré sur ses terres poitevines, le vicomte Ferrand sollicite une pension de retraite dès la fin d'août 1830. Il invoque une amaurose intermittente qui évoluerait irrémédiablement vers la cécité, et qu'auraient causée ses longs travaux de cabinet. Il ajoute que, nonobstant les derniers événements, il aurait été contraint de cesser ses fonctions. Le 17 février 1831, le ministre de l'Intérieur lui oppose une fin de non-recevoir. L'ancien préfet ne cumule qu'un peu moins de vingt ans de travaux administratifs. De surcroît, il n'est âgé que de quarante-huit ans, et il en faut soixante au moins pour obtenir une rente viagère. Cette déception accuse-t-elle ses rancœurs envers le nouveau pouvoir ? Toujours est-il qu'il se lance, peu de temps après, dans une ultime aventure. Au printemps 1832, répondant à l'appel de la duchesse de Berry, débarquée en Provence dans le but de placer sur le trône de France son fils, Henri, duc de Bordeaux, l'ancien préfet, qui vient de fêter ses cinquante ans, reprend les armes. Comme en 1815, il s'en va combattre en Vendée ! Las, il n'a guère le temps de s'illustrer qu'au combat de Montjean, le 5 juin. Le lendemain, les gendarmes de Louis-Philippe l'arrêtent, ainsi que son fils, âgé de dix-huit ans. Emprisonné à Angers, Ferrand est jugé en juillet par un conseil de guerre, qui conclut à son acquittement. L'affaire, en tant que telle, est très délicate pour le roi des Français, dont l'épouse est une proche parente de la duchesse de Berry. De surcroît, l'autorité de l'État ne gagnerait rien à l'incarcération d'un homme qui, comme sous-préfet, puis comme préfet, a quinze années durant incarné l'ordre public, en théorie du moins. Ferrand se retire de nouveau au château de Vernay, qui l'a vu naître, et renonce à faire parler de lui. Il se contente d'adresser une lettre aux journaux quotidiens le 25 mars 1833 pour rappeler son soutien au légitimisme et à la bru de Charles X. Il a la

42. Cité par BARRAU Fernand de, *op. cit.*, p. 404.

deuil de perdre sa fille en 1839, puis sa femme en 1845. Il s'éteint à son tour le 8 octobre 1849, non sans le réconfort d'avoir assisté à la chute de la monarchie de Juillet.

Par son destin préfectoral, le vicomte Jules Ferrand a de quoi laisser songeur. Ce dernier ne se distingue pas par ses connaissances administratives. Son style épistolaire est, sinon inconvenant, du moins embarrassé. Il n'a pas à son crédit une véritable expérience d'officier. Il n'est pas non plus un politique, ne brillant pas spécialement par ses succès électoraux. Sa fermeté est toute relative : violent envers les subalternes, il recule lorsque surgissent les difficultés, cédant au sujet de l'enseignement mutuel face aux attaques du *Constitutionnel*, acquiesçant à des investissements routiers peu rigoureux, ou quémendant une retraite des mains du roi-bourgeois sitôt Charles X parti pour l'Angleterre. Une étude plus approfondie des archives permettrait de jauger plus sûrement ses aptitudes administratives. Certaines limites, que l'on perçoit d'entrée de jeu, mettent en doute une « sagesse » que l'historien et généalogiste Henry Filleau salue sans doute un peu rapidement<sup>43</sup>.

À ses administrés, à ses subordonnés comme aux ministres, Ferrand se signale au mieux par ses maladresses, au pis par les fautes dont on l'accuse et dont il est parfois convaincu. Pourtant, sa présence dans l'administration n'est jamais remise en cause. De sa place de sous-préfet, acquise en 1814, il se hisse même, dans les premiers moments du ministère Villèle, au rang des préfets, où, tirant parti du dégoût qu'éprouve Charles X pour les valseuses administratives, il se maintient jusqu'en 1830. Seulement, ses excès, peut-être même son ultracisme, le condamnent aux places les moins prestigieuses, y compris sous Polignac<sup>44</sup>. Le pouvoir voit là un moyen de le neutraliser tout en ménageant le parti auquel il appartient.

Le personnage clef de sa carrière est, à coup sûr, l'important protecteur dont il dispose en la personne de son oncle à la mode de Bretagne, ministre d'État, pair de France et académicien. Pour son bonheur, il porte le même nom que lui et évoque, par voie de conséquence, une gloire de l'ultracisme. À cet égard, le préfet Jules Ferrand est lié de manière indissoluble à un usage tenace hérité de l'Ancien Régime, souvent dénoncé avec juste raison sous la Restauration, mais qui n'a pas pour autant donné que des incapables : celui de la faveur.

43. FILLEAU Henry, *Op. cit.*, p. 393.

44. C'est également le cas d'un comte de Villeneuve-Villeneuve, lui aussi connu pour ses coups de sang et ses outrances royalistes, et qui, toute la Restauration durant, est cantonné dans les préfectures les plus obscures.

## **Archives :**

Aux Archives nationales : AN/F/1bI/160/5. Dossier personnel du préfet Jules Ferrand.  
Aux archives départementales de la Vienne : AD/Vienne/EN/1761. Archives privées de la famille Ferrand.

## **Sources imprimées :**

132

*Le Moniteur universel* et *Le Constitutionnel*.

LA FAYE (comte Prosper de), *Notice nécrologique sur Antoine-Gabriel-Jules vicomte Ferrand*, extrait du *Nécrologe universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie de Mme Smith, 1849, 8 p.

LAMOTHE-LANGON (Étienne de), *Biographie des préfets des 86 départements de la France, par un sous-préfet, septième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée*, Paris, chez les Marchands de Nouveautés du Palais-Royal, 1826, 155 p.

VAUBLANC (Comte de), *Souvenirs*, tome I, Paris, F. Ponce Lebas et C<sup>ie</sup>, Éditeurs, 1838, 550 p.

## **Bibliographie :**

BARRAU (Fernand de), *Galerie des préfets de l'Aveyron*, Rodez, E. Carrère, 1905-1907, quatre volumes.

# À l'ombre des grands accélérateurs. Physiciens, chimistes et écriture de soi après 1945

Pierre VERSCHUEREN

133

Thomas Söderqvist, dans l'ouvrage collectif de référence *The history and poetics of scientific biography*, souligne dès la première page que « le genre de l'autobiographie scientifique n'a pas été inclus dans ce volume, même s'il est peut-être encore plus méconnu [que le genre biographique] »<sup>1</sup>. De fait, ce périmètre spécifique de l'écriture biographique reste très peu exploré, malgré les travaux de Gerald Holton<sup>2</sup> et Dominique Pestre<sup>3</sup> au milieu des années 1990, et les recherches récentes de Michel Morange sur les biologistes moléculaires<sup>4</sup>. La publication d'écrits autobiographiques est pourtant devenue une pratique très fréquente, après les années 1980 et ce jusqu'à aujourd'hui, au moins autant dans les sciences de la matière et de la vie que dans les sciences humaines et sociales. Le cas des universitaires et des chercheurs physiciens et chimistes est sur ce point particulièrement évocateur : alors que les disciplines considérées semblent devoir *a priori* peu porter leurs praticiens à l'introspection, nous pouvons constituer un corpus de 41 ouvrages autobiographiques, à partir d'une série de critères, corpus que le lecteur trouvera en annexe. Tout d'abord, la vie de l'auteur doit être le sujet principal de l'ouvrage, ou du moins son prétexte affiché. Le fait d'avoir un co-auteur, ou que les textes aient été réunis par quelqu'un d'autre, ne provoque ainsi pas l'exclusion du corpus : *La Vie à fil tendu*, écrit par Georges Charpak et Dominique Saudinos et publié en 1993, *Un itinéraire scientifique*, édité par Georges Lochak en 1987 à partir de textes autobiographiques de Louis de Broglie, ou *Comment je suis devenu physicien*, dirigé par Fabrice Nicot en 2008, qui contient par exemple un texte du prix Nobel Albert Fert, relèvent chacun de notre étude. Le retour sur soi et sur sa trajectoire est central : nous n'avons pas pris en compte les *Simple propos*

1. « The genre of scientific autobiography has not been included in this volume, in spite of the fact that it is perhaps even more unacknowledged », SÖDERQVIST Thomas (ed), *The history and poetics of scientific biography*, Aldershot, Ashgate, 2007, p. 1.

2. HOLTON Gerald, « Les hommes de science ont-ils besoin d'une philosophie ? », *Le Débat*, n°35, mai 1985, p. 117-138.

3. PESTRE Dominique, « Archives orales et autobiographies : le cas des physiciens dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sources et questions », *La Gazette des archives*, numéro spécial, nouvelle série, n°179, 1997, p. 425-436.

4. MORANGE Michel, « Récits biographiques et contexte historique de l'essor de la biologie moléculaire », colloque *Vies de savants et éthique des savoirs, pouvoirs du récit biographique dans les sciences, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, École normale supérieure, 14-15 novembre 2013 (actes à paraître chez Hermann en 2016).

*d'un homme de science* de Pierre Aigrain<sup>5</sup>, par exemple, qui n'évoquent presque aucun épisode biographique. Nous nous sommes en outre limités aux chercheurs ayant exercé leur activité professionnelle principalement en France, quels que soient leurs postes et leur degré de réussite professionnelle, et ce après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons ainsi exclu l'ouvrage coécrit par Mohamed Larbi Bouguerra et Bertrand Verfaillie<sup>6</sup> puisque malgré sa formation parisienne Bouguerra a réalisé l'immense majorité de sa carrière de chimiste en Tunisie ; en revanche, nous avons inclus les mémoires de l'astrophysicien canadien Hubert Reeves<sup>7</sup>, qui entre au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour y rester définitivement, après une formation acquise au Canada et aux États-Unis. Plus précisément, ont été inclus les auteurs dont la carrière s'est déroulée principalement en physique ou en chimie, et surtout se définissant eux-mêmes clairement comme chimistes ou physiciens : nous avons par exemple exclu les mémoires de Paul Germain<sup>8</sup>, professeur de mécanique spécialisé dans l'aérodynamique supersonique et les ondes de choc, qui se revendique comme mathématicien appliqué. Enfin, sont inclus uniquement les ouvrages publiés, que ce soit dans des maisons d'édition grand public comme Odile Jacob ou en autoédition. Sur le plan littéraire, en revanche, nous ne pratiquons aucune exclusive, puisque le sous-genre, ou même le degré de qualité littéraire, n'est pas pris en compte. Le corpus comprend ainsi des mémoires de facture classique, héritiers conscients ou non du duc de Saint-Simon, attendus par exemple d'un récipiendaire du prix Nobel comme Louis Néel<sup>9</sup> : sont généralement mis en avant dans ces textes le déroulement de la carrière, les services rendus, les grands hommes rencontrés, les grands événements vécus. On y trouve aussi des autobiographies au sens plus strict, par exemple sous la plume de Bernard Diu<sup>10</sup>, en définissant avec Philippe Lejeune l'autobiographie comme un « récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité »<sup>11</sup>. Mais l'expérimentation littéraire peut aller plus loin, puisque certains scientifiques vont jusqu'à produire des autofictions, c'est-à-dire des récits dont les caractéristiques correspondent à celles de l'autobiographie, mais qui proclament leur identité avec le roman en reconnaissant mêler des faits empruntés à la réalité à des éléments fictifs<sup>12</sup>. C'est ainsi le cas de *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur : retour inverse*, de Pierre Sabatier, qui précise ainsi sur la quatrième de couverture que « le premier parcours de Pierre Sabatier est semblable à celui décrit pour le héros dans la première partie de l'ouvrage »<sup>13</sup>. Ce que nous entendons mettre au centre de notre réflexion, c'est l'utilité que l'historien peut trouver à cet ensemble d'écrits, à la situation paradoxale, entre la

5. AIGRAIN Pierre, *Simple propos d'un homme de science*, Paris, Hermann, 1987.

6. BOUGUERRA Mohamed Larbi et VERFAILLIE Bertrand, *Indépendances : parcours d'un scientifique tunisien*, Paris, Descartes et C<sup>ie</sup>, 1999.

7. REEVES Hubert, *Je n'aurai pas le temps*, Paris, Le Seuil, 2008.

8. GERMAIN Paul, *Mémoires d'un scientifique chrétien*, Paris, L'Harmattan, 2006.

9. NÉEL Louis, *Un siècle de physique*, Paris, Odile Jacob, 1991.

10. DIU Bernard, *La constellation de la vierge*, Paris, Hermann, 2008.

11. LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 14.

12. Nous suivons sur ce point DOUBROVSKY Serge, *Fils*, Paris, Galilée, 1977.

13. SABATIER Pierre, *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur : retour inverse*, Paris, L'Harmattan, 2012.

source primaire et la source secondaire. Pour essayer d'y voir plus clair, nous verrons tout d'abord ce que ces écrits autobiographiques peuvent apporter en tant que documents renseignant sur leur auteur et son contexte. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur ce qu'ils peuvent apporter si on les traite comme des faits sociaux en eux-mêmes, puisque ces textes ont été rédigés avec un ou plusieurs objectifs, avec un ou plusieurs types de destinataires à l'esprit.

## **Les écrits autobiographiques comme sources**

### *Des documents au sens le plus direct*

D'un point de vue historien, les écrits autobiographiques de physiciens et de chimistes peuvent apporter, simplement, des faits bruts, difficiles à obtenir autrement, en particulier dans le cas des auteurs les moins connus et reconnus : Jean-René Lalanne<sup>14</sup> est sur ce point un bon exemple, puisque son ouvrage apporte de nombreux détails sur une situation périphérique à plusieurs plans. Cette autobiographie éclaire ainsi les conditions de travail d'un étudiant puis d'un enseignant-chercheur de la faculté des sciences de Bordeaux, des années 1960 aux années 1990, c'est-à-dire dans une faculté restée longtemps éloignée des centres les plus actifs et placée dans une dynamique de rattrapage. Elle permet aussi d'en apprendre plus sur les relations entre recherche et enseignement : l'auteur, instituteur devenu agrégé de sciences physiques puis professeur d'université – toujours à Bordeaux –, a consacré sa carrière à la formation des enseignants du second degré et à la formation continue. Ses écrits permettent dès lors d'étudier une fraction de la population des universitaires qui n'est habituellement pas mise en avant, masquée dans les discours par ceux qui privilégient avant tout la recherche dans le déroulement de leur carrière. L'ouvrage de Jean-René Lalanne permet en outre de revenir sur le rôle des contingences familiales, sociales, géographiques, sur le déroulement des carrières et sur les trajectoires intellectuelles et scientifiques. Il offre ainsi une étude de cas intéressante sur les rapports de force entre professeurs et entre disciplines qui se jouent localement et entrent en tension avec les évolutions nationales et internationales : l'auteur est spécialisé dans l'utilisation des lasers en optique moléculaire et en chimie physique, ce qui l'amène à passer toute sa carrière entre deux disciplines. Il choisit par exemple l'option chimie à l'agrégation, mais postule sur recommandation expresse de son directeur de thèse « Pakos le Grand »<sup>15</sup>, lui-même chimiste, à des postes de maître de conférence en physique, dans le cadre

14. LALANNE Jean-René, *Le canard à bascule : une vie tourmentée (!) d'enseignant-chercheur*, Paris, L'Harmattan, 2011.

15. Il s'agit du surnom d'Adolphe Pacault. Jean-René Lalanne, comme Bernard Diu et Pierre Sabatier, use très fréquemment de faux noms pour désigner des personnes réelles, compliquant la tâche de l'historien.

d'une stratégie conquérante de développement de la chimie physique – ce qui se fait au détriment de Lalanne lui-même, dont la carrière se trouve fortement ralentie. Mais l'ouvrage permet par ailleurs d'aborder les logiques liées aux demandes locales : la carrière de Lalanne se trouve quelque peu relancée lorsqu'il met en place un stage de formation à la technologie du laser, à destination des industriels de la région, au milieu des années 1970.

### *Des documents sur le vécu et la subjectivité*

Au second degré, ces écrits autobiographiques peuvent intéresser l'historien en tant justement qu'ils sont autobiographiques. « Le bon historien ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier »<sup>16</sup> : les ouvrages de Bernard Diu, de Jean-René Lalanne, de Pierre Sabatier, d'André Krzywicki, d'André Rousset, sont de véritables mines de cette « chair humaine », permettant d'analyser au travers des identités narratives<sup>17</sup> qui s'y déploient les sentiments et les passions des scientifiques. Or ces ressentis du moi peuvent être tout aussi pertinents pour la compréhension des phénomènes que les rapports de force internes au champ, les concurrences entre centres de recherches ou entre chercheurs, les demandes du pouvoir politique ou les évolutions purement épistémiques.

Bernard Diu, physicien théoricien, est ainsi l'auteur de deux ouvrages, *Les théories meurent aussi. Bootstrap ou quarks ?* et *La constellation de la Vierge*, qui sont à proprement parler des autobiographies. Loin des mémoires relativement impersonnels d'Yves Rocard ou de Louis Néel, Diu met en avant, grâce à un talent et une culture littéraires indéniables, une vie intérieure très riche, peut-être même trop riche – les deux livres sont écrits aussi comme une thérapie, après une tentative de suicide en 1991. Au centre du premier ouvrage, Diu relate la façon dont il a vécu un débat marquant dans la physique quantique des années 1960, entre partisans de l'approche dite « bootstrap », autour de Geoffrey Chew, et ceux des « quarks », autour de Murray Gell-Mann, débat concernant la structure interne des particules comme les protons et les neutrons. Or Diu était membre de la partie défaite, celle du « bootstrap » :

La pièce – on l'aura identifiée – appartient à ce genre bâtarde que l'on pourrait qualifier de tragi-comique – « Roi ne puis, prince ne daigne »<sup>18</sup> –, avec, de-ci de-là, quelque velléité d'épopée. Aussi – ne faut-il pas se conformer à la tradition ? – le dénouement qui se prépare comportera des trépas. Point ceux des acteurs principaux, alors jeunes et capables encore de se ressaisir. Une amitié rendra l'âme et l'esprit, pour n'avoir pas su « s'ancre dans la mer ténébreuse »<sup>19</sup>, avec une théorie, qui n'en finissait pas de naître et de promettre – certes, « les théories meurent aussi »<sup>20...21</sup>

16. BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2007 (1949), p. 51.

17. RICCEUR Paul, *Temps et récits III, Le temps raconté*, Paris, Le Seuil, 1985, p. 443-444.

18. Référence à la devise apocryphe de la maison de Rohan.

19. Bernard Diu, très marqué par la littérature espagnole et sud-américaine, joue ici d'une intertextualité avec Gabriel García Márquez, en pastichant *L'automne du patriarcat*.

20. Référence au film réalisé en 1943 par Fritz Lang, sur un scénario de Bertolt Brecht, *Les bourreaux meurent aussi (Hangmen Also Die !)* ou au documentaire et court-métrage réalisé par Chris Marker et Alain Resnais, *Les statues meurent aussi* en 1953.

21. DIU Bernard, *Les théories meurent aussi. Bootstrap ou quarks ?*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 232.



Il ajoute ainsi à l'étude de controverse, devenue classique en histoire des sciences<sup>22</sup>, une dimension trop souvent occultée, qu'il appelle « romanesque », faite de passions, de désespoirs, de fascinations, de rivalités tout autant que d'arguments respectant les normes scientifiques. Exemple parmi une multitude, la façon dont il justifie le choix de la revue à laquelle il soumet son premier article, en insistant sur des critères différents de ceux auxquels on pourrait s'attendre :

Jean G.<sup>23</sup> n'hésita pas longtemps : c'est au *Journal of Mathematical Physics* qu'il adressa son « papier » – comme on disait à la suite des Anglo-Américains –, car c'était véritablement de la physique mathématique qu'il développait. Quant à mon « papier » à moi, qui traitait de physique physique – si l'on peut ainsi dire –, je ne le confiai pas à la *Physical Review* américaine, malgré son prestige inégalé : un mouvement se dessinait en Europe, auquel je me ralliai, pour rassembler nos forces et faire bloc autour d'une revue italienne, qui s'intitulait *Il Nuovo cimento*. Point ici d'« art nouveau », ni de bâtiment ! L'« *Accademia dil Cimento* » (« Académie de l'expérimentation », en quelque sorte), fut fondée à Florence au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, quinze ans seulement après la mort de Galilée, par le cardinal Léopold de Médicis [...]. Un Européen, pour borné qu'il fût, ne pouvait pas rester insensible à la perspective historique, et aux racines culturelles – absentes évidemment aux États-Unis – qui soutenaient et illustraient le *Nuovo Cimento*. C'est donc lui que je choisis sans vaciller<sup>24</sup>.

Publier ce n'est ainsi pas seulement et simplement, pour Diu, une étape de diffusion des résultats de son travail indispensable à sa carrière<sup>25</sup> ; c'est aussi, c'est même surtout, une façon de se placer symboliquement dans un héritage scientifique, de participer à la « communion des saints » de la science, d'être en adéquation avec une certaine représentation de ce que c'est qu'être un scientifique.

### *Des documents sur les représentations*

Au-delà de cet éclairage sur la subjectivité des scientifiques, sur leurs idiosyncrasies, l'étude des écrits autobiographiques permet ainsi d'analyser leurs représentations, dans une période d'évolutions rapides. Les chercheurs considérés sont en effet témoins des profondes transformations de leurs disciplines après la Seconde Guerre mondiale : comme l'a montré Dominique Pestre<sup>26</sup>, si les paradigmes théoriques restent alors relativement stables, les façons concrètes de faire de la physique et de la chimie changent profondément, le travail collectif passant par exemple au premier plan dans l'expérimentation. La recherche n'est pas la seule à changer d'échelle et de structure : l'enseignement supérieur, au sens large, se trouve lui aussi confronté à une massification, à tous les niveaux, de la licence au doctorat d'État : entre 1945 et 1968, le

22. PESTRE Dominique, « L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans. Entre outil méthodologique, garantie de neutralité axiologique et politique », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 25, 2007, p. 29-43.

23. Jean-Loup Gervais, camarade de Bernard Diu au Laboratoire de physique des très hautes énergies, de la même génération et avec qui il partage son bureau lors des années de doctorat.

24. DIU Bernard, *op. cit.*, p. 146-147.

25. Alors que c'est ainsi que l'opération est par exemple présentée dans l'article influent de Bruno Latour, « Portrait d'un biologiste en capitaliste sauvage », dans LATOUR Bruno, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 100-129.

26. PESTRE Dominique, « Les physiciens dans les sociétés occidentales de l'après-guerre. Une mutation des pratiques techniques et des comportements sociaux et culturels », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 39, n°1, janvier-mars 1992, p. 56-72.

nombre d'étudiants des facultés des sciences est multiplié par cinq, celui des docteurs ès sciences par onze, ce qui n'est pas sans conséquences sur les normes du métier de scientifique<sup>27</sup>. L'étude des écrits autobiographiques permet d'observer la façon dont les scientifiques voient leur propre profession, son passé et son avenir ; elle permet d'analyser, au travers de leur discours sur leurs propres pratiques, c'est-à-dire de l'épistémologie spontanée qu'ils déploient dans leurs textes, leurs ressentis face à ces évolutions. C'est ainsi justement parce qu'ils relèvent largement de l'histoire jugée que ces textes peuvent éclairer l'historien. Les mémoires de Jacques Friedel sont sur ce point un exemple éclairant : l'auteur, polytechnicien, physicien des solides, devenu professeur à la faculté des sciences d'Orsay et président de l'Académie des sciences, insère son parcours dans la trajectoire d'une famille qui comprend des scientifiques depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont il estime avoir hérité des valeurs et des normes qui font le bon chercheur. Cependant cette remise en perspective dans le temps long, vise surtout pour lui à mettre en valeur, par contraste, la rupture qu'il estime avoir vécue : « J'ai une autre raison d'écrire ces mémoires : c'est d'avoir vécu l'explosion scientifique sans précédent et sans équivalent en brutalité ni en ampleur, qui s'est produite après la dernière guerre mondiale »<sup>28</sup>. C'est en grande partie la prise de conscience de ce développement alors *in statu nascendi*, prise de conscience qu'il situe au retour de son doctorat à Bristol en 1952 dans le laboratoire de Nevill Mott, qui l'a poussé à chercher un poste à la faculté des sciences de Paris, en refusant une offre de l'École des mines de Paris et une autre de l'université de Birmingham :

Je refusai net, alléguant [...] que je voulais professer à l'université, et donc passer une thèse française. Je ressentais en effet fortement le besoin d'un complément de formation théorique ; j'étais aussi convaincu qu'il y avait de grandes choses à faire avec notre université, qui me paraissait assoupie et étriquée en revenant de l'étranger<sup>29</sup>.

Sentant venir la vague de la nécessaire massification, Jacques Friedel décide de la prendre au plus tôt : le doctorat d'État est passé en 1954 et le poste de maître de conférences à la Sorbonne obtenu en 1956. Très rapidement, il est en position de former un enseignement de troisième cycle puis de fonder le Laboratoire de physique des solides d'Orsay en 1959, avec André Guinier et Pierre Aigrain, s'assurant à long terme un rôle pivot dans un pan entier de la physique française<sup>30</sup>.

Les écrits autobiographiques constituent ainsi des documents susceptibles d'éclairer l'historien sur de nombreux points, du plus purement factuel à ce qui relève de la subjectivité et des représentations. Il faut bien sûr prendre en compte les possibilités d'erreurs, de défauts de mémoire, de déformations, voire de mensonge conscient, mais ce sont là des situations classiques pour l'historien ; surtout, il faut se garder de ce que Pierre Bourdieu appelle l'« illusion biographique »<sup>31</sup>, c'est-à-dire la tendance de nos

27. VERSCHUEREN Pierre, « Le Jeune-Turc et le Mandarin. Les rapports de thèses de doctorat ès sciences physiques comme révélateurs des normes de la science (1944-1959) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* (à paraître en 2016).

28. FRIEDEL Jacques, *Graine de mandarin*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 10.

29. FRIEDEL Jacques, *ibid.*, p. 182.

30. BROUZENG Paul, COUDRAY Christiane, MARX Rose et SERGOLLE Henri, *Orsay, un jardin pour la science*, Paris, EDP sciences, 2005.

31. BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, 1986, p. 69-72. LYON-CAEN Judith, RIBARD, Dinah, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010.

auteurs à trouver *a posteriori* dans leurs trajectoires une cohérence, à justifier des choix faits selon des critères oubliés ou occultés au moment de la rédaction, en un mot à créer artificiellement un sens à leur vie. Il manque ainsi un travail prosopographique général, qui permettrait de remettre en contexte des écrits, d'en cerner plus aisément les biais et les spécificités. Mais cette illusion peut elle-même être éclairante. Les écrits autobiographiques sont en effet aussi des faits sociaux en eux-mêmes, en ce sens qu'ils sont pour leurs auteurs des instruments, qui visent à peser sur une partie du monde social : ils sont rédigés avec des objectifs, divers et variés, plus ou moins précis, qui en eux-mêmes peuvent jouer comme des révélateurs pour l'historien.

## **Les écrits autobiographiques comme faits sociaux**

139

### *Écrire pour décrire la science telle qu'elle est faite*

Les scientifiques autobiographes mettent en avant un certain nombre d'éléments qui se retrouvent aussi sous la plume des biographes historiens des sciences – mais sans doute pas tout à fait de la même façon, ce que montre le décalage entre les mémoires de Louis Néel et les travaux monographiques qui lui ont été consacrés par Dominique Pestre<sup>32</sup>. Les questions les plus souvent mises en avant dans les autobiographies sont ainsi souvent celles qui ne sont pas censées peser dans le jugement par les pairs, seul fondement légitime de hiérarchisation en sciences : le rôle de la famille, éventuellement de la foi religieuse, des convictions politiques ou de l'origine géographique, celui des liens personnels, de la « dépendance au chemin » (*path dependence*) qu'implique le parcours scolaire et universitaire, en un mot des positions et dispositions de l'auteur<sup>33</sup>, mais aussi plus simplement du hasard. Ces auteurs se trouvent dès lors surtout en décalage avec la pratique de l'écriture de soi telle qu'elle se déploie dans le champ scientifique, très fréquente lorsque l'on pense à la multiplicité des notices de titres et travaux, des *curriculum vitae*, des discours de remerciement, etc. Il y a ainsi une distinction à faire entre ce que l'historien considère comme important, ce que le scientifique autobiographe considère comme important, ce que les physiciens et les chimistes comme groupe social considèrent comme important, distinction qui est en elle-même riche d'enseignements. Dans ce cadre, les écrits autobiographiques sont aussi un moyen pour leurs auteurs de revendiquer une vie qui ne se résume pas au formalisme de leur *curriculum vitae* ou à leur nécrologie, c'est-à-dire à leur carrière scientifique *stricto sensu* ; en un sens, on peut supposer qu'ils permettent de remettre en avant une individualité que la massification de la science paraît remettre en cause, et de tenir l'idée que cette individualité a une incidence sur la façon dont la science se fait.

32. PESTRE Dominique, *Louis Néel, le magnétisme et Grenoble. Récit de la création d'un empire physicien dans la province française 1940-1965*, Paris, CNRS, 1990.

33. Le laboratoire et ses ouvriers peut dès lors s'avérer pour nos scientifiques un lieu et un temps de rencontre ambigus avec les classes populaires, de même que les tranchées analysées par MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Le Seuil, 2013.

Il faut ainsi remarquer que dans leurs autobiographies, les physiciens comme les chimistes soulignent fortement l'importance du contexte dans leur travail, et s'y attardent beaucoup plus que sur leurs processus intellectuels : leur ego-histoire est une histoire externaliste bien plus qu'internaliste. Les polytechniciens que sont Louis Leprince-Ringuet, Jacques Friedel et André Rousset insistent ainsi particulièrement sur le rôle des contraintes imposées par l'École polytechnique à ses élèves, à la fois dans leurs carrières mais aussi dans leurs choix de sujet de recherche – contraintes qui expliquent par exemple la place majeure prise par les polytechniciens au Commissariat à l'énergie atomique<sup>34</sup>. André Rousset décrit ainsi dans *Mémoires d'un bricoleur* son orientation vers la recherche, qui en fera un physicien des particules, en soulignant le rôle moteur des contingences et des hasards.

Pendant cette première année [au Corps des poudres], je prends contact avec les physiciens du laboratoire du professeur Leprince-Ringuet à l'École polytechnique, et tout particulièrement avec André Lagarrigue. J'effectue un stage, soi-disant de génie chimique, à l'observatoire du Pic du Midi [...]. Je trouve plus d'attrait pour les phénomènes cosmiques que pour les couleurs des tubes à essais de la chimie. Avec l'accord bienveillant de la direction des poudres, je passe de la chimie à la physique. [...]

La deuxième année d'école des poudres est [...] brutalement interrompue à Noël, car tous les ingénieurs-élèves sont envoyés en poudrerie pour aider les ingénieurs à réaliser les commandes américaines « *off shore* ». [...] Ma contribution à l'amélioration de la qualité de la poudre dite M7, est la rénovation d'un vieil appareil de tamisage [...]. Je ne me passionne guère pour d'autres activités de la poudrerie. Pendant que mon appareil de tamisage tourne, j'étudie les livres fondamentaux de la physique des particules [...]. J'y apprend en même temps la physique qui m'intéresse et l'anglais que je n'ai encore jamais abordé pendant mes études. [...]

Laisser « partir » un jeune ingénieur des poudres vers la physique fondamentale semble être une aberration de la part du directeur du corps des poudres, l'ingénieur général Fleury. [...] Mais Fleury pensait qu'à long terme les ingénieurs des poudres devaient contribuer au développement de l'arme nucléaire et qu'un ingénieur compétent en physique nucléaire pouvait être utile<sup>35</sup>.

Le champ scientifique n'est pas une mécanique parfaitement huilée : dans la pratique c'est le hasard des rencontres et des individualités qui crée, dans un espace des possibles plus ou moins grand, les conditions pour qu'un certain type de recherche soit entrepris par un individu donné.

### *Écrire pour défendre et illustrer une certaine idée de l'éthos scientifique*

Les écrits autobiographiques de scientifiques sont aussi des faits sociaux en eux-mêmes, en ce sens qu'ils déploient une certaine conception normative de ce qu'est la science, ou du moins de ce qu'elle devrait être ; chacun de ces ouvrages décrit ainsi, avec plus ou moins de détail, un point de vue sur l'éthos de la science, c'est-à-dire sur les caractères et les normes de fonctionnement et de comportement qui encadrent l'activité des

34. BELHOSTE Bruno, DAHAN-DALMEDICO Amy, PESTRE Dominique et PICON Antoine (dir.), *La France des X : deux siècles d'histoire*, Paris, Économica, 1995.

35. ROUSSET André, *Mémoires d'un bricoleur : des rayons cosmiques à l'Aérospatiale*, Paris, A. Rousset, 2000, p. 39-40.

membres de la communauté scientifique. En outre, si nos auteurs plaident systématiquement en faveur d'un certain *ethos*, c'est qu'ils veulent être identifiés à celui-ci, comme le montre l'autofiction de Pierre Sabatier, *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur : retour inverse* :

Personne n'enseigne plus aux enfants que les chercheurs et les enseignants les plus désintéressés, ceux qui ont davantage changé le monde en un siècle que les dix mille ans avant, relevaient majoritairement en France de la petite classe moyenne, et étaient formés et « promus » comme l'a été Pierre<sup>36</sup>. Comme eux, il a choisi son métier parce que dans les années soixante c'était ici encore un métier de compagnon du devoir d'abord, puis d'artisan, puis d'artiste, où, comme dans les grandes universités anglo-saxonnes, on était le seul responsable d'une petite entreprise, jugée sur résultats, sans autre hiérarchie à respecter que celle définie par l'estimation de ses pairs du monde entier. Mais grâce à l'évolution actuelle de la société française, les hiérarques l'ont rejoint : les pouvoirs politiques, de droite et de gauche, l'Administration, les syndicats et les managers de la recherche et de l'enseignement, trop souvent cooptés parmi les éléments immoraux ou/et les médiocres d'un métier de vocation, ont réussi à lui passer des brides, et appellent à traiter ceux qui donnent la connaissance et échangent leur vie contre quelques ajouts à la grande Cathédrale de la Science comme d'obéissants travailleurs d'usines, spécialisés intellectuels [sic]<sup>37</sup>.

L'élément déclencheur de nombreux écrits est ainsi le décalage vécu entre d'une part les normes qui ont été inculquées pendant la période de formation du chercheur, que ce soit celles en cours pendant le temps de ses études supérieures ou celles développées dans la littérature dite de « vulgarisation », qui met particulièrement en avant l'idée du grand savant plus ou moins solitaire – par exemple au travers des multiples biographies de Pasteur –, et d'autre part les normes en vigueur de fait dans la suite de sa carrière, profondément modifiées par l'arrivée des grands équipements et la montée en puissance des structures comme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) et le CNRS. Ceux qui vivent ces évolutions sur le ton de la tragédie, comme Pierre Sabatier, sont minoritaires, mais elles ont néanmoins provoqué des réflexions chez tous nos auteurs : l'écrit autobiographique est dès lors un moyen de défense et illustration du caractère individuel, humaniste, de la science et de la vocation scientifique, caractère ressenti comme indispensable mais menacé.

Cette défense et illustration est pensée en fonction d'un public, le plus souvent défini comme les générations postérieures de scientifiques, mais aussi le grand public : il y a une certaine fonction programmatique de l'autobiographie scientifique, au sens où ces écrits ont pour la plupart un objectif conscient de modification de l'attitude du lecteur, au moins vis-à-vis des sciences impliquées<sup>38</sup>. Cette fonction est présente chez les « aristocrates des sciences » que sont Yves Rocard, Louis Néel, Louis Leprince-Ringuet ou Georges Charpak, mais aussi chez les scientifiques de rang plus modeste comme

36. Il s'agit de l'alter-ego de l'auteur.

37. SABATIER Pierre, *op. cit.*, p. 9-10.

38. Ce qui explique sans doute en partie l'intérêt marqué des éditions Odile Jacob pour ce type de publications qui s'intègrent facilement dans leur stratégie éditoriale telle qu'elle est analysée par LEMERLE Sébastien, « Le biologisme comme griffe éditoriale. Sociologie de la production des éditions Odile Jacob 1986-2001 », *Sociétés contemporaines*, n°64, vol. 4, 2006, p. 21-40.

Jean Jacques, Minko Balkanski, et plus encore Pierre Sabatier et Jean-René Lalanne. Il faut dès lors s'interroger sur les liens qui unissent, chez nos auteurs, leur lecture de biographies et d'autobiographies et leur décision de prendre la plume : la plupart d'entre eux n'espèrent sans doute guère être « biographé » après leur décès, estimant que l'on est jamais mieux servi que par soi-même mais aussi, suivant en cela leur *ethos* qui est au moins partiellement celui d'un enseignant, entendent malgré tout participer à la reproduction du corps et à la structuration de l'*ethos* scientifique des générations futures – or on peut supposer que celle-ci est en partie fondée sur la succession des « vies des hommes illustres » présentées comme modèles dans l'enseignement et les publications grand public, au travers par exemple de la revue *Les génies de la science*, active de 1999 à 2009.

### *Écrire pour défendre et légitimer ses choix*

La pratique de l'écriture de soi recouvre dès lors des enjeux puissants, sociaux et politiques mais aussi personnels, concernant la légitimation des trajectoires empruntées et des décisions prises, tant sur le plan scientifique qu'organisationnel : chez les princes de la science comme chez les princes de l'Église, l'écrit autobiographique se fait mémoire justificatif<sup>39</sup>. L'ouvrage de Jacques Blamont, *L'action, sœur du rêve*, a ainsi pour vocation première de justifier et de légitimer les décisions de son auteur, l'un des principaux acteurs des programmes spatiaux français – il est par exemple le premier directeur scientifique et technique du Centre national d'études spatiales (CNES) en 1962, se plaçant à l'origine de l'élaboration des premiers satellites français ou de l'installation du champ de tir des fusées du CNES à Kourou. L'avant-propos annonce que « le présent volume se veut futile » et sans prétentions, mais il n'en reste pas moins que Jacques Blamont considère le CNES comme « l'organisme le plus intelligent de France » : il s'agit aussi de rendre à son « organisateur » ce qui lui revient. Plus qu'une autobiographie, l'ouvrage prend parfois les accents d'une auto-hagiographie, lorsque l'auteur reproduit par exemple la dédicace offerte par un de ses élèves.

À Jacques-Émile Blamont [...]

– en hommage à sa personnalité hors du commun, à ses immenses capacités visionnaires, à l'éventail étendu (au-delà de l'imaginable) de ses connaissances scientifiques, de sa curiosité culturelle et artistique, de sa juste perception technologique, de son appréhension rigoureuse des systèmes complexes et complets, et de ses compétences variées<sup>40</sup>...

Dans le même registre, on peut aussi citer l'exemple de Robert Dautray, qui se décrit dans ses *Mémoires, du Vél' d'hiv à la bombe H* comme un homme ayant « joué un rôle

39. BOUTRY Philippe, « Les écrits autobiographiques des cardinaux secrétaires d'État du premier XIX<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 110, n°2, 1998, p. 591-607.

40. BLAMONT Jacques-Émile, *L'action, sœur du rêve : souvenirs de voyage*, Paris, E-dite, 2012, p. 163.

de premier plan dans l'histoire scientifique et militaire récente de notre pays », proclamant être « notamment le « père » de la bombe H française » – titre qui lui est très fortement contesté, ne serait-ce qu'à cause du caractère fondamentalement collectif des travaux que nécessite une telle entreprise. L'*ethos* de la science collective qui se construit après 1945 accepte mal la promotion de l'individu, encore moins la promotion de soi : Jacques Blamont comme Robert Dautray insistent à de nombreuses reprises sur leur modestie, leur discrétion admirable, le pragmatisme de leurs décisions. Mais il s'agit là de passages rhétoriques obligés au sein de plaidoyers *pro domo* : en mettant en valeur l'importance de leur capital scientifique – capital qui implique l'affichage de la modestie pour être utilisable, sous peine d'être accusé de scientisme ou d'ambition technocratique –, ils entendent, ou du moins espèrent, peser dans le champ intellectuel, voire politique. Jacques Blamont fait ainsi campagne depuis les années 1990 pour une limitation de la croissance économique et de la mondialisation, qu'il estime à terme susceptibles de détruire l'humanité par pénurie et pandémie<sup>41</sup> ; Yves Rocard entend défendre le « biomagnétisme » ; Robert Dautray explique se sentir obligé d'intervenir contre les mouvements opposés au nucléaire : « Les discussions sur le nucléaire et, plus largement, sur l'avenir des sciences et des techniques en sont arrivées à un tel degré d'inexactitude et de fantasmagorie que j'estime devoir au public quelques éclaircissements »<sup>42</sup>. Il ne s'agit bien sûr pas pour l'historien de juger moralement ces stratégies rhétoriques, mais de souligner l'intérêt de leur analyse pour la compréhension des processus qui permettent aux scientifiques, en tant que scientifiques, de s'impliquer dans le débat d'opinion. L'écrit autobiographique permet en effet à son auteur de dépasser le stade de l'expert, en s'auto-instituant implicitement, subtilement, comme « grand savant », selon des modèles issus du monde intellectuel précédant la Seconde Guerre mondiale. Écrire sa vie, en valorisant certains aspects ciblés, peut ainsi servir de catalyseur dans l'acquisition d'un statut d'« intellectuel scientifique », par conversion du capital scientifique et universitaire en capital politique et social<sup>43</sup>.

Les écrits autobiographiques de physiciens et de chimistes peuvent donc bien avoir une réelle utilité heuristique pour l'historien, même si leur usage reste encore dans une certaine mesure expérimental, par manque de points de comparaison – en particulier, d'informations quantitatives fines sur les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche après 1945. De nombreuses questions restent à explorer, par exemple le rapport de nos auteurs à l'histoire littéraire : tous citent des auteurs les ayant fortement

41. BLAMONT Jacques-Émile, *Introduction au siècle des menaces*, Paris, Odile Jacob, 2004.

42. DAUTRAY Robert, *Mémoires, du Vél' d'hiv à la bombe H*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 8.

43. Cette réflexion est inspirée par CHARLE Christophe, *Naissance des « intellectuels », 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990, et CHARLE Christophe, *Les Intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, Le Seuil, 1996.

marqués, il serait fructueux d'analyser la façon dont ces références ont été mobilisées, d'interroger leur rapport aux grands modèles de récit littéraire autobiographique – les *Mémoires* de Saint-Simon, les *Confessions* de Rousseau, ou même l'*Autobiographie scientifique* de Max Planck. On ne sait rien non plus sur la réception effective de ces écrits, sur leur potentiel impact sur le recrutement et la socialisation des jeunes scientifiques, mais aussi sur les normes de comportement, sur l'identité du groupe social, sur la réflexivité de ce groupe. Le rôle des éditeurs reste en outre encore à éclaircir, en particulier celui d'Odile Jacob, fille d'un scientifique auteur d'une autobiographie, François Jacob<sup>44</sup>, qui a édité les mémoires d'hommes politiques de premier plan comme François Mitterrand ou Jacques Chirac. Il faudrait aussi pouvoir comparer plus finement ces écrits, à la fois entre eux et avec leurs homologues d'autres disciplines et d'autres espaces géographiques – nous pensons par exemple aux ouvrages de Max Born, Richard Feynman, Nevill Mott, Bruno Rossi, Emilio Segrè, Victor Weisskopf ou encore Hideki Yukawa.

Pour poser les jalons de telles analyses futures de ce type, nous terminerons cette réflexion en proposant l'ébauche d'une typologie des textes relevant de l'écriture de soi des scientifiques. On peut ainsi distinguer d'une part les mémoires de « grands aristocrates » de la science, proche dans leur style, leur organisation et leurs objectifs des mémoires d'hommes politiques ou d'industriels (A), d'autre part les confessions de scientifiques de second rang – si ce n'est du point de vue intellectuel, du moins du point de vue du pouvoir qu'ils ont pu détenir – qui mettent plus en avant l'intériorité et l'individualité de leur auteur, les aspects concrets de sa carrière et de sa vie (B). Certains ouvrages relèvent en outre des autobiographies-prétextes, outils de communication et de vulgarisation, dans lesquelles l'écriture de soi sert sans doute avant tout à attirer le lecteur et à lui exposer plus aisément certains aspects de la science après une courte captatio benevolentiae autobiographique (C). Il est cependant nécessaire de distinguer ces livres des écrits à thèse, où l'autobiographique est presque entièrement au service d'un objectif de conviction du lecteur, et sert d'arme dans un débat politique, scientifique ou autre (D). Il faut en outre distinguer une part du corpus constituée des récits de migrants, parce que ces textes sont au moins autant marqués par les aspects scientifiques de la vie de leur auteur que par son départ difficile de son pays de naissance – le plus souvent d'Europe de l'est. Chez certains auteurs, la « migration sociale » liée à l'accès aux carrières scientifiques se traduit en outre par une telle rupture avec la famille qu'une rhétorique semblable se développe (E). Certains enfin sont pourvus d'une visée proprement littéraire, éclipsant parfois les autres enjeux (F).

44. JACOB François, *La Statue intérieure*, Paris, Odile Jacob, 1987.



## **Bibliographie :**

ABRAGAM Anatole, *De la physique avant toute chose ?*, Paris, Odile Jacob, 1987 (A, E).

ALLÈGRE Claude, *La science et la vie, journal d'un anti-panurge*, Paris, Fayard, 2008 (D).

BAILLIARD Jean-Paul, *Ma vie : notes et souvenirs*, Bernardswiller, Id, 2010 (B).

BALIBAR Sébastien, *Chercheur au quotidien*, Paris, Le Seuil, 2014 (C).

145

BALKANSKI Minko, *Sofia-Paris, un aller simple*, Paris, Scali, 2007 (B, E).

BIBÉRIAN Jean-Paul, *La fusion dans tous ses états : fusion froide, ITER, alchimie, transmutations biologiques*, Paris, Guy Trédaniel, 2012 (D).

BLAMONT Jacques-Émile, *L'action, sœur du rêve : souvenirs de voyage*, Paris, E-dite, 2012 (A, D).

DE BROGLIE Louis, *Un itinéraire scientifique*, Paris, La Découverte, 1987 (A, B).

CHARPAK Georges, *Mémoires d'un déraciné, physicien et citoyen du monde*, Paris, Odile Jacob, 2008 (A, C, E).

CHARPAK Georges et SAUDINOS Dominique, *La vie à fil tendu*, Paris, Odile Jacob, 1993 (A, C, E).

CLARINI Julie (dir.), *Le goût de la science. Comment je suis devenu chercheur*, Paris, Alvik, 2005 (C).

COLAS-LINHART Nicole et PETIET Anne, *La saga nucléaire : témoignages d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, 2015 (C).

COLLIN-ZAHN Suzy, *Des quasars aux trous noirs*, Paris, EDP Sciences, 2009.

DAUTRAY Robert, *Mémoires. Du Vél' d'hiv à la bombe H*, Paris, Odile Jacob, 2007 (A, D, E).

DIU Bernard, *Les théories meurent aussi. Bootstrap ou quarks ?*, Paris, Odile Jacob, 2008 (B, F).

DIU Bernard, *La constellation de la Vierge. Autobiographie d'un savant aux prises avec la vie*, Paris, Hermann, 2008 (B, F).

DOUZOU Pierre, *Vous cherchez quoi au juste ?*, Paris, Odile Jacob, 1994 (B).

EASTES Richard-Emmanuel et KLEINPETER Édouard (dir.), *Comment je suis devenu chimiste*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2008 (C).

FRIEDEL Jacques, *Graine de mandarin*, Paris, Odile Jacob, 1999 (A).

JACQUES Jean, *Un chimiste au passé simple*, Paris, Odile Jacob, 2000 (C).

JACQUES Jean, *Les confessions d'un chimiste ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1981 (C).

KHALATBARI Azar (dir.), *Parcours d'astrophysiciens*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2011 (C).

KLEIN Étienne, *Pourquoi je suis devenu chercheur scientifique*, Montrouge, Bayard Jeunesse, 2009 (C).

KOURGANOFF Vladimir, *Un itinéraire insolite*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, 1998, (B, E).

KRZYWICKI André, *Un improbable chemin de vie*, Paris, L'Harmattan, 2006 (B, E).

LALANNE Jean-René, *Le canard à bascule : une vie tourmentée (!) d'enseignant-chercheur*, Paris, L'Harmattan, 2011 (B, E).

LEBEAU André et GAUBERT Alain, *Entretiens avec André Lebeau*, Chantilly, Tessier & Ashpool, 2013 (A).

LEDERER Edgar, *Itinéraire d'un biochimiste français : de François-Joseph à Gorbatchev*, Paris, Publibook, 2007 (A, E).

LEPRINCE-RINGUET Louis, *Foi de physicien ! Testament d'un scientifique*, Paris, Bayard/Centurion, 1996 (A, D).

LEPRINCE-RINGUET Louis, *Noces de diamant avec l'atome*, Paris, Flammarion, 1992 (A, D).

LUZZATI Victorio, *Une vie à raconter*, Auxerre, HD Témoignage, 2011 (B, E).

NÉEL Louis, *Un siècle de physique*, Paris, Odile Jacob, 1991 (A).

NICOT Fabrice, (dir.), *Comment je suis devenu physicien*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2008 (C).

QUÉRÉ Yves, *Doubles-croches. Au fil des jours, au gré des moments*, Paris, Le Pommier, 2010 (F).

REEVES Hubert, *Je n'aurai pas le temps*, Paris, Le Seuil, 2008 (B, E).

ROCARD Yves, *Mémoires sans concessions*, Paris, Grasset, 1988 (A, D).

ROUSSET André, *Mémoires d'un bricoleur. Des rayons cosmiques à l'Aérospatiale*, Paris, A. Rousset, 2000 (B).

SABATIER Pierre, *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur : retour inverse*, Paris, L'Harmattan, 2012 (B, F).

SCHATZMAN Evry, *L'outil théorie*, Paris, Eshel, 1992 (A, C).

SCHMIDT Marian (dir.), *Hommes de sciences : 28 portraits*, Paris, Hermann, 1990 (A, C).

TRINH Xuan Thuan, *Le cosmos et le lotus : confessions d'un astrophysicien*, Paris, Albin Michel, 2011 (B, D, E).



## Présentation des auteurs :

**DA CONCEIÇÃO Livia Beatriz** est docteur en histoire à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro/Brésil (UFRJ). Chercheuse en recherches post-doctorales à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Centre Maurice Halbwachs (CMH), sous la supervision d'André GRELON. Ses recherches portent sur *François Guizot et son projet de centralisation de l'enseignement supérieur français*.

**DUPONT Alexandre** est docteur en histoire contemporaine et ATER en civilisation espagnole à Aix-Marseille Université. Il a soutenu en 2015 une thèse intitulée : *Une Internationale blanche. Les légitimistes français au secours des carlistes (1868-1883)* (P. Boutry et P. Rújula dir.)

**ERMOLAEVA Daria** est doctorante contractuelle à l'Université de Paris 1. Elle prépare une thèse sur les *Relations politiques et circulations révolutionnaires entre l'Italie du Risorgimento et la Russie des autocrates et des réformateurs* (G. Pécout et M-P. Rey).

**FOUCRIER Jean-Charles** est docteur en histoire contemporaine de l'université Paris-IV Sorbonne. Sa thèse sur les bombardements alliés sur la France en 1944 sera prochainement publiée. Il est l'auteur de plusieurs articles sur cette thématique.

**FRAPPA Amos** est professeur agrégé d'histoire-géographie au lycée La Martinière-Monplaisir à Lyon. Ses recherches portent sur la police et ses relations avec le reste des forces de l'ordre lyonnaises, du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin de la III<sup>e</sup> République. Il prépare une thèse sur *Edmond Locard et la police scientifique (fin XIX<sup>e</sup>-mi XX<sup>e</sup>)* (M. Renneville et O. Faure, dirs.).

**GRENEZ Delphine** est professeur agrégée d'histoire au lycée Balzac à Paris. Elle prépare une thèse sur *L'expérience de la guerre coloniale. La contribution des militaires français en Algérie et britanniques en Inde au débat colonial, des années 1820 aux années 1880* (Ch. Charle, dir.).

**HERISSON Arthur** est doctorant contractuel enseignant à l'Université Paris 1, où il prépare une thèse sur l'attitude des catholiques français face à l'unification italienne (1856-1871). Il est l'auteur d'un article paru dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*.

**MAHIEU Floride** est titulaire d'un MASTER 2 d'histoire recherche franco-allemand. Son mémoire porte sur *La pharmacie à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire. 1880-1906* (U. Krampfl, R. Beck, dirs.).

**MICHON Pierre** est rédacteur des débats du Sénat. Il prépare une thèse à l'École pratique des Hautes Études sur *Les préfets de la Restauration* (F. Monnier, dir.).

**VERSCHUEREN Pierre** est agrégé d'histoire et doctorant contractuel à l'Université de Paris 1. Il prépare une thèse sur *Des savants aux chercheurs. La fabrique du scientifique et le métier de physicien et de chimiste en France de 1945 à 1968* (Ch. Charle et N. Richard, dirs.).

Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1-Université Paris 4)  
ISSN : 2272-7396  
Mars 2016

Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1-Université Paris 4)

ISSN : 2272-7396

Mai-2016